Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.MONTREAL

1SEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ Montréal, mercredi 17 février 1965 / saint Alexis de Falconiéri / 81e année, No 39 / 6 cahiers / 88 pages / La météo: ensoleillé, plus froid / minimum 20 / maximum 25

AUJOURD'HUI

Laporte ne croit pas à la Maison d'opéra du maire Drapeau • En page 3

Dupuis se dit victime d'un complot ourdi par un important "inconnu"

La session reprend dans la tempête; l'Opposition tente de provoquer un débat d'urgence sur les "scandales" des libéraux

OTTAWA. (PC-DNC) — M. Yvon Dupuis a accusé un personnage politique influent d'avoir ourdi contre lui un vaste complot.

Il a laissé entendre en Chambre hier que ce personnage qu'il n'a pas nommé avait été l'instigateur d'une série de machinations qui ont abouti à la fabrication d'une preuve contre lui.

C'est ainsi qu'il s'est disculpé d'avance de tout ce qu'on lui impute et des accusations qui seraient bientôt portées contre lui.

M. Dupuis a fait ces révélations à la Chambre des Communes en parlant sur une question de privilège au milieu des rires et des sarcasmes de certains de ses collègues.

Ce fut le point saillant de la réouverture de la session hier, l'Orateur ayant jugée irrecevable une motion des conservateurs pour ajourner les travaux de la Chambre et discuter d'urgence l'état dans lequel se trouve le gouvernement par suite de la pluie de rumeurs scandaleuses qui lui tombe dessus depuis plusieurs semaines.

Les tories tentent de provoquer un débat d'urgence

Après la question de privilège de M. Dupuis, les conservateurs ont d'ailleurs tenté d'y revenir en provoquant un débat d'urgence sur les accusations diverses dont est victime le gouvernement de M. Pearson depuis quelques semaines.

M. Pearson tenta brièvement de mettre fin au débat mais un Diefenbaker furieux se leva pour faire une charge contre les libéraux. Il accusa le premier ministre d'avoir eu des blancs de mémoire opportuns dans l'affaire qui a conduit à l'établissement de l'enquête que préside le juge Dorion.

Il a accusé le ministre de la Justice de lâcheté. Il l'a mis au défit de faire en Chambre des déclarations qu'il avait faites en dehors de la Chambre. Il l'a accusé d'avoir dit à la Chambre des choses qu'il savait fausses.

Comme il était chahuté par les membres du gouvernement, il pointa du doigt en levant la tête et dit :

"Voyez, ce sont les acheteurs de meubles qui me harcèlent".

M. Caouette approuva la motion des conservateurs demandant un débat d'urgence.

Voir DUPUIS en page 2



NOS ESPOIRS DE DEMAIN

L'avenir de Fred Rodney, gymnaste à la Palestre, repose sur son acceptation à Michigan : voir en page 77. Dans la même page : Worsley n'a pas reçu d'ultimatum et il demeurera l'un des deux gardiens du Canadien d'ici la fin de la saison.

LA REGIE DES EAUX

Faute d'alcool, bon nombre de Québécois se sont découvert un penchant insoupçonné pour l'eau. L'occasion est donc toute choisie pour en parler, d'autant plus que l'actualité nous y invite : la nouvelle Régie des eaux du Québec est née il y a quelques jours à peine. (Voir en pages 28 et 29)



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Manifestation séparatiste

Six séparatistes ont été appréhendés par la police au cours d'une manifestation qui s'est déroulée hier soir devant les studios du poste CJMS, rue Berri. Plus de 300 séparatistes y ont pris part pour protester contre la politique générale de la station radiophonique. Des policiers transportent ici un séparatiste qui aurait mis le feu à un drapeau unifolié.

Kierans lui réclame l'impôt de $10,000

par Dominique Clift

QUEBEC. — Le ministre du Revenu Eric Kierans a ordonné au Service de l'impôt sur le revenu de cotiser l'ex-ministre Yvon Dupuis pour des revenus de $10,000 en 1961 advenant le cas qu'ils n'aient pas été déclarés.

M. Dupuis a nié hier à la Chambre des Communes à Ottawa avoir reçu ce montant qui devait servir à vaincre les résistances de fonctionnaires au ministère provincial du Revenu contre l'établissement d'une piste de course à St-Luc, dans son comté.

Ce pot-de-vin, qui aurait été versé par le promoteur de la piste, Roch Deslauriers, n'aurait jamais été versé à ses destinataires. C'est pourquoi le gouvernement provincial tenterait d'aller chercher l'impôt dû sur cette somme de $10,000 au cas où elle n'aurait pas été déclarée dans le rapport d'impôt d'Yvon Dupuis en 1961.

Cette action s'appuierait sur des déclarations d'Yvon Dupuis, Roch Deslauriers et un actionnaire du projet de piste, déclarations faites au ministre du Revenu Eric Kierans au cours de son enquête.

Ce serait à la demande même du cabinet que M. Kierans aurait entrepris de fouiller cette affaire afin d'éclaircir l'insistance insolite que mettaient les promoteurs à pousser leur projet. Le premier ministre Jean Lesage avait déjà opposé un non catégorique à la demande des promoteurs.

L'enquête de M. Kierans a donné naissance à une seconde enquête effectuée par la Gendarmerie royale après que le ministre fédéral de la Justice, Guy Favreau, eût été mis au courant du dossier Kierans vers la fin de décembre 1964.

Deux enquêtes différentes

L'enquête de la Gendarmerie royale, qui n'est pas encore terminée, porterait uniquement sur l'aspect criminel possible des activités d'Yvon Dupuis et d'autres. Elle pourrait donner lieu à des poursuites sous des accusations de corruption.

Par ailleurs, le dossier accumulé par M. Kierans ne pourrait servir à cette fin. Les déclarations qu'il contient sont privilégiées, en ce sens qu'elles ne pourraient être utilisées à d'autres fins que le recouvrement de sommes dues à la province sous forme d'impôt.

Si M. Dupuis était cotisé pour revenus non déclarés, il aurait

Voir KIERANS en page 2

Lesage attend le rapport

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Jean Lesage a nié hier s'être jamais rallié au projet de piste de course à St-Luc.

Le premier ministre a rappelé qu'il s'était prononcé contre le projet en mai 1961, et qu'il n'avait pas changé d'idée par la suite.

Il a dit être complètement ignorant d'une entente intervenue entre les promoteurs du projet et un trésorier du parti libéral provincial pour procurer sans frais à ce dernier un intérêt de 10% dans le projet.

M. Lesage a déclaré que l'enquête de la Gendarmerie royale n'était pas encore terminée et que c'est seulement lorsqu'un rapport définitif serait entre les mains du procureur général que l'on déciderait la décision à prendre . . . si décision il y a à prendre, a-t-il ajouté.

La PP serait sur le point de l'arrêter

OTTAWA. (PC) — Yvon Dupuis a dit aux journalistes hier qu'il avait été averti que la police provinciale du Québec est à la veille de l'appréhender, mais il ne craint pas les poursuites, parce qu'il est innocent.

M. Dupuis a fait cette déclaration à l'extérieur des Communes, après avoir dit à la Chambre que la Gendarmerie royale fait enquête sur les allégations voulant qu'il ait reçu une commission de $10,000 en 1961 pour aider à l'obtention d'un permis d'hippodrome à St-Luc, dans son comté.

M. Dupuis a dit que les allégations étaient fausses et fabriquées par certaines personnes qui voulaient mettre fin à sa carrière politique.

"Hier soir, a-t-il dit au cours de l'entrevue, j'ai reçu un appel téléphonique de Québec. Quelqu'un m'a dit : Tu ne devrais pas te rendre à la maison — à Hull — parce que la police provinciale t'attend".

"Ce matin, on m'a dit : ne prends pas ton automobile, parce qu'ils te surveillent sur la route principale qui conduit à Ottawa."

M. Dupuis a dit qu'il est venu à Ottawa en automobile en empruntant la route habituelle. Il a refusé d'identifier les personnes qui l'ont averti de son arrestation possible.

"Je n'ai pas peur d'être poursuivi", a-t-il dit. "Si quelqu'un veut me poursuivre, qu'il le fasse".

Faillite Deslauriers: action de $26,000 contre un notaire

M. Raoul Gobeil, un des principaux créanciers dans la faillite de M. Roch Deslauriers dont le nom a été mentionné au sujet du projet de piste de course pour St-Luc, vient d'inscrire en Cour supérieure une action en dommages contre Me Jean Boucher, notaire, qu'il accuse d'avoir abusé de sa confiance et d'avoir omis de faire enregistrer deux actes notariés, comme c'était son devoir, alors qu'il était son client.

Le demandeur, par l'entremise de ses avocats, Lefrançois, Goulet, Tellier et Robert, réclame un montant de $26,960.80 comprenant un taux d'intérêt de six pour cent sur les $25,000 qu'il dit avoir perdu à cause de la négligence du notaire. Me Boucher a été député du comté de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie aux Comunes de 1953 à 1957, puis en 1962.

Le 9 mai 1961, M. Gobeil endossait M. Deslauriers pour un emprunt de $5,000 à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, moyennant hypothèque sur un terrain de St-Jean.

Le 28 juin 1961, M. Gobeil se portait encore endosseur pour un emprunt de $20,000 contracté dans les mêmes conditions par M. Deslauriers.

Deux actes qui n'auraient pas été enregistrés

Le demandeur allègue aujourd'hui que Me Boucher a négligé de faire enregistrer, alors qu'il était son client, les deux actes au bureau d'enregistrement jusqu'au 7 janvier 1964, date à laquelle M. Gobeil dit avoir découvert que les actes n'étaient pas enregistrés et avoir accompli lui-même la formalité.

M. Gobeil souligne, dans sa déclaration, s'être rendu le 7 janvier 1964 au bureau du notaire "qui entra alors dans une grande colere et dans un langage parsemé de jurons admit qu'il avait oublié de faire enregistrer les actes en question".

Le nombre des hypothèques augmente

Entre-temps, M. Declauriers accordait à plusieurs autres

Voir FAILLITE en page 2

Bombe au Vatican

CITE DU VATICAN. (AFP-PA) — L'explosion d'une bombe de fabrication artisanale la nuit dernière contre l'enceinte de la Cité du Vatican n'a provoqué que des dégâts matériels. Un portail de bois a été endommagé près de la porte Sainte-Anne et des vitres du quartier de la garde suisse ont volé en éclats.

Les techniciens qui ont examiné les débris de l'engin ont déclaré qu'il devait contenir environ une livre d'explosif. A la suite de cet attentat, un important dispositif de sécurité a été mis en place. La police a ouvert une enquête mais n'a rien découvert jusqu'à présent.

Voir BOMBE en page 2

Une Montréalaise est prise dans un complot fantastique aux USA

Des terroristes américains voulaient faire sauter la statue de la Liberté

NEW YORK. (AFP-UPI-AP) — Un complot fantastique, digne du meilleur James Bond, visant à faire sauter à la dynamite la statue de la Liberté à New York, le monument de Washington, dans la capitale américaine, et la "cloche de la Liberté" à Philadelphie, a été déjoué par l'arrestation d'une Montréalaise, aussi blonde qu'élégante, et de trois Noirs américains que la police a qualifiés de terroristes.

Le commissaire de la police de New York a dit que les conspirateurs ne se souciaient pas du nombre d'innocents touristes qu'ils risquaient de tuer en dynamitant la statue de la Liberté. Il a décrit le complot comme un plan magistral visant à détruire simultanément les trois grands symboles des libertés américaines.

La jeune Canadienne, Mlle Michèle Duclos, qui a transporté lundi les 22 pains de dynamite et les trois détonateurs, fut arrêtée avec trois Noirs identifiés par la police comme des sympathisants pro-castristes et pro-Chine rouge. Ils sont membres du Front de libération noire décrit "comme plus extrémiste et plus à gauche" que toutes les autres organisations extrémistes existantes.

Les trois Noirs sont Robert S. Collier, âgé de 28 ans, marié et père d'un enfant, chef du Front de libération noire; Walter A. Bowe, âgé de 32 ans, marié et également père d'un enfant, moniteur de judo; et Khaleel S. Sayyed, âgé de 22 ans, célibataire, et ancien étudiant à l'Ecole de génie de l'Université Howard, à Washington.

Le complot a été déjoué grâce à une étroite coopération entre le FBI, la Gendarmerie royale du Canada et la Police de New York.

Le commissaire de police de New York a apporté les précisions suivantes au sujet de cette affaire :

1. La police ne sait pas la date que, éventuellement, les conspirateurs avaient choisie pour mettre leur plan à exécution.

2. Dans une confidence à un informateur de la police, Robert Collier déclara que son groupe avait l'intention de détruire des installations aux Etats-Unis, qu'il souhaitait entrainer des équipes de démolition de trois hommes et qu'il aurait des contacts le 29 janvier, à Détroit et au Canada, afin de se procurer de la dynamite.

3. La police canadienne et le FBI ont été tenus au courant, par la police newyorkaise, des progrès de l'enquête qui a conduit hier à la quadruple arrestation.

4. Walter Bowe, le moniteur de judo, affirma par ailleurs qu'il pourrait se procurer la clef de la porte menant au bras dressé de la statue de la Liberté, et que la charge qu'il pourrait y installer soufflerait aisément la tête et le bras de "cette sacrée vieille sorcière".

5. Le sabotage du monument à Washington — obélisque de 154 mètres de haut — et de la cloche de la Liberté — souvenir de la révolution américaine — devait avoir lieu en même temps que celui de la statue de la Liberté, oeuvre d'Auguste Bartholdi, que la France donna aux Etats-Unis en 1886.

C'est grâce à un simple agent

Voir COMPLOT en page 2



La statue est bien protégée

NEW YORK. (UPI) — La statue de la Liberté est habituellement sous la protection d'un détachement de 24 gardiens. La statue, qui a toujours été sous surveillance 24 heures par jour, peut être visitée par le public quotidiennement, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Un bateau d'excursion ramène habituellement les derniers touristes de l'île de la Liberté, l'ancienne île Bedlog, un peu après 5 heures p.m.

Le monument est fermé au public le soir et la nuit. Un seul gardien est habituellement de service, et il doit poinçonner près d'une horloge, à chaque heure, en faisant sa tournée. Il peut communiquer par téléphone avec le surintendant Lester McClanahan qui habite la résidence de l'administration dans l'île.

Les 24 gardiens ne sont pas armés.

M. McClanahan dit que la statue mesure 305 pieds et un pouce de sa base à la torche. La couronne peut accueillir 30 personnes à la fois. Le public n'a pas accès à la partie du flambeau. Il n'y a pas d'escalier conduisnt au flambeau, où les présumés conspirateurs auraient voulu placer leur dynamite. On peut y monter seulement au moyen d'une échelle

Voir STATUE en page 2

Michèle Duclos a fourni la dynamite

La jolie Montréalaise Michèle Duclos vient de se voir projetée au premier plan de l'actualité mondiale, par son arrestation à New-York avec trois Noirs, sous une accusation d'avoir voulu faire sauter, à la dynamite, la statue de la Liberté, le monument à Washington et la "cloche de la liberté".

Les dépêches sont unanimes: Michèle Duclos, la commentatrice blonde de télévision, âgée de 28 ans, est "le personnage le plus marquant de cette conspiration". C'est elle qui a passé à la frontière canado-américaine les 22 pains de dynamite et les trois détonateurs retrouvés par les policiers dans un terrain de stationnement du quartier résidentiel de Riverdale, dans le Bronx (New York).

On ignora les motifs précis de son acte

La presse américaine et étrangère se perd en conjectures au sujet des motifs qui ont inspiré Michèle, fille du major Jean Duclos, qui participa à l'expédition de Dieppe lors du dernier conflit mondial.

Un membre de la famille de Michèle ne pouvait exprimer, hier, à LA PRESSE que la consternation douloureuse

Voir DYNAMITE en page 2

Les déclarations de Me Denis à la RCMP n'ont pas toujours concordé

L'inspecteur Drapeau révèle à la cour les nombreuses "difficultés" qu'il a éprouvées en interrogeant M. Denis; ce dernier fut d'abord réticent et imprécis

par Jacques Pigeon
et Jean-V. Dufresne

OTTAWA — Le 24 juillet dernier, M. Raymond Denis, en présence de deux agents de la RCMP, rédigeait dans le bureau de l'inspecteur Drapeau sa déclaration sur sa participation à l'affaire Rivard, et pensait tout haut.

Il se rappelait le début d'une conversation qu'il avait eue à la Gare centrale de Montréal, avec son ami M. Guy Masson, venu le chercher au train qui l'amenait d'Ottawa :

Masson: "Y a-t-il quelque chose de nouveau?"

Denis: "Non, il n'y a rien de neuf."

L'inspecteur Drapeau, surpris d'entendre de tels propos, qui dans son esprit revêtaient une extrême importance, demanda à M. Raymond Denis de répéter ce qu'il venait de penser tout haut.

M. Denis refusa de répéter ces paroles, et alla même jusqu'à nier qu'il ait tenu de tels propos devant les deux agents de la Gendarmerie.

Voilà un des incidents que l'inspecteur Drapeau a rappelés au juge Frédéric Dorion, au début de la séance de la Commission d'enquête sur l'affaire Rivard ce matin.

L'inspecteur chargé de la conduite de l'enquête a fait part au tribunal des nombreuses difficultés qu'il a éprouvées au cours des deux entretiens qu'il a eus avec l'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration, M. René Tremblay.

D'après l'inspecteur, M. Denis fut très réticent à donner des renseignements au cours de la première entrevue, mais, par la suite, il révéla de nombreux faits qu'il avait omis de mentionner au cours de la première rencontre.

M. Drapeau a aussi interrogé, en marge de cette affaire, le chef du cabinet du ministre de la Justice, M. André Letendre, et un adjoint de M. Guy Favreau, M. Guy Lord. Il a soutenu devant le tribunal que les interviews avec ces deux hommes se sont déroulés sans aucune difficulté. D'après lui, MM. Letendre et Lord lui ont donné, et sans réticence, au cours d'une seule entrevue, tout ce qui, semblait-il, était à leur connaissance en marge de cette affaire.

L'inspecteur Drapeau a dit avoir vérifié les registres du motel de Ville, situé à Eastview, en banlieue d'Ottawa, afin d'y découvrir si M. Masson s'y était enregistré au cours des mois de juin et juillet 1964.

M. Drapeau a fait part de cette constatation à Me Denis. Ce dernier, qui le premier avait mentionné le motel de Ville, a rappelé que son entrevue avec M. Guy Masson avait eu lieu dans une chambre située au deuxième étage.

Voir DENIS en page 2

La "Bible" de la RCMP n'existe qu'en anglais

par Jean-V. Dufresne
et Jacques Pigeon

OTTAWA. — La "Bible" de la Gendarmerie royale du Canada, une énorme brique qui renferme quelque 4,000 règlements à l'usage des agents de la RCMP, n'existe qu'en anglais.

Le surintendant Joseph-Arthur Thivierge, interrogé hier après-midi par l'avocat du Nouveau parti démocratique, Me Paul Jolin, dit ignorer l'existence d'une version française du document.

Le gros volume, qui porte le titre "Rules, Regulations and Orders Book of the RCMP", contient les règlements et procédures qui régissent les enquêtes, et plus généralement, l'activité de la police fédérale.

Il s'agit, bien évidemment, d'un ouvrage que le procureur de la RCMP, Me Norman Mathews, juge confidentiel; mais l'avocat du parti conservateur, Me Róss Drouin, a obtenu du juge Frédéric Dorion qu'on étudie l'opportunité d'en soumettre un exemplaire au tribunal, pour le consulter.

— Et aussi, un exemplaire français, d'ajouter candidement Me Paul Jolin, soupçonnant qu'une traduction existait peut-être de cet important document.

Le juge Dorion doit rendre

Voir ENQUETE en page 2

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Lesage ajuste son horloge

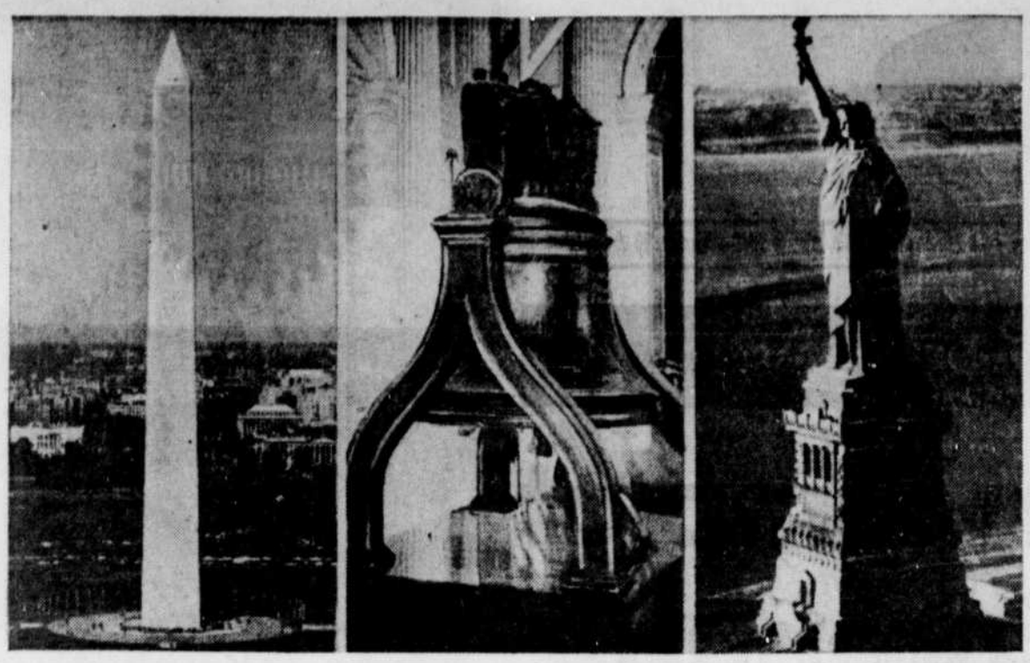
Tous les peuples ont leurs complexes. Et nous avons les nôtres, profondément ancrés par l'histoire et tout l'attirail de la tradition.

Complexe de supériorité provincialiste, à l'intérieur de nos propres affaires politiques, complexe d'infériorité vis-à-vis le reste du Canada et le monde extérieur. Tout cela se traduit par une attitude méfiante face à l'incon-

Voir DEMOCRATIE en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 53 à 63
Bandes dessinées / 28
Décès, Naissances, etc. / 81
Editorial / 4
Education / 63
Finance / 24, 25
Groupes ethniques / 16, 17
Horoscope / 35
Immeuble / 50, 51
L'automobile / 30, 31
Les patrons / 58
Loisirs et récréation / 48
Mach / 26
Mots croisés / 57
Navigation / 39
Nouv. internationales / 21, 22
Radio et Télévision / 52
Sciences / 10
Session fédérale / 68, 82
Session provinciale / 65, 68, 74
Spectacles et Concerts / 70, 71
Sports / 77 à 80
Tribunaux / 8, 9
Vie féminine / 40 à 44
Vie mondaine / 41
Vie religieuse / 36 à 38
Vie syndicale / 18 à 20
Votre médecin / 34



téléphoto PA

Les trois objectifs des dynamiteurs

La garde est doublée depuis hier autour de trois monuments nationaux chers aux Américains que des terroristes, dont une Canadienne, voulaient dynamiter. Ce sont, de gauche à droite: le monument Washington, situé près de la Maison Blanche dans la capitale fédérale; la cloche de la Liberté, conservée à Philadelphie dans l'"Independence Hall" et enfin, la statue de la Liberté que des millions de voyageurs ont pu admirer dans le port de New York.

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 1

A son tour il accabla les libéraux pour leur conduite dans les diverses affaires qui font les manchettes depuis le mois de décembre.

M. Robert Thompson, leader des créditistes, déclara qu'il approuvait également le geste des conservateurs. Les néo-démocrates de leur côté ne voyaient pas l'urgence du débat et ne voyaient surtout pas comment la Chambre pourrait confier à un comité spécial de la Chambre une vaste enquête sur toutes les accusations scandaleuses alors même que l'enquête Dorion procède normalement.

L'orateur trancha la question et il n'y a pas d'appel sur ce



M. Yvon Dupuis

genre de décision en vertu d'une entente conclue entre les partis au début de la session, en février 1964.

La déclaration de M. Pearson

Au début de la séance, le premier ministre Pearson a déclaré qu'il avait décidé, le mois dernier, de demander la démission d'Yvon Dupuis comme ministre après avoir pris connaissance d'un rapport préliminaire sur les accusations portées contre l'ancien ministre d'Etat.

M. Pearson donna instruction qu'une enquête soit tenue sur ces imputations après que certaines pièces reliant M. Dupuis à des transactions effectuées en 1961, lui eurent été communiquées en décembre.

L'enquête n'est pas terminée, mais un rapport préliminaire a été transmis au procureur général de la province de Québec, M. Claude Wagner.

M. Pearson ne voulait préjuger de l'enquête, mais il décida qu'il vaudrait mieux pour M. Dupuis de quitter le ministère. M. Dupuis consentit à donner sa démission et remit sa lettre en ce sens le 22 janvier.

Dès que M. Pearson eût achevé son discours, M. Dupuis demanda la parole en invoquant une question de privilège.

L'intervention de M. Dupuis n'a surpris personne. On s'étonne toutefois de l'accueil qu'elle a reçu, les députés ne manquant pas par moments de s'esclaffer et d'interpeler à qui mieux mieux le député de St-Jean-d'Iberville-Napierville qui a parlé durant plus d'une demi-heure.

M. Dupuis s'est efforcé de répondre à deux questions qui étaient restées en suspens selon lui à la suite des "rapports libelleux, mensongers et diffamatoires de LA PRESSE et du journal "Le Devoir".

— L'ex-ministre a-t-il exercé une influence indue dans le projet d'établir une piste de courses avec pari mutuel dans la région de St-Jean ?

"L'ex-ministre a-t-il demandé ou reçu la somme de $10,000 du principal promoteur du projet, le Dr Deslauriers, de St-Jean ?"

Réponses par la négative

M. Dupuis a répondu par la négative dans les deux cas et il a longuement étayé ses réponses au sujet de chacune des deux accusations lancées, dit-il, par les journaux.

En réponse à la première question, il a raconté par le menu détail les transactions qui ont eu lieu pour l'obtention d'un permis de piste de courses.

Il a dit s'être associé avec le groupe Deslauriers entre avril 1961 et février 1962. Selon lui, le projet n'avait rien de secret, rien d'un complot. Il s'y était intéressé parce que le projet permettrait d'atténuer le chômage dans la région de St-Jean.

Il a raconté les moindres circonstances de la promotion faite autour du projet.

Il a dit que M. Paul Earl, alors ministre du Revenu dans le cabinet Lesage avait une première fois refusé d'accorder le permis, mais que plus tard il avait demandé au promoteur de St-Jean, le Dr Deslauriers de changer d'associés. C'est alors qu'entre en scène M. René Hébert l'un des trésoriers du parti libéral provincial. Ce dernier dirigeait un second groupe intéressé à ce que la piste soit érigée ailleurs que dans le comté de St-Jean. Suit alors le récit de toutes sortes de rencontres et de décisions.

M. Dupuis déclare que par la suite il fut décidé que la piste ne serait ni à Drummondville où la voulait le groupe Hébert, ni à St-Luc où la voulait le groupe Deslauriers. Il fut cependant convenu que la piste n'étant pas située dans la région de Drummondville, le groupe Deslauriers accordait au groupe Hébert absolument pour rien, 10% des actions de la future piste de courses.

M. Dupuis a déposé sur la table du greffier, un document attestant de la véracité de cette entente entre les deux groupes.

M. Dupuis raconte enfin que lorsqu'il fut décidé que la piste ne serait pas dans son comté, il cessa de s'occuper du projet.

Selon lui, il s'y était intéressé pour servir son comté et en conséquence il ne saurait être question de l'accuser d'avoir indûment fait jouer son influence.

Liste de documents mystérieux

M. Dupuis a-t-il touché $10,000 du Dr Deslauriers pour services rendus ?

M. Dupuis prétend que non. Il prétend surtout qu'il existe de mystérieux documents qui attestent de son innocence à cet égard.

Voici la liste des documents.

1—Il existe un document qui, dit M. Dupuis, est à la base de toute l'histoire. Toujours selon M. Dupuis le document aurait été remis à un ministre du gouvernement Lesage. Le document établissait que celui qui l'a remis avait vu M. Dupuis recevant des mains du Dr Deslauriers la somme de $10,000.

2—Il existe un second document dans lequel le personnage qui a signé le premier déclare qu'il n'a jamais vu le Dr Deslauriers remettre à M. Dupuis la somme en question.

3—Dans un troisième document, l'instigateur de toute l'affaire — qui en fait ne l'est pas, comme on le voit par ce qui suit — admet que c'est un haut personnage politique qui lui avait demandé de signer le document parvenu dans les mains du ministre du cabinet Lesage.

4—Dans un quatrième document, le Dr Deslauriers lui-même atteste que M. Dupuis ne lui a jamais rien demandé pour son zèle.

Telle serait l'histoire complexe de l'Affaire Dupuis.

"J'ai la conscience tranquille, a déclaré d'une voix ferme le ministre. Je ne capitulerai jamais devant une aussi odieuse machination".

Le ministre a dit qu'il avait lui-même démissionné afin que les éclaboussures qu'il prévoyait depuis quelque temps ne marquent pas ses collègues au cabinet, tous des collègues intègres et loyaux.

Il a déclaré également que s'il avait mis tant de temps à parler, c'est qu'il croyait devoir le faire d'abord devant les membres de la Chambre.

Il a dit qu'il avait été la victime d'un procès par la presse qui voulait créer une image irréparable de sa culpabilité.

Il a en particulier accusé de machiavélisme et de jaunisme "Le Devoir" et LA PRESSE.

La météo

Minimum : 10 Maximum : 25

Minimum cette nuit 20
Maximum demain 25

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PQ) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Québec et Estrie :** Ensoleillé avec périodes de nuages. Nuageux en soirée. Température saisonnière. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal 10 et 25, Ottawa 5 et 25, Ste-Agathe, Québec et Sherbrooke zéro et 20.

Sommaire pour la journée : Ensoleillé avec température de saison.

Mauricie, Lac St-Jean, Baie-Comeau et Rimouski : Ensoleillé, périodes de nuages en fin de journée. Plus froid. Vents légers. Minimum et maximum à Chicoutimi 10 sous zéro et 10 au-dessus, La Tuque 10 sous zéro et 15 au-dessus, Baie Comeau 5 sous zéro et 10 au-dessus, Rivière-du-Loup et Mont-Joli zéro et 15.

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue : Nuageux ce matin avec possibilité de neige légère. Plus doux. Vents légers ce matin devenant du sud-ouest de 15 milles plus tard. Minimum et maximum à Rouyn-Noranda et Val d'Or 15 sous zéro et 15 au-dessus, Témiscamingue 10 sous zéro et 15 au-dessus.

Régions de Gaspé et Sept-Iles : Ensoleillé et plus froid ce matin. Vents du nord-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Gaspé zéro et 15, à Sept-Iles 5 sous zéro et 10 au-dessus.

DYNAMITE

SUITE DE LA PAGE 1

éprouvée à l'annonce de son arrestation. On a appris cette nouvelle à la radio. Mlle Duclos n'avait eu que peu de contacts avec sa famille depuis quelques mois.

"Il a fallu qu'elle soit l'instrument de quelqu'un, a-t-on dit. S'il s'était agi d'un mouvement indépendantiste d'ici, on aurait pu comprendre, mais là on ne comprend rien, on est dans le noir . . . dans une grande inquiétude."

Membre du RIN

Mlle Duclos est membre du Rassemblement pour l'indépendance nationale. Elle est devenue membre en mai dernier.

Le président du RIN, M. Pierre Bourgault, a confirmé que Mlle Duclos est toujours membre en règle de son organisation. Il a dit que la jeune femme possède une personnalité extrêmement enthousiaste, douée d'une grande force de persuasion. Elle semblait douée pour retenir l'attention, se mettre en vedette.

M. Bourgault a précisé que Mlle Duclos a surtout fait du travail de bureau pour le RIN, et qu'elle faisait preuve de beaucoup de dévouement. Il ne l'a toutefois pas revue depuis deux ou trois mois.

Il a dit que si Mlle Duclos a voulu attirer l'attention sur l'indépendance du Québec par son geste, il la désapprouve. Si elle a voulu servir la cause de l'intégration des Noirs, cela la concerne seule. Toutefois elle demeure membre du RIN jusqu'au moment où un jugement sera rendu. Si elle est trouvée coupable, elle sera expulsée.

Speakerine à la radio et à la TV —

Mlle Duclos est bien connue dans les milieux de la radio et de la télévision du Québec. Elle a été speakerine dans les postes de radio de Jonquière, Chicoutimi, Trois-Rivières et Québec, avant de débuter à Montréal au poste CFTM-TV, où elle travailla quelques mois avant d'effectuer un voyage en France et en Algérie. Pendant plusieurs mois, l'an dernier, elle a collaboré à l'émission "Profils et Caractères".

Au début de la présente année,elle a tenté d'obtenir un emploi à la division radiophonique, au quartier général des Nations Unies. Ayant échoué, elle a demandé à être accréditée comme correspondante de l'hebdomadaire séparatiste "L'Indépendance". Le service de presse des Nations Unies lui demanda de fournir une lettre du directeur du journal la mandatant comme correspondante, mais elle ne donna pas suite à sa démarche.

STATUE

SUITE DE LA PAGE 1

de 40 pieds menant à une porte fermée à clef.

Le surintendant est d'avis qu'une charge importante d'explosifs aurait pu causer certains dommages à la couronne, mais que la "configuration" de la rouronne rend impossible toute tentative d'y déposer de la dynamite sans être aperçu des gardiens. Six gardiens sont de service ensemble à la statue.

Autre complot à Philadelphie

PHILADELPHIE. (UPI) — Les habituelles mesures de sécurité ont été resserrées à l'historique "Independance Hall", hier, après la découverte d'un présumé complot pour dynamiter la "cloche de la Liberté, ici, ainsi que la statue de la Liberté, à New York, et le monument de Washington, dans la capitale américaine.

L'"Independance Hall" est habituellement sous surveillance de deux gardes armés 24 heures par jour. La garde a été doublée. Le surintendant du lieu historique, M. M.-O. Anderson, a noté que l'un des présumés conspirateurs, arrêtés à New York; Walter Augustus Bowe, âgé de 32 ans, est natif de Philadelphie.

La Bible vous parle

La supplication fervente du juste a beaucoup de puissance. (Jac 5, 16)

COMPLOT

SUITE DE LA PAGE 1

de police noir de New York que le complot visant au dynamitage de trois monuments nationaux américains, dont la Statue de la Liberté, a pu être démasqué, a révélé M. Michael Murphy, préfet de police de New York.

Raymond Wood, mesurant six pieds une pouce et pesant 201 livres parvint, il y a trois mois, à s'infilter au coeur de l'organisation extrémiste du "Front de Libération Noire", et à gagner la confiance de Robert Collier, l'un des chefs du "complot des monuments". Tandis que le FBI et la police canadienne étaient tenus informés des progrès de l'enquête, Wood — qui a été nommé détective, mardi, en remerciement de ses services — fut mis au courant des plans de Collier et de ses acolytes, et se rendit avec lui, début février, au Canada pour tenter de s'y procurer des explosif.

Dans la journée de lundi la police signala l'entrée aux Etats-Unis d'une blonde commentatrice de télévision, Mlle Michèle Duclos, — membre de l'organisation séparatiste québécoise Rassemblement pour l'Indépendance Nationale. — Bien qu'elle soit parvenue à "semer" les policiers qui poursuivaient sa voiture, — chargée de 22 pains de dynamite et de trois détonateurs, — il était clair que l'étau se resserrait.

Elle déposa la "marchandise" dans un terrain de stationnement automobile de Riverdale — zone résidentielle du quartier new-yorkais de Bronx — et rencontra, dans la nuit, le comploteur-policier Raymond Wood pour le mettre au courant. Mardi matin, Wood accompagna Robert Collier au terrain de stationnement. Ayant retrouvé la caisse d'explosifs, les deux hommes s'apprêtaient à la charger dans la voiture de Collier quand le FBI intervint, tandis que l'agent Wood — héros de cette assez rocambolesque affaire — reprenait sa véritable identité. Les autres complices furent arrêtés peu après, soit chez eux, comme les deux autres Noirs, soit dans la rue comme Mlle Duclos.

Les conspirateurs ont comparu, mardi soir, devant le juge. Collier, qui a expliqué son geste en disant qu'il voulait "attirer l'attention sur la condition de (sa) race", a été accusé de possession illégale d'explosifs avec intention de l'utiliser illégalement. Michèle Duclos — dont la caution a été fixée à $100,000 dollars — et les deux autres Noirs, Walter Bowe et Khaleel Sayyed, — dont les cautions ont été fixées à $50,000 chacun — sont accusés de complot pour détruire la propriété du gouvernement.

KIERANS

SUITE DE LA PAGE 1

alors l'alternative de payer ou d'en appeler devant le tribunal désigné à cette fin par la loi provinciale.

Il est évident que le ministère provincial du Revenu se sent suffisamment armé pour s'attaquer à Yvon Dupuis et aller chercher un impôt sur le revenu sur ces $10,000.

Ce geste, cependant, n'a rien à voir avec la possibilité que d'autres poursuites ne soient entamées au criminel contre M. Dupuis.

Le procureur général Claude Wagner avait déclaré au début de la journée d'hier que l'enquête de la Gendarmerie royale n'était pas encore terminée. Il a ajouté que s'il y a lieu de porter des accusations contre M. Dupuis, cela pourrait se faire tout aussi bien par le ministre fédéral de la justice ou par les procureurs généraux du Québec ou de l'Ontario.

D'autre part, M. Kierans n'a eu qu'un bref commentaire hier sur la déclaration d'Yvon Dupuis aux Communes.

"90% de ce qu'il a dit ne se rapporte pas à l'accusation d'avoir pris les $10,000", a-t-il dit.

La Bible vous parle

Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Lui qui n'a pas épargné son propre Fils mais l'a livré pour nous tous, comment avec lui ne nous accordera-t-il pas toute faveur. (Rom 8, 31-42)

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

nu, face à l'aventure, et par des coups d'une audace et d'une brutalité peu communes contre les institutions que nous possédons en propre.

Et malheur à celui parmi les Canadiens français qui refuse la consigne du groupe !

Ainsi l'histoire nous a faits, ainsi nous vivons, et c'est à partir de ce phénomène, qui a jusqu'aujourd'hui assuré la survivance québecoise, qu'il faut tenter de comprendre ce qui choque et surprend dans le comportement de Jean Lesage.

C'est qu'il viole les règles sacralisées du jeu politique québécois.

De ministre fédéral il devient premier ministre du Québec. Premier accroc à la tradition. Cela ne devait jamais arriver. Il a démontré que tous ceux qui, sur la foi du passé, croyaient la chose impensable n'étaient que des endormis.

Pendant qu'il est au pouvoir, il monte, sur les fronts canadien, américain et Européen, une offensive imposante pour la construction d'un Etat fort et autonome.

Deuxième initiative qui ne s'ajuste pas au cadre de la tradition et qui devrait se terminer par un échec. Mais il y réussit en bonne partie et rallie les autres provinces à une ligne de pensée nouvelle.

Aujourd'hui, il songe, semble-t-il, au tour de force difficile entre tous : quitter Québec pour aller prendre en main les destinées du gouvernement d'Ottawa.

Là, alors, c'est la levée des boucliers ! Non, jamais ! Il s'agit là de la réaction instinctive et traditionnelle du milieu. Au moment où nous écrivons ces lignes, elle est quasi unanime. Les amis et les ennemis, les nationalistes et les socialistes, tous ces gens sont d'accord pour dire que c'est impossible, que ce n'est pas opportun, que le Québec se tournera contre lui ou que les anglophones ne voteront jamais pour lui.

Or voilà une situation en or pour Jean Lesage, non pas parce qu'il a raison et que tout le monde a tort mais parce que Lesage se nourrit de l'action, du mouvement, et que les groupes tendent à la consolidation.

L'oscillation, le mouvement perpétuel entre la retraite et l'attaque, voilà l'essence même du personnage Lesage.

. . . Cela est également l'essence même de notre époque.

C'est pourquoi il ne faut pas prendre Jean Lesage au sérieux quand il dit qu'il est de centre gauche. Demain, il pourrait bien être de centre droite.

Tout dépend des circonstances.

Au fond, cette terminologie n'intéresse pas vraiment Jean Lesage. Ce qui l'intéresse, ce sont les fluctuations des principaux courants politiques de l'heure.

Personne jusqu'ici n'a mieux que lui ajusté son horloge.

(Tous droits réservés)

FAILLITE

SUITE DE LA PAGE 1

créanciers des hypothèques sur le même terrain d'une valeur de $44,000, si bien qu'au 7 janvier 1964 la valeur des hypothèques prenant rang avant celles de M. Gobeil était de $43,000 "et la garantie hypothécaire consentie au demandeur devenait purement et parfaitement illusoire".



Me Jean Boucher

Entre le 28 juin 1961 et le 7 janvier 1964, M. Gobeil dit avoir consulté à plusieurs reprises Me Boucher qui, à chaque fois, l'aurait rassuré sur la solidité de ses garanties.

Aujourd'hui, M. Gobeil reproche d'abord au notaire de ne pas avoir fait enregistrer les deux actes de garantie collatérale comportant hypothèques.

Le créancier accuse Me Boucher d'inhabilité, de négligence et d'incompétence parce qu'il aurait négligé de l'avertir des risques du non-enregistrement ; qu'il n'aurait pas rempli son devoir de conseil que l'usage et la loi lui imposent en tant que notaire ; qu'il aurait trompé sa bonne foi en l'assurant que son argent ne courait aucun risque. En somme, il accuse Me Boucher d'avoir "abusé de la confiance" qu'il avait mise en lui.

DENIS

SUITE DE LA PAGE 1

"Mais il n'y a pas de deuxième plancher à ce motel," répliqua M. Drapeau.

M. Denis dit ensuite à l'inspecteur qu'il s'était rendu au motel en taxi, et qu'il pourrait vérifier, grâce au coupon qu'il avait remis au chauffeur de taxi en guise de paiement, à quel endroit s'était vraiment tenue la rencontre.

Ce billet de taxi révéla en effet que M. Denis s'était rendu, non pas à Eastview, mais à Hull, au motel Fontaine bleue.

L'inspecteur J.-P. Drapeau a également consulté au cours de son enquête les registres du Château Laurier pour le mois de juillet. Ces derniers révèlent que M. Guy Masson a séjourné à trois reprises dans cet hôtel, entre le sept et le 21 juillet, et qu'au cours de ces trois séjours, il a logé cinq appels téléphoniques au ministère de l'Immigration, et plus précisément aux bureaux du ministre Tremblay, où travaillait M. Denis.

Après sa première entrevue avec M. Raymond Denis, l'inspecteur Drapeau a rappelé le chef de cabinet du ministre Tremblay pour lui demander s'il pouvait le rencontrer à nouveau. Denis lui dit que ce jour-là, il devait prendre un train pour Montréal, qu'il avait peu de temps de disponible, et qu'en somme, il n'avait à peu près rien à ajouter.

M. Denis déclara à l'inspecteur Drapeau qu'il voulait, avant de le revoir, rencontrer le ministre de la Justice et appeler Me Pierre Lamontagne.

Quelques instants plus tard, l'inspecteur Drapeau appelait son collègue de Montréal, l'inspecteur Carrière, et lui demandait "de couvrir cette conversation téléphonique." Ce qui d'ailleurs fut fait par l'inspecteur Crevier.

L'inspecteur Carrière avait donné ordre à Crevier, non pas d'enregistrer sur bande magnétique la conversation, mais plutôt de l'écouter sur un autre appareil et de prendre des notes.

Au cours de la fin de semaine qui suivit, l'inspecteur Drapeau reçut par livraison spéciale les notes que MM. Crevier et Lamontagne avaient prises au cours de cette conversation téléphonique, et le lundi suivant, il convoqua M. Raymond Denis à son bureau.

C'est au cours de cette seconde entrevue, d'après l'inspecteur Drapeau, que M. Denis commença à se rappeler les propos qu'il avait tenus avec Me Pierre Lamontagne, dans son bureau le 14 juillet, sur l'affaire Rivard. Et c'est aussi à ce moment que le nom d'un dénommé "Bob", que lui aurait présenté M. Guy Masson, lui serait revenu à l'esprit. Jusqu'ici, plusieurs témoins ont affirmé, entre autre M. Guy Masson, que ce personnage était nul autre que Robert "Bob" Gignac, un ami de Lucien Rivard, détenu à la prison de Bordeaux sous une accusation de meurtre.

C'est Me André Desjardins, procureur de la commission, qui, cet avant-midi, a interrogé (en anglais) l'agent francophone de la RCMP, L'inspecteur Drapeau passera probablement le reste de la journée dans le box, pendant que les autres procureurs le contre-interrogeront.

BOMBE

SUITE DE LA PAGE 1

D'après le témoignage d'un gardien de nuit, deux individus d'une trentaine d'années auraient déposé l'engin devant le portail vers deux heures du matin et se seraient enfuis, après l'explosion, à bord d'une puissante automobile dont le numéro d'immatriculation a été relevé. La bombe a explosé à environ 600 pieds de l'appartement où dormait le pape Paul VI.

On estime dans certains milieux que l'attentat pourrait être relié à l'interdiction par le préfet de Rome, des représentations de la pièce "Le Vicaire" de Rolf Hochhut.

La préfecture de Rome a défendu les représentations en vertu du Traité de Latran de 1929 qui exige des autorités italiennes de protéger la papauté contre les offenses publiques. "Le Vicaire" attaque l'action de Pie XII durant la dernière guerre mondiale.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 1

sa décision aujourd'hui, après avoir consulté la loi constituant la Gendarmerie royale du Canada.

— Je serai alors en mesure de déterminer si ce document peut être produit, a-t-il expliqué.

Dans cette éventualité, Me Mathews s'opposera à ce que plus d'un exemplaire soit déposé.

— Je soumets respectueusement, a dit le procureur, que la Gendarmerie est la seule, jusqu'à ce jour, qui ait produit ses pièces en plusieurs exemplaires; on réclame maintenant ce document. Trop de sucre sur le gâteau . . .

La deuxième phase de l'enquête

La commission Dorion examine cette semaine la manière dont la RCMP s'est acquittée de l'enquête, qu'elle entreprit en août dernier, après que Me Pierre Lamontagne l'eut saisie d'une prétendue conspiration visant à soustraire M. Lucien Rivard à la justice américaine.

M. Rivard est impliqué dans un trafic de stupéfiants et les autorités américaines, qui réclament son extradition, ont chargé Me Pierre Lamontagne de l'obtenir; et, par voie de conséquence, de s'opposer à sa libération sous cautionnement.

Me Lamontagne accuse Me Raymond Denis de lui avoir offert $20,000 s'il cessait de s'opposer à une requête de caution-

Pressions des journaux en faveur du français, déplore Me Mathews

par Jacques Pigeon et Jean-V. Dufresne

OTTAWA. — Le procureur de la RCMP, Me Norman Mathews, a affirmé ce matin que des pressions ont été exercées sur des agents francophones de la police fédérale, pour les inciter à témoigner dans leur langue maternelle à la Commission Dorion.

"Il avait été entendu la semaine dernière entre moi et ces agents, qu'ils témoigneraient en anglais dans l'intérêt de la RCMP, (Me Mathews est un anglophone unilingue), mais l'on m'a informé qu'ils ont changé d'avis sous l'effet de certaines pressions", a déclaré le procureur torontois.

Me Mathews a fait cette observation après que le surintendant Joseph-Arthur Thivierge, assigné dans le box ce matin, eut manifesté quelque gêne à devoir choisir publiquement la langue dans laquelle l'interrogerait le procureur de la commission Dorion, Me André Desgner dans une langue ou dans l'autre".

Me Mathews intervint alors à son tour et fit part à la cour de "pressions" exercées sur les agents francophones pour les obliger à témoigner dans leur langue.

—"Voilà une déclaration très importante, Me Mathews, ajouta le juge, et je m'en vais m'informer sur-le-champ. M. Thivierge, dit-il, avez-vous été l'objet de pressions ?"

—"Aucune", répondit le témoin.

—"Alors, Me Mathews, continua le juge étonné, de quelles pressions s'agit-il ?"

—"M. le président, je n'ai pas dit que le surintendant lui-même fut l'objet de telles pressions, mais d'autres agents le furent.

—"Comment ?"

Me Mathews accuse les journaux

Et Me Mathews de prétendre que ces pressions émanent des journaux.

La précision fit sourire tous les avocats qui, avec une pointe de malice, demandèrent : "lesquels ?".

Me Mathews ne répondit pas et l'interrogatoire se poursuivit en anglais, le procureur de la commission, Me Desjardins, jugeant lui-même préférable d'opter pour la langue de Me Mathews.

A cinq reprises au moins ce matin, Me Mathews dut interrompre les dépositions, en l'occurrence, celles de l'inspecteur Carrière et du surintendant Thivierge, afin que ceux-ci attendent quelques secondes avant de répondre aux questions que lui posaient les avocats francophones bilingues.

En effet, Me Mathews doit se rabattre sur l'interprétation simultanée et bien que très compétentes, les interprètes n'arrivent pas à combler l'écart qui sépare une question posée en français de sa traduction vers l'anglais.

L'interrogatoire du surintendant Thivierge fut amorcé en fin, mais le procureur conservateur, Me Ross Drouin, l'interrompit à son tour, s'opposant à une question de son adversaire, le procureur gouvernemental, Me Deschênes, qui désirait savoir du témoin s'il avait fait part à quiconque des renseignements qu'il avait obtenus sur l'affaire Rivard, hormis Me Pierre Lamontagne et ses supérieurs ou collègues immédiatement concernés de la gendarmerie.

Me Ross Drouin prétend que Me Deschênes veut "faire sa petite enquête sur les prétendues fuites de la RCMP" et il s'oppose à toute question qui débouche sur la discrétion des agents de la gendarmerie.

L'avocat signale en effet que la RCMP a déjà enquêté elle-même sur l'hypothèse d'une fuite qui aurait permis au député conservateur du Yukon, M. Eric I. Nielsen, de faire éclater toute l'affaire aux Communes en novembre dernier, obligeant ainsi le gouvernement à ordonner la tenue de la présente enquête.

Me Drouin a déclaré qu'il serait opportun, en toute justice pour les témoins de la RCMP, si on s'avisait de les interroger là-dessus, d'assigner alors tous ceux qui furent susceptibles de près ou de loin de révéler quelque chose de l'affaire, des sténographes jusqu'aux officiers supérieurs. Malgré l'objection de Me Drouin, le juge Dorion permit à Me Deschênes de poser la question, jugeant qu'elle était conforme au mandat de la commission, et le surintendant Thivierge répondit par un non catégorique.

Le surintendant Thivierge était le supérieur de l'inspecteur Carrière chargé par le commissaire McClellan d'interroger Me Pierre Lamontagne au sujet d'une prétendue tentative de corruption visant à faire élargir Lucien Rivard.

Le surintendant lui-même n'interrogea aucun témoin. Son rôle dans cette enquête fut très limité.

D'après le premier témoin assigné dans le box ce matin, l'inspecteur Carrière, le Federal Bureau of Investigation des Etats-Unis n'a jamais été mêlé à l'enquête de la RCMP sur les allégations de Me Lamontagne.

Le procureur du NPD, Me Paul Jolin, lui demanda si d'autres personnes avaient à sa connaissance, tenté d'enregistrer sur bande magnétique la conversation Denis - Lamontagne.

nement qui mettrait M. Rivard en liberté.

La production des règlements de la RCMP permettrait aux avocats de déterminer si la police a agi, dans cette affaire, conformément à la procédure établie.

Documents "Top Secret"

La déclaration que Me Pierre Lamontagne a dictée à la sténographe de l'inspecteur Carrière constituait, au mois d'août dernier, un document ultra-secret qui fut tiré à quatre exemplaires.

Deux de ces derniers furent conservés sous cadenas dans le bureau de l'inspecteur, et les deux autres furent expédiés à Ottawa, au commissaire McClellan.

Hier, le commandant de la division du Québec de la RCMP, le surintendant J.-A.-I. Thivierge, a dit au commissaire Dorion pourquoi les deux premiers exemplaires du document avaient été conservés dans le bureau de son subalterne, l'inspecteur Carrière :

—C'est pour des raisons de sécurité que les copies de la déclaration de Me Lamontagne ont été conservées dans le bureau de M. Carrière. Nous croyions, d'après les accusations qu'on portait, que des membres du gouvernement pouvaient être impliqués dans cette affaire. En conservant des documents dans le bureau de M. Carrière, ils ne devenaient accessibles qu'après l'autorisation de l'inspecteur Carrière et de la mienne.

Le commandant Thivierge, qui compte plus de 32 ans au service de la RCMP, a expliqué au procureur du parti conservateur, Me Ross Drouin, que les documents pouvaient être classés de trois façons, selon le caractère plus ou moins confidentiel des pièces en question :

—Il existe d'abord un "Central Registry" où sont conservés les documents que tout membre de la RCMP peut consulter.

—D'autres pièces de nature plus secrète sont entreposées dans les classeurs cadenassés et ne sont accessibles qu'aux officiers supérieurs des corps policiers.

—Enfin, lorsque des documents sont du plus grand secret, l'officier qui les a recueillis, avec le consentement de son supérieur immédiat, les garde dans son bureau, sous clef.

En somme, dans le cas qui nous occupe, les documents étaient à Montréal, sous la garde de MM. Thivierge et Carrière.

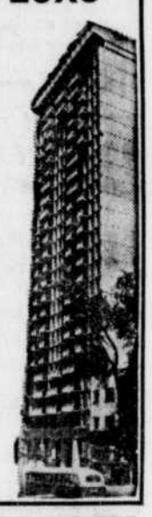
GRAND CHOIX DE

Garçonnière de Luxe

(aussi 1 app. avec 2 chambres à coucher et 5 apps. avec 1 chambre à coucher)

Maintenant les loyers modiques comprennent :

1. Air climatisé central.
2. Tapis mur à mur.
3. Electricité gratuite.
4. Grandes draperies à toutes les fenêtres
5. Piscine chauffée sur le toit.
6. Antennes pour les canaux de télévision.
7. Cuisine avec commodités G.E.
8. Thermostat dans chaque chambre.
9. Intercom particulier à plusieurs lignes.
10. Salle de jeu moderne.
11. Portier et préposé au stationnement.
12. Voitures de location à prix spéciaux.



Cantlie House

1110 ouest, rue Sherbrooke et Peel

Ouvert tous les jours de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Samedi et dimanche jusqu'à 6 h. p.m.

LOCATION et DIRECTION

WALDORF CORPORATION — 845-3241

VENTE SENSATIONNELLE DE TAPIS

VOYEZ nos échantillons chez vous, sans aucune obligation. Service téléphonique de 24 hres

3 PIÈCES DE TAPIS "MUR À MUR"

Faites poser un superbe broadloom dans votre salon, chambre à coucher, salle à manger ou vestibule et escalier. Variété de couleurs.

GRATIS AUTHENTIQUE BISSEL BALAYEUSE ou APPAREIL À SHAMPOOING avec votre achat

$129. INSTALLATION COMPLETE JUSQU'A 300 PI. CAR.

Seulement $1.50 par sem.

AUCUN VERSEMENT INITIAL

1er versement en mai 1965

BELAIR CARPET Corp.

5676, rue Paré, Montréal

Appelez : 731-7736

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 17 FEVRIER 1965 — 81e ANNEE — No 39

Laporte: Pas de Maison d'opéra avant 10 ans

Le ministre affirme qu'on n'en a pas actuellement les moyens financiers et qu'il est plus urgent de doter toutes les régions de centres culturels.

par Michel Lapalme

QUEBEC — La Maison d'opéra, ce n'est pas pour aujourd'hui. Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, reporte le projet à beaucoup plus tard. "C'est une question d'années", dit-il, en lançant même un chiffre : dans une dizaine d'années peut-être.

C'est en répétant qu'il "différait d'opinion" avec le maire de Montréal, qu'il "avait peut-être le même objectif, mais pas la même façon d'y parvenir", que M. Pierre Laporte a fait cette déclaration hier devant les membres de l'Assemblée législative.

"Je suis et nous sommes absolument en faveur de la création éventuelle d'une compagnie d'opéra permanente à Montréal, a dit M. Laporte.

"Il ne m'apparaît pas que nous ayons, pour l'instant, les moyens pécuniaires, ni la ville de Montréal, ni le gouvernement de la province de Québec, pour créer une compagnie d'opéra immédiatement à Montréal, a-t-il cependant ajouté.

"Si l'on demande au gouvernement de la province de Québec ou à la ville de Montréal de séparer à parts égales le déficit de l'ordre de $5 millions que représenterait une compagnie permanente d'opéra avec 120 représentations par année, c'est absolument hors de portée."

Le député de St-Jacques, M. Paul Dozois, fait remarquer que ça ne correspond pas à la déclaration du maire de Montréal.

"Oui, dit M. Laporte, c'est un minimum de $2 millions. Mais c'est un minimum de $2 millions avec un maximum de $5 millions."

Le débat fut soulevé par M. Dozois lors de la deuxième lecture du bill no 11 — Loi modifiant la Loi de la Place des Arts — qui a pour but de permettre au ministre des Finances de payer à même le fonds consolidé du revenu la part des déficits que le gouvernement s'est engagé à défrayer à la Place des Arts.

M. Dozois a demandé si les déficits d'une Maison d'Opéra seraient compris dans ceux que le gouvernement paie.

"Je crois que dans l'ordre des priorités, a dit M. Laporte dans sa longue réponse, nous devons voir à ce que les moyens de culture qui sont actuellement surtout centralisés à Montréal — l'orchestre symphonique, les Grands Ballets canadiens, les diverses troupes de théâtre — ; je trouve qu'il y a une priorité plus grande à voir à ce que ces moyens de culture, avec les moyens financiers dont nous disposons, soient d'abord mis à la disposition de toutes les régions de la province de Québec.

"Lorsque nous aurons atteint ce développement idéal pour toutes les régions de la province de Québec, nous pourrons, je pense, à ce moment-là, songer à doter Montréal d'une compagnie d'opéra".

Notant qu'il y avait déjà eu quatre opéras à la Place des Arts, M. Laporte ajoute : "Si l'an prochain nous en avions, au lieu de quatre, six, et que petit à petit, à mesure que le budget des Affaires culturelles et le budget de la ville de Montréal pour les affaires culturelles vont se développer, on pourra sur une période de dix ans créer une compagnie."

Affirmant que le gouvernement, selon l'entente générale, doit payer la moitié du déficit, M. Laporte ajoute qu'il est possible que la Régie de la Place des Arts se fasse imprésario.

"Ils ont le pouvoir de le faire, fait remarquer M. Dozois.

— Alors, nous espérons que, dans certains cas, ils vont s'en servir, a sèchement répliqué le ministre des Affaires culturelles.

Le bill no 11 a ensuite été adopté par la Chambre.

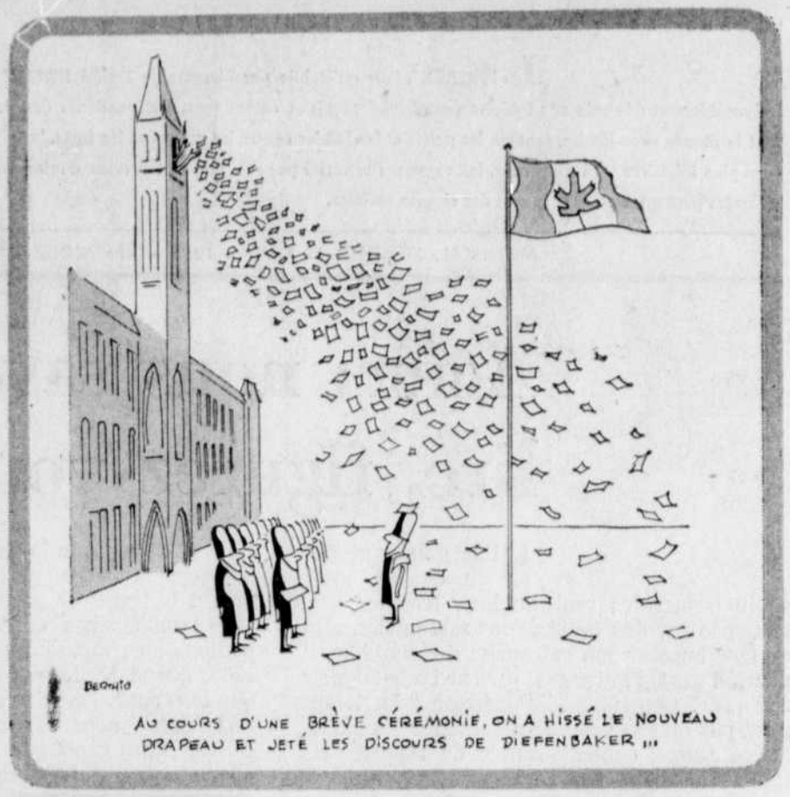




photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Devant les studios du poste de radio CJMS

Quelque 300 Chevaliers de l'indépendance et membres du club Parti pris ont envahi le trottoir devant le poste de radio CJMS, pendant près d'une heure hier soir, protestant contre la politique générale de cette station radiophonique. On voit ici une partie des manifestants, brandissant des pancartes sur lesquelles apparaissaient des slogans de toutes sortes.

Drapeau présentera son projet dans quelques mois

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a déclaré hier soir qu'il travaille à l'élaboration d'un "projet précis pour l'établissement d'une Maison d'Opéra dans la métropole" afin de le présenter dans "quelques mois" au gouvernement provincial.

Il dit : "J'approcherai le gouvernement avec tous les chiffres et je crois être en mesure de le convaincre".

Rejoint au téléphone, M. Drapeau a affirmé "qu'aucun projet précis, concret" n'a encore été présenté au gouvernement de Québec. Il précise qu'il n'a fait que discuter "l'idée" d'une Maison d'Opéra avec quelques ministres provinciaux. Il a volontiers identifié les ministres, dont l'un a depuis quitté le cabinet Lesage, soit M. Georges-Emile Lapalme, titulaire du portefeuille des Affaires culturelles, son successeur, M. Pierre Laporte, qui a formulé des doutes aujourd'hui quant à la possibilité de réaliser le projet avant une dizaine d'années, et le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque.

M. Drapeau a dit que jusqu'à maintenant il s'est surtout borné à saisir l'opinion publique de son projet d'une Maison d'opéra. Invité à préciser le moment où il entend saisir officiellement le gouvernement québécois d'une projet précis, M. Drapeau s'est contenté de répéter dans "quelques mois", précisant qu'il ne saurait être question d'années.

Manifestation calme de 300 séparatistes

Scandant des slogans tels que : "Le Québec aux Québécois", "Révolution", "Le Québec aux ouvriers", "A bas CJMS", etc., plus de 300 séparatistes ont manifesté pendant près d'une heure, hier soir, devant les studios du poste de radio CJMS, rue Berri, protestant contre la politique générale de cette station radiophonique.

Dans l'ensemble, tout s'est déroulé assez calmement, même si la police a dû appréhender six des manifestants.

Les manifestants s'étaient tout d'abord rassemblés devant l'école de boxe de Reggie Chartrand, au 1611 rue Visitation et, de là, s'étaient mis en marche vers le Palais du commerce, où se trouvent les locaux du poste CJMS.

La police à l'écart

Contrairement à la politique adoptée dans le passé par la police à l'endroit de telles manifestations, on n'a pas fait de grand déploiement de force policière.

Mais la police était quand même aux aguets et suivait tous les faits et gestes des manifestants. A peine quelques policiers sur les lieux et le long du parcours emprunté par les manifestants pour se rendre devant le poste CJMS, mais ces quelques policiers étaient munis d'appareils de radio portatifs "walkie-talkies" et étaient prêts à signaler immédiatement tout désordre qui aurait pu survenir.

De leur côté, les policiers chargés d'intervenir en cas de tumulte se tenaient dans les rues environnantes, assez près pour gagner les lieux rapidement et assez loin pour ne pas être remarqués.

Cette nouvelle façon de procéder de la police qui laisse les séparatistes manifester tout en se tenant à l'écart semble porter des fruits, du moins plus que les grands déploiements policiers lors des manifestations à la Place des Arts, à la Place Ville-Marie et au square Dominion.

Les raisons

Le groupe des manifestants était composé de Chevaliers de l'indépendance et de membres du club Parti pris.

Un porte-parole de ce groupe nous a révélé à la suite de la manifestation les raisons qui l'ont motivée.

Tout d'abord les séparatistes prétendent que le poste CJMS a injurié les Québecois en descendant de son mât le drapeau fleurdelisé pour le remplacer par l'unifolié que les séparatistes qualifient de "subtil symbole du colonialisme canadien".

Le porte-parole du groupe a ajouté également que la manifestation avait pour but de protester contre la politique antisyndicale du poste CJMS, principalement contre l'émission de Jean Bruchési qu'il a qualifiée d'antisyndicale et de méprisante pour les ouvriers.

Leader appréhendé

Dès le départ du groupe des séparatistes, le leader de la manifestation, l'ex-boxeur Reggie Chartrand, a été appréhendé par la police. Il devait être relâché environ une heure plus tard.

Interrogé à ce sujet, un officier de police du poste no 4 a révélé que le leader avait été appréhendé pour "enquête". Trois ou quatre autres manifestants ont également été appréhendés pour la même raison et ont été relâchés par la suite.

Voir MANIFESTATION en p. 7

FAITS divers

Une auto tue une fillette et blesse ses deux frères

Une fillette de St-Hubert a été mortellement blessée, au début de la soirée d'hier, et ses deux frères ont été grièvement blessés lorsque les trois enfants ont été renversés par une auto à l'angle des rues Donville et Payé, à St-Hubert.

Le conducteur de l'automobile a négligé de s'arrêter après avoir renversé les trois enfants et l'alerte a été donnée à tous les corps policiers de la région. Des témoins de la tragédie ont donné une bonne description de l'automobile du chauffard.

Les victimes sont : Suzanne Therrien, âgée de 9 ans, fille de M. et Mme Gérard Therrien, de même que ses deux frères Gérard et Robert, âgés respectivement de 7 et 6 ans. Suzanne est morte dans l'ambulance qui la conduisait à l'hôpital, tandis que ses deux frères demeurent dans un état critique à l'hôpital Général de St-Lambert.

Trois cagoulards armés visitent deux logements

Trois cagoulards armés ont terrorisé trois personnes domiciliées au 6410 et au 6412 est, rue Jarry, vers 8 h. 30 hier soir, avant de prendre la fuite en emportant une somme de $650.

M. Hector Roy, domicilié au 6410 est, rue Jarry, l'une des victimes du vol, a révélé à la police qu'il avait vu l'automobile des cagoulards s'arrêter devant sa maison et qu'il avait également vu les cagoulards en descendre.

Voyant qu'il avait affaire à des bandits, il a dit avoir verrouillé sa porte, tentant ainsi de les empêcher de s'introduire dans son logis. A ce moment, le fils de M. Roy, Jean-Pierre, qui habite le logis du deuxième étage, au 6412, descendait l'escalier et a été appréhendé par le trio.

En brisant une vitre, les cagoulards ont réussi à se faufiler à l'intérieur et, tenant en joue M. Roy, sa femme et son fils, ils ont tout mis sens dessus dessous, en cherchant à mettre la main sur l'argent.

Ils ont ensuite enfermé leur trois victimes dans un placard, leur conseillant de ne pas tenter d'en sortir. Pendant ce temps, ils sont montés au logement du deuxième étage et y ont tout saccagé pour trouver l'argent.

Selon les déclarations des victimes, les sommes volées aux deux endroits atteindraient $650.

Un incendie jette trois familles sur le pavé à Verdun

Un incendie, qu'une trentaine de pompiers ont mis à peu près une heure à circonscrire, a jeté trois familles à la rue, vers 7 h. 45 hier matin, à Verdun.

Les flammes, dont on ignore l'origine, ont pris naissance dans un hangar à la hauteur du troisième étage et ont causé des dégâts matériels de plus de $10,000.

Les pompiers ont utilisé six jets pour combattre le sinistre.

Voir FAITS DIVERS en page 7

MACHINE à ADDITIONNER
BURROUGH'S
ELECTRIQUE
• Clavier de 10 clefs
• Soustraction
• Capacité 7 colonnes totalisant 999,999.99
• Fabrication très robuste
• GARANTIE DE 1 AN
• SERVICE A DOMICILE
PRIX REG. : $195.00
SPECIAL $150.00
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
750 Beaubien 274-6487
8559 St-Laurent 381-4261
800 E. Mt-Royal 524-3081
851 Décarie St-Laurent 748-7961

examen de la VUE
VERRES DE CONTACT
LUNETTES MODERNES
optométristes
B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.
3e ETAGE 842-5151 POSTE 538
Dupuis

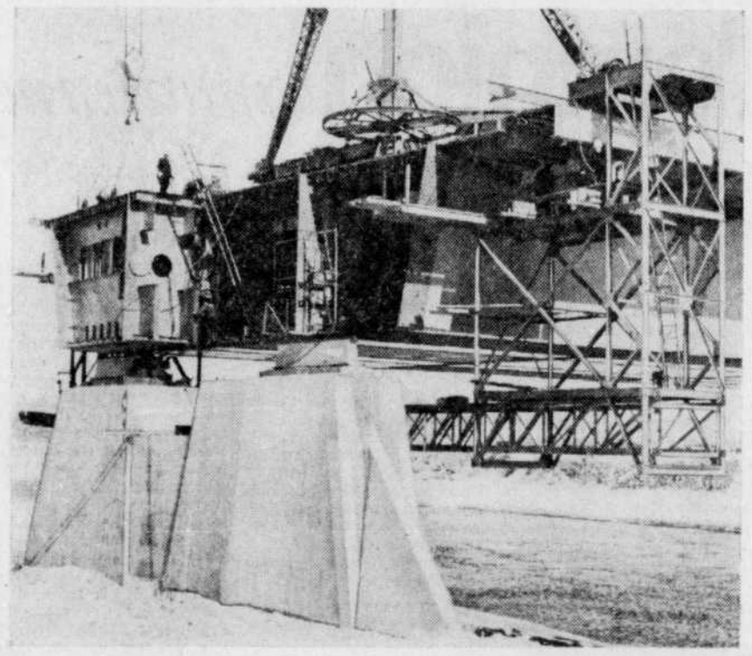
VOICI
La Gioconda
$17.95
Chaussure par excellence tant par sa souplesse, sa flexibilité, que par son élégance. Offert en veau noir ou brun, en suède gris ou café au lait. AAA, AA et B — 4½ à 9½.
Louis Des Lauriers LIMITEE | H. Giroux & Fils INC.
6914 ST-HUBERT — 273-2813 (angle Bélanger)
1500 est, MT-ROYAL — 521-3164
4029 est, ONTARIO — 521-9414

NOUVEAU BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $27.95
SPECIAL 15.95
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
845-7251
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE + PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
OUTILS et EQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION
273-2411
Perco LTEE
5272 BOUL. ST-LAURENT
OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

Studebaker
"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE
'65 COMMANDER
6 cylindres, 2 portes, essuie-glace 2 vitesses, briquet, alternateur.
AUCUN COMPTANT
$65 PAR MOIS
PRIX SPECIAL de CLOUETTE $2295.
CLOUETTE Automobiles
4590 rue St-Denis Tél. : 844-4445

POUR CONSTRUIRE
ACHETER·REFINANCER
Obtenez rapidement un
PRÊT
1ère HYPOTHÈQUE
6½%
LE TAUX LE PLUS BAS!
Montréal et banlieue • Aucune commission • Que vous soyez client ou non • Consultez le Gérant
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
66 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 8 h.



(Photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE)

Un meccano géant

On vient de mettre en place l'une des trois pièces de la dernière section de la première travée du pont de l'Expo. Une fois que les trois pièces posées hier seront bien en place, on enlèvera les puissants câbles d'acier, la travée s'abaissera de quelques pouces et s'appuiera sur le premier pilier au milieu du fleuve. Le pont sera prêt à l'automne.

La première travée du pont de l'Expo est maintenant en place

par Jean Rivest

La première travée du pont de l'Expo qui reliera la jetée Mackay à l'île Sainte-Hélène a été terminée ce matin. Les ingénieurs et les ouvriers de la société Dominion Bridge qui construit ce qui devait s'appeler "le pont des peuples", ont installé les dernières sections transversales d'acier de la travée de 340 pieds de long, à l'extrémité sud du pont, c'est-à-dire sur l'île Verte.

Cette travée s'appuie maintenant sur le premier pilier au milieu du fleuve; une travée identique actuellement en construction, du côté de la jetée Mackay, atteindra également l'un des piliers avant la fin de février.

Le pont de l'Expo est le pont orthotropique le plus long du monde. Ce mot qui sonne un peu étrange signifie que le tablier du pont est joint à la superstructure et en devient partie intégrante. En réalité en regardant ce qui est jusqu'ici construit, on ne distingue pas la structure du tablier du pont. Tout est d'une seule pièce.

Incidemment, même si tout paraît d'une seule pièce, on conçoit facilement qu'il s'agit de pièces plus petites rivetées les unes aux autres. On en a placé trois aujourd'hui, dont deux pesaient 42 tonnes chacune.

En simplifiant au possible, pourvu que les ingénieurs ne s'en formalisent pas trop, on

Voir PONT en page 7

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

qui a éprouvé les familles de MM. Jean Mantha, Lucien Faucher et Victor Beaudoin, qui étaient respectivement logées aux appartements 3190, 3186 et 3188 du boulevard Lasalle.

Saisie d'alcool à Québec

QUEBEC. (PC) — Des agents de la Sûreté provinciale ont saisi 180 bouteilles d'alcool mardi dans une maison privée de Québec. Les policiers ont fait savoir que les bouteilles étaient marquées du sceau d'une régie d'une autre province. Ils n'ont toutefois pas précisé laquelle. Aucune arrestation n'a été faite.

Chute mortelle dans un escalier

Un homme a fait une chute mortelle dans un escalier, peu avant 1 h. hier matin.

Il s'agit de M. Armand Charland, 50 ans, dont le domicile est situé au 2341 Terrasse Guindon. Il a été trouvé étendu sur le dos, le crâne fracturé, au bas de l'escalier du Café Figaro, établissement situé au 4475 boulevard St-Laurent.

Le corps a été transporté à la morgue et une enquête du coroner doit avoir lieu dans le cours de la semaine au sujet de cet accident.

Deux messagers victimes de vols

Deux messagers ont été attaqués et soulagés de leur argent au cours de la soirée d'hier, le premier vers 8 h., le deuxième vers 10 h. 30.

Dans le premier cas, Raymond Sabourin, à l'emploi de la pharmacie Taillefer, au 192 est, rue St-Zotique, a été victime d'un vol à main armée, en face du 6770 rue Casgrain.

Le jeune messager a été accosté par deux individus, dont l'un était armé d'un revolver et, sous la menace de l'arme, a dû remettre à ses agresseurs une somme de $4.58, tout l'argent qu'il avait sur lui.

A la suite du vol le messager a signalé à la police que l'arme qui a servi au vol pouvait être un revolver-jouet.

"Donne-moi ton argent", a lancé un suspect accompagné d'un compère, vers 10 h. 30 hier soir, lorsqu'il a abordé le messager de la pharmacie Sarrazin & Choquette, du 4497 rue St-Denis.

L'adolescent, René Thomas, 15 ans, du 4302 rue Laval, lui a remis l'argent qu'il avait sur lui, soit approximativement $15. Le vol a eu lieu en face du 4005 rue Drolet.

Hold-up de $45 dans un restaurant

En présence de quatre clients, deux suspects apparemment armés ont commis un hold-up de $45, vers 11 h. 30 hier soir, au restaurant Lina Snack-Bar, situé au 4480 de la rue St-André.

Les suspects se sont fait remettre le contenu de la caisse par Mme Lina Fisette, après quoi ils ont pris la fuite à pied.

Cambriolages dans deux maisons

Une téléphoniste à LA PRESSE a été victime d'un cambriolage au cours des dernières heures. Il s'agit de Mlle Claudette Hébert, demeurant au 1465, rue Mackay, appt. 4, dans l'ouest de la métropole.

Mlle Hébert évalue sa perte à $950, soit un manteau, un appareil de télévision, et une certaine quantité de disques.

D'autre part, et probablement avec la venue du printemps, un autre voleur s'est emparé de 33 gants de baseball, d'un appareil de télévision, ainsi que d'une somme de $130 en espèces, soit un total de $836, à la résidence de Mme Pierre Nadon, au 3565, rue Messier, appt. 1.

PONT

SUITE DE LA PAGE 3

peut dire que le pont est fait d'une série de cubes de plaques d'acier qu'on accole les unes aux autres. La distance entre les piliers étant de quelque 340 pieds, on doit suspendre la travée par des câbles accrochés à une tour haute de 180 pieds, au fur et à mesure qu'elle s'allonge au-dessus du courant tumultueux (le courant Sainte-Marie passe à cet endroit à environ 15 milles à l'heure). Cette façon de faire a pris fin aujourd'hui, du moins pour ce qui est de la première travée : il reste à enlever les gros câbles d'acier, et le pont (tablier et structure) reposera désormais sur le pilier.

On déplacera la tour, l'emmenant au-dessus du second pilier, et l'on recommencera l'opération.

Chacune des sections, comme celle qu'on a mise en place aujourd'hui est faite de trois parties, juxtaposées transversalement pesant chacune 42 tonnes, ce qui fait, pour une section qui allonge la travée de neuf pieds, un poids total de 126 tonnes. Et la travée a 340 pieds de longueur . . .

Les pièces qui sont faites de plaques d'acier ont été fabriquées aux ateliers de Lachine de Dominion Bridge; elles sont transportées par camion sur le chantier et rivetées sur place.

Quand les deux travées (l'une à l'île, l'autre à la jetée Mackay) seront complétées, les pilônes de 180 pieds, qui seront allongés à 200 pieds, seront transportés l'un vers l'autre, jusqu'au dessus des deux piliers respectifs et l'on commencera la construction de deux autres travées, jusqu'à ce qu'enfin les deux chantiers n'en deviennent plus qu'un.



Photo LA PRESSE

Pour agrémenter la retraite

Deux employés de LA PRESSE qui viennent de prendre leur retraite, après plus de 40 années de service, ont reçu en fin de semaine une marque de reconnaissance des autorités du journal. En effet, à l'occasion d'une fête intime, à l'hôtel Ritz Carlton, M. René Raymond, (42 ans) à gauche, et M. Sylvio Lamalice, (49 ans), qui occupaient tous deux des fonctions de chefs au service de la correction-traduction du quotidien, ont reçu chacun une magnifique montre, le premier des mains de M. Jean-Paul Malo, directeur du service du Personnel, et l'autre de M. Charles-Arthur Berthiaume, secrétaire de la Compagnie de Publication de LA PRESSE.

Un candidat qui ne savait pas la signification de ses discours

par Léopold Lizotte

Un vendeur d'autos qui s'était posé candidat "indépendantiste" et . . . anti-wagnérien lors de l'élection complémentaire de décembre dernier, dans le comté provincial de Terrebonne, a avoué devant le juge Armand Chevrette, hier après-midi, qu'il ne connaissait tout d'abord pas la signification de plusieurs expressions employées dans ses "discours".

Lucien Dulude a également avoué que ces discours qu'il avait surtout faits . . . par la poste, n'étaient pas de son cru.

Il les avait bien signés, mais c'est un autre (qu'il n'a pas identifié) qui avait rédigé ces diatribes contre le présent gouvernement provincial, sa violence épistolaire ne lui rapportant par ailleurs que quelques centaines de votes, le jour du scrutin.

Dulude a fait ces étonnantes révélations alors que le contre-interrogeait le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, au procès d'Alphonse Lefebvre, accusé d'une quarantaine de vols d'autos.

Au cours de la détention prolongée de Lefebvre, aux quartiers généraux de la Sûreté provinciale, celui-ci aurait "exceptionnellement" eu la permission de faire et de recevoir de très nombreux appels téléphoniques.

Mais pour son malheur et celui de ses interlocuteurs, la ligne téléphonique qui le reliait avec l'extérieur était constamment "tapée", comme on dit dans le milieu.

C'est ainsi qu'au cours du contre-interrogatoire de Dulude, tout aussi bien que pendant celui de l'accusé lui-même, Me Boilard a pu leur demander "d'identifier" telle ou telle phrase qu'il leur imputait, et qu'il leur rappelait textuellement.

Et c'est ainsi qu'il a demandé à Dulude ce qu'il pouvait bien avoir voulu dire lorsque, au cours de l'une de ces conversations, il avait parlé à plusieurs reprises de "la robe bleue".

Le procureur de la Couronne lui suggère qu'il s'agissait d'une Pontiac de couleur bleue, et il le fait avec d'autant plus d'à-propos que, à un certain moment le témoin aurait parlé "d'un enregistrement qu'il fallait, pour se promener avec".

Mais Dulude déclare qu'il ne sait pas de quoi il s'agissait.

C'est alors que le représentant du ministère public lui demande :

— Est-ce qu'il vous arrive ainsi souvent de dire des choses dont vous ne connaissez pas le sens ?

Le témoin répond évidemment dans la négative.

Mais, immédiatement, les discours du candidat défait sont mis en cause, et c'est là que ce dernier avoue que quelques-unes des expressions que l'on pouvait trouver dans ces écrits, il n'en savait pas la signification, au tout début.

"Mais je me suis renseigné par après", ajoute-t-il.

La "robe bleue" n'était pas la seule expression énigmatique de ces conversations téléphoniques entre Lefebvre et ses amis de l'extérieur.

C'est ainsi que Dulude lui aurait rappelé que "les vidanges passaient deux fois par semaine" et qu'il y avait "une douzaine d'oeufs par poule".

Selon Me Boilard, la première expression aurait voulu dire qu'un certain témoin, aujourd'hui manquant, passait le voir deux fois la semaine, tandis que la seconde signifiait que chaque auto devrait se vendre $1,200.

Le témoin, toutefois, n'a pas voulu confirmer ces "explications".

En fin d'audience, le procureur de Lefebvre, Me Gérard Hébert, c.r., devait demander l'ajournement de l'instruction à cet après-midi, en déclarant qu'un témoin de la défense manquait, et que le témoignage de ce dernier était essentiel.

L'accusé est alors intervenu dans le débat pour suggérer que . . . c'était la Couronne qui cachait présentement ce témoin.

Comparution de trois manifestants

Trois des six jeunes gens appréhendés à l'occasion de la manifestation séparatiste d'hier devant les studios de CJMS ont plaidé non coupables, ce matin, aux accusations qui ont été portées contre eux en cour municipale et devront subir leurs procès le 1er mars prochain.

MM. Jacques Poitras, 20 ans, électricien domicilié au 3621, rue Ste-Catherine est, Réal Mathieu, 18 ans, expéditeur, 4253, rue Brébeuf, et Etienne Lapointe, 22 ans, commis, 330, Place Christin, ont obtenu leur liberté provisoire sous cautionnement : $100 pour M. Poitras (déjà condamné, en mai dernier, à $25 d'amende à l'occasion d'une autre manifestation) et $25 pour les deux autres.

Les trois autres personnes appréhendées hier ont été relâchées dans la soirée et n'ont pas eu à comparaître ce matin.

. . . mise à pied à la RAQ à cause de l'automation

QUEBEC. (DNC) — "Je veux de nouveau assurer les employés de la Régie des alcools, y compris le personnel des entrepôts, qu'ils n'ont pas à craindre de la part de leur employeur, d'être victime d'une mise à pied, soit pour cause d'automation, soit à la suite de réorganisation administrative, ou pour toute autre raison qui pourrait conduire à un surplus de personnel. Et, même, advenant le cas où une partie de ce personnel serait transférée dans d'autres ministères, c'est-à-dire au Service civil, comme je l'ai laissé entendre, il en sera ainsi pour eux."

C'est l'assurance formelle qu'a tenu à donner hier, en Chambre, le premier ministre Jean Lesage, en réponse à un article paru dans un quotidien montréalais, en fin de semaine, et qui laissait entendre qu'il y aurait sous peu des mises à pied à la Régie des alcools.

"Le vendredi 12 février, a commencé le premier ministre, au début de la séance, j'ai fait une déclaration au sujet de la grève de la Régie des alcools. J'avais donné l'assurance que les employés ne seraient pas mis à pied pour cause d'automation.

"Ce matin, a-t-il continué, dans un quotidien montréalais, on rapporte une entrevue téléphonique, ou autre, avec M. Power, au cours de laquelle ce dernier aurait confirmé la construction de deux entrepôts modernes, dont l'un à Québec, et l'autre à Montréal.

"Il aurait ajouté, je cite, que ces deux entrepôts permettront à la Régie de réduire son personnel. Evidemment, ce qui est contraire à ce que j'ai dit. Il semble y avoir contradiction. Alors j'ai communiqué avec M. Power, qui m'a dit qu'évidemment il n'avait pas fait cette déclaration. Il a bien déclaré qu'il y aurait deux entrepôts modernes, que ces entrepôts modernes permettraient d'avoir moins d'employés, mais que les autres entrepôts vont continuer d'exister."

Et c'est alors qu'il affirma que sa parole serait tenue, et que, de plus, M. Lorne Power, administrateur de la Régie des alcools, se trouvait totalement en accord avec lui.

Les négociateurs patronaux et syndicaux passent de longues heures chaque jour depuis la semaine dernière à mettre au point le texte définitif de la convention collective de travail. On ne veut pas indiquer combien de temps il faudra encore avant d'en venir à un accord.

Une fois ce texte rédigé, il sera soumis aux assemblées générales. Une première réunion aura lieu à Québec, et la seconde à Montréal afin que les mêmes dirigeants syndicaux puissent expliquer la convention aux membres, au lieu de tenir simultanément des assemblées dans toute la province. Le dépouillement du scrutin secret sur l'acceptation ou le rejet de la convention se fera après la dernière assemblée. Il semble bien qu'en étant optimiste, la grève ne pourrait prendre fin dans ces conditions avant vendredi matin, en supposant que l'assemblée des membres de Québec ait lieu ce soir.

Toute vitesse et toute action imprudentes susceptibles de mettre en péril la sécurité, la vie ou la propriété, sont prohibées sur les chemins publics.

MANIFESTATION

SUITE DE LA PAGE 3

Après avoir déambulé pendant une quarantaine de minutes devant le Palais du commerce, les manifestants ont mis le feu à un drapeau unifolié, nouvel emblème officiel du Canada. Cependant, la police est immédiatement intervenue, a appréhendé trois manifestants et saisi le drapeau à demi consumé.

La manifestation s'est déroulée sous les yeux de centaines de spectateurs, soit la plupart des gens qui s'étaient rendus au Palais du commerce pour visiter le Salon de l'agriculture.

Le différend entre la Ville et ses fonctionnaires semble s'envenimer

M. André Lanciault, 1er vice-président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal se déclare fort mécontent de la tournure des négociations entre son syndicat et les représentants de la ville. Il laisse entendre que l'on s'achemine vers une grève que les fonctionnaires pourraient légalement déclencher à la fin du mois de mars.

Il existe un malaise assez marqué chez les fonctionnaires de l'hôtel de ville qui ont décidé d'avoir recours à la conciliation après des mois de négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention collective de travail.

S'adressant, par l'entremise de "Bonsecours", une publication du syndicat, aux 4,100 cols-blancs syndiqués, M. Lanciault dit que "la Ville de Montréal, après avoir discuté comme un employeur qui cherche véritablement à s'entendre avec le syndicat de ses employés, a fait tout à coup volte-face et nous a soumis des contrepropositions qui ne tiennent même pas compte des clauses sur lesquelles nous nous étions entendus auparavant".

Après avoir souligné que "le service du personnel qui négocie toutes les conventions collectives des divers groupes d'employés de la Ville de Montréal est littéralement débordé ne sait plus où donner la tête et n'ose faire de concessions à un syndicat de peur qu'un autre syndicat ne s'en prévale comme d'un précédent, etc.", M. Lanciault dit que "ce petit jeu de cache-cache peut nous mener bien loin et peut même nous rapprocher de la date où notre syndicat pourra légalement faire la grève, soit vers la fin du mois de mars".

Toutefois, M. Lanciault ne désespère pas. Il déclare : "Nous osons croire cependant que les négociateurs de la Ville sauront prendre leurs responsabilités. Nos demandes ne sont pas exagérées. Sur la plupart des clauses non réglées, il suffirait d'un petit effort et le tour serait joué. Cependant, comme nous avons déjà démontré notre bonne foi, il faudra cette fois que la Ville fasse de même".

Et M. Lanciault termine : "Sinon c'est la Ville qui supportera l'odieux d'avoir conduit ces négociations à un échec devant toute la population de Montréal. Nous ne pouvons toujours pas plier au point de nous casser les reins. De la collaboration, nous en avons donnée plus qu'il n'en faut. Au service du personnel de faire son petit bout de chemin".

Comparution pour vol à l'étalage

Le comédien bien connu Roger Garceau, qui joue présentement un rôle important dans la pièce de Marcel Dubé "Les beaux dimanches", a comparu hier devant le juge René Théberge sous l'accusation de vol à l'étalage.

L'accusé a nié sa culpabilité et son procès a été fixé au 23 février.

L'offense reprochée à Garceau aurait été commise au grand magasin Eaton où il aurait volé deux nappes d'une valeur totale de $6.90.

En Cour hier on a appris qu'il s'agissait d'une deuxième offense du même genre, le comédien ayant déjà été condamné pour un vol à l'étalage en octobre dernier. Il a obtenu sa liberté, hier soir, lorsqu'une personne dont on ignore l'identité a déposé la somme demandée pour garantir sa présence au procès.

A partir d'aujourd'hui, les annonces Morgan seront toujours publiées dans les

dernières pages du deuxième cahier de la Presse

Lisez attentivement chacune d'elles, vous trouverez des aubaines avantageuses tous les jours. Et n'oubliez surtout pas...

IL N'EN COUTE PAS PLUS CHER CHEZ MORGAN

NOS GRANDS SPECIAUX DE FEVRIER chez F. Courtemanche — 5 ETAGES DE MEUBLES DE CHOIX



Pour votre vivoir ou votre sous-sol. Sofa confortable avec fauteuil, tissu remarquable.

LES 2 MCX TRES SPECIAL **$199**

(FAUTEUIL BERÇANT : SPECIAL $79)



Ce mobilier **"Colonial"** donnera à votre chambre un cachet particulier. Chiffonnier — Bureau — Lit régulier.

LES 3 MCX TRES SPECIAL **$249**

Nous avons consacré UN PLANCHER COMPLET à nos mobiliers d'INSPIRATION COLONIALE pour pouvoir vous offrir UN CHOIX TRES VARIE.



Joli mobilier "dînette" Colonial. Table ronde et 4 solides chaises.

LES 5 MCX TRES SPECIAL **$199**

Devrait se vendre $239



LIT CONTINENTAL 30"

Matelas et sommier-boîte à centaines de ressorts et pattes . . . Très solide.

Valeur $47.95 SPECIAL **$32.95**

JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER



Devrait se vendre **79.50**

Le "LAFAYETTE"

LIT CONTINENTAL 39" AVEC TETE COMPRISE

spécialement conçu pour F. Courtemanche Ltée par un de nos manufacturiers des plus réputés. Ce matelas piqué est de construction robuste et à centaines de ressorts. LE TOUT comprenant : MATELAS, SOMMIER-BOITE, TETE et PATTES.

LA PLUS BELLE VALEUR A MONTREAL

Tel qu'illustré

GRAND SPECIAL **57.95**

Aussi disponible en 36" sur demande

OUVERT JEUDI et VENDREDI jusqu'à 10 h.

F.C. F. Courtemanche LTEE

6729, ST-HUBERT AU NORD DE ST-ZOTIQUE CR. 2-1137-38

Au service d'une distinguée et nombreuse clientèle depuis plus de 26 ans

Seul le Québec lutte véritablement contre les faillites frauduleuses

par Claude Gendron

La province de Québec semble bien être la première province du Canada à assumer son entière responsabilité dans la lutte contre les faillites frauduleuses. Et, s'il y a des failles à combler dans la loi fédérale les provinces devraient auparavant prendre les moyens déjà disponibles pour mettre la main au collet des criminels qui se spécialisent dans l'organisation de faillites frauduleuses.

Voilà, en somme, les principales constatations faites, hier, par les congressistes de l'Association canadienne de l'industrie du bois, au cours d'une importante séance d'étude intensive sur le problème des faillites frauduleuses qui ne semblent pas être l'apanage du Québec seulement, mais aussi des autres provinces et en particulier de l'Ontario.

Il ressort des propos qui ont été tenus qu'on n'a pas employé tous les moyens actuellement à la disposition de chacun dans cette lutte. Cela est particulièrement vrai des provinces où la Couronne n'aime pas intenter des poursuites contre les auteurs des faillites frauduleuses, alors qu'on se hâte de "crier haro sur le baudet qui dérobe une pinte de lait sur le perron de son voisin".

On a souligné que la Couronne devrait assumer les frais de telles enquêtes comme elle les assume dans les enquêtes de meurtres, de vols à main-armée, etc.

Hausse vertigineuse du nombre des faillites

Un comité spécial de l'association travaille, depuis plusieurs années déjà, à trouver des solutions à ce problème et à faire amender la loi des faillites, qui avait été amendée en 1949.

Le principal porte-parole de ce comité, M. G.-R. Leblanc, de Ste-Thérèse-de-Blainville, a posé des questions assez précises. Partant des statistiques de 1946 (alors qu'on avait enregistré 278 faillites avec des passifs de $6 millions), M. Leblanc s'est demandé pourquoi, en 1950, on avait compté 1,303 faillites avec un passif global de $25 millions (une augmentation de 500% en nombre et de 400% en passifs) et qu'à la fin de 1963, on compta 3,678 faillites, avec un passif global de $193,700,000.

"Comme torrent et inondation, c'est pas mal, dit-il. Et cela, pendant les années où le Canada a connu sa plus grande prospérité, à preuve les indices des différentes revues financières."

A ceux qui affirment que la loi des faillites est très bien conçue et protège les créanciers "à la condition qu'ils y aient recours quand ils se croient lésés", M. Leblanc déclare : "Loin de moi la prétention de connaître plus que les avocats, mais je soutiens et j'affirme que les créanciers victimes de ces fraudes érigées en système ne sont nullement protégés par la loi des faillites, et qu'au contraire ils sont les dindons de la farce".

Et M. Leblanc de souligner certaines contradictions dans la loi ainsi que des situations de fait, comme par exemple le cas d'un petit créancier à qui il en coûterait $600 de frais pour récupérer une somme de $1,500.

Ottawa limité dans ses pouvoirs, non les provinces

M. J.-S. Larose, surintendant des faillites au ministère fédéral de la Justice, a reconnu qu'il pouvait être limité dans son budget, dans son personnel et dans les pouvoirs que lui accorde la loi, et que son rôle se bornait à voir à ce que les syndics de faillites accomplissent bien leur travail selon les prescriptions de la loi.

M. Larose a souligné que la lutte contre les faillites frauduleuses demandait une étroite collaboration de la part des créanciers, du syndic et des tribunaux. Il a rappelé aux créanciers qu'ils ne devaient pas hésiter à se plaindre s'ils se croyaient lésés, de quelque façon, dans leurs droits. Mais, il a noté que l'aspect "criminel" n'était pas de son ressort.

Me Gérard Laganière, C.R., représentant du procureur général du Québec, a rappelé que, depuis trois ans et demi, il avait déjà traduit devant les tribunaux plus de 25 auteurs de faillites frauduleuses, en vertu du code pénal, et que, pour colliger les preuves, on avait obtenu la collaboration des autorités fédérales, de la police provinciale du Québec comme de celle de l'Ontario, ainsi que de la police fédérale et de certaines polices municipales, comme celle de Montréal.

L'action du Québec en ce sens (action qu'on ne croyait pas réalisable, il y a quelques années, sur le plan provincial) a démontré que les procureurs généraux des provinces pouvaient intervenir effectivement dans la lutte, malgré les failles qui peuvent exister dans la loi fédérale.

Ces propos ont fait contraste avec ceux du conseiller juridique de l'association, Me G. A. Mackay, de Toronto, qui fut appelé à participer au débat à la place du procureur général de l'Ontario. Il a déclaré qu'à Toronto, on ne semblait pas s'inquiéter davantage de la question.

M. Mackay a expliqué qu'avant de prendre la parole il avait demandé au procureur général ontarien s'il avait quelque message particulier à transmettre aux congressistes. "On m'a fait savoir, dit-il, qu'on n'avait rien de particulier à dire, et que la question des faillites frauduleuses ne concernait pas particulièrement l'administration provinciale de l'Ontario".

M. Mackay a tenu cependant à souligner qu'à son avis, seul le Québec avait relevé le défi des faillites frauduleuses. "Ni Ottawa, ni les autres provinces n'ont apporté de solution au problème", dit-il.

Une enquête dans chaque cas de faillite

Un des congressistes a suggéré que les autorités fassent enquête au préalable dans chacune des faillites, afin de savoir s'il s'agit d'une affaire frauduleuse ou non, et, le cas échéant, de déterminer s'il y a lieu de faire une enquête judiciaire plus poussée.

On a suggéré aussi que les corps de police forment des escouades spécialisées pour enquêter sur les faillites dans tout le pays. On s'est interrogé sur la loi concernant l'enregistrement des compagnies. Ne pourrait-elle pas être amendée de façon qu'au départ on puisse connaître les noms des véritables propriétaires d'une compagnie, et non seulement celui de l'avocat et de ses secrétaires ?

On a aussi suggéré l'abolition des "homonymes" employés par les compagnies et la création de tribunaux de commerce qui auraient aussi juridiction dans les cas de faillite.

M. Leblanc a provoqué l'hilarité chez les congressistes en demandant de façon très directe à M. Laganière si les faillites étaient une "source de contribution aux fonds électoraux des partis politiques". M. Laganière qui était là comme avocat du bureau du procureur général, comme fonctionnaire en quelque sorte, a répondu : "Demandez ça aux différents ministères du Revenu du pays".

Gérard Laganière, officier spécial

QUEBEC. (PC) — Le procureur général de la province, M. Claude Wagner, a annoncé hier la nomination de Me Gérard Laganière, comme officier spécial dans son département.

Me Laganière, procureur, rmanent de la couronne à Montréal, s'occupera de l'enquête que mène actuellement le gouvernement du Québec sur les faillites frauduleuses.

M. Wagner a précisé que Me Laganière se rendra, la semaine prochaine, à Washington où il aura des entretiens avec les autorités américaines, au sujet d'une enquête concernant des faillites frauduleuses, enquête actuellement en cours dans l'Etat de New York.

Le procureur général a souligné que le gouvernement du Québec suivait de très près cette enquête.

Un Canadien français ne peut devenir premier ministre sans nous trahir

— Réal Caouette

(par **A. B.**) — "Un Canadien français ne peut pas devenir premier ministre du Canada sans trahir les siens, sans poignarder sa race dans le dos!" a affirmé hier soir M. Réal Caouette à un interviewer de l'émission "Aujourd'hui" qui l'interrogeait au sujet du passage éventuel de Jean Lesage à la scène politique fédérale.

— Alors vous, M. Caouette, lui demanda le reporter, vous avez abandonné l'espoir de devenir premier ministre ?

— Je n'ai jamais songé à devenir premier ministre du Canada ! de répliquer le chef créditiste. Ma seule ambition a été de servir mon pays à la tête du parti provincial du Ralliement des créditistes.

Qualifiant M. Lesage d'opportuniste, M. Caouette a noté que le premier ministre québécois s'en est pris à plusieurs reprises, récemment, à des organismes du Québec.

L'opinion des politiciens . . .

Des représentants d'autres partis politiques étaient également invités à exprimer leur opinion au sujet du départ hypothétique de M. Lesage. Voici, en substance, leurs déclarations :

M. Daniel Johnson, Union nationale : "Toute la politique fédérale est "sub judice" dans le moment . . . Je vais quand même oser en parler, avec la permission de M. Wagner. Le parti libéral fédéral est en panne . . . La marmite déborde sur Québec . . . Je trouve que M. Lesage ferait un excellent chef d'opposition à Ottawa . . . Mais me demandez-vous, M. Nadeau, d'aider l'équipe d'"Aujourd'hui" à faire la publicité de M. Lesage ? De permettre à M. Lesage de préparer à M. Pearson le même coup qu'il a fait à M. Lapalme en 1958 ? . . . J'ai toujours dit que M. Lesage cherche la première occasion possible de retourner à Ottawa . . . Il a l'air d'un émissaire d'Ottawa qui fait tout ce qu'il peut pour faire du Québec une province comme les autres . . . Bona Arsenault pourrait remplacer Lesage à Québec . . ."

M. Louis-Joseph Pigeon, conservateur : "M. Lesage a des attitudes contradictoires. Il était centralisateur à Ottawa et, depuis qu'il est à Québec, il s'est fait le champion de la décentralisation. Je suis convaincu que s'il revenait à Ottawa, ce serait une catastrophe pour les droits autonomistes du Québec."

M. Robert Cliche, NPD : "Le départ de M. Lesage mettrait le parti libéral québécois en mauvaise posture. Mais M. Lesage ne devrait pas trop compter sur le fait qu'il est Canadien-français pour obtenir le vote du Québec . . . La nationalisme des Canadiens français se cristallise maintenant autour des idées, et non plus autour d'un individu. Je me demande si le peuple oublierait ce qui est arrivé au sein du parti libéral fédéral ces derniers temps . . . Quant à la succession de M. Lesage, advenant qu'il parte, elle ne sera pas facile à remplir . . ."

. . . et celle de l'homme de la rue

Interrogé au cours de la même émission, un journaliste a affirmé que l'impression générale, à Québec, est que Lesage est prêt à partir pour Ottawa, mais qu'il ne le fera pas avant plusieurs mois. Un autre a dit que la tournée du premier ministre du Québec dans l'Ouest canadien vise sans doute à mieux faire connaître et apprécier M. Lesage. Un troisième, d'expression anglaise, soutient qu'il ne faut pas mésestimer les chances de M. Lesage auprès de l'électorat anglophone. Un quatrième, enfin, nie au chef d'Etat le droit moral de changer d'option une nouvelle fois.

Des reporters ont abordé l'homme de la rue dans diverses villes canadiennes. A la question "Croyez-vous que M. Lesage ferait un bon premier ministre pour le Canada ?", 19 personnes ont répondu oui, sept ont répondu non, et trois ou quatre ont déclaré ne pas connaître M. Lesage.

Ceux qui ont répondu dans l'affirmative avançaient des arguments comme "C'est un bon homme . . ." — "Il a la voix pour ça . . ." — "C'est un fédéraliste . . . Il a fait du Québec une succursale d'Ottawa . . ." — "Il a bon caractère . . ." —

Par contre, les "anti-Lesage" disent : "Il n'est pas assez calé pour aller à Ottawa . . ." — "Il est Canadien français, il n'a pas de chance . . ." — "Il n'a pas assez de prestige dans l'Ouest . . . Peut-être Léon Balcer . . ."

Une brave dame de Vancouver avoue : "I don't know him at all. I just know he is from down East . . ." Une autre, de Winnipeg, s'interroge : "Est-il libéral ? conservateur ? . . ."

Enfin, lorsqu'on leur demande qui pourrait remplacer M. Lesage à la tête du parti libéral provincial, huit Québécois répondent "René Lévesque", trois disent "Gérin-Lajoie", un mentionne le nom d'Emilien Lafrance. Personne ne parle de Pierre Laporte.

La Bible vous parle

Que celui qui donne le fasse sans calcul; celui qui préside, avec diligence; celui qui exerce la miséricorde, en rayonnant de joie.

(Rom 12, 8)

ANNONCE

COMMENT SOULAGER LE MAL DE DOS

Prenez des Pilules Dodd's pour les Reins pour un soulagement rapide de l'affection qui cause le mal de dos. Bientôt, vous vous sentez mieux. Vous pouvez compter sur Dodd's

Yervant's PRÉSENTE UNE VENTE D'ENTREPÔT DE $150,000. DE BEAUX TAPIS ORIENTAUX

Les tapis orientaux de choix sont rarement offerts en vente. Et plus rare encore, une vente d'entrepôt.

Vous pourrez voir et examiner les 18, 19 et 20 février une des plus grandes collections de magnifiques tapis orientaux jamais vues à Montréal. Ils seront en montre à l'entrepôt Yervant au 5255 de Sorel (une rue au sud du rond-point Décarie).

Parmi des centaines de luxueux tapis comprenant les traditionnels Persans, les riches tapis indiens unis ou à motifs et les magnifiques tapis chinois en soie, vous en trouverez certainement quelques-uns qui rehausseront l'apparence de votre foyer.

Il faut du temps pour trouver ce que l'on veut, car l'achat d'un beau tapis est comme aller à la découverte d'un bon violon ou bien flâner dans une exposition. Tout doit être parfait avant que vous soyez satisfait. C'est pourquoi M. Yervant et ses assistants seront présents pour vous aider à faire vore choix et être certains que parmi tous les tapis en étalage vous trouviez celui qui conviendra le mieux pour votre maison et pour vos moyens.

UN ASSORTIMENT SPECIAL DE BEAUX

TAPIS ORIENTAUX USAGES

Occasionnellement, quand on redécore une maison ou un bureau, Yervant accepte d'échanger les tapis existants contre d'autres plus appropriés à la nouvelle décoration. Cet échange n'est fait que si le tapis en question est en très bon état, d'un beau motif et de bonne qualité. Il est alors nettoyé, examiné et si nécessaire de petites réparations sont faites. Il en résulte alors un très bon tapis que Yervant est en mesure de vendre à une fraction du prix original. Ne manquez pas cet assortiment de tapis usagés qui seront en montre durant la vente d'entrepôt Yervant.

	Qualité	Couleur	Condition	Dimensions	Prix
S-692	Hamadan	Rouge	Excellent	3.11 x 2.4	$ 45.00
S-689	Hamadan	Rouge	Excellent	4.4 x 2.8	45.00
U-116	Keshob	Rose	Très bon	5.0 x 3.4	125.00
S-24	Hamadan	Rouge	Excellent	5.5 x 3.5	75.00
U-104	Sarouk	Bleu	Très bon	7.0 x 2.6	90.00
U-109	Kazak	Rouille	Bon	6.5 x 3.3	95.00
U-123	Hamadan	Rose	Très bon	7.1 x 3.8	87.50
U-146	Kerman	Beige	Très bon	7.3 x 4.0	175.00
S-685	Hamadan	Rouge	Excellent	6.9 x 4.2	145.00
S-353	Belovdge	Rouge	Excellent	6.5 x 3.8	85.00
S-676	Hamidan	Rouge	Excellent	7.10 x 4.10	175.00
S-303	Shiraz	Rouge	Excellent	7.1 x 4.11	140.00
U-118	Anatolien de qualité	Rouille	Très bon	7.3 x 4.6	125.00
S-149	Avshar	Rouge	Excellent	6.7 x 5.3	150.00
S-307	Shiraz	Rouge	Excellent	7.3 x 5.2	140.00
S-335	Avshar	Rouge	Excellent	6.10 x 5.2	140.00
U-145	Dozar persan de qualité	Fauve et bleu	Très bon	6.4 x 4.9	150.00
U-101	Kerman	Bleu	Bon	7.9 x 2.8	135.00
U-137	Bergama	Rose et Bleu	Passable	7.8 x 5.0	97.50
S-590	Avshar	Bleu et Rouge	Très bon	8.6 x 4.10	150.00
U-138	Bergama	Rose	Passable	8.6 x 5.4	95.00
U-105	Kazak	Rouge	Passable	8.8 x 5.0	125.00
T-163	Ispahan	Fond bleu	Excellent	11.0 x 6.4	275.00
U-106	Sarouk	Fond bleu	Très bon	13.6 x 2.6	175.00
U-121	Bergama	Fond rose	Bon	10.4 x 4.2	125.00
U-85	Shiroan	Fond rouge	Passable	13.0 x 3.0	125.00
U-103	Sarouk	Fond bleu	Très bon	18.0 x 2.6	250.00
H-3	Moussoul	Beige-rouille	Bon	17.0 x 3.3	150.00
U-102	Kerman	Bleu	Bon	21.8 x 2.9	300.00
U-58	Bookhara persan	Semi Antique	Passable	10.3 x 7.0	450.00
U-17	Indien	Rouge persan	Bon	17.0 x 7.4	225.00
U-108	Kerman	Beige	Très bon	10.0 x 8.0	450.00
U-63	Chinois	Fond or	Passable	10.0 x 8.0	175.00
S-667	Bibicabad	Fond rouge	Excellent	12.6 x 8.8	525.00
T-144	Kerman	Fond beige	Excellent	12.0 x 9.0	750.00
U-120	Sparta (Turc)	Fond rouge	Passable	12.0 x 9.0	150.00
U-77	Chinois	Fond or	Passable	12.0 x 9.0	100.00
U-124	Dargazene persan	Rouge	Bon	19.6 x 2.6	175.00
U-125	Indien uni	Rose champig.	Très bon	13.8 x 9.9	250.00
U-133	Indien uni	Tangerine	Très bon	13.9 x 9.9	250.00
U-	Indien uni	Rose cendré	Très bon	13.9 x 10.1	250.00
U-132	Sparta (Turc)	Fond rose	Passable	12.6 x 9.10	195.00
Y-P.	Kerman	Fond beige	Excellent	14.5 x 9.8	1095.00
S-670	Kaboutraheng	Bleu et Rouge	Excellent	13.9 x 10.5	695.00
U-120	Sparta (Turc)	Rouge	Passable	12.0 x 9.0	95.00
U-126	Hamadan	Rouge	Bon	13.7 x 10.3	395.00
U-82	Donegal	Turquoise	Très bon	13.0 x 12.0	495.00
U-79	Anatolien	Rouge	Passable	14.0 x 10.0	195.00
U-131	Sparta (Turc)	Fauve	Passable	14.4 x 10.0	250.00
U-26	Sarouk	Rouge	Excellent	15.3 x 13.10	1495.00
T-157	Kerman	Ivoire	Excellent	18.7 x 11.0	900.00
T-167	Indo-Tabriz	Bleu	Excellent	16.0 x 12.1	595.00

TAPIS CHINOIS

	Dimensions	Rég.	Spécial
4 seulement, Chinois à points noués simples, tout laine, beige, rouge, bleu et vert.	4' x 2'	$12.50	$7.50
5 seulement, Chinois à points noués simples, vert et beige	3' x 2'	9.00	6.00
7 seulement, Chinois à points noués simples, bleu, rouge, beige et vert	6' x 4'	37.50	22.50
Chinois à points noués simples Aubusson, turquoise	12' x 9'	225.00	95.00
Chinois à points noués simples Aubusson, vert	10' x 8'	$165.00	$69.50
Chinois, fond off-white, motifs floraux aux contours	15' x 15'	750.00	375.00
Chinois Aubusson, beige et vert	10' x 8'	960.00	520.00
Chinois Aubusson, bleu beige	10' x 8'	960.00	520.00
Chinois Aubusson, or et vert	10' x 8'	960.00	520.00
Chinois Aubusson, vert fougère	12' x 9'	950.00	600.00

TAPIS INDIENS

	Dimensions	Rég.	Spécial
Indien Aubusson, beige et vert	12' x 9'.1	340.00	235.00
Indien Aubusson, beige cannelle	11'.11 x 9'.1	340.00	235.00
Indien Aubusson, bleu-blanc	11'.11 x 9'	340.00	235.00
Indien Aubusson, vert, beige	11'11 x 9'.1	340.00	235.00
Indien Aubusson, cannelle, crème	9'.8 x 7'.10	260.00	165.00
Indien Aubusson, beige, vert	12' x 9'.2	340.00	235.00
Indien Aubusson, bleu	13'.8 x 9'.10	400.00	275.00
Indien Aubusson, bleu, off-white	9'.8 x 7'.9	260.00	165.00
6 seulement, Indiens unis, bleu, vert, beige	12' x 9'	$320.00	$195.00
Indiens unis, beige	8'.5 x 5'.10	170.00	100.00
Indiens unis, off-white	6'.5 x 5'.1	112.00	60.00
Indiens unis, rose	13'.7 x 5'	200.00	100.00
Indiens unis, crème	9'.9 x 7'.10	270.00	195.00
Indiens unis, cannelle	9'.2 x 9'	275.00	165.00
2 seulement, Indien cannelle, rameaux fleuris aux angles	10' x 8'	240.00	160.00
2 seulement, Indien cannelle, romeaux fleuris aux angles	12' x 9'	324.00	215.00
Indo-marocain	9' x 6'.2	175.00	100.00
Indo-marocain	11'.9 x 9'	340.00	235.00
Indo-marocain	9'.10 x 8'	250.00	160.00

TAPIS SUEDOIS

	Dimensions	Rég.	Spécial
3 seulement, Suédois, rayures rouges et vertes	12' x 9'	$300.00	$160.00
1 seulement, Suédois, rayures vertes	14' x 8'.4	$350.00	$175.00

TAPIS PERSANS

No	Type	Dimensions	Couleurs	Rég.	SPECIAL
R-888	Kerman	4.0 x 2.0	Beige	$ 115.00	$ 85.00
R-883	Sarouk de qualité	4.3 x 6.8	Rouge	390.00	295.00
S-583	Hamadan	4.3 x 2.9	Rouge	90.00	67.50
R-746	Kerman	7.3 x 3.11	Beige	395.00	300.00
S-108	Hamadan	5.5 x 2.6	Rouge	105.00	80.00
S-78	Kerman	7.7 x 4.2	Vert	450.00	345.00
S-23	Hamadan	5.1 x 3.4	Rouge	130.00	99.00
R-890	Kerman	5.3 x 3.0	Beige	225.00	175.00
R-648	Hamadan	5.4 x 3.9	Rouge	157.00	110.00
T-188	Dozar	4.11 x 6.11	Rouge	285.00	200.00
S-382	Gulinar	6.3 x 4.3	Beige	185.00	150.00
S-680	Dozar	7.4 x 4.10	Rouge	275.00	160.00
R-792	Kerman	9.0 x 6.0	Aqua	795.00	575.00
S-195	Sarouk	9.1 x 6.0	Rouge	595.00	445.00
R-619	Sarouk	10.6 x 7.11	Rouge	875.00	675.00
S-671	Hamadan	10.3 x 7.1	Rouge	545.00	420.00
S-296	Gulinar	10.0 x 8.2	Beige	550.00	425.00
S-675	Hamadan	10.8 x 7.5	Rouge	575.00	440.00
S-674	Hamadan	9.6 x 6.3	Rouge	395.00	300.00
A-562	Chinois Rond	8.0 x 8.0	Or fleuri	925.00	715.00
A-563	Chinois Rond	8.0 x 8.0	Beige fleuri	925.00	715.00
S-42	Gulinar	11.11 x 8.5	Beige	700.00	500.00
S-200	Hamadan	10.4 x 7.9	Rouge	650.00	520.00
S-21	Kerman	9.5 x 6.3	Vert	875.00	625.90
R-669	Sarouk	10.8 x 9.0	Rouge	1050.00	750.00
R-845	Kerman	12.7 x 6.1	Beige	1100.00	725.00
S-100	Gulinar	12.3 x 8.11	Rouille	775.00	550.00
R-568	Kerman	12.1 x 8.11	Beige	1595.00	1180.00
R-869	Sarouk	12.1 x 9.0	Rouge	1195.00	885.00
S-668	Hamadan	12.0 x 9.0	Rouge	735.00	550.00
S-274	Sarouk	12.2 x 9.1	Bleu	1150.00	895.00
S-15	Sarouk	12.4 x 9.0	Rouge	$1150.00	$895.00
R-801	Kerman	8.4 x 8.1	Beige	975.00	750.00
R-838	Kerman	10.5 x 10.1	Beige	1460.00	1120.00
S-678	Kerman	12.2 x 9.0	Rose	1550.00	1180.00
S-3	Kerman	12.0 x 9.3	Turquoise	1595.00	1180.00
R-771	Sarouk	12.2 x 11.7	Beige	1495.00	1150.00
R-814	Kerman	15.6 x 9.2	Beige	2095.00	1525.00
S-672	Hamadan	13.10 x 10.6	Rouge	1000.00	800.00
S-54	Chinois Aubusson	14.0 x 10.0	Beige	2100.00	1550.00
A-538	Kerman	16.9 x 9.3	Rose	2625.00	2015.00
R-701	Sarouk	15.5 x 9.2	Rose	1495.00	1100.00
R-843	Kerman	14.1 x 10.0	Ivoire	2050.00	1485.00
S-115	Chinois Aubusson	14.0 x 10.0	Beige	2100.00	1550.00
R-858	Sarouk	13.9 x 10.6	Rouge	1595.00	1220.00
R-	Kerman	14.6 x 10.4	Rose	2195.00	1610.00
S-77	Kerman	14.10 x 10.3	Beige	2200.00	1625.00
R-837	Sarouk	14.0 x 10.4	Beige	1595.00	1225.00
R-827	Kerman	15.0 x 10.2	Beige	2200.00	1640.00
R-684	Kerman	16.8 x 11.1	Beige	2590.00	1995.00
R-868	Sarouk	14.7 x 12.1	Rouge	1950.00	1490.00
R-812	Hamadan	14.0 x 11.0	Rouge	1150.00	900.00
R-748	Kerman	17.7 x 12.3	Beige	3125.00	2350.00
T-193	Chinois Aubusson	15.8 x 10.7	Rose	2400.00	1600.00
S-114	Chinois Aubusson	19.0 x 12.0	Beige	3400.00	2400.00
R-1	Kerman	20.1 x 14.0	Beige	4000.00	3300.00
S-192	Kerman	17.11 x 11.6	Beige	2995.00	2395.00
R-2	Sarouk	17.5 x 10.10	Rouge	2100.00	1595.00
R-3	Sarouk	19.7 x 13.9	Rouge	2975.00	2275.00
R-4	Kerman	19.0 x 12.1	Bleu	3375.00	2575.00
R-5	Kerman	26.8 x 14.6	Beige	6595.00	5000.00

VOICI COMMENT VOUS RENDRE A LA VENTE D'ENTREPOT YERVANT'S 5255 DE SOREL



CONDITIONS BUDGETAIRES SI DESIRE

Tous les tapis sont couverts par la garantie Yervant de 30 ans de réputation

JEUDI, 18 FEVRIER JUSQU'A 9 P.M.

VENDREDI, 19 FEVRIER JUSQU'A 9 P.M.

SAMEDI, 20 FEVRIER JUSQU'A 6 P.M.

Yervant's

ENTREPOT :

5255 De Sorel • 735-2731

La SPCA s'adressera à 4 ministères

(par A. B.) — La Société canadienne de protection des animaux (SPCA) s'adressera sous peu à quatre ministres du gouvernement Lesage afin de faire adopter ou appliquer certaines mesures destinées à améliorer le sort des animaux au Québec.

Les ministères en question sont ceux du Tourisme, de l'Education, des Transports et de l'Agriculture. On leur demandera leur collaboration sur quatre points précis : l'amélioration du sort des animaux dans certains zoos de la province, l'éducation des jeunes en ce qui a trait aux bêtes, le transport des animaux pour des fins commerciales, et l'adoucissement des procédés employés dans certains abattoirs.

C'est ce qui ressort d'un exposé présenté hier soir par le gérant général de la Société, M. Jacques Vallée, à l'occasion de la 95e assemblée annuelle de ladite société.

M. Vallée indiqua de plus que les efforts de l'organisme, en 1965, porteront surtout sur l'aspect "médical" du soin des animaux.

"Notre grand but pour cette année, a-t-il dit, est de voir à ce que les animaux que nous offrirons à d'éventuels "parents adoptifs" soient en parfaite santé. Il nous faut pour cela une salle d'observation, un système d'inoculation et le moyen d'établir une ségrégation entre les animaux errants et les autres..."

On apprit également que la campagne de souscription menée par la Société du 25 au 31 janvier dernier a rapporté $24,300, soit $700 de moins que l'objectif fixé.

La réunion prit fin sans qu'on n'y eût prononcé un seul mot de français. Interrogé là-dessus par notre reporter, M. Vallée devait plus tard expliquer "qu'il y avait très peu de Canadiens français dans la salle, que nos compatriotes, jusqu'ici, ne s'étaient que médiocrement intéressés à la protection des animaux—parce qu'ils n'avaient pas été "cabalés" en ce sens—mais qu'on allait faire du recrutement de leur côté en 1965..."

Aménagement de parcs et de terrains de jeux

Conformément à une décision prise hier, le comité exécutif recommandera au conseil municipal, à son assemblée de vendredi, de voter des crédits au montant total de $2,300,000 en vue de l'exécution, durant 1965-1966, en tout ou en partie, soit en régie ou par contrat, de travaux d'aménagement de parcs et de terrains de jeux, y compris la construction de bâtiments (dans des cas), la préparation de plans (dans d'autres cas), et les travaux corrélatifs.

Au chapitre de la préparation des plans, il est particulièrement question de voter $75,000 pour préparer les plans d'un centre récréatif au parc Ahuntsic puis $15,000 pour préparer les plans d'un nouveau chalet de golf. Ces bâtiments seraient construits durant l'exercice 1966-1967.

Voici une liste des dépenses projetées : parc Marcelin-Wilson, $175,000 ; parc Ahuntsic, $75,000 ; parc de Louisbourg, $25,000 ; parc Taché, $3,500 ; parc Beauséjour, $60,000 ; square St-Louis, $90,000 ; parc Baldwin, $5,000 ; parc Morgan, $25,000 ; parc Ovila-Pelletier, $1,500 ; Jardin botanique, $55,000, Golf municipal, $40,000 ; parc Lacordaire, $80,000 ; parc Saint-Donat, $115,000 ; parc Kent, $3,000 ; parc Loyola, $120,000.

Parc Benny, $15,000 ; parc Confédération (parc-école), $7,500 ; parc Elmhurst, $80,000 ; parc Saint-Emile (parc-école), $10,000 ; parc Rosemont, $15,000 ; parc Drummond, $5,000 ; parc Joseph-Paré, $175,000 ; parc Mont-Royal, $125,000 ; parc Sir-Wilfrid-Laurier, $75,000 ; square Victoria, $20,000 ; square Dominion, $20,000 ; parc Saint-Henri, $60,000 ; parc de Courcelle, $9,000 ; cour d'école Saint-Henri, $5,000.

Parc Bourget, $8,000 ; parc Saint-Jacques, $5,000 ; parc de Gaspé, $100,000 ; parc Campbell-Centre, $25,000 ; parc Angrignon, $75,000 ; parc de La Vérendrye, $20,000 ; île Sainte-Hélène, $15,000 ; place Vauquelin, $60,000.

Tous ces différents montants ne seront pas nécessairement dépensés au cours de 1965-1966 ou au cours de 1966-1967. Des travaux énumérés dans des listes publiées ces dernières années ne sont pas encore exécutés.

Chomedey recevra $46,000 pour des travaux d'hiver

La ville de Chomedey recevra la somme de $46,154 du gouvernement fédéral, en vertu de la loi destinée à encourager les travaux d'hiver.

Cette subvention vient d'être sanctionnée par le ministère du Travail.

Ce montant contribuera à défrayer le coût de l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout qui s'élève à $429,042.

La Bible vous parle

Ce Jésus, vous l'aimez sans l'avoir vu; vous croyez en lui sans le voir encore, et c'est pour vous la source d'une joie ineffable et éclatante, car vous êtes assurés d'obtenir comme prix de votre foi, le salut de vos âmes. (Pierre 1, 8)

Des aubaines du tonnerre! Des démonstrations passionnantes durant le

PROJECTORAMA '65 chez EATON

Plus grandiose que le PROJECTORAMA '64... ne manquez pas l'occasion de réaliser des économies inespérées durant 3 jours. Démonstrations des derniers modèles de projecteurs pour films et diapositives. En montre aussi une impressionnante variété d'accessoires photographiques. N'hésitez pas à consulter le personnel de techniciens de fabrique à votre disposition pour tous conseils et directives. Jeudi et vendredi: 11 hrs a.m. à 2 hrs p.m. et 5 hrs p.m. à 9 hrs p.m. Samedi 9.30 a.m. à 6 hrs p.m.

Photographes amateurs ou professionnels, toute la famille est invitée ! Venez admirer les derniers avancements techniques de la projection chez soi !

Quelques-unes des aubaines en montre :
(chaque prix comprend un écran de 40" x 40")

	Spéciaux du Projectorama
Projecteur à diapositives "Hanimex" 35 mm. "Electromatic" 500. Ecran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 1*	89.95
Projecteur 8mm "Eumig" "Auto Novo". Embobinage automatique. Ecran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 2*	124.95
Projecteur "Argus Showmaster" 500 AZ. Modèle 462. Ecran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 3*	89.95
Projecteur à diapositives "Kodak" "Caroussel" 35 mm. Déclenchement automatique avant/arrière. Modèle 700 — magasin et écran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 4*	117.95
Projecteur "Bell & Howell" 8 mm. Modèle 256 A — Embobinage automatique, bobine pour 400 pieds de pellicule et écran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 5*	79.95
Projecteur à diapositives "Voigtlander" 35 mm. Dernier modèle — fonctionnement silencieux, lentille F 2.8, déclenchement automatique à l'aide d'une poire à rallonge. Ecran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 6*	144.95
Projecteur à diapositives "Strato II" 35 mm. Déclenchement avant/arrière. Avec magasin rotatif et écran. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 7*	74.95
Projecteur "Keystone" 8 mm — Modèle 980 ZV — Bobine de 100' de pellicule, 1 coupeuse et un écran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 8*	139.95
Projecteur 8 mm "Bolex" 18/5. Fonctionnement silencieux. Luminosité puissante. Ecran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 9*	169.95
Projecteur à diapositives "Sprite" 35 mm. Modèle No. 25 — Table-support et écran inclus. *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 10*	69.95
2 lampes jumelées de "General Electric". *Projectorama '65 d'Eaton — Section No 11*	6.95

EATON — Appareils photographiques (rayon 512) au rez-de-chaussée

Documentaire spécial

Films documentaires sur la vie de l'homme et du chef d'Etat que fut sir Winston Churchill. Disponibles en 8mm ou 16 mm avec un livret de 160 pages intitulé "Churchill, In Memoriam". 8.95

EATON — Appareils photographiques (rayon 512), au rez-de-chaussée

EATON



Offre spéciale Eaton pour une économie à long terme

Rég. 9.98

SPECIAL JEUDI LA PAIRE 6.99

L'homme à la page choisira parmi ces 5 modèles printaniers en cuir de veau

No 25 "Penny Loafer"; semelles de cuir, talons en caoutchouc. Pointures 7-12, largeur D seulement. Noir ou brun.

(Hors-photo) "Loafer"; bout pointu, noir seulement. Pointures 7 à 12, largeur D.

No 32 Blucher; semelles de cuir, talons de caoutchouc. Pointures 7-12, largeurs D et E. Noir seulement.

No 55 Balmoral; semelles de cuir, talons de caoutchouc. Pointures 7-12, largeurs D et E. Noir seulement.

No 75 "Sing Tip"; semelles de composition, talons de caoutchouc. Pointures 7-12, largeur D seulement. Noir.

No 82 Mocassin; semelles de composition, talons de caoutchouc. Pointures: Noir, 7½ à 12, largeurs C et E; brun, 7½ à 10, largeurs C, D et E.

(Hors-photo) Mocassin; bout pointu, noir seulement. Pointures 7 à 12, largeur D.

Prière de commander par numéro et indiquer un 2e choix.
Les commandes téléphoniques seront acceptées tant que la quantité durera.
COMPOSEZ 842-9211

EATON — Souliers pour hommes (rayon 237), au deuxième étage



Venez rencontrer
Mme Thérèse Bourdon
Diplômée de l'Académie des Soins esthétiques de Paris

A notre rayon des cosmétiques
Elle vous renseignera sur les produits de beauté "ALLERCREME"

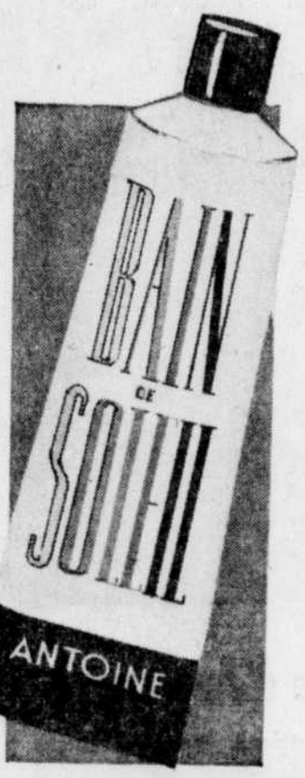
Huile de bain "Kalmia"
ajoutée à l'eau du bain, elle soulage l'irritation due à la sécheresse de la peau *8 onces* 2.50

Crème lubrifiante
une crème lubrifiante extra-riche pour les peaux excessivement sèches. *2.8 onces* 2.25

Lotion hydratante
une base non teintée qui donne à la peau une apparence de fraicheur toute la journée. *2 onces* 1.50

Disponible aussi : astringent, crème nettoyante, fixatif pour cheveux, shampooing, lotion adoucissante, savons, rouges à lèvres, mascara.
Avec chaque achat il vous sera remis un format miniature d'un produit "Allercreme".

EATON — Cosmétiques (rayon 219), rez-de-chaussée



Protégez votre peau du soleil et du vent

3⅛ onces
2.00
le tube

Des vacances de ski dans le Nord... des jours heureux au soleil du Sud ? Emportez avec vous "Bain de Soleil", la merveilleuse crème d'Antoine de Paris, et vous vous ferez un ami du soleil. "Bain de Soleil" vous aide à garder votre peau douce et veloutée... tout en vous donnant un hâle uni, doré et tenace. Existe en crème blanche non grasse ou crème teintée, pour un hâle encore plus luxueux.



Mme M. ALLIN

Crocheter des tapis

... c'est passionnant et facile. Venez consulter Madame M. Allin, représentante de la maison Patons & Baldwins; elle est actuellement au rayon de la laine et des ouvrages de fantaisie et elle se fera un plaisir de vous montrer la façon de procéder.

Mercredi: 10 a.m. à 1:30 p.m.; 2:30 à 5:30 p.m.

Jeudi et vendredi 1 à 5 p.m.; 6 à 9 p.m.

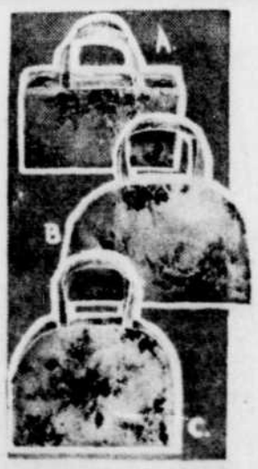
EATON — Laine et ouvrages de fantaisie (rayon 224), au deuxième étage

COMPTOIR BLEU DES GATEAUX EATON

Quotidiennement en vedette... les gâteaux au beurre

A l'heure du thé ou du dessert, régalez votre famille avec un gâteau délicieux, riche, léger. Le Comptoir Bleu des gâteaux Eaton offre quotidiennement des gâteaux avec glaçage au beurre, préparés avec des ingrédients frais et de toute première qualité : beurre de crèmerie, lait entier, chocolat pour pâtisserie. Choisissez parmi les glaçages suivants :
gâteau doré — avec glaçage à l'orange
gâteau au chocolat — avec glaçage au chocolat
gâteau aux épices — avec glaçage moka
gâteau 7" carré, à 1 étage 1.00 gâteau 8" carré, à 1 étage .80

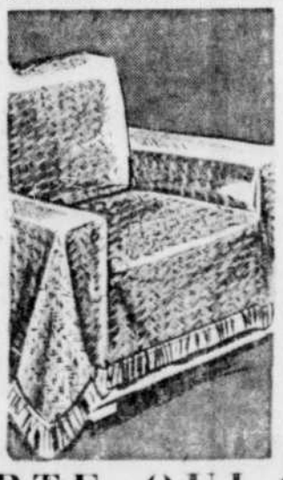
Nous regrettons de ne pouvoir livrer les aliments
Comptoir Bleu des gâteaux (rayon 1104) au rez-de-chaussée, angle Victoria et Burnside



Trousses de cosmétiques
Gardez vos articles de toilette en un même endroit, dans une trousse en rayonne-satin à imprimés floraux, doublée de plastique et à fermeture à glissière. Choix de 3 dimensions approximatives :
A. 11½" x 5½" avec pochette 4½".
B. 14" x 8½".
C. 11½" x 8" avec pochette 2½".
SPECIAL EATON 1.99



Coussins mousse
Pour votre salle de séjour, un confortable coussin en mousse déchiquetée avec enveloppe amovible en coton côtelé, à fermeture à glissière. Coloris turquoise, mandarine ou ton or. Environ 22" x 14" x 3½".
SPECIAL EATON 2.29 *chacun* ou 2 pour 4.50



Jetés pour sofas et fauteuils
Des meubles toujours propres avec ces jetés en coton épais à effet chiné, de couleur épices ou vert. Ils sont lavables et n'existent qu'en une seule grandeur, environ 72"x90".
SPECIAL EATON chacun 4.99
COMPOSEZ 842-9211
Eaton — Menus articles (rayon 222) au rez-de-chaussée

Achetons en toute confiance EATON VEND AUSSI BON MARCHE QUE N'IMPORTE QUI *en toute connaissance de cause, bien entendu*

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

nos groupes ethniques

OSWALD MAMO

Victoire d'Israël à l'ONU modèle

Intense activité chez les Arabes et les Israéliens durant la fin de semaine, à l'Assemblée générale des Nations unies modèles.

Les premiers avaient présenté une résolution demandant le rapatriement pur et simple des réfugiés palestiniens et leur indemnisation, par le gouvernement de Tel-Aviv, pour les biens confisqués ou endommagés.

L'adoption d'une telle mesure ne pouvait convenir à la délégation israélienne. Après une fin de semaine harassante en pourparlers et discussions, les représentants de l'Université hébraïque de Jérusalem ont présenté un amendement à la résolution des pays arabes.

Ce dernier fait appel aux gouvernements impliqués directement dans la dispute, pour qu'ils entreprennent des négociations directes sur toutes les questions du conflit, et en particulier sur la question des réfugiés arabes.

La résolution amendée a été adoptée à la majorité, soit par 60 voix contre 45 et quelques abstentions.

Soulignons ici que l'amendement ne convient nullement à la délégation arabe. C'était donc une victoire israélienne.

Les sionistes du Canada sont indignés

Le président national du Mouvement sioniste du travail du Canada s'est dit indigné, hier, de la déclaration de la République fédérale allemande de suspendre l'envoi d'armes en Israël.

Dans un communiqué que le mouvement sioniste a émis, hier, M. Léon Kronitz déclare que la décision de la RFA compromet la sécurité de l'Etat d'Israël et la possibilité de paix au Moyen-Orient.

M. Kronitz rappelle que le gouvernement de Bonn est à jamais, endetté à l'endroit d'Israël à cause du massacre de six millions de juifs pendant la dernière guerre, et qu'il a le devoir de fournir des armes au gouvernement de Tel-Aviv. Il reproche à l'administration Erhard d'avoir cédé au chantage du président Nasser, et espère que la décision allemande n'est pas irrévocable.

Les Italiens réclament un sénateur

Le journal italien, "La Tribuna", demande au gouvernement fédéral, dans son numéro du 10 février, la nomination d'un sénateur d'origine italienne et propose le Dr Vittorio Panaccio, médecin bien connu à Montréal.

"La Tribuna" soutient que la présence à Ottawa d'un sénateur d'origine italienne "s'impose désormais en tant que mesure de justice et de reconnaissance".

Notre confrère appuie sa demande sur le fait que les Italiens se trouvent, depuis près de 200 ans, sur le sol canadien et qu'ils ont participé activement à l'essor du pays.

"La Tribuna", enfin, avance le nom du Dr Vittorio Panaccio comme étant celui d'un homme "honnête, loin des combines". Il affirme que le poste de sénateur revêt plutôt, pour la communauté italienne, un caractère de prestige. Il termine en déclarant qu'il appartient aux autorités suprêmes du pays de reconnaître le bienfondé de la légitime demande des Italo-Canadiens.

Aux Amitiés culturelles

Lees Amitiés culturelles Canada français-Israël, organisent un symposium, le 22 mars prochain, au salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor. Le symposium aura pour sujet: "Culture juive et culture israélienne".

D'autre part, le 19 avril prochain, la même association se propose de tenir une causerie sur l'artisanat du Québec. Elle sera agrémentée d'une exposition rétroactive et, dans la mesure du possible, d'un film documentaire.

Toutes ces manifestations débuteront à 8 h. 30 du soir.

"Père et fils" à la CIBPA

L'Association des hommes d'affaires et professionnels canadiens-italiens Inc. organise, pour le mardi 23 février, la soirée annuelle "Père et Fils".

Cette soirée aura lieu au Skyline Hotel, au 6050 Côte-de-Liesse, à compter de 7 h. p.m. Le conférencier d'honneur sera M. Tex Coulter.

Plusieurs personnalités du monde sportif assisteront à cette soirée.

Chacun devrait apprendre à accomplir telle tâche extrêmement bien parce qu'elle lui plaît et telle tâche extrêmement bien parce qu'il la déteste.

(M. B.W.M. Young)

MAGASIN DU SOUS-SOL EATON

ECONOMISEZ en achetant durant cette vente

VENTE SPOTLIGHT EATON



Chandails-T en coton d'Angleterre

Votre favori pour porter avec pantalons, jupes ou autres tenues de sport. Manches longues, le col roulé, et poignets en tricot côtelé. En tricot indémaillable de coton noir, blanc, rose, bleu et jaune. Tailles: petite, moyenne ou grande.

Pantalons en coton extensible pour dames

A prix d'aubaine pour vous madame ou mademoiselle qui êtes actives! Modèle aéré en coton extensible ajustant bien sans gêner. Bande étroite à la taille, glissière sur le côté, bandes sous-pieds amovibles. Noir, bleu, rose ou jaune. Tailles 12 à 20.

COMPOSEZ 842-9211

EATON — VETEMENTS SPORT POUR DAMES (RAYON 946), AU SOUS-SOL



Bas de nylon

Bas de nylon à entrée élastifiée, 400 aiguilles et 15 deniers, sans couture Choisissez parmi les tons de printemps: beige moyen, anthracite, brun moyen et brun foncé. Pointures 8½ à 11 dans le lot. Prix "Spotlight" 12 paires pour 4.25

6 paires pour 2.18 — .38 la paire



Chaussettes pour hommes

De belle qualité, extensibles, épousant la forme du pied sans gêner. Modèles unis ou motifs de fantaisie. Tons de gris, noir, bleu pâle ou anthracite. Une pointure pour 10 à 12. Prix "Spotlight" 3 paires pour 1.99 .69 la paire

Chaussettes laine Kroy/nylon

Légèrement défectueuses provenant de séries plus dispendieuses. En robuste laine "Kroy" et nylon très doux. Grande variété. Modèles unis ou à motifs de fantaisie. Tons de noir, gris moyen, marine, blanc, brun ou vert. Pointures 10½ à 12. Prix "Spotlight" 3 paires pour 1.99 .69 la paire

Bas pour fillettes

Un achat exceptionnel provenant d'un fabricant bien connu. En doux tissu mixte de coton et nylon extensible à motif de tricot natté. Choix de tons: marine, blanc ou vert. Une pointure convient pour 8 à 9½ et l'autre pour 10 à 11. "Prix Spotlight" 3 paires pour 1.39 .49 la paire

Chaussettes extensibles

Pour garçons. Légèrement imparfaites. Proviennent de séries plus dispendieuses d'un fabricant réputé. En laine "Kroy" et nylon extensible. Disponibles en tons unis ou à motifs de fantaisie. Tons: Bleu, olive, brun, noir ou marron. Pointures: petite, moyenne et grande. Prix "Spotlight" 3 paires pour 1.39 .49 la paire

COMPOSEZ 842-9211

EATON — BAS (RAYON 901), AU SOUS-SOL

Gants de cuir pour dames

Gants en cuir non doublés importés d'Italie pour le printemps. L'article à la mode par excellence! Tons: noir, brun, blanc et beige. Pointures: 6 - 6½ - 7 - 7½ - 8. Prix "Spotlight", la paire 3.49



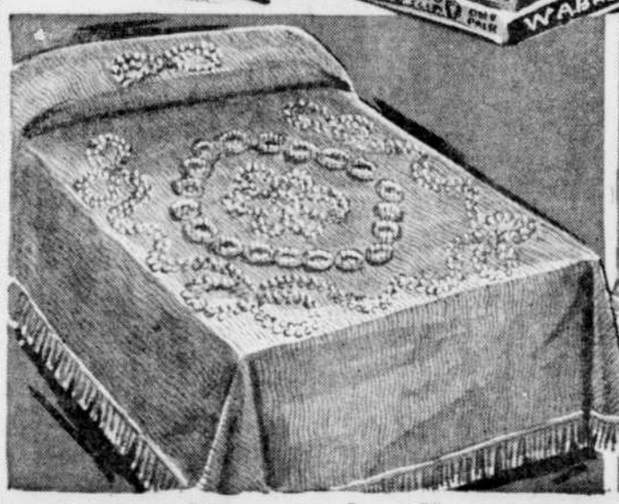


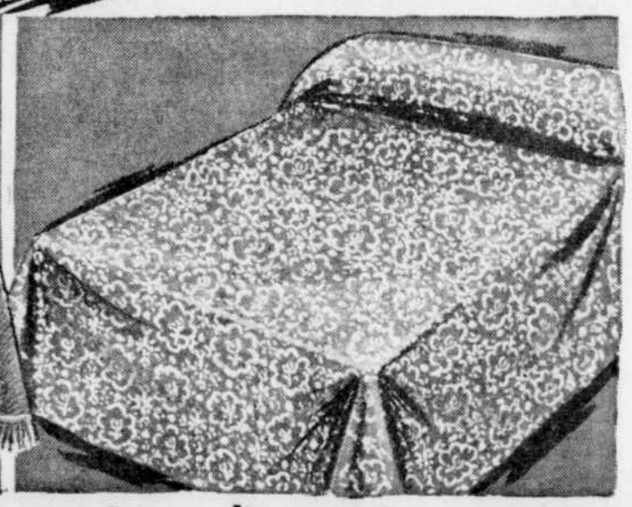
Draps "Wabasso" et taies d'oreillers

Prix "Spotlight"

Pour lit simple environ 63" x 104" chacun	2.39
lit jumeau environ 72" x 104" chacun	2.59
lit double environ 81" x 104" chacun	2.79
Draps emboitants:	
lit jumeau environ 39" x 75" chacun	2.69
lit double environ 54" x 75" chacun	2.69
Taies d'oreillers environ 42" x 33" la paire	1.15

En coton blanchi de très belle qualité, environ 136 fils au pouce carré. "Sanforized" pour fraicheur durable. Bords unis pour les draps de modèle courant, les coins des draps emboitants sont élastifiés assurant un meilleur ajustement. Blanc neige seulement. Les dimensions sont approximatives.





Couvre-lits en chenille

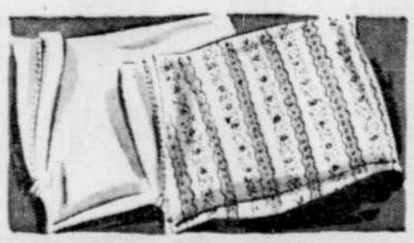
En chenille de coton luxueuse, motif ravissant. Frange rehaussant l'apparence. Disponible pour lit jumeau, environ 72" x 105", et lit double, environ 96" x 105". Tons: or, beige épicé, rose, vert mousse, blanc, bleu. Prix "Spotlight" 7.99 ch.

Couvre-lits rustiques

Ces couvre-lits de homespun (un tissu mixte de coton et rayonne lavable) sont ravissants. Fond de teinte unie rehaussé du motif JACQUARD en blanc. S'emploient aussi comme tentures. Fond de ton: rose, bleu, turquoise, brun.

Prix "Spotlight"

Pour lit jumeau, env. 70"x90" chacun 2.79 — Pour lit double, env. 80"x90" chacun 2.89



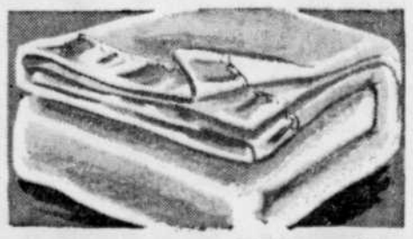
Housse pour oreiller

En tissu de belle qualité ne laissant pas passer la plume, glissière robuste. S'adapte à tous oreillers de dimensions courantes. Disponible en blanc ou sur fond blanc rayé rose ou bleu. Prix "Spotlight" 2 pour 1.88 .97 chacune



Ensemble de bains

En chenille de coton attrayante. L'ensemble comprend la descente de bains, environ 20" x 33", et le couvre-siège. Envers caoutchouté empêchant de glisser. Tons: rose, bleu, jaune, sable, vert et noir/blanc. Prix "Spotlight", l'ensemble 3.49



Couvertures "Esmond"

En douce viscose au fini "perma-nap" empêchant les effilochures. Bordure de 5" en acétate de rayonne, lavable et antigènes. Environ 72" x 84". Tons: bleu, rose, jaune, sable, vert ou turquoise. Prix "Spotlight", chacune 3.99

COMPOSEZ 842-9211

EATON — ARTICLES DE MAISON (RAYON 936), AU SOUS-SOL

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI: 9 h. 30 à 9 h. — LE SAMEDI ... TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS: 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE: 842-9331

CAHIER No 2 / PAGES 21-32 — LA PRESSE — FINANCE / BANDES DESSINEES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MERCREDI 17 FEVRIER 1965 — 81e ANNEE — No 39

Pékin ferait exploser bientôt sa 2e bombe-A

d'après PA, AFP, Reuter, UPI

Plusieurs capitales affirment aujourd'hui être en possession d'informations selon lesquelles la Chine populaire se prépare à procéder à une nouvelle explosion nucléaire dans le proche avenir.

A Londres, on souligne que ces informations, recueillies indépendamment des Etats-Unis, coïncident avec celles du gouvernement américain. A la Nouvelle-Delhi, le président de l'Inde, M. Radhakrishnan, parlant à la cérémonie d'ouverture du Parlement, a dit qu'une deuxième explosion nucléaire chinoise pourrait avoir lieu bientôt.

De même, le gouvernement de Formose se dit en possession d'informations corroborant celles en provenance de Washington et Londres et demande à ses alliés d'adopter au plus tôt des "mesures positives" tendant à empêcher le gouvernement de Pékin de s'assurer la maîtrise de l'arme nucléaire.

Le porte-parole du secrétariat d'Etat américain, M. Robert McCloskey, à déclaré hier que cette prévision était basée sur les "derniers renseignements disponibles". Depuis la dernière explosion nucléaire chinoise, le 16 octobre 1964; les milieux officiels américains ont indiqué à plusieurs reprises qu'il fallait s'attendre à une nouvelle expérience.

"Le gouvernement américain, a poursuivi le porte-parole, déplore cette indication que les dirigeants de la Chine communiste, malgré la condamnation mondiale des essais nucléaires dans l'atmosphère, continuent de telles expériences."

Interrogé sur la possibilité qu'une aide soviétique ait été fournie à nouveau à la Chine dans le domaine atomique, M. McCloskey a affirmé que le gouvernement américain n'avait aucune raison de penser que cette aide ait recommencé ni que la préparation de la seconde expérience atomique chinoise soit liée d'une façon ou d'une autre au voyage que le premier ministre de l'URSS, M. Alexis Kossyguine, vient d'effectuer en Asie.

"Psychologiquement, a ajouté le porte-parole, cette nouvelle explosion chinoise n'aura aucun effet sur notre détermination de respecter nos engagements de défense mutuelle en Asie, ni sur celle de nos alliés."

M. McCloskey a, d'autre part, déclaré que le gouvernement américain avait déjà partage avec plusieurs pays alliés les informations récentes qui lui permettent de prévoir une nouvelle explosion chinoise. Il s'est toutefois refusé à nommer aucun de ces pays en particulier.

M. McCloskey a également refusé de dire si la prolongation des expérjences atomiques chinoises dans l'atmosphère pourrait éventuellement amener les Etats-Unis à reprendre leur liberté d'action dans ce domaine, malgré le traité de Moscou de 1963.

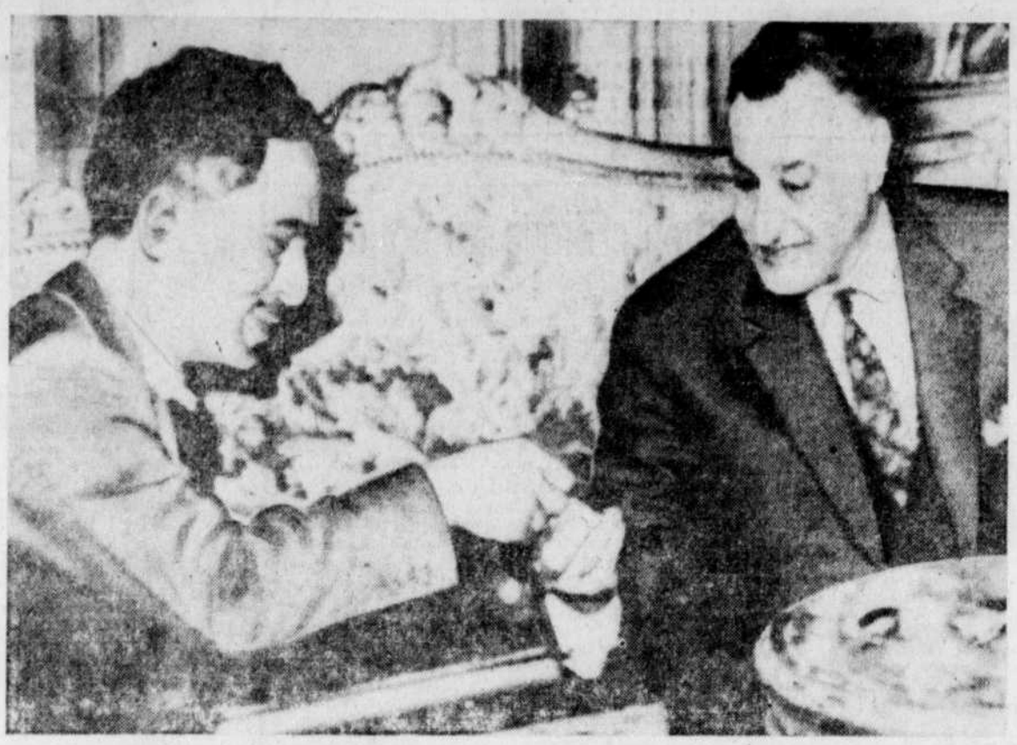
Syrie: expulsion d'un diplomate américain

DAMAS, Syrie, (UPI, PA) — Le gouvernement syrien a donné l'ordre au deuxième secrétaire de l'ambassade américaine à Damas, M. Walter Snowdon, de quitter le pays dans les 48 heures. Le diplomate sera expulsé de Syrie en raison de ses prétendues activités d'espionnage.

Des fonctionnaires du gouvernement syrien ont fait savoir que M. Snowdon aurait offert à un officier syrien la somme de deux millions de dollars en échange d'informations sur les forces armées de la Syrie. Le diplomate a versé un acompte de neuf mille dollars à l'officier qui a informé ses supérieurs. Cette somme aurait été saisie.

Selon un journal syrien, le diplomate dirigeait un réseau d'espionnage qui était intéressé à obtenir des renseignements au sujet de l'équipement militaire de l'armée syrienne. Plusieurs Syriens ont été arrêtés, mais l'ambassade américaine a dit tout ignorer de l'arrestation d'un ressortissant américain.

Les autorités syriennes ont réussi à retracer les activités du réseau grâce à la collaboration de l'officier de l'armée que M. Snowdon tenta de soudoyer. L'officier en question, au lieu de divulguer des renseignements au diplomate américain, espionnait les membres du réseau et en informait les autorités syriennes.



Hussein peut-il faire reculer Nasser!

Le roi Hussein de Jordanie (à gauche) accepte avec joie le briquet que lui offre le président Nasser au cours d'un de leurs entretiens au Caire. Les deux chefs d'Etat arabes discutent, entre autres des relations tendues existant entre la République arabe unie et l'Allemagne de l'ouest. Bonn a demandé au roi Hussein de tenter une conciliation entre l'Allemagne de l'ouest et l'Egypte au sujet de la venue éventuelle au Caire du chef d'Etat est-allemand Walter Ulbricht, visite qui mécontente à tel point Bonn que l'Egypte se voit menacée de perdre toute l'assistance que lui accordait l'Allemagne fédérale jusqu'à maintenant.

Pékin accuse le Canada et l'Inde de se faire les complices des USA au Vietnam

HONG KONG (Reuter) — Le "Quotidien du peuple", organe du parti communiste chinois, a accusé aujourd'hui les délégués du Canada et de l'Inde à la Commission internationale de contrôle au Vietnam de se faire les complices des "actes d'agression" des Etats-Unis.

Le journal considère comme pleinement justifiée la demande faite par le Nord-Vietnam la semaine dernière en faveur du retrait des équipes de la Commission. Il n'y a aucune raison pour que ces équipes poursuivent leurs activités au Nord-Vietnam, dit le journal, "puisqu'elles sont incapables de voir à ce que soient respectées les dispositions de l'accord de Genève et que cesse l'agression des Etats-Unis".

Ces commentaires du journal sont parvenus à Hong Kong par l'intermédiaire de l'agence de presse chinoise.

La Commission internationale de contrôle qui est formée d'un délégué du Canada, de l'Inde et de la Pologne, a été créée en 1954 par la Conférence de Genève sur l'Indochine. On l'avait chargée alors de la surveillance de la trêve au Vietnam.

Le Nord-Vietnam a demandé à la Commission de retirer ses équipes de surveillance quand il est apparu qu'elles n'ont pas pu garantir la sécurité du pays lors des récents raids aériens des Etats-Unis et du Sud-Vietnam. On dénombre cinq équipes de la Commission au Nord-Vietnam. Elles sont postées à Dang Dong, Lao Kay, Dong Doi, Vinh et Haiphong. Leur quartier général est à Hanoï. Dang Dong et Lao Kay ont des lignes de chemin de fer directes avec la Chine communiste. Haiphong est le plus grand port de mer du Nord-Vietnam.

Dong Doi a été bombardée par des avions américains et sud-vietnamiens la semaine dernière. Vinh a été attaquée à la suite des incidents du golfe du Tonkin en août dernier.

Il faudrait qu'intervienne un accord entre Hanoï, Saigon et la Commission pour que s'effectue soit un retrait soit un déclacement des équipes.

Deux sénateurs démocrates américains appuient une négociation au Vietnam

WASHINGTON (AFP, PA, Reuter, UPI) — Deux sénateurs démocrates se sont prononcés aujourd'hui en faveur d'une paix négociée au Vietnam.

Dans un discours au Sénat, le représentant du Dakota du Sud, M. George McGovern, a déclaré que le peuple appuyait la politique de représailles du président Johnson, mais que le courrier qu'il recevait de ses électeurs indiquait néanmoins, dans la proportion de 15 contre 1, "que le peuple était en faveur d'efforts gouvernementaux pour un cessez-le-feu et une négociation au Vietnam".

Le sénateur a ajouté qu'il espérait que "cette tactique (de représailles) était motivée par le désir de négocier à partir d'une position de force plutôt que par l'illusion d'une victoire militaire".

Le sénateur Frank Church, de l'Idaho, a pour sa part déclaré que si les combats se poursuivaient, ils ne laisseraient qu'une longue liste de victimes entièrement hors de proportion avec les intérêts des Etats-Unis.

Alors que les deux sénateurs s'exprimaient de la sorte, le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville, quittait Paris pour New York et Washington, dans l'intention notamment, croit-on, de chercher à convaincre les Etats-Unis d'accepter le plan français de neutralisation de l'Indochine. Le ministre a quitté Paris aujourd'hui après avoir reçu des instructions de dernière heure du président de Gaulle.

Voici par ailleurs divers autres événements reliés au problème du Vietnam :

A Londres, le premier ministre Wilson s'est entretenu aujourd'hui, pour la seconde fois en moins de 24 heures, de la crise au Vietnam avec l'ambassadeur américain M. David Bruce.

—L'ambassade américaine à Saigon ne possède aucune information sur l'éventuelle arrivée de missiles soviétiques au Nord-Vietnam.

—L'aviation sud-vietnamienne a coulé un navire de guerre nord-vietnamien à 235 milles au nord-est de Saigon.

—L'ambassadeur Maxwell Taylor a déclaré que les raids américains au Nord-Vietnam avaient eu un effet plus psychologique que militaire et avaient ainsi contribué à remonter le moral des Vietnamiens du Sud.

—Les pertes enregistrées au Sud-Vietnam au cours de la semaine du 7 au 13 février se chiffrent à 1,555 gouvernementaux tués, blessés ou disparus, 232 Américains tués, blessés ou disparus, et 900 Vietcong tués ou prisonniers.

—Plus de 500 Vietcong ont attaqué aujourd'hui trois postes sud-vietnamiens, à 32 milles au sud-est de Saigon, avec succès, tuant six soldats et emportant 22 armes.

Coup de théâtre de l'Albanie à l'assemblée de l'ONU

En réclamant un vote pour la reprise des travaux, l'Albanie cherche à provoquer un affrontement URSS-USA

NATIONS UNIES (AFP) — A l'Assemblée générale des Nations unies qui, de séance insipide en séance insipide, s'acheminait vers un ajournement lugubre, l'Albanie fit éclater hier l'un des coups de théâtre les plus surprenants de l'histoire de l'ONU.

A la fin d'un discours dénonçant avec véhémence la paralysie et le prochain ajournement de l'Assemblée générale, le délégué de l'Albanie, M. Halim Budo, a, en effet, déposé formellement une motion pour la reprise des travaux de l'assemblée en commençant par des élections à l'exécutif et l'adoption de l'ordre du jour. Cette démarche de l'Albanie devait déclencher automatiquement une confrontation américano-soviétique sur l'article 19 de la charte, confrontation que par tous les moyens les Nations unies se sont efforcées jusqu'à présent d'éviter.

L'arbitraire des grandes puissances

M. Budo avait pris la parole dès le début de la séance pour proclamer le devoir de l'Assemblée générale "de ne pas tolérer la domination et l'arbitraire des deux grandes puissances aux dépens des autres pays membres". Cet appel à la révolte contre l'URSS et les USA n'a pas déplu à plusieurs délégations du Tiers monde.

Le discours du délégué albanais a soulevé des brouhahas et des applaudissements dans la salle, mais a pris les délégués tellement par surprise que ceux-ci n'adoptèrent pas la motion proposée et le vote n'eut pas lieu.

N'empêche que cette "bombe chinoise", comme on dit maintenant à l'ONU, a réveillé les délégations et suscite de nombreux commentaires. On se demande maintenant si Pékin, par les bons soins de l'Albanie, ne prépare pas un mauvais tour aux USA et à l'URSS.

Décision reportée à demain

La tactique du délégué albanais a été bloquée par un jeu de procédure qui prit fin lorsque le président de l'assemblée, M. Alex Quaison Sackey, décida l'ajournement tandis que M. Budo cherchait à reprendre la parole.

Mais il reste possible que l'Albanie revienne à la charge et obtienne un vote lorsque l'assemblée se réunira de nouveau, jeudi après-midi.

Un tel vote produirait l'affrontement qu'on avait réussi à éviter jusqu'à maintenant, si les Etats-Unis continuent de réclamer l'application de l'article 19 de la Charte. Cet article prévoit que tout pays membre ayant des arrieres de plus de deux ans dans ses cotisations peut être privé de son droit de vote à l'assemblée.

Un coup de la Chine ?

Certains diplomates occidentaux sont convaincus que le geste de l'Albanie a été inspiré par la Chine communiste. On sait que l'Albanie s'est rangée du côté des Chinois dans la querelle sino-soviétique et qu'elle a souvent servi de porte-parole à Pékin pour dénoncer la politique du Kremlin.

Un délégué occidental a attribué la proposition albanaise à la crise vietnamienne et au mécontentement des Chinois depuis les raids aériens contre le Nord-Vietnam.

Un porte-parole canadien a noté que les discours des autres délégués indiquent bien que les Albanais agissaient "à l'encontre de la volonté de toute l'assemblée".

Dans les corridors de l'ONU, on se demande si la manoeuvre de l'Albanie pourra être bloquée. Certains diplomates pensent que oui, si M. Quaison-Sackey exerce ses pouvoirs présidentiels d'une façon rigoureuse. Il se peut toutefois que toute manoeuvre tendant à supprimer la requête albanaise suscite une vive opposition.

L'Albanie résiste à tous les appels

Chose certaine, la tactique albanaise est venue compliquer les plans soigneusement préparés pour ajourner l'assemblée jusqu'en septembre prochain afin de poursuivre dans le calme les négociations destinées à régler la crise financière des Nations unies et le problème des opérations de paix.

Le délégué albanais a refusé de retirer sa demande en dépit des appels répétés du président de l'Assemblée et des délégués de l'Ethiopie, de la Guinée, du Libéria, du Cameroun, de la Suède, de Chypre, de l'Uruguay et du Nigéria.

Finalement, après des consultations à la hâte, M. Quaison-Sackey déclara que l'ensemble des membres désiraient un ajournement et il leva la séance.

Le Nord-Vietnam a été l'agresseur

—Pearson

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré hier aux Communes qu'il faudra probablement, de toute nécessité, une "conférence, quelle qu'elle soit" pour trouver une solution qui tienne au problème vietnamien.

Toutefois, il ne voit pas très bien ce que donnerait une conférence organisée sans une certaine certitude d'en voir respecter les résultats.

M. Pearson et le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, ont, toutefois, évité de répondre directement aux questions des députés de l'opposition au sujet de l'attitude exacte du gouvernement canadien devant les actions américaines au Vietnam.

M. Pearson a dit, néanmoins, que les Etats-Unis se trouvaient là-bas à la demande du gouvernement sud-vietnamien. "Il ne faut pas oublier, a-t-il dit, que le Nord-Vietnam a été l'agresseur depuis le début."

Le leader néo-démocrate, M. Douglas a invité le premier ministre à faire savoir s'il avait l'intention de faire des pressions sur la Grande-Bretagne et l'URSS en vue de négociations.

Ces deux pays connaissent notre position, a dit M. Pearson, de même que les Etats-Unis.

Le chef créditiste, M. Thompson, a demandé des précisions sur l'attitude du Canada vis-à-vis la demande faite par le Nord-Vietnam de retirer les équipes de la Commission internationale de contrôle. Notre pays fait partie de la CIC avec l'Inde et la Pologne.

M. Martin a dit qu'il espérait que les équipes pourront rester au Nord-Vietnam, malgré les risques à affronter. Il a ajouté qu'il était possible d'envoyer les équipes à Hanoï, la capitale, plutôt que de les laisser dans les zones frontalières.

Il a dit qu'il aurait probablement des précisions à donner là-dessus, avant la semaine prochaine.

USA: bill sur la liberté d'information du citoyen

WASHINGTON (UPI) — Une campagne a été lancée aujourd'hui par des membres du Congrès américain en vue de l'adoption d'un projet de loi pour permettre au public de prendre connaissance de certaines archives gouvernementales.

Une vingtaine de législateurs des deux partis ont proposé l'adoption de projets de loi portant sur la "liberté de l'information". Un projet de loi sur la liberté de l'information a été adopté par le Sénat l'an dernier, mais n'a pas encore été étudié par la Chambre des représentants. Le projet de loi prévoit que tout organisme du gouvernement fédéral américain devrait permettre au public de consulter ses archives, mais des exceptions sont également prévues. En général, celles-ci touchent les questions de sécurité et du personnel gouvernemental, et les renseignements que les entreprises privées doivent divulguer au gouvernement.

Le projet de loi prévoit une procédure judiciaire dans les cas où l'administration refuserait de permettre à un citoyen de consulter les archives. L'individu en question pourrait demander à une Cour de district fédérale d'ordonner à l'administration de produire les documents. Il appartiendrait au gouvernement de prouver que son refus est justifié et que les renseignements demandés ne doivent pas être divulgués parce qu'ils doivent demeurer confidentiels aux termes de la loi. Le projet de loi sur la liberté d'information prévoit des sanctions judiciaires contre les fonctionnaires récalcitrants qui refuseraient d'obéir aux ordres du tribunal.

Les huit catégories de renseignements que l'administration pourrait refuser de divulguer sont les suivantes :

1) Les secrets touchant la sécurité nationale dont la divulgation est interdite en vertu d'un ordre présidentiel.

2) Les documents touchant uniquement les questions du personnel gouvernemental et les pratiques de l'administration.

3) Les renseignements dont la divulgation est interdite en vertu d'autres lois en vigueur.

4) Les renseignements de nature commercial obtenus du public, tels que les secrets de fabrication ou de distribution par exemple.

5) Les mémoires des organismes gouvernementaux touchant uniquement les questions juridiques ou de politique générale.

6) Les dossiers portant sur la conduite et la santé du personnel gouvernemental.

7) Les dossiers de la police concernant les enquêtes.

8) Les rapports présentés par les institutions financières aux organismes gouvernementaux chargés de leur surveillance.



(Téléphoto PA)

La course aux millions

M. John Perring, musicien de Chicago, était tout sourire à son arrivée, hier, à l'hôtel Savoy de Londres. Et pour cause. Il a fait le voyage pour réclamer $1,120,000,000 de la Banque d'Angleterre. Il prétend descendre en ligne directe d'un Perring qui participa à la fondation de la Compagnie des Indes orientales, en 1703, et d'un autre Perring qui fut lord-maire de Londres, en 1803. Il y a sept ans, dit-il, la Banque de Montréal l'avait avisé qu'il pouvait retirer $56,000 d'un compte ouvert par son arrière-grand-père, il y a un siècle. Mais l'Américain n'a pas voulu s'arrêter là. Il a fait appel à de nombreux avocats grâce auxquels il espère devenir milliardaire.

Erhard réclame pour l'Allemagne de l'Ouest le droit de parler seule au nom de toute l'Allemagne

BONN, (PA, AFP) — Le chancelier Erhard a prié hier ses principaux alliés occidentaux — les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne — de soutenir les efforts déployés par Bonn en vue d'affirmer au Proche-Orient le droit de l'Allemagne fédérale de parler seule au nom de toute l'Allemagne.

Prenant la parole devant le groupe parlementaire chrétien-démocrate, M. Erhard a déclaré que l'Union soviétique a déclenché une offensive de grand style envers les pays neutralistes pour obtenir d'eux une reconnaissance de "son régime communiste satellite en Allemagne".

"Le gouvernement fédéral espère que les trois alliés occidentaux nous soutiennent, afin de tenir avec nous un langage commun et clair", a dit, entre autres, le chancelier ouest-allemand, en ajoutant qu'il était persuadé que la solidarité entre alliés "produira son effet".

A cette occasion, le chancelier Erhard a souligné que l'Allemagne fédérale a rempli toutes ses obligations envers l'OTAN. "Je constate, a-t-il conclu, que la crise fomentée au Proche-Orient par l'Union soviétique montre quelle importance revêt la discussion entre l'Allemagne et ses alliés."

Coopération renforcée entre la RAU et la RDA

Entre temps, faisant allusion aux résultats attendus de la prochaine visite de M. Walter Ulbricht au Caire, l'agence du Moyen-Orient a annoncé hier que le renforcement de la coopération scientifique entre la RAU et l'Allemagne de l'est sera étudiée au cours de cette visite de l'homme d'Etat allemand.

L'agence a précisé que cette coopération pourrait se traduire, notamment, par des bourses scolaires et par l'échange d'experts entre les deux pays.

Du côté d'Israël

Par ailleurs, à Tel Aviv, aucun élément nouveau n'est apparu hier dans la crise surgie entre Bonn et Israël, à la suite de l'arrêt des livraisons de matériel militaire par l'Allemagne de l'ouest.

Le président du conseil israélien, M. Levi Eshkol, a réaffirmé hier soir que " le gouvernement allemand a fait preuve d'une effrayante faiblesse morale en cédant au chantage arabe."

On sait qu'auparavant le gouvernement de Tel Aviv avait rejeté les propositions du chancelier Erhard tendant à remplacer les fournitures d'armes par des compensations financières.

Les dirigeants allemands semblent, de leur côté, soucieux de ne rien précipiter. On se contente de rappeler, dans les milieux gouvernementaux de Bonn, qu'à tout prendre Tel Aviv n'aurait rien à gagner à l'installation d'un ambassadeur de l'Allemagne de l'est au Caire et que les réactions de Bonn répondent, en définitive, à l'intérêt bien compris des Israéliens.

En revanche, une certaine déception se manifeste à Bonn à l'égard des Occidentaux, en particulier des Etats-Unis, qui, comme l'a révélé sans les nommer l'ex-chancelier Adenauer, ont incité l'Allemagne de l'ouest à accorder une aide militaire à Israël.

Cours d'élégance féminine

- démarche
- maintien
- garde-robe
- maquillage
- coiffure
- étiquette
- charme de la voix
- mémoire
- conversation
- emploi du temps
- équilibre psychologique
- maturité
- psychologie féminine et masculine
- confiance en soi
- relaxation

La beauté est un droit de naissance pour la femme.

Le principal ingrédient de votre beauté, c'est vous !

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous êtes invitée.

Entrevue privée de midi à 6 p.m. tous les jours

Démonstration gratuite : mercredi le 17 février à 8 heures p.m. Palais du Commerce suite 219, entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur, 842-8186.



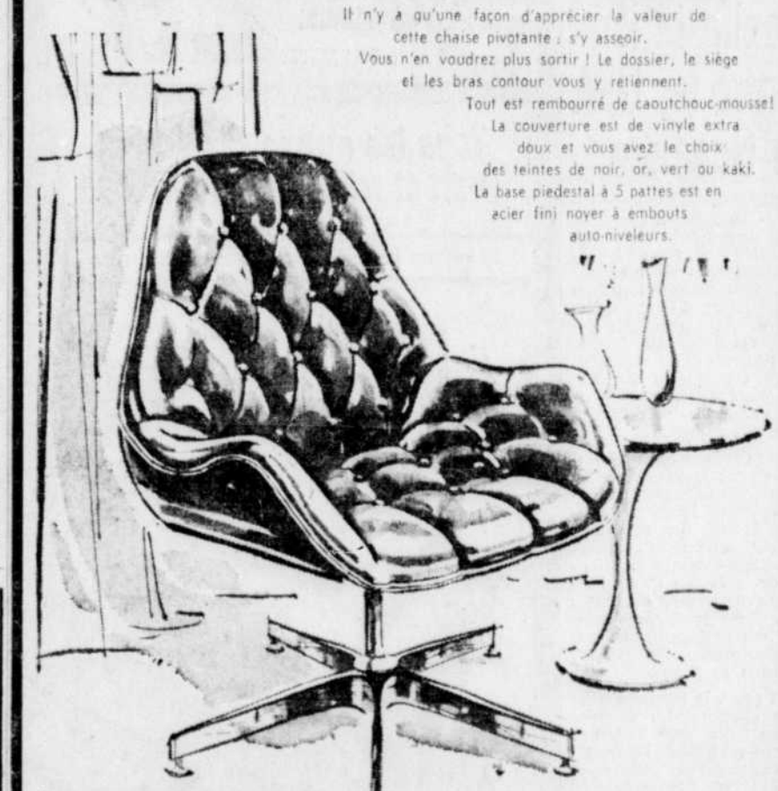
Jean-Guy Leboeuf, président, Auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur ! et croyez au succès !"

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Pour devenir plus dynamique en paroles, en pensées, en actions

UNE AUTRE GRANDE PRIMEUR A PRIX INCOMPARABLE — A. FORGET

Il n'y a qu'une façon d'apprécier la valeur de cette chaise pivotante : s'y asseoir. Vous n'en voudrez plus sortir ! Le dossier, le siège et les bras contour vous y retiennent. Tout est rembourré de caoutchouc-mousse! La couverture est de vinyle extra doux et vous avez le choix des teintes de noir, or, vert ou kaki. La base piedestal à 5 pattes est en acier fini noyer à embouts auto-niveleurs.



TEL QU'ILLUSTRE

$39.95

VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE où le choix est le plus complet à Montréal



7 ETAGES POUR UN PLUS VASTE CHOIX DE MEUBLES ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES

OUVERT JUSQU'A 9 h. 30 LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIRS

A. FORGET INC.

6707-6739 ST-LAURENT NORD ST-ZOTIQUE Tél.: 274-5568

L'URSS offre de retirer ses troupes d'Europe centrale, si les puissances de l'Ouest en font autant de leur côté

MOSCOU (AFP, UPI,PA) — Malgré une coupure de 500 millions de roubles ($555 millions) dans son budget de défense, l'URSS reste capable d'anéantir tout agresseur. Elle met l'Ouest en garde contre le projet d'une ceinture de mines nucléaires aux frontières de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie, et se dit disposée à retirer ses troupes d'Europe centrale, si l'Ouest veut bien en faire autant en Europe occidentale.

Voilà ce qui ressort d'une conférence de presse que le maréchal Sikolovski, héros de la dernière guerre, donnait aujourd'hui à la maison des syndicats de Moscou, à l'occasion du 47e anniversaire de la création de l'armée soviétique.

"La politique étrangère de l'Union soviétique tend à la consolidation de la paix dans le monde, et non à l'accroissement de la puissance des fusées nucléaires", a d'abord dit le maréchal au début de sa conférence.

Toutefois, il a aussitôt ajouté: "Le système défensif de l'URSS s'est profondément modifié par sa qualité ces dernières années, et tout le fondement de la puissance militaire soviétique est désormais basé sur des unités de fusées stratégiques."

Effectifs actuels de l'URSS

Passant en revue les effectifs militaires de l'URSS, le maréchal a énuméré : 1) les fusées intercontinentales et "globales" munies de têtes nucléaires; 2) les sous-marins atomiques (aussi nombreux que ceux dont disposent les USA) jouissant d'une autonomie de croisière illimitée et porteurs de fusées nucléaires; 3) les missiles antiaériens capables d'anéantir des cibles volant à n'importe qu'elle altitude et à n'importe quelle vitesse; 4) les forces terrestres dotées d'armes atomiques et de fusées tactiques stratégiques.

Condamnations et propositions

Après avoir émis le voeu que l'OTAN cherchera à assainir l'atmosphère internationale, le maréchal a mis l'Ouest en garde contre le "projet insensé" d'établir une ceinture de mines nucléaires aux frontières de la RDA et de la Tchécoslovaquie. L'explosion, même accidentelle, d'une telle mine entraînerait automatiquement la détonation des missiles nucléaires de l'URSS, car, explique le maréchal, "dans les conditions actuelles, nul ne peut se permettre d'attendre. Aussi, automatiquement la guerre nucléaire mondiale éclaterait, et en moins de quelques heures, l'Allemagne de l'Ouest ne serait plus qu'un désert".

Mais le maréchal a enchaîné aussitôt : "C'est avec plaisir que nous retirerons nos troupes de la Hongrie, de la Pologne et de la République démocratique allemande si les puissances occidentales se déclarent prêtes à suivre notre exemple."

Accord complet sur le "Concorde"

LONDRES (AFP) — La construction du "Concorde" sera poursuivie conformément au programme arrêté le 6 mai 1964: telle est la conclusion de l'entretien que M. Marc Jacquet a eu hier avec M. Roy Jenkins, à Londres. C'est donc en 1971 que le "Concorde" pourra devenir opérationnel.

Le ministre français des Transports et le ministre britannique de l'Aviation ont conversé en tête-à-tête pendant une heure et demie environ. Puis, l'accord ayant été réalisé sur tous les points et notamment sur l'attitude à avoir devant les projets supersoniques américains, ils ont rencontré M. Najeeb Halaby, directeur de l'Agence fédérale de l'aviation des Etats-Unis, en visite à Londres après avoir séjourné à Paris.

Les deux ministres ont posé, à M. Halaby un certain nombre de questions concernant d'abord les projets américains. M. Halaby n'a pas été en mesure de répondre à toutes, aucune décision américaine n'ayant encore été prise quant au type d'avion qui sera choisi, ni ses délais de fabrication.

M. Halaby a d'autre part posé le problème de "l'environnement" des avions supersoniques, c'est-à-dire la sécurité des passagers, le boum supersonique et les certificats de navigabilité.

Il a été décidé en commun de continuer cette confrontation d'idées d'une façon permanente au sein du "FAUSST" (Franco-Anglo-U.S. Supersonic Transport).

M. Jacquet et M. Jenkins ont enfin examiné un autre projet commun anglo-français, l'aérobus subsonique destiné aux distances moyennes et qui serait construit en partie par Sud-Aviation et sans doute par la B.A.C.

Situation critique au Soudan

KHARTOUM (AFP) — Sept soldats soudanais ont été tués par les rebelles du sud, à Tombara, dans la province de l'Equateur, apprend-on hier.

La situation s'aggrave de plus en plus dans le sud du Soudan, en dépit de tous les appels lancés aux insurgés par le gouvernement de Khartoum et par les leaders des divers partis sudistes. Les nouvelles parvenues dans la nuit de lundi à Khartoum signalent un raid d'une exceptionnelle violence organisé par les rebelles sudistes sur la ville même de Juba, capitale de la province de l'Equateur. Les sudistes ont incendié plus de cinquante maisons et enlevé quatre nordistes. On compte en outre neuf blessés grave parmi les nordistes.

D'autre part, dans la province du Bahr-El-Ghazal, des tentatives ont été faites par les insurgés pour s'emparer des districts de Rombeik et de Tong. Les forces de sécurité ont pu livrer une véritable bataille rangée contre les bandes rebelles. L'attaque a été repoussée et trois insurgés abattus. Un soldat gouvernemental a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Selon des nouvelles non confirmées, le gouvernement de Khartoum aurait décidé l'envoi du ministre de l'intérieur, M. Clément Mboro, dans les provinces du sud pour étudier les développements de la situation. Quant à la presse de Khartoum, elle demande au gouvernement "de faire preuve d'une grande fermeté et de laisser les forces de sécurité agir librement pour sauvegarder l'ordre".

La querelle linguistique en Inde s'apaise

La Nouvelle-Delhi (AFP) — L'agitation anti-hindi en Inde paraît en voie de régression. Après les violentes émeutes de ces derniers jours dans le sud, aucun incident n'a été signalé hier dans les Etats de langage non-hindi.

A Nellore Utar Pradesh où, lundi, la police avait fait feu sur la foule, tuant deux personnes, le calme a régné hier et le premier ministre de l'Etat a télégraphié au leader Vinoba Bhave, pour le prier d'interrompre sa grève de la faim, qu'il s'était juré de poursuivre jusqu'à la fin des violences. D'autres personnalités officielles ont également envoyé des messages à Vinoba Bhave, dont le prestige est grand en Inde, pour lui demander d'interrompre son jeûne.

Sur le plan gouvernemental, la crise qu'avaient provoquée à La Nouvelle-Delhi les violences dans le sud du pays paraît, elle aussi, avoir fait long feu. Les deux ministres qui, il y a quelques jours, avaient remis leur démission, M. Subramanian, ministre du Ravitaillement, et M. Alagesan, ministre des Pétroles, étaient hier à leur poste et ont participé tous deux au conseil de cabinet, présidé par M. Shastri.

Cependant, en dépit de ce relâchement de la crise, le problème linguistique n'est pas résolu pour autant. Le président du parti du congrès, parti gouvernemental, M. Kamaraj, a fait hier à la presse une déclaration dans laquelle il a laissé entendre qu'il serait sans doute nécessaire, pour éviter de nouvelles violences, d'apporter des amendements à la "loi officielle sur les langues", mais, dans une autre déclaration, 55 membres du Parlement appartenant au même parti du congrès se sont affirmés résolument opposés à tout amendement à la loi.

Manifestation contre les USA en Ouganda

KAMPALA, Ouganda, (AFP-PA) — Répondant à l'appel du gouvernement pour que soient organisées des manifestations anti-américaines dans tout le pays, 5,000 personnes environ se sont rassemblées cet après-midi devant l'ambassade des Etats-Unis à Kampala. Les sociétés privées et les ministères avaient été priés de laisser le plus grand nombre possible de leurs employés participer à ces manifestations.

Alors que la foule se rassemblait devant l'ambassade américaine, une délégation du gouvernement de l'Ouganda, composée de MM. Grace Ibingira, Godfrey Binaisa et Bahiiba, respectivement ministres d'Etat, de la Justice et des Ressources naturelles, ont remis à M. Olcott Deming, ambassadeur des Etats-Unis, une protestation contre l'intervention étrangère au Congo.

Peu après, le service d'ordre a dû employer des grenades lacrymogènes pour repousser la foule qui lapidait l'ambassade, deux manifestants ont escaladé le bâtiment de l'ambassade et arraché le drapeau américain.

Appui du Kenya

La protestation ougandaise demande aux Etats-Unis de cesser les envois d'armes au Congo, de retirer les rebelles cubains du Congo, d'user de leur influence auprès du premier ministre Moise Tshombé pour obtenir le départ des mercenaires blancs du Congo et de garantir l'intégrité territoriale de l'Ouganda.

Malte demande à adhérer à l'OTAN

LONDRES (AFP) — Malte a officiellement saisi l'OTAN d'une demande d'adhésion, apprend-on aujourd'hui dans les milieux maltais bien informés de Londres. L'adhésion de Malte devra toutefois être approuvée par une décision unanime des membres de l'Alliance Atlantique.

IGA PRÉSENTE UNE

OFFRE VRAIMENT SENSATIONNELLE!

DICTIONNAIRE GÉANT DE LA LANGUE FRANÇAISE

en 16 fascicules plus une superbe RELIURE

VALEUR DE $35.00

PREMIER FASCICULE SEULEMENT 29¢

Tous les autres fascicules seront mis en vente à 99¢ CHACUN

la reliure de luxe gravée en relief....$1.98



si facile à relier vous-même!

4 DICTIONNAIRES en UN SEUL VOLUME

UN FASCICULE PAR SEMAINE JUSQU'A CE QUE VOTRE DICTIONNAIRE SOIT COMPLET

une offre sans précédent!

Grâce à l'autorisation spéciale généreusement consentie par Monsieur Louis-A. Bélisle, éditeur du Dictionnaire Général de la Langue Française au Canada, vous pouvez maintenant vous procurer cet ouvrage exceptionnel unique à raison d'un fascicule par semaine.

Reconnaissant l'importance de sa contribution à l'avancement de la culture française au Canada, l'Académie Française de Paris a honoré spécialement l'auteur de cet ouvrage, Monsieur Louis-A. Bélisle de Québec.

Désireux d'augmenter encore la valeur documentaire de ce dictionnaire géant, nous avons obtenu d'Oxford University Press la permission d'y combiner les dictionnaires Oxford anglais-français et français-anglais

Vous pouvez donc acquérir facilement un volume renfermant quatre ouvrages. Vraiment une source incomparable de renseignements pour tous ceux désireux de se renseigner sur l'origine de nos expressions populaires ou soucieux d'approfondir leurs connaissances de l'anglais. Et le plan d'achat pratique vous permet son acquisition à raison d'un fascicule par semaine.

LE DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA et DICTIONNAIRES OXFORD FRANÇAIS-ANGLAIS, ANGLAIS-FRANÇAIS

IGA

IGA

BEURRE DE CREMERIE PREMIERE QUALITE

EPARG. 5¢

"IGA ROYAL GOLD" MOULE 1 LIVRE 55¢

OEUFS FRAIS

CATEGORIE "A"
GROSSEUR : GROS
"IGA ROYAL GOLD"
DOUZ. 39¢

PATES ALIMENTAIRES

ASSORTIES "LANCIA" 2 PQTS 2 LB. 69¢
Epargnez 13¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — MARGARINE COLORANT RAPIDE "BLUE BONNET" RABAIS 2¢ — 2 PQTS 1 LB 69¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — MARGARINE COLORANT RAPIDE "BLUE BONNET" RABAIS 6¢ PQT 3 LBS 93¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — GRENACHE SPREAD DE CARAMEL BOITE 28 ONCES 55¢

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — PALMOLIVE SAVON DORE DESODORISANT 3 PAINS REG. 43¢

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — PALMOLIVE SAVON DORE DESODORISANT 2 PAINS BAIN 43¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — KLEENEX SERVIETTES DE TABLE — PAPIER PAQUET DE 40 39¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — KLEENEX SERVIETTES DE PAPIER PAQUET 2 ROULEAUX 49¢

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — "CLAIR" CIRE LIQUIDE JOHNSON RABAIS 11¢ BTE 32 OZ 1.18

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — "CLAIR" CIRE EN PATE JOHNSON RABAIS 7¢ BTE 1 LB 72¢

TISSUS FACIAUX KLEENEX
COULEURS ASSORTIES
EPARGNEZ 26¢
4 PQTS DE 400 1.00

CORN FLAKES KELLOGG Paquet 12 oz 31¢
PATATES PILEES INSTANTANEES SHIRRIFF Paquet 12 oz 59¢
PATATES A LA NORMANDE INSTANTANEES SHIRRIFF Paquet 6 oz 39¢
BISCUITS SODA — DAVID EPARGNEZ 11¢ 3 paquets 1 lb 1.00
KETCHUP TOMATES ROUGES "HEINZ" Bout. 20 oz 41¢
CLOVER LEAF THON FLOCONNE Boite 6 oz 39¢
SAC DE THE ECONOMIQUE "LYON" Paquet 100 sacs 79¢
SHORTENING MONARCH 2 pqts 1 lb 63¢
POIS "IGA" CHOIX — NON CLASSES EPARGNEZ 11¢ 6 boites 20 oz 1.00
"QUIK" CHOCOLAT INSTANT NESTLE Boite 2½ lbs 1.19
CARAMELS KRAFT — VANILLE OU CHOCOLAT Pqt 14 oz 45¢
APPRET A SANDWICH KRAFT Pot 16 oz 45¢
RAGOUT DE BOULETTES CORDON BLEU Bte 20 oz 53¢
ALIMENTS BEBES — TAMISES OU JUNIOR HEINZ 3 boites 5 oz 34¢
"FLEECY" RINCAGE APRES LESSIVE Bout. 32 oz 45¢
KLEENEX FORMAT POUR HOMMES Paquet 200 35¢
COLGATE DENTIFRICE ½ DE PLUS GRATIS Tube fam. 1.09
LUSTRE CREME SHAMPOOING Bout. gt. 1.09
EPARGNEZ 20¢

NAPPERONS COULEURS ASSORTIES BAS PRIX SPECIAL CHACUN 29¢

GAGNANTS SUPER-BINGO

$100.00 SEMAINE DU 8 au 12 FEV.
Mme M. MacKenzie, 3250 Seraner, Montréal 29
Mme Aniello Miele, 14A Lamarque, Ste-Thérèse de Blainville, P.Q.
Mme M.A. Prevancher, 47 Beauchamp, Châteauguay, P.Q.
Mme Réal Gravel, 686 rue Houde, Leprairie, P.Q.
Mme P. Paquette 7407 De Lorimier, Montréal 35
$300.00 BON D'ACHATS AU PLAZAMART
Mme P.-A. Piette, 10890 St-Urbain, Montréal 12

économie & finance — LA PRESSE

Un maître d'oeuvre ou toute une équipe?

Laurent Lauzier

Il ne semble pas impossible que la direction de Sidbec recoure aux services d'une équipe européenne pour conduire les travaux de construction de la future sidérurgie. Tel est le développement actuellement prévu dans certains milieux financiers qui verraient dans une telle orientation une solution aux problèmes d'organisation qui se manifestent dans la mise en marche du vaste projet.

Il est déjà connu que le président du conseil d'administration de Sidbec, M. Gérard Filion, est actuellement à la recherche d'un "maître d'oeuvre" en Europe à qui on voudrait confier la direction technique de la construction de l'aciérie. Les démarches du président de la SGF pourraient précisément conduire à des négociations avec de grandes sociétés européennes sur la possibilité de faire venir une telle équipe de bâtisseurs d'aciérie dans la province.

• • •

Avant son départ pour l'Europe et alors même qu'il communiquait la ferme décision prise par la direction de Sidbec d'honorer le mandat reçu des autorités provinciales, M. Filion examinait déjà la possibilité de recourir à une équipe européenne pour assumer la direction technique du grand projet. Des négociations ont été entamées provisoirement dans la métropole qui devraient conduire à de nouveaux contacts en France au cours desquels les conditions d'une telle participation seront vraisemblablement discutées.

Nous sommes informé que le recours à une telle équipe est actuellement envisagée sous un régime de collaboration spéciale en ce sens que celle-ci serait chargée de mettre sur pied l'aciérie, de former le personnel technique nécessaire pour ensuite se retirer graduellement des fonctions occupées, de façon à ce que la sidérurgique soit, dans quelques années, sous une direction essentiellement québécoise.

• • •

Cette orientation qui est actuellement discutée dans certains milieux industriels et financiers permettrait à la direction de Sidbec de prendre tout le temps requis pour se donner un président et constituer ses principaux cadres administratifs. Elle aurait l'avantage de fournir à celui qui devra finalement assumer la direction de l'entreprise de former sa propre équipe de techniciens et de direction au moment où l'aciérie sera finalement en production.

Il est assez évident par ailleurs que le recrutement du personnel technique nécessaire ne peut être effectué actuellement dans la province puisque nous ne possédons pas encore d'expérience pratique en matière de sidérurgie. Nous aurons un tel actif dans quelques années alors que nos jeunes ingénieurs qui sont au service des grandes aciéries canadiennes seront devenus de véritables métallurgistes. Pour le moment, il est nécessaire que la direction de Sidbec se tourne du côté des Européens pour obtenir l'aide technique nécessaire.

• • •

Cet aspect du problème que pose la sidérurgique québécoise étant assez bien connu en Europe, notamment chez les grandes sociétés qui ont participé à la préparation du rapport de rentabilité, il apparaît maintenant normal qu'une certaine concurrence se manifeste entre groupes de constructeurs. M. Filion le constatera sans doute cette semaine lors de ses négociations dans la capitale parisienne.

La surtaxe britannique légèrement réduite pour plaire à l'AELE

LONDRES. (PA) — Le gouvernement travailliste britannique a décidé de réduire la surtaxe de 15 pour cent qu'il avait imposée sur la presque totalité des importations, en octobre dernier; c'est ce que nous apprenons de sources officielles d'information. Celles-ci précisent que la surtaxe serait réduite de 2½ à 5 pour cent et qu'on rendrait publique la réduction dès la semaine prochaine.

La décision du Cabinet constitue une tentative de concilier les partenaires de la Grande-Bretagne au sein de l'Association européenne de libre-échange et le Commonwealth, dont les exportations vers l'Angleterre ont grandement souffert de cette imposition.

Le conseil des ministres de l'AELE se réunit à Genève la semaine prochaine. Le ministre de l'Economie, M. George Brown, s'est montré très désireux de détourner une nouvelle vague de critiques contre la politique britannique, de la part des pays membres de l'AELE.

C'est M. Brown qui représentera la Grande-Bretagne à la réunion de Genève.

Promesses tenues

Depuis le jour où la surtaxe a été imposé, le 26 octobre 1964, le premier ministre Wilson et ses collègues ont insisté sur le fait qu'elle était de nature urgente et temporaire. A plusieurs reprises, ils avaient promis qu'elle serait réduite progressivement, aussitôt que l'économie chancelante du pays aurait commencé à se stabiliser.

Sous l'administration travailliste, la position commerciale de la Grande-Bretagne outremer s'est lentement améliorée. Mais le pays achète encore plus qu'il ne vend à l'étranger. D'ailleurs, les prêts en provenance de l'étranger soutiennent encore la livre Sterling contre les spéculateurs qui avaient misé sur sa dévaluation.

Les informateurs ne se trouvaient pas en mesure, à ce moment, de dévoiler exactement quand la réduction sera mise en vigueur. Ils se sont dits assurés qu'aucune nouvelle ne serait communiquée avant que la Grande-Bretagne n'envoie une note officielle à ses amis du Commonwealth et de l'AELE.

La possession d'actions de banques sera limitée par de nouvelles lois

Pour empêcher le contrôle provincial des banques à charte

OTTAWA. (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Gordon, a annoncé hier que le gouvernement se proposait d'interdire la possession d'actions à voix délibérative, de banques à charte par un gouvernement provincial. Il a également annoncé des mesures restreignant la propriété d'actions des banques à charte par individu à 10 pour cent du capital émis.

Dans une déclaration préparée pour les Communes, il a affirmé que la propriété des actions de banque était traditionnellement dispersée entre de nombreux actionnaires, de sorte qu'aucun groupe réduit d'actionnaires n'a de contrôle effectif sur aucune des grandes banques.

"Le gouvernement est d'avis qu'il convient de faire en sorte que cette situation se maintienne" a-t-il ajouté.

La loi des banques doit bientôt subir sa révision décennale régulière au cours de la prochaine session parlementaire qui doit s'ouvrir dans quelques semaines. On proposera également des modifications à loi sur les Caisses populaires du Québec ainsi que sur la Banque du Canada.

Des restrictions seront également apportées aux textes réglant le nombre d'actions de banque qui peuvent être enregistrées directement ou indirectement au profit d'un actionnaire résident ou d'un non-résident.

La limite proposée pour être appliquée à tout individu ou corporation sera de 10 pour cent du total des actions existantes d'une banque, avec clause spéciale pour les exemptions temporaires dans le cas de banques nouvelles ou pour les participations déjà existantes qui excéderaient ce dix pour cent" a-t-il déclaré.

Le ministre fédéral des Finances a souligné d'autre part que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique assigne au Parlement d'Ottawa la juridiction exclusive sur les banques et leur incorporation.

"C'est l'intention du gouvernement a-t-il poursuivi, que la responsabilité du Parlement, — et celle du gouvernement sous l'autorité du Parlement — soient maintenues et non effritées."

"Même la possession d'un petit nombre d'actions d'une banque par un autre gouvernement, qu'il soit étranger ou provincial, pourrait placer un tel gouvernement dans une attitude de puissance et d'influence vis-à-vis cette banque."

"Une telle situation pourrait conduire vers une différence d'opinion entre ce gouvernement et un autre, et provoquer de la confusion sur le point de savoir qui exerce l'autorité sur cette banque." M. Gordon a expliqué que les amendements proposés stipulent qu'aucune action d'une banque à charte ou d'épargne ne pourra être inscrite au nom de quelque gouvernement que ce soit ou de ses agents, afin d'éviter que se produisent des situations de ce genre.

Si des transferts d'actions de banque sont effectués au nom d'un gouvernement provincial ou de ses agents après le 16 février et avant que les amendements ne soient en vigueur, le droit de vote que lui conférent ces actions ne lui sera pas accordé.

Lorsqu'il a présenté les mesures destinées à amender l'acte des sociétés d'assurances, de dépôts et de prêts, le 22 septembre dernier, M. Gordon avait annoncé que des restrictions seraient imposées à la possession de titres bancaires par des non-résidents.

"J'ai raison de croire, a-t-il affirmé, que si cela n'avait pas été fait ,des entreprises non-résidentes auraient maintenant acquis le contrôle effectif de l'une de nos banques à charte, qui dispose d'établissements par tout le Canada."

L'initiative de M. Bennett

Il a fait remarquer qu'au cours des derniers mois, il y a eu passablement de débats au sujet de l'accumulation possible de possessions intérieures et de contrôle des banques canadiennes, et à propos de la possession d'actions bancaires par des gouvernements provinciaux.

L'an dernier, le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Bennet, avait encouragé l'adoption par le Parlement d'une mesure visant à établir une nouvelle Banque dans cette province, dans laquelle son gouvernement détiendrait une participation.

Après que le Sénat eût classé la mesure, M. Bennett avait déclaré que son gouvernement achèterait une participation d'une banque déjà existante.

A la fin de son communiqué annonçant les limitations qui seront imposées sur la possession d'actions bancaires par les gouvernements, M. Gordon a ajouté que "le gouvernement favoriserait une concurrence plus grande dans le domaine des banques, et qu'il espérait que les projets proposant l'incorporation de deux nouvelles banques seraient étudiés avec célérité." Les deux nouvelles banques dont il est question, sont Laurentide Bank et The Bank of Western Canada.

Les industries primaires, base de notre commerce extérieur

Le président de l'International Nickel Company of Canada, Limited a déclaré que les industries de base ont actuellement l'occasion exceptionnelle d'étendre le commerce extérieur du Canada et de contribuer ainsi à la santé économique du pays ; il a fortement invité ces industries à développer davantage leurs marchés étrangers et à intensifier leurs efforts pour combattre la concurrence qui s'y manifeste.

M. J. Roy Gordon, qui parlait à un déjeuner du Board of Trade de Vancouver, a aussi lancé un appel en faveur d'une alliance industrielle efficace entre les industries de base et les industries secondaires "pour obtenir une souplesse économique intérieure et permettre ainsi au pays de parer aux conditions rapidement variables de la concurrence à l'étranger."

Illustrant par un exemple l'importance spécifique des industries de base dans les marchés mondiaux, M. Gordon a signalé que les ventes d'International Nickel en dehors du Canada rapportent chaque année au pays l'équivalent de $200 millions en changes étrangers.

M. Gordon a aussi insisté sur l'importance des centres de ressources naturelles, tels que Vancouver et autres en Colombie-Britannique, dans l'expansion du commerce canadien ; ces centres pourraient aider les industries de base à augmenter les sources d'approvisionnement ,et la production tout en encourageant le développement plus raisonné de marchés extérieurs. En outre, a-t-il ajouté, ces centres devraient appuyer d'une façon profitable la croissance des industries secondaires et prendre des mesures pour créer un climat assurant le progrès de l'industrie privée.

"A l'International Nickel Company", a dit M. Gordon, "nous nous plaisons à penser que notre travail a un double but. Le premier est de découvrir et produire des métaux ; le second, d'une importance égale, est de développer des marchés qui en feront usage. Mieux nous comprenons les besoins de nos clients, plus nous sommes en mesure de leur vendre nos produits."

M. Gordon recommande que les industries secondaires aient recours à un programme analogue de propagande et de développement. "Pour leur servir de guide et d'encouragement, elles peuvent faire appel à l'expérience des industries de base qui les ont précédées", a-t-il dit. Une tentative dans ce sens peut comporter une action commune pour le développement des marchés étrangers, des expositions conjointes dans les foires commerciales ou la sollicitation par groupes à l'étranger de la part des industries secondaires. "L'expérience nous enseigne que l'industrie elle-même, mieux que n'importe qui, peut faire connaitre ce qui lui est propre", a ajouté M. Gordon.

Le président d'International Nickel a souligné que les activités des industries qui exploitent des ressources naturelles amènent des industries d'appui à leur suite. "Lorsque nous avons aménagé à Thompson, au nord du Manitoba, la seule usine entièrement intégrée au monde pour la production du nickel affiné", a-t-il dit, "nous avons aussi mis sur pied une ville possédant tous les services nécessaires ; aujourd'hui, 8,000 personnes vivent à Thompson et 140 établissements commerciaux sont à leur disposition. Alcan a fait de même à Kitimat. Il n'y a pour ainsi dire pas d'exemple que des exploitations ou des moyens de production mis en oeuvre par une industrie de ressources naturelles n'aient pas activé le développement des services secondaires."

4 sociétés japonaises à l'île Copper

TOKYO. (PA) — Quatre sociétés japonaises et deux compagnies canadiennes ont passé un contrat de dix ans en bonne et due forme, les engageant à exploiter conjointement une mine de cuivre sur l'île Copper, au milieu du lac Babine, à environ 450 milles au nord-ouest de Vancouver. C'est ce que vient d'annoncer la société Shoji.

Le porte-parole de la société Sumitomo a révélé que les autres firmes japonaises impliquées étaient Sumitomo Metal Mining, Mitsubishi Metal Mining et Mitsubishi Shoji Trading Co., et que les firmes canadiennes étaient Granisle Copper Mining et Granby Mining Co.

Les dépôts de la mine de cuivre sont estimés à 23,000,000 tonnes, et le début de l'exploitation est prévu au cours de l'année 1967. Les sociétés japonaises ont accepté de fournir 2,520,000,000 yens ($7,000,000) des capitaux requis de $11,000,000. Cet argent, a précisé le porte-parole, sera déboursé en vendant au Japon tout le minerai de cuivre que la mine produira.

A la Maison Blanche, la plus importante conférence économique jamais tenue

WASHINGTON. (AFP) — Le président Johnson recevra demain à la Maison Blanche 370 banquiers et hommes d'affaires américains pour leur demander de prendre volontairement leur part du programme de défense du dollar qu'il a soumis la semaine dernière au Congrès.

Ce sera la plus grande conférence économique encore jamais tenue à la Maison blanche et, dans une large mesure, le succès du "plan Johnson" pour résorber le déficit persistant de la balance des comptes extérieurs des Etats-Unis e ndépend.

Le secrétaire au Trésor, M. Douglas Dillom, le secrétaire au Commerce, M. John T. Connor, et le président de la réserve fédérale, M. William McChesney Martin, assisteront le président Johnson dans son appel à la coopération des milieux d'affaires.

Le plan Johnson de réduction des sorties de dollars des Etats-Unis ne comporte pratiquement pas, on le sait, de mesures restrictives obligatoires ou de contrôles. Il repose essentiellement sur la modération que les banques et les entreprises américaines voudront s'imposer elles-mêmes dans leurs prêts et leurs investissements à l'étranger.

L'intention de l'administration est d'indiquer maintenant aux banques et aux entreprises les limites qu'elle souhaite les voir observer désormais dans ces investissements et ces prêts.

C'est d'ailleurs ce que la Réserve fédérale a déjà fait en demandant aux banques de limiter leurs nouveaux prêts à long terme à l'étranger à 5 pour cent du volume actuel de ces prêts, c'est-à-dire à $500 millions pour l'année 1965. Cela représenterait une réduction de $2 milliards par rapport à ce que les banques américaines ont prêté à l'étranger en 1964 et peu d'observateurs estiment que ce but ait des chances d'être atteint.

Le gouvernement Johnson se contente pour le moment d'étendre aux mouvements de capitaux ce qui existe déjà aux Etats-Unis pour les salaires et les prix. Il n'y a pas de procédure de contrôle, mais simplement des "directives" que les les entreprises et les syndicats sont invités à suivre.

La réunion de demain à la Maison Blanche discutera des "directives" proposées par l'administration pour les investissements, mais on répète dans l'entourage du président que si elles ne sont pas suivies volontairement, le gouvernement est décidé à faire un pas de plus vers un système de contrôle pourtant contraire à l'esprit et aux traditions de la libre entreprise américaine.

Sogena Inc. a acquis Corbeil sur la Plaza

Sogena Inc., une société de gestion dirigée par M. Marc Carrière et dont les actifs atteignent maintenant près de $4,000,000, vient d'acquérir Corbeil sur la Plaza, une entreprise de commerce au détail qui a été fondée il y a plus de 60 ans et qui a été pendant de nombreuses années l'un des plus grands magasins du Nord de la métropole. Corbeil sur la Plaza se spécialise dans le commerce du vêtement féminin.

Le nouveau président de l'entreprise, M. Carrière, a indiqué lors de cette acquisition que des projets sont actuellement à l'étude pour donner à ce magasin un nouvel essor. Il a également souligné que Sogena Inc. diversifie ainsi le champ de ses opérations de façon à assurer une plus grande rentabilité sur ses investissements. Sogena a récemment inscrit 160,000 actions de son capital à la Bourse canadienne. Elle rendra public dans quelques semaines un rapport financier qui indique que de nouveaux sommets ont été atteints au dernier exercice dans les filiales sous administration.

2 émissions de Commercial Acceptance

M. Fernand S. Picard, président de The Commercial Acceptance Corporation Limited, a annoncé récemment le lancement de deux nouvelles émissions de la Compagnie au montant global de $1,000,000. Ces émissions ont été souscrites par l'entremise d'un syndicat composé des Maisons René T. Leclerc Incorporée et Bouchard & Leblond Inc. Il s'agit de $600,000 de billets garantis amortissables 6¼% série F, datés du 1er février 1965 et à échoir le 1er février 1977 et de $400,000 de débentures amortissables 6¾% série C, datées du 1er février 1965 et à échoir le 1er février 1975.

The Commercial Acceptance Corporation Limited est une entreprise spécialisée dans le financement de contrats de vente à tempérament.

Impôts et hausses de salaires annuleraient les avantages de l'accord canado-américain

TORONTO — (PC) — Le président de Ford Motor Company du Canada, M. Karl E. Scott, a déclaré que l'accord restreint de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis constitue une "expérience audacieuse en politique industrielle", dont le plan se justifie par des considérations économiques tout à fait claires.

Néanmoins, a-t-il expliqué, les exigences croissantes de salaires, qui sont imposées aux usines d'automobiles par des dirigeants ouvriers obstinément inconscients de la réalité, pourraient annuler les réductions du coût d'exploitation contenues dans le projet et retarder ultérieurement l'application d'une baisse des prix.

S'adressant au Canadian Club de Toronto, M. Scott a ajouté que des impôts industriels illogiques, incompatibles avec le projet, pourraient éliminer les avantages économiques envisagés par l'accord. La résistance que manifeste le marché intérieur vis-à-vis les véhicules fabriqués au Canada ou aux Etats-Unis pourrait aussi entraver ou différer l'application de l'accord entre les deux pays.

Selon ses clauses essentielles, l'accord stipule l'abolition des droits de douane pour les nouveaux véhicules-moteur et les pièces de rechange principales échangées entre les deux pays par les manufacturiers qualifiés. Il faut reconnaitre que les tarifs douaniers canadiens et les exigences au point de vue du contenu ont favorisé l'établissement et le maintien de l'industrie automobile au pays.

Mais ces mesures restrictives n'ont pas empêché de subsister des séries non-rentables de production, des coûts plus élevés, des prix plus élevés aussi pour les automobiles et un marché plus restreint en Amérique du Nord. Le marché canadien, pour les automobiles, est l'extension naturelle du marché américain, les deux formant à bien des points de vue un seul marché nord-américain.

Les conséquences de l'accord pourraient entrainer la rationalisation et l'intégration de l'industrie automobile nord-américaine. Grâce à des coûts réduits de fabrication et des prix de vente plus bas, le marché canadien pour les automobiles pourrait s'accroitre de façon plus rapide qu'auparavant.

Bien que le Canada produise et consomme les mêmes automobiles, sous des conditions analogues à celles des Etats-Unis, les coûts et les prix sont considérablement plus élevés au Canada. La principale raison en est que la production canadienne s'effectue à une échelle plus réduite.

Selon l'accord, l'abolition des tarifs douaniers rend possible à la filiale canadienne d'une compagnie américaine de restreindre sa production à un nombre limité de modèles et à des pièces composantes qui permettent la fabrication la plus efficace au Canada. D'autre part, l'accord diminuera la différence des prix d'automobiles entre le Canada et les Etats-Unis, créera de nouveaux débouchés pour les placements de capitalisation, démontrera que le travail d'équipe international n'est pas seulement l'affaire des politiciens et des planificateurs gouvernementaux et procurera des avantages étendus aux Canadiens et aux Américains.

Les programmes d'expansion écartent clairement des réductions de prix immédiates de la part de l'industrie automobile canadienne, contrairement à l'opinion de quelques personnes mal renseignées. M. Scott a fait remarquer qu'il fallait, au Canada, effectuer une nette distinction entre les mesures gouvernementales qui sont destinées à aider l'industrie à encourager l'économie, et celles qui interviennent dans l'administration de l'industrie.

Il ne saurait y avoir d'illusion, toutefois, quant à ceux qui transformeront en réalités les concepts du projet automobile. "Ce seront les dirigeants de l'industrie automobile, qui devront trouver le capital, tirer les plans, engager les employés, mettre en valeur les nouveaux débouchés, vendre la marchandise, supporter les risques ; ce seront eux, et non les planificateurs gouvernementaux. Dans l'administration de ce genre de projet, le danger de l'enrégimentation est très réel. Ni le gouvernement, ni notre industrie ne le désirent".

Un Canadien à la tête de Standard Oil

NEW-YORK. — M. J. K. Jamieson, un ancien vice-président de l'Imperial Oil, originaire de Medicine Hat, Alberta, a été élu président de Standard Oil Company (New Jersey), a-t-on annoncé. Il succède à Michael L. Haider, également un ancien vice-président de l'Imperial Oil, qui devient président du Conseil d'administration et directeur de l'exécutif de Jersey Standard.

M. T. G. CLEARY
nommé gérant général de Crucible Steel of Canada



Sorel, P.Q. — Crucible Steel Company of Canada annonce la nomination de M. Thomas G. Cleary au poste de gérant général. Il administrera l'exploitation, les services de génie et d'entretien, les relations du domaine métallurgique et financier et le service des relations avec le personnel de la compagnie.

Avant sa nomination, M. Cleary a été contrôleur, puis secrétaire-trésorier adjoint puis, l'an dernier, gérant général adjoint.

M. Cleary est un membre actif de l'American Institute of Management, l'American Institute of Certified Public Accountants et de la Chambre de Commerce.

JACK B. ROSENTHAL
RONALD R. RUSH
Comptables agréés
901, rue Bleury, Montréal
UN. 6-2967

pour hommes d'affaires!



- Le plus moderne salon de barbier à Montréal (hygiène totale)
- Climatisé
- 15 fauteuils—prix réguliers
- Téléphone portatif pour faire et recevoir des appels
- Café servi gratuitement chaque matin
- 5 manucures — cireurs

Ouvert de 8h.30 a.m. à 6h. p.m. du lundi au samedi incl.
Pour rendez-vous téléphoner à UN. 1-3511, extension 2284

Le Salon de Barbier
DU REINE ELIZABETH

Un hôtel du CN administré par Hilton of Canada. Aussi administrés par Hilton: l'Hôtel Vancouver, à Vancouver, C.B., (hôtel du CN) et le Montréal Aeroport Hilton, à l'aéroport international de Montréal.

ENTREPÔT — LOCAL INDUSTRIEL
18,000 PIEDS — OCCUPATION IMMEDIATE
angle VITRE et De BULLION
Route transcanadienne, 2 stations de métro. Gicleurs, plate-forme de chargement aux camions, monte-charge.
37¢ LE PIED CARRE NET
S'adresser à : I. SILVER — 731-2031
H. SHELL — 842-7954

RAPPORTS FINANCIERS

Hudson's Bay Oil and Gas

CALGARY. (PC) — La compagnie Hudson's Bay Oil and Gas annonce qu'elle a réalisé des bénéfices nets record de $13,803,000 ou 75 cents l'action, pour 1964, au regard de $12,231,000 ou 67 cents l'action l'année précédente.

La production de pétrole et de liquides formés à partir du gaz naturel s'est accrue de 6.9 pour cent, atteignant une moyenne de 38,136 barils par jour. Les ventes de gaz naturel ont été, en moyenne, de 116,600,000 pieds cubes par jour.

Le président de la compagnie, M. Wayne E. Glenn, a déclaré que les dépenses d'exploration et d'exploitation s'étaient élevées à $28,183,000. Les réserves d'hydrocarbure de la compagnie, après les nouvelles découvertes ont dépassé les 14,000,000 de barils de pétrole et de liquides dérivés du gaz naturel, et les 42,800,000,000 de pieds cubes de gaz naturel, produits et vendus au cours de l'année.

British American Oil

TORONTO. — British American Oil a rapporté un total de $40.8 millions de bénéfices nets consolidés en 1964. Ce chiffre inclut $4.1 millions d'items spéciaux provenant surtout de la vente de certains placements et de capitaux immobilisés.

Les bénéfices de BA, qui s'élèvent à $36.7 millions avant l'addition de ces item spéciaux, sont les plus élevés dans les annales de la compagnie, a déclaré M. Charles Hay, président.

Les bénéfices nets consolidés s'élevaient à $34.2 millions en 1963, chiffre légèrement en dessous du record précédent de $34.6 millions en 1962.

En 1964, les bénéfices étaient de $1.87 par action par comparaison à $1.57 en 1963. Sur ces 30 cents d'augmentation par action, 19 cents proviennent des item spéciaux déjà mentionnés.

Bien que les volumes d'exploitation aient augmenté dans tous les principaux domaines des activités de la compagnie, l'augmentation des bénéfices provient principalement de l'augmentation des profits de la production de pétrole et de gaz, et des filiales. La Shawinigan Chemicals, qui accusait une perte nette en 1963, a contribué aux bénéfices en 1964.

Rothmans du Canada

M. John H. Devlin, président de La Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitée, nous informe que le profit net pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1964 est de $1,789,358., soit une augmentation de 75% en comparaison de la même période l'année précédente. Les ventes ont augmenté de 11% pour atteindre $67,618,970. et le revenu par action ordinaire est passé de $0.79 à $1.38.

NOMINATION



Monsieur Albert Boulet, président de La Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Roger Lemelin à titre de membre du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de LA SOLIDARITE, Compagnie d'Assurance sur la vie. Monsieur Lemelin est membre de la Société Royale du Canada, écrivain, journaliste et industriel. Il est président de South Shore Forest Products Co. Ltd., de Les Productions Du Buisson Inc., administrateur et co-propriétaire de Taillefer & Fils Inc •

HOLLINGER CONSOLIDATED GOLD MINES, LIMITED
DIVIDENDE NUMERO 462
Un dividende régulier de 13c l'action a été déclaré par les directeurs sur le capital-actions de la compagnie, payable le 31e jour de mars 1965, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires, le 3e jour de mars 1965.
DATE ce 15e jour de février 1965.
P. C. FINLAY
Vice-président et trésorier

CANADA WIRE AND CABLE COMPANY LIMITED
Le conseil d'administration de cette compagnie a déclaré aujourd'hui les dividendes suivants
ORDINAIRES CLASSE "A"
Un montant de $4 a été déclaré et retenu sur toute action ordinaire en cours Classe "A" de la compagnie, duquel montant la somme de $1 par action sera payée le 15 mars 1965 à tous les actionnaires inscrits le 23 février 1965.
ORDINAIRES CLASSE "B"
Un dividence trimestriel de 15c l'action sur les actions ordinaires en cours Classe "B" de la compagnie, payable le 15 mars 1965 aux actionnaires inscrits le 23 février 1965.
D'ordre du conseil d'administration
Le secrétaire
A.L. Irwin
12 février 1965

MODIFICATIONS A LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE L'HYDRO-QUEBEC



R. LALANDE, ing. — E. E. COPPING, ing. — S. FERRARO, ing. — A. GAUDETTE, ing. — G. LA BOSSIERE, ing.

Le président de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, vient d'annoncer la formation de quatre grandes zones de production et de transport d'énergie électrique couvrant l'ensemble du territoire québécois.
Les directeurs de ces zones sont : M. E. E. Copping, ing., directeur de la zone Ouest, avec chef-lieu à Hull ; M. S. Ferraro, ing., directeur de la zone Sud, avec chef-lieu à Montréal ; M. A. Gaudette, ing., directeur de la zone Centre, avec chef-lieu à Shawinigan ; M. G. La Bossière, ing., directeur de la zone Est, avec chef-lieu à Hauterive-Baie Comeau.
M. Lessard a en outre annoncé la nomination d'un directeur d'exploitation, M. R. Lalande, ing., qui assumera, au siège social, la responsabilité de certaines opérations effectuées à l'intérieur des zones, mais devant émaner d'un centre de coordination. •

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 H.
400	Abitibi	13⅜	13⅜	13⅜
700	Alliance CC	13	13	13
—	Algoma	75	75	—
525	Alumin	30⅜	30⅜	30½
—	Alum 4¼ Pr	43¼	43¼	—
—	Alum 1 Pr	23½	23½	—
25	Alum 2 Pr	49¾	49¾	49¾
—	Ang Cdn Pr	28¼	28¼	—
—	AngT 4½ Pr	49	49	—
—	AngT 265 Pr	53½	53½	—
100	AngT 260 Pr	54½	54½	54½
—	Argus	19⅝	19⅝	—
—	Arg 2.50 Pr	19½	19½	—
—	Arg 2.60 Pr	53½	53½	—
—	ArgC Pr	15½	15⅝	—
150	Asbestos	25¼	25¼	25¼
—	Atl Sug	18¼	18¼	—
—	BailS 5 Pr	25¼	25¼	—
—	BailS 5¾ Pr	26	26	—
—	Bq CN	75	75	—
—	Bq Imp	70⅝	70¼	—
80	Bq Mont	67⅝	67½	67⅝
30	Bq N-E	80	80	80
—	Bq PC	56	55¾	—
50	Bq Roy	80¼	80¼	80¼
—	Bq Tor-D	69⅛	69⅛	—
—	Bathurst P	26½	26½	—
—	Bathurst P A	63¾	63	—
—	Bathurst P P	21⅜	21½	—
275	Bell Phone	62½	61¾	62½
—	Bow Mer Pr	52	52	—
—	Bow Paper	6¾	6¾	—
—	Brazil	5⅛	5⅛	—
—	BA Bk N	69	69	—
—	BA Oil	36¼	36¼	—
300	BC Forest	30⅝	30⅝	30⅝
—	BC Phone	64¼	64	—
—	BC Ph 4¾	94	94	—
—	BC Ph 4½	97¼	97¼	—
60	BC Ph 6¼	105	105	105
380	Brinco	5¼	5¼	5¼
—	Brockvl	7¾	7¾	—
—	Brown	13¾	13¾	—
100	Bruck (A)	30½	30½	30½
100	Bruck (B)	18	18	18
—	Buplolo	7½	7¾	—
—	Burrard Pr	8	8	—
—	Cal Pow	20½	20½	—
—	C P 3½ pr	102½	102½	—
25	Can Cem	56½	56½	56½
—	Can Cem Pr	29¾	29¾	—
—	Can Sugar	23¾	23¾	—
100	CI Fndry	46	46	46
—	CI Fdr 4¼	96	96	—
—	Can Malt	24	24	—
—	C Sf 4.40P	100	100	—
—	C S L	30	30¼	—
—	C S L Pr	6¾	6¾	—
—	C Aviat E	14½	14¾	—
700	C Brew	11¼	11¼	11¼
—	C Brew A	48½	48½	—
—	C Brew B	54	54	—
—	C Br Alum	15	15	—
—	CBAL Aw	15	15	—
—	CGAL Bw	320	320	—
—	C Bronze P	95¾	95¾	—
—	C Chem w	10¾	10½	—
—	C Fndtn	7	7	—
—	C Fndt AP	18¾	18¾	—
—	C Hydroc	27	27	—
—	C I L	23½	23½	—
—	C I L Pr	82	82	—
20	CI Pow	22½	22¼	22½
—	CI Pow P	50¼	50	—
100	C Marconi	5¼	5¼	5¼
580	CPR	67	66¾	66¾
1000	C Pet Pr	15¾	15¾	15¾
—	C Pow n P	19	19	—
—	C Pow PA	25½	25½	—
—	C Refract	17½	17½	—
—	C Vickers	21¾	21¾	—
100	Central Del	865	865	865
—	Chemcell	19	19	—
—	Chem 1.75 Pr	40	40	—
—	Chrysler	59¾	59¾	—
300	Coghlin	13¾	13¾	13¾
—	Col Cell	10	10	—
510	Cons MS	44	44	44
125	Cons Paper	44¾	44¾	44¾
—	Cons Text	28	28	—
—	Consu Glass	11¼	10¾	—
—	Corby A	21	21	—
—	Coronation	8¾	8¾	—
100	Crain RL	22	22	22
—	Créd Foncier	82½	82½	—
—	Cr Cork	105	105	—
—	Cr Zell A	32¼	33¼	—
—	Crush Int	14¼	14¼	—
—	Denison	26	26	—
225	Dist Seag	35¾	35¾	35¾
15	D Bridge	25½	25½	25½
—	D Coal Pr	7½	7½	—
—	D Corset	14	14	—
—	Do Fasco	26⅜	26⅛	—
200	D Glass	16	16	16
—	D Glass pr	5¾	5¾	—
—	D Lime	6	6	—
—	Dosco	16	16	—
375	D Stores	26½	26½	26½
100	C Tar	32¾	32½	32
25	D Text	36½	36½	36½
—	Donohue	9⅞	9⅞	—
10	Du Pont	55¾	55¾	55¾
—	Du Pont pr	82¾	82¾	—
25	Dupuis (A)	14	14	14
—	Eddy Match	47	47	—
—	Enamel (B)	7	7	—
—	Falcon	88½	88½	—
200	Farm Play	23¾	23¾	23¾
—	Fleetwood	21	20⅞	—
—	Fraser	32	32	—
—	Fr Pete p	370	370	—
—	Frost A	22	22	—
—	Gen Bake	7	7	—
—	Gen Dynam	41½	41	—
—	GR BRCI	15½	15½	—
—	GR BRCI p	51	51	—
—	Gr Wpg G	18¾	18¾	—
—	GL Paper	24¼	24¼	—
100	Hawk Sidd	6¾	6¾	6¾
—	Hawk Si p	102	102	—
—	Hollinger	32¼	32¼	—
—	Holt Ren	17	16¾	—
—	Home O A	20	20	—
—	Home O B	21¾	21¾	—
—	Horne pf	300	300	—
30	HudBay M	77	77	77
—	Hud's Bay	14¾	14½	—
—	Husky O	12¾	12¼	—
—	Husky O Pr	53	53	—
—	Imp Oil	57½	56¾	—
600	Imp Tob	15¾	15¾	15¾
—	I Tob Pr	6¾	6¾	—
200	Ind Accep	26¼	26¼	26¼
—	I Ac 4.50	97¾	97¾	—
400	Inland N Ga	10¾	10¾	10¾
—	Int Bonze	27½	27½	—
400	Int Nivkel	85¼	85¼	85¼
—	Int Pap	34¾	34½	—
50	Int Util	31½	31½	31½
—	Int Util Pr	58½	58½	—
30	Interpro PL	94½	94½	94½
—	Labatt	20¾	20¼	—
—	Laur Fin	17¾	17¾	—
—	Laur F 2.00	42	42	—
200	Loblaw A	8½	8½	8½
—	Loblaw B	8¼	8¼	—
—	Loeb	12¾	12¾	—
—	Maclaren (A)	21¼	21¼	—
—	id (B)	23¾	23¾	—
200	MacMil-Pow	34¼	34¼	34¼
—	Maritime E	21½	21½	—
135	Maritime T	22	22	22
900	Mass F	31¾	31¼	31¾
—	Miron 6%	14	13⅝	—
—	Midl. Pac.	5½	5¼	—
—	id Pr	27	27	—
—	MitchR (A)	10	10	—
—	Molson (A)	42	41¾	—
—	id (B)	43½	42¾	—
—	Mtl Loco	14¾	14¾	—
260	Mtl Trust	24	24	24
—	Moore Corp.	60¾	60¾	—
—	Morse (A)	15½	15½	—
—	Mussens	17	17	—
—	Nfld Light	11¾	11¾	—
130	Noranda	54¼	54	54¼
600	N Ont NG	24¼	24¼	24¼
150	N S Light	29½	29½	29½
—	Ocean Fish	7¼	7¼	—
—	Ogilvie	14¾	14¾	—
—	Oshawa A	37½	37¼	—
—	Pac Pete	11¾	11½	—
—	Penma pr	117	117	—
—	Placer	27¾	26⅝	—
5	Pow Corp	15¾	15¾	15¾
—	Price Br	47¼	46½	—
—	Probuild	125	125	—
950	QN Gas	11¼	11¼	11¼
—	QNG Pr	150	149¾	—
—	Que Phone	28	28	—
—	Qu 58 pr	21½	21½	—
—	Que 61 pr	21½	21½	—
—	Reitman's	10½	10½	—
—	Reitman A	9	9	—
—	Rio Algom	13¾	13¾	—
—	Rockwell	28¼	28¼	—
10	Rolland (A)	12	12	12
—	Rolland (B)	14	14	—
—	Rolland Pr	93	93	—
2400	Rothmans	24¼	24	24¼
—	Royalite Pr	26	26	—
—	Russel (A)	14	13¾	—
—	R T 5% (A)	22¾	22¾	—
—	St-L Ce (A)	36	35½	—
—	St-L Ce w	17	16½	—
—	St-L Corp	21¾	21¾	—
—	St-L C (A)	104	104	—
—	Salada F	12¾	12¾	—
—	Scott LaS	14¼	14¼	—
—	Shell Can	18½	18½	—
—	Shell I Pr	27¼	27¼	—
—	Shell I w	660	660	—
—	SherW	45	45	—
—	Shop Save	17	16¾	—
682	Shop Drts	34	33	34
—	Sicard	6¾	6¾	—
—	Simons	20¾	20½	—
100	Soc GF	8	8	8
—	Sogemi Pr	14	14	—
—	Southam	34	34	—
—	SS Steel	18	17¾	—
570	Steel Can	29¼	28¾	28¼
—	Steinbg (A)	41¼	41½	—
—	Texaco Can	58	57	—
—	T Fin A	14¾	14¾	—
—	T Fin B	10½	10½	—
725	Tr-C Corp	11	10¾	11
—	Tr-C PL	38¾	38¾	—
200	Tr Mt PL	21½	21½	21½
—	Triac Oil	240	236	—
—	Turnbull	12¾	12¾	—
—	Un Carbide	28½	28¾	—
—	Union Oil	16¾	16	—
—	UN Steel	75	75	—
—	Viau	12½	12½	—
—	Welwood	14	14	—
10	Walk GW	39	39	39
—	W&Knapp	25	24	—
—	W Coast T	15½	15½	—
5	Weston (A)	18	18	18
—	Weston (B)	18¼	18¼	—
—	Zeller's	15	15	—
—	Zeller's Pr	51	51	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	8½	8½	—
—	Alpha A	110	100	—
—	Alscope	100	95	—
—	Alsef	13	13	—
—	AMg B B	28	28	—
5000	Ameranium	6	6	6
—	Anthonian	6½	6½	—
—	Arno	4½	4½	—
—	Augustus	32	32	—
—	Baker Tale	8	8	—
—	Band Ore	10½	10½	—
—	Bateman	6½	6½	—
—	Beauce Pf	14	14	—
—	Beld C P	$ 13¾	13¾	—
—	Bethlehem	270	270	—
1400	Blac Hawk	290	285	289
13000	Black River	19	19	19
—	Blue Bon	320	315	315
—	Bornite	7	7½	7½
—	B. Carpts	$ 46	45	45
—	Bruce-Prest	18	17	17
—	Bruneau	20	20	20
300	Burnt Hill	30	30	30
—	Cal-Ed	$ 20¾	20¾	20¾
—	Calumet	7½	7	7
—	Camflo	325	320	320
—	C Dredge	330	330	330
—	Ind Gas	$ 12¼	12¼	—
—	C Interurb	315	315	—
200	C Magnesite	83	83	83
—	C Sec Und	120	115	—
—	Cartier-Que	11	11	—
—	Casavant	470	470	—
—	Cassiar	$ 13¾	13¾	—
—	Cessland	375	370	—
100	Chemalloy	110	110	110
—	Cheskirk	13	13	—
—	Chib Copper	7	6½	—
—	Chipman	23	22	—
—	Cleveland	6	6	—
90	Com H M	60	60	60
100	Com O G	58	58	58
285	Commodo	$ 8¾	8¾	8¾
100	Commodore	435	435	435
—	Cominga	12	12	—
500	C Candor	52	52	52
—	C Magord	37	37	—
—	C Monpas	6	6	—
—	C N Pac	12	12	—
800	Cns Mn n	53	52	53
—	C Persh	10	10	—
—	CQ Yvl	10½	10½	—
—	Cns Vinrg	42	40	—
—	Cpstreen	14	13	—
—	Cystrex	$ 14	11¼	—
100	Cr M A	$ 12½	12½	12½
—	Cr St L A	$ 10½	10½	—
—	Cr Bdg C	42	40	—
2000	Dauph Ir	35	35	35
—	Delta Be	275	270	—
25	Denlt A	$ 11¾	11¾	11¾
1000	Dolsan	15	15	15
—	Dome	$ 40½	40½	—
—	Dm Exp	13	12½	—
—	Dm Tease	30	27½	—
100	D Oilcth	$ 33¼	33¼	33¼
—	Dumag	63	63	—
—	Dumont	31½	30	—
—	EKoot 7pr	190	190	—
—	East Vent	35	35	—
—	Electrol	$ 9½	9½	—
—	Emp Oil	5½	4½	—
—	Equity Ex	36	33½	—
1500	Fab Met	22	22	22
—	Fabi	$ 5½	5½	—
900	Fano	13	12	12
—	First M Mi	500	475	—
—	Fiscal p	$ 15	15	—
—	Flint Rock	54	51	—
—	Fontana	5	5	—
—	FTReliance	34	34	—
—	Fox Lake	16	15½	—
—	Frigistors	64	64	—
—	Fundy	5½	5½	—
—	Futurity	42	40	—
1500	Ghislau	34	34	34
—	G Autotro	200	200	—
—	Glacier	12	12	—
100	Glen Lak	172	1172	172
—	Garney	39	31	—
—	Grissol	270	260	—
—	Hastings	370	370	—
—	Hubbar A	$ 29	29	—
—	Inland Ch	5¼	5¼	—
—	Inspiratn	193	195	—
—	Int Atlas	145	135	—
—	Int Ceram	5½	5½	—
—	Intp Dredg	14	14	—
—	In Found	$ 52	52	—
—	Inv FD Pr	53	53	—
—	Israel Oil	10	10	—
—	Jockey	5¼	5¼	—
100	Jubilee	170	170	170
—	K Desmon	52	52	—
—	Kenting A	$ 5½	5½	—
—	Kiena	290	275	—
—	Kodiac Pet	170	160	—
—	Kontiki	6¼	6¼	—
—	Lab Ac A	$ 10¼	10	—
—	Labrador	$ 40½	40½	—
—	Laduboro	48	45	—
—	Lait Lecl A	8½	8½	—
—	L Shore	210	210	—
—	Lambt A	$ 18	17½	—
—	Lamont A	$ 21¼	21	—
—	Lithium	7½	7	—
—	Lowney	$ 28	28	—
500	Louanna G	25	25	25
1300	Malartic HY	34	33	34
3000	Massval	10	10	10
1000	Matachewan	31	31	31
—	McKinney	31	30	—
—	Melchers	$ 19	19	—
100	Melchr Pr	5½	5½	5½
—	Merc Chip	12	11	—
—	Merrill	56	56	—
—	Mid-Chib	26½	24	—
—	Midcosa	220	220	—
2000	Mistango	31	30	30½
—	Molybd	41	41	—
—	Mount C	26	24	—
50	Mt Pleast	100	100	100
—	MR Dairies	475	475	—
—	MR Rice	$ 14½	14¼	—
—	Mussens	$ 17	17	—
—	NAut Vnd	120	120	—
—	Native Min	14	14	—
—	N Formaq	9½	9	—
650	N Imperial	220	216	219
—	Newrich	25	24	—
—	NW Amulet	6½	6	—
—	Nocana	8	7½	—
—	NA Asbestos	7	6	—
—	NA Rare M	34	30	—
100	NorthEx	199	199	199
—	NW Canalk	14	14	—
—	Opem Ex	17	14½	—
—	Onemaska	815	815	—
—	PA Inv	4 25	425	—
—	Paton	$ 9	9	—
32500	Pat Silver	42	39½	41
2500	Paudash	7	7	7
—	Peace Riv	470	470	—
2000	Pennbec	7	7	7
—	Peso S	170	170	—
—	Phoenix O	70	70	—
—	Pitt Gold	5½	5½	—
3500	Porcupine	21½	21½	21½
—	PoC 1 Pr	$ 49¾	49	—
100	PoC 2 Pr	$ 16½	16½	16½
—	Que Chib	16	16	—
1200	Q Cobalt	165	165	165
—	Q Indust M	38	35	—
—	Que Smelt	30	29½	—
—	Q PH 50	$ 20¾	20¾	—
—	Q PH 51	$ 21	21	—
—	Q PH 55	$ 21	21	—
—	Q PH 56	$ 21	21	—
—	RM Br A	17¾	17½	—
—	Red Crest	4	3½	—
—	Rusty L	52	50	—
—	Ruby Foo	340	340	—
500	Ruby F wts	30	30	30
—	Sapawer	38	37	—
—	St Lucie	22	20	—
700	StL Colum	355	353	355
—	StL D Lds	75	75	—
—	Sangamo	$ 7¾	7¾	—
—	Select F	$ 5¾	5¾	—
—	Silver Re¼	22	17	—
2000	Silver Sum	23	23	23
—	Silv Town	40	38	—
—	Siscoe	340	340	—
—	Sobeys A	$ 17½	17½	—
—	S Dufault	8	8	—
—	Sozena	10	10	—
5100	Spartan Air	60	58	59
—	Spartan w	15	13	—
—	Stairs Ex	135	132	—
—	Std Gold	11	10	—
500	Sullivar	465	465	465
—	Superpak	400	400	—
—	Suptest O	$ 26½	26½	—
—	Surfaza	31	31	—
2000	Tache	10	10	10
—	Talisman	70	70	—
—	Tazin	9	7½	—
—	Texaco CP	$ 91	91	—
—	Tib Expl	7	6	—
—	Titan	7½	7½	—
—	Tooke	200	200	—
—	Tooke Pr	325	325	—
—	Tor & LI	370	370	—
1000	Trsterre	65	65	65
—	Tru-Wall	450	450	—
—	U Corp B	$ 13¾	13¾	—
—	U Obalski	40	40	—
—	U Towns	$ 16½	16	—
—	Val-Mar	$ 6	5½	—
50	V Der Hout	100	100	100
—	Vanguard	6½	6½	—
—	Wabasso B	65	65	—
—	Westburne	125	116	—
—	West Helliu	48	46	—
3500	Westville	40	34	34
500	White Star	47	47	47

Cours mixtes et activité restreinte à l'ouverture

MONTREAL, (PC) — La tendance demeurait en baisse aujourd'hui à l'ouverture de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

Canadien Pacifique a baissé de ½ à 66¾ et Corporation de Gaz Naturel a fléchi de ¼ à 11¼.

Banque royale a perdu ¼ à 80¼.

Dans les papeteries, B. C. Forest a baissé ⅛ à 30⅞, Noranda était en baisse de ¾ à 54 dans les métaux usuels.

Parmi les valeurs spéculatives, Mount Pleasant a fléchi de cinq cents à $1 et Patricia Silver, de deux cents à 40 cents.

Black Hawk a augmenté de neuf cents à $2.89.

* * *

TORONTO — Les cours des industrielles étaient plus élevés à l'ouverture du marché qui n'était pas très actif.

Burns et Price Bros. gagnent ¼ chacun. Rothmans gagne ⅞ à 23⅞ tandis que Bruck Mills "B" s'élève au sommet de 19¼ pour un gain de ¾.

Les principaux métaux usuels étaient en général inchangés.

Les aurifères, les pétroles étaient calmes, les spéculatives de même.

* * *

NEW YORK — Wall Street était légèrement plus élevé, peu après l'ouverture mais le ton général de la cote était plutôt irrégulier. L'activité était modérée.



La situation toujours incertaine qui persiste dans le sud-est de l'Asie maintenait les valeurs aérospatiales en avance.

A l'ouverture, Pan Am gagna ⅜ à 31¼ sur un volume de 17,000 actions.

Aux pétrolières, Penzoil et Pure Oil continuent d'attirer l'attention. Penzoil gagne une fraction tandis que Pure Oil recouvre ⅜ à 58½ sur 4,000 actions, à l'ouverture.

IBM débuta sur une transaction-bloc de 5,900 actions à 425, en baisse de 5 points.

* * *

PARIS. — Aucune amélioration dans le comportement général du marché. La réponse des primes n'apporte aucun appoint d'activité et c'est dans le calme le plus grand que se poursuit l'effritement de la cote des valeurs françaises.

La mise en place des engagements conditionnels s'est faite au cours de ces dernières séances. Elle se résoud d'ailleurs dans la grande majorité des cas par l'abandon pur et simple des primes étant donné la fâcheuse tendance manifestée par le marché depuis le mois dernier.

Les rentes françaises ne varient guère et aux obligations indexées, la caisse de l'énergie s'inscrit en recul. Lourdeur des banques et notamment de la Banque de Paris et de la Banque Indochine, aux sociétés de portefeuille, c'est la financière qui accuse lourdement les ventes dont elle fait l'objet. Glissement des constructions, particulièrement appréciable sur les Machines Bull. De nouveaux déchets sont notés aux métallurgiques. Une certaine résistance se manifeste aux pétroles. Les produits chimiques sont à peine soutenus de même que les valeurs d'alimentation. Irrégularité des grands magasins.

cote des grains

WINNIPEG
16 FEVRIER 1965

Marché à terme

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE				
Mai	82⅞	83	82⅛	83
Juil.	——	——	——	82½
Oct.	——	——	——	81¾
Déc.	——	——	——	81¼
ORGE				
Mai	1.28⅜	1.28⅜	1.28½	1.28¾
Juil.	1.28⅛	1.28¼	1.28	1.28
Oct.	——	——	——	1.28
Déc.	——	——	——	1.24
LIN				
Mai	3.27⅛	3.29⅜	3.27⅛	3.29¼
Juil.	3.29⅜	3.31	3.29⅜	3.31
Oct.	3.27½	3.28¾	3.27½	3.28¾
Déc.	——	——	——	3.26½
SEIGLE				
Mai	1.30¼	1.30¼	1.29¼	1.30⅜
Juil.	1.30⅜	1.31⅜	1.30⅜	1.31¼
Oct.	1.32	1.32¾	1.32	1.32¾
Déc.	1.33⅜	——	——	1.33⅜
GRAINE DE COLZA				
Mars	3.14½	3.16½	3.14½	3.16½
Mai	3.09¼	3.10¼	3.09	3.10
Juil.	2.97½	2.99½	2.97½	2.99½
Nov.	2.62	2.67	2.62	2.63

Marché au comptant

AVOINE — 2 cw 83½ ; ex 3 cw 81 ; 3 cw et ex 1 fourragère 77⅝ ; 1 fourragère 75⅜ ; 2 fourragère 72⅜ ; 3 fourragère 69¾ ; fourragère mélangée 52.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang 1.28⅜ ; 1 cw 2-rang 1.25⅛ ; 2 cw 2-rang 1.23⅜ ; 3 cw 6-rang 1.27⅜ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.21½ ; 2 fourragère 1.20 ; 3 fourragère 1.17.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.26⅜ ; 3 cw 1.22⅜ ; 4 cw 1.09⅜ ; exempt 1.08⅜ ; sur voie 1.26½.

LIN — 1 cw 3.23½ ; 2 cw 3.18½ ; 3 cw 2.89½ ; sur voie 3.23½.

GRAINE DE COLZA — No 1 cdn 3.16½.

Marché du lin

Prix au comptant 18½ cents de moins que l'option de mai.

CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
BLE				
Mars	1.49	1.50¼	1.48¾	1.49¾
Mai	1.50½	1.51⅜	1.50¼	1.51⅜
Juil.	1.45¼	1.46⅜	1.45¼	1.46
Sept.	1.47½	1.48¾	1.47½	1.48
Déc.	1.52⅜	1.53⅛	1.52⅜	1.52¾
AVOINE				
Mars	68⅝	69¼	68½	69
Mai	67⅜	68¼	67½	68
Sept.	65⅜	65¾	65¼	65⅝
Déc.	66¼	66¾	66⅛	66½
Mars	68½	68⅞	68¼	68¾
SEIGLE				
Mars	1.20⅛	1.22	1.20½	1.21⅝
Mai	1.23⅜	1.24¼	1.22¾	1.24
Juil.	1.24⅜	1.25¾	1.24½	1.25¼
Sept.	1.26¾	1.27	1.26¾	1.26⅝
Déc.	1.28	1.29½	1.28	1.29
FEVES SOYA				
Mars	2.95	2.97½	2.94¼	2.96½
Mai	2.98½	3.01½	2.98	3.00¼
Juil.	2.99	3.02½	2.99	3.01½
Août	2.93½	2.97½	2.93½	2.96¾
Sept.	2.62¼	2.63¾	2.61¾	2.63
Nov.	2.53¼	2.54½	2.53	2.54¼
Jan.	2.56½	2.58	2.56½	2.57½

fonds mutuels

Compilés par Francis I. Dupont & Co.

	Achats	Ventes
Adanac Mutual F.	3.12	3.41
xAffil. Fund Inc.	9.08	9.82
xAm. Bus. Shares	4.23	4.50
Andreae Equity	2.93	3.22
All Canadian Com.	6.53	7.16
All Canad. Div.	8.72	9.56
American Growth F.	11.16	12.20
Beaubrun Corp.	42.84	46.52
xBoston Fund Ltd.	10.45	11.42
xBullock F. Ltd.	15.02	16.46
Fonds de Cap. Can.	6.10	6.67
Can. Gas & Energy	8.87	9.72
Can. Invest. F.	4.24	4.66
Can. Trust. inc. F.	5.00	5.46
Canafund Co. Ltd.	55.39	58.16
Champ. Mut. F. of C.	7.52	8.17
Collective M. Fund	6.18	6.72
Commonealth. Intl.	10.96	12.01
C. I. Leverage	9.87	10.82
Corp. Investors	6.07	6.64
Div. Income Ser A	30.20	—
Divers Inc. Ser B	6.04	6.64
xDividend Shares	3.81	4.18
Dom. Compound F.	4.52	4.86
Dom. Compound n.r.	4.36	4.69
Dom. Dividend F.	3.60	3.87
xDreyfus Fund Inc.	21.26	23.11
Dynamic Fund	12.65	12.71
Dom. Equity Inv L.	24.00	24.52
European Grwth F.	6.42	7.02
Federated Growth	6.20	6.78
First Oil & Gas	5.72	6.25
Fonds Collectif A	7.56	8.22
Fonds Collectif B	5.55	5.91
Fonds Collectif C	8.38	9.11
Fonds Mut. Adanac	3.12	3.41
The Fraser F. Ltd	9.70	9.76
Group Inc.	4.39	4.80
Growth Oil & Gas	12.04	—
Guardian Growth F.	4.33	4.61
xIncorp. Invest.	7.57	8.27
Investors Growth	8.76	9.52
Investors Intl. Mut.	5.33	5.79
Inv. Mut. of Can.	5.05	5.49
xKeystone Custod S-1	25.82	28.17
xId S14	5.47	5.97
xId K-2	5.95	6.50
xMass Inv. Trust	17.36	18.97
xMass Inv. Growth	9.54	10.43
Mutual Bond	8.33	8.67
Mutual Accumult F.	5.03	5.50
Mutual B I F	5.56	6.14
Mutual Income Fund	6.54	7.15
One William Strt F	15.65	—
Prêt & Revenu Mut.	7.49	8.18
Provident Mut. F.	6.06	6.60
xPutnam Growth F.	10.34	11.30
Radisson R. I.	5.23	5.75
xResearch Inv. Corp.	14.40	15.73
Sav. Inv. Mut. of C.	7.49	8.18
1962 Exex. F. of C.	6.98	7.28
xT.V. Electronics	8.35	9.10
Timed Invest. F.	7.40	8.13
United Accum. F.	8.96	9.79
xWellington F. Inc.	15.25	16.62
Wstern Growth F. L.	5.96	6.51

x—Devises américaines.

fruits et LEGUMES

Pr

votre horoscope

à partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR devront beaucoup travailler pour réussir, ceci malgré de brillantes qualités. Parfois une timidité innée leur portera préjudice et il sera bon de les aider à se libérer de ce complexe en leur donnant très tôt l'impression qu'ils sont invulnérables et supérieurs à leurs condisciples. Merveilleux avenir sentimental.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous êtes actuellement en pleine possession de vos moyens et vous pouvez donc faire la preuve de votre compétence dans le domaine que vous avez choisi. Satisfaction en fin de journée autour d'une manifestation vous rapprochant de l'être aimé.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous remporterez un succès appréciable sur une rivalité qui menaçait dangereusement votre position professionnelle. Ne décidez pas de votre avenir sentimental sans l'approbation de votre famille.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vous découvrirez assez facilement une solution au nouvel aspect de vos problèmes. Essayez de découvrir un compromis susceptible de satisfaire tout un chacun. Donnez à l'être aimé l'impression que vous vous intéressez vivement à ses activités.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Penchez-vous sur des activités assez reposantes pour vous faire oublier les fatigues de la journée d'hier. Redoutez, dans le domaine sentimental, les complications inutiles, sans doute voulues par certaines personnes jalouses de votre succès.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Notez soigneusement toutes les impressions reçues afin d'être bientôt en mesure de commencer l'oeuvre à laquelle vous pensez depuis longtemps. Soyez plein d'entrain lorsque vous vous retrouverez au milieu de ceux que vous aimez.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Attachez-vous surtout à cultiver le spirituel en pensant profondément à l'idéal qui vous anime en ce moment. Choisissez mieux vos fréquentations qui, après une bonne soirée, pourront vous apporter des satisfactions côté coeur.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Remettez donc sportivement à plus tard ce que vous vous sentez vraiment incapable de mener à bien aujourd'hui. Qui vous le reprocherait d'ailleurs? Sûrement pas l'être aimé qui bénéficiera de ce fait de votre présence à plein temps.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Attendez-vous à un projet qui vous sera profitable si vous êtes à la hauteur des tâches que l'on vous demandera d'exécuter. Sentimentalement, vous serez tenté par une nouvelle aventure, mais à la réflexion vous en repousserez jusqu'à l'idée.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Méfiez-vous d'une imagination un peu trop fertile. La vie n'est pas aussi facile dans la réalité que dans le rêve et vous devrez tôt ou tard en prendre conscience sous peine d'être ensuite cruellement déçu.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Prudence dans vos initiatives nouvelles, quelles qu'elles soient. Demandez des éclaircissements sur les sujets qui vous préoccupent. Vos conflits de caractère pourraient à la longue altérer vos rapports avec l'être aimé.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Soyez attentif à l'évolution des événements et profitez d'une certaine accalmie pour faire soigneusement le point. Côté coeur, harmonisez vos rapports mutuels et faites-vous des concessions très larges.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Recherchez la bonne humeur et la bonne ambiance jusque dans le travail, mais surtout au foyer où, le matin surtout, le climat sera assez orageux. Vos hésitations pourraient faire naître le doute dans l'esprit de l'être aimé.

La Bible vous parle

Mieux vaut la prière avec le jeûne, et l'aumône avec la justice, que la richesse avec l'iniquité. Mieux vaut pratiquer l'aumône que thésauriser de l'or. (Tob 12, 8)

Spéciaux de Rénovation

Chez Jean-C. LeBlanc c'est garanti pour longtemps

FUTURS MARIÉS

Solutionnez votre problème d'ameublement sans grever votre budget !

Ameublement complet de 3 pièces pour SEULEMENT $888.00

MOBILIER DE CHAMBRE, comprenant : une grande commode triple surmontée d'un miroir genre panoramique encadré de bois de même style; une commode simple à 4 tiroirs; un lit double avec sommier et matelas, le tout de noyer véritable. Aussi, deux lampes de table et une reproduction encadrée.

SEULEMENT $888. RÉG: $1,500.00

MOBILIER DE SALON, de conception très moderne, comprenant : un grand sofa à 4 places et un fauteuil de "FOAM", exclusivités "CIMON"; aussi une table à café et deux tables de bout assorties; deux lampes de table; une grande plaquette murale en céramique ainsi qu'un cendrier sur pied.

DINETTE, de style moderne, avec table ovale de 36" x 48", extensible à 60" avec un panneau escamotable; 4 chaises pivotantes à dossiers élevés, rembourrées caoutchouc-mousse.

FUTURS MARIÉS... meublez votre nouveau foyer avec nos ensembles de "RÊVE"... à bon marché



Chaque article peut s'obtenir séparément

★ Entreposage gratuit
★ Jusqu'à 36 mois pour payer

Jean C. Le Blanc AMEUBLEMENT INC.

LE SOMMET DE LA PERFECTION TECHNIQUE POUR LE PLAISIR DES MÉLOMANES...

RCA VICTOR

vous invite

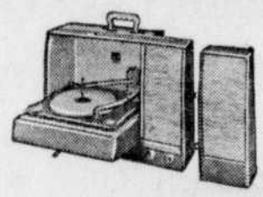
à faire connaissance avec les appareils les plus en vogue en 1965

● RADIOS AM/FM ● ELECTROPHONES ● TELEVISEURS
● MODELES PORTATIFS ● MODELES CONSOLES

TOURNE-DISQUE PORTATIF
modèle VA-1

- Complètement automatique avec chargeur de disques 'BASCULANT' • 4 vitesses
- Contrôles de volumes style DIAMANT
- Deux tons.

Rég. : $69.95
SPECIAL DE RENOVATION :
$49.95



TOURNE-DISQUE RCA VICTOR
modèle VS-10

Appareil stéréo muni de deux haut-parleurs, table à bascule, 4 vitesses, cartouche double de première qualité. Teintes différentes.

A BAS PRIX DE RENOVATION



RCA

LE "TRAVELMATE II"
modèle portatif avec écran de 19"

- Lampe-écran aluminisée de 19". Circuits scellés pour la vie.
- Antenne monopolaire encastrée. Fini ivoire Toscan ou gris tuile.

EXTRA-SPECIAL DE RENOVATION
$159.95
GRATIS : Base métallique sur roulettes.



TELEVISEUR DE LUXE
modèle TC-3546

modèle console contemporain, fini noyer, avec syntonisateur NEW VISTA de RCA Victor, châssis avec transformateur de puissance et deux haut-parleurs.

Rég. : $299.95
SPECIAL DE RENOVATION
$219.95



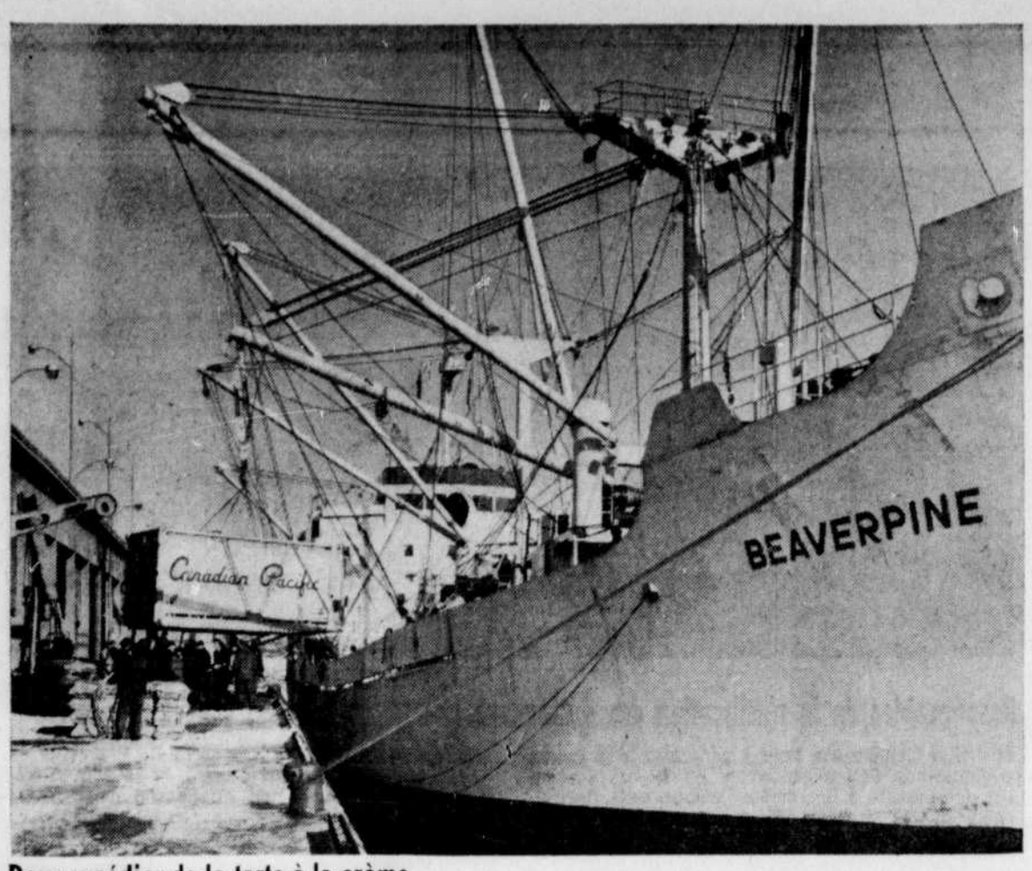
STEREO COMBINE RCA VICTOR
Le "fashionette" modèle SHC-882

- Console à ligne élancée — compartiment à disques basculant — puissant radio AM/FM — table tournante avec mécanisme Garrard AT-6 et Ronette 105, style diamant — deux haut-parleurs 6" x 9", deux "whizzers" — fonction de 10 lampes plus 2 diodes et 1 rectificateur — meuble fini noyer.

A BAS PRIX DE RENOVATION

TOUS NOS TELEVISEURS PORTENT UNE DOUBLE GARANTIE : 90 JOURS SUR LES PIECES, 1 AN SUR LA LAMPE-ECRAN

À GAGNER : au concours "Fiancés de La Plaza" : mobilier de chambre Jean-C. LeBlanc



Pour expédier de la tarte à la crème

Dans le port de Québec, ces jours derniers, les lignes maritimes du Canadien Pacifique ont mis à l'essai un nouveau container isotherme fait de matière plastique. L'énorme "colis" de 12,000 livres contenait des fruits congelés et des tartes à la crème pour les marchés d'Europe. Le container constitue une innovation importante dans le domaine du transport périssable et réduit la manutention au strict minimum. Il a été conçu par les ingénieurs du Canadien Pacifique en coopération avec le Conseil national des Recherches, à Ottawa.

Projet de fusion des syndicats maritimes

Le nouvel organisme engloberait les ports de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sorel

Trente-cinq syndicats maritimes et connexes se proposent d'instituer un organisme central pour coordonner la politique ouvrière dans les ports du St-Laurent, a fait savoir un organisateur à la Presse canadienne.

La nouvelle organisation qui sera connue sous le nom de "Conseil des ports du St-Laurent et de ses tributaires de la province de Québec", représentera non seulement les marins et les débardeurs, mais également les milliers de travailleurs dans le commerce qui dépend de la navigation, comme les camionneurs, les mécaniciens et les employés des métiers de la construction.

Il couvrira toute la province, bien que le gros de son action se fera sentir à Montréal, Québec, Trois-Rivières et l'important centre de construction navale de Sorel.

A l'exception de trois, les 35 syndicats sont affiliés au Congrès du Travail du Canada. Les autres sont le Syndicat international des Gens de Mer, la Fraternité internationale des camionneurs et le Syndicat des mécaniciens maritimes, qui sont tous des syndicats indépendants.

La participation de ces trois syndicats indiquerait une réaffiliation éventuelle au Congrès du Travail du Canada.

Lutte FTQ-CSN

Il est fort probable aussi que le nouvel organisme viendra à l'aide de la Fédération des Travailleurs du Québec affiliée au CTC, dans sa lutte intersyndicale actuelle avec la Confédération des syndicats nationaux.

Un projet de constitution de sept pages est actuellement à l'étude du nouveau Conseil. Il y aura apparemment une clause prévoyant la nomination d'un exécutif bénévole, de même que trois curateurs pour surveiller les questions financières et autres.

Un porte-parole de l'un des syndicats impliqués a déclaré que même si l'on pourra s'attendre que les membres du nouveau Conseil s'apportent une aide mutuelle, ils ne seront pas nécessairement obligés de participer à toute action de grève.

"Ce sera à la discrétion des autres de respecter les lignes de piquetage", a-t-il expliqué. "Il n'y a rien dans la constitution qui lie un syndicat quelconque à des règlements rigides dans de telles situations", a ajouté le même porte-parole.

pour vos billets de train
il suffit de téléphoner
Pas besoin de vous déranger! Téléphonez à votre représentant local du CN et vos billets vous seront promptement envoyés par la poste.
montréal 877-5400
CN

Les armateurs ont subi d'énormes pertes à cause du bas niveau des Grands Lacs

CHICAGO. (PA) — Les entreprises canadiennes et américaines ont subi des pertes en affaires maritimes et production d'énergie estimées à plusieurs millions de dollars, à cause du faible niveau des eaux des Grands Lacs, a déclaré le vice-amiral James A. Hirshfield, président de l'Association des armateurs des Grands Lacs, à l'assemblée annuelle de la Commission des Grands Lacs.

M. Hirshfield a estimé que les compagnies membres de l'Association ont perdu $13 millions l'an dernier sur le seul transport du minerai. Il a souligné à ce propos que les basses eaux limitent la cargaison d'un navire. Par exemple, une baisse d'un pouce du niveau des eaux signifie une perte de 60 à 118 tonnes de cargaison pour un navire.

M. R. J. Boyer, vice-président de l'Hydro ontarienne, qui a investi quelque $750 millions dans la production d'énergie, a affirmé que le débit a été très faible en 1964 et que la production de l'Hydro a diminué de 4,500,000 mégawatt-heures, ce qui a exigé l'emploi de 1,800,000 tonnes de charbon au coût de $16 million.

La régularisation des eaux s'impose

"Comme les moyens d'utiliser la navigation sur les Grands Lacs augmentent en nombre et en importance, a ajouté M. Boyer, il semble inévitable que la régularisation de tous les Lacs deviendra une nécessité."

Le brig.-gén. Roy T. Dodge, du Service du génie de l'Armée américaine, a exprimé l'opinion que, puisque les Grands Lacs sont des eaux internationales, aucune initiative en vue de changer leurs niveaux et leurs débits ne saurait être prise sans le plein consentement des gouvernements des Etats-Unis et du Canada.

D'autre part, le gouverneur de l'Illinois, M. Otto Kerner, a indiqué aux 150 représentants du Canada et des Etats-Unis qui assistaient à cette assemblée, qu'un problème inverse s'est posé pour les Grands Lacs en 1952, quand le gonflement des eaux a causé pour plusieurs millions de dollars de dommages aux installations côtières publiques et privées.

Prédiction plutôt sombre pour 1965

Un ingénieur au ministère fédéral des Transports, M. R. H. Smith, est d'avis que le bas niveau de l'eau dans le port de Montréal continuera de se manifester pendant au moins une autre saison.

Il estime même que la situation est susceptible d'empirer comparativement aux années passées, dans certaines régions navigables des Grands Lacs.

Selon lui, le tronçon du fleuve entre le lac Ontario et Montréal, est la région où la situation est la plus critique.

QUAIS, NAVIRES ET GRAND LARGE

DENIS MASSE

Le Japon reste au premier rang des constructeurs navals

Le Japon est toujours le plus grand constructeur de navires du monde. C'est du moins ce qu'indiquent les dernières statistiques compilées par le "Lloyd's Register of Shipping". Cse statistiques valables pour l'année 1964, viennent d'être publiées à Londres.

Une nette amélioration a été enregistrée dans les chantiers britanniques qui ont conservé ainsi leur deuxième place, la Suède continuant à se classer troisième et l'Allemagne, quatrième.

Toutefois, dans le domaine des lancements, l'Allemagne a perdu la deuxième place qu'elle occupait en 1963 et a été dépassée par le Royaume-Uni et par la Suède. Mais dans ce domaine encore, c'est le Japon qui bat tous les records, puisque les lancements de navires dans l'Empire du Soleil Levant ont presque doublé par rapport à 1963. Ils se sont chiffrés à 4,205,000 tonnes en 1964 contre 2,367,000 tonnes l'année précédente.

Dans les autres pays, le tonnage en construction a augmenté sensiblement en Norvège, en Espagne, en Yougoslavie et plus modérément en France, aux Etats-Unis, en Pologne, aux Pays-Bas, au Canada, en Finlande, en Belgique et au Brésil. Il a, par contre, fortement diminué en Italie, légèrement au Danemark.

Le Japon, enfin, se signale encore par une amélioration du point de vue construction navale pour l'étranger. Les chantiers navals japonais ont en effet livré 4.1 pour cent du tonnage destiné à l'étranger, contre 3.2 pour cent en 1963. Les autres principaux exportateurs de navires ont été dans l'ordre : la Suède, l'Allemagne occidentale, la Grande-Bretagne, la France et la Yougoslavie.

Cunard va se défaire du "Mauretania" cette année

Le paquebot "Mauretania", de la ligne Cunard, jaugeant 35,655 tonnes et vétéran du trajet de New-York, sera retiré du service au cours du mois de novembre prochain. Il est bien possible qu'il soit alors livré aux démolisseurs.

La compagnie a précisé qu'une décision définitive ne sera prise qu'au cours de l'année. Le "Mauretania" peut être vendu, démoli ou nolisé par une autre compagnie, mais sa carrière sous les couleurs de la Cunard tire définitivement à sa fin.

Le "Mauretania" a fait son voyage inaugural en 1939 et était à New-York lors de la déclaration des hostilités. Comme le "Queen Elizabeth" et le "Queen Mary", il a passé la guerre comme transport de troupes.

Il y a huit ans, le "Mauretania" avait été restauré entièrement au coût d'un million, cinq cent mille dollars. La compagnie estime toutefois qu'il ne sera pas économique de l'exploiter encore une autre année.

Exposition écossaise dans le port de Montréal

Une vingtaine d'entreprises industrielles et commerciales d'Ecosse vont participer à une exposition flottante qui sera montée à bord du paquebot "Carinthia" pour son escale dans le port de Montréal dans les mois d'avril et de mai.

Organisée par le Conseil des Chambres de Commerce d'Ecosse, l'exposition sera ouverte aux industriels et hommes d'affaires canadiens, dans le grand lounge du paquebot, du 7 au 9 avril et de nouveau du 19 au 21 mai.

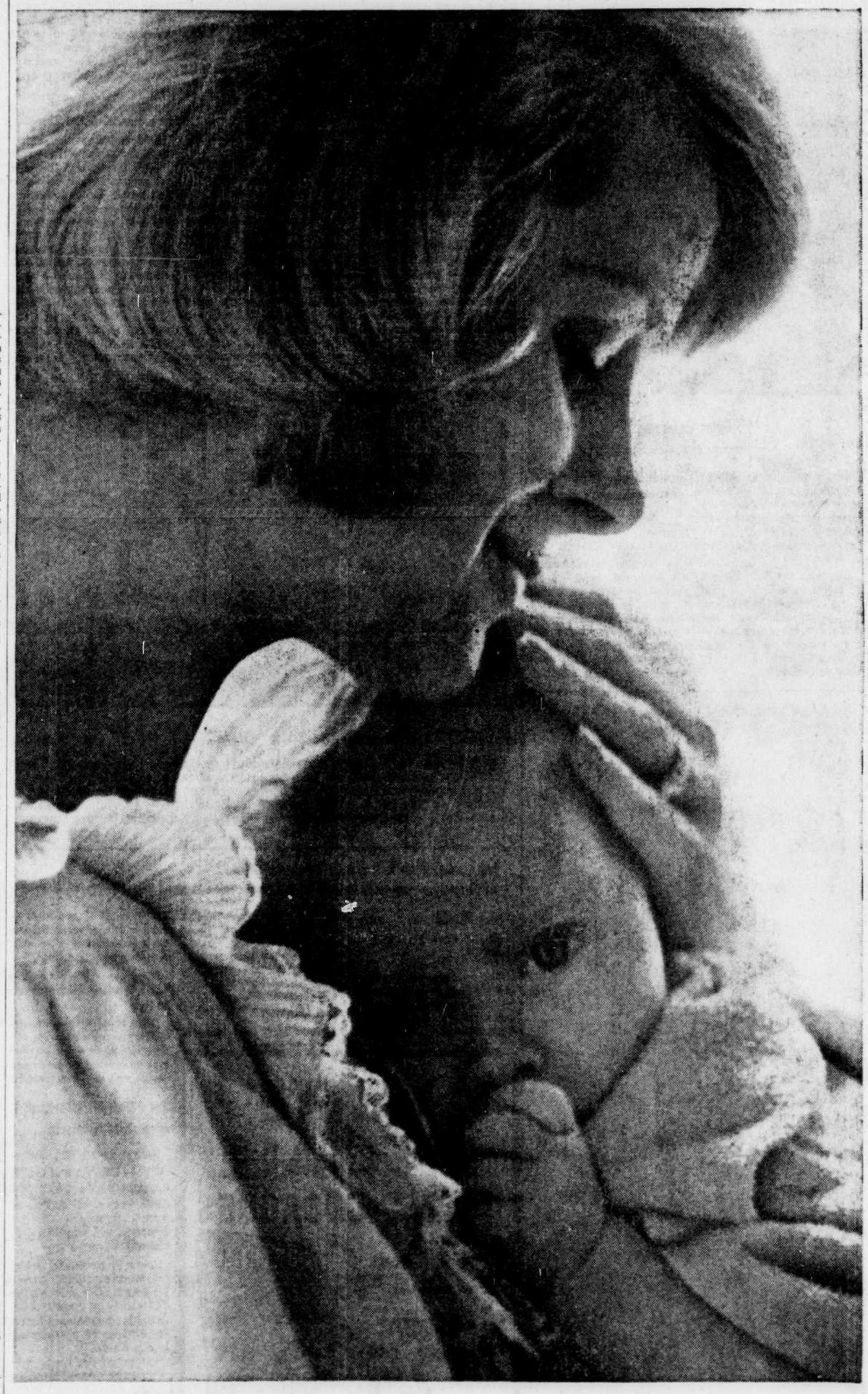
Les marchandises qui garniront alors les kiosques, comprendront des tartans, des lainages, des tweeds, des biscuits et gâteaux. Des entreprises du nord des Shetlands aux frontières de l'Angleterre seront représentées.

Peut-être le "Churchill"

Il est bien possible que le grand paquebot que Cunard fait construire présentement soit baptisé du nom du célèbre homme d'Etat, Winston Churchill.

Mention de ce nom a été faite dernièrement au siège de la compagnie maritime.

Le nouveau bâtiment doit remplacer le "Queen Mary" qui a maintenant plus de trente ans. Il sera lancé en 1968.



Carnaval de Québec
RÉSERVATIONS
arrêtez-vous au motel le plus près du centre de Québec et de son Joyeux Carnaval
Restaurant Bastogne
CAFÉ LAURENTIDE
Le plus complet du Canada ... 200 chambres et suites
Auberge Laurentides
350, Boul. Ste-Anne, Québec
Tél.: (418) 663-7881 TWX 610-571-5739

CARNAVAL DE QUÉBEC

Février, 19 — Bal de la Reine
Février, 19 au 27 — Tournoi de hockey Pee-Wee
Février, 20 — Courses de motos sur glace
Février, 21 — Parade du jour
Février, 22 — Bal chez le Bonhomme
Février, 26 — Bal de la Régence
Février, 27 — Parade du soir
Février, 28 — Courses en canots
Mars, 1er — Fête de nuit (Lac Beauport)
Mars, 2 — Parades des Mardi-Gras

INNOVATION ! Visitez la Place Carnaval. Multiples attractions du 12 février au 2 mars, au Stade Municipal, Parc Victoria.

Pour dépliant illustré et programme complet, écrire à :
CARNAVAL D'HIVER DE QUEBEC INC.
61, RUE D'AUTEUIL, QUEBEC, P.Q.

CARNAVAL de QUÉBEC
Trains spéciaux Ville-Marie
VOYAGE de fins de semaine
2 nuits d'hôtel ou motel et passage
ALLER et RETOUR
$23.50 à $29.50
Départs vendredi soir, retours dimanche soir.
Encore quelques places disponibles.
HATEZ-VOUS !
Aussi trains spéciaux pour la journée
Dimanche, 21 fév. $8.50 par pers.
Samedi, 27 fév.
AGENCE DE VOYAGES
Ville-Marie
5135 St-Denis — Tél. 276-2694
EVITEZ LES INCONVENIENTS DE LA ROUTE, PRENEZ LE TRAIN

Pour Bébé, rien ne vaut les aliments Heinz pour bébés, purs, nourrissants et absolument sûrs... sauf la tendresse de sa maman.



ALIMENTS HEINZ POUR BÉBÉS 57 *Bébé en bénéficie aujourd'hui - et pour toute sa vie*
BF-1665F

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 72

sion d'une piste de courses à pari mutuel à Saint-Luc sur la terre présentement entre les mains du Docteur Deslauriers pour son groupe. Il est entendu et convenu que M. René Hébert recevra pour son groupe 10 p. 100 des parts de la nouvelle compagnie ci-haut mentionnée et que ledit groupe ni René Hébert n'auront aucune somme à débourser pour cette acquisition de 10 p. 100 des parts.

(Signé) René Hébert (convenu)
Dr Roch Deslauriers (convenu)

Et, en bas, vous avez la traduction anglaise intitulée : Mutual Agreement — Ceci pour vous montrer qu'on est bilingues dans les ententes mutuelles.

Je dépose la copie de ce document sur la table du greffier.

L'hon. M. Dupuis : J'ai donc répondu, monsieur l'Orateur, à la première question. Je n'ai exercé aucune influence indue dans une affaire de piste de courses. Je me suis occupé de projet dans l'intérêt de ma circonscription de Saint-Jean-Iberville-Napierville et Saint-Luc. En 1961, quand je me suis occupé de cette affaire, je n'étais pas membre du gouvernement, mais député siégeant au gouvernement fédéral dans le groupe de l'opposition officielle. J'ai d'ailleurs cessé de m'en occuper au début de 1962.

En effet, dès que ce projet a changé de direction et qu'il s'est dirigé à Saint-Hubert, comté de Chambly, piloté par M. René Hébert, plutôt qu'à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, je me m'en suis plus occupé.

Réponse à la 2e question

Pour répondre à la deuxième question, à savoir si j'aurais reçu un cadeau de $10,000 des mains du docteur Deslauriers, promoteur du terrain de course, je tiens à dire ici, monsieur l'Orateur, que contrairement à ce qu'on a prétendu dans certains milieux, je n'ai jamais déclaré à qui que ce soit avoir touché cette somme que M. Deslauriers a prétendu avoir versée, pour l'excellente raison que je n'ai jamais touché ce montant et que je n'ai jamais bénéficié, ni directement, ni indirectement, d'aucun avantage dans cette affaire.

Je regrette d'être obligé de restreindre mes remarques au minimum parce que le très honorable premier ministre vient de nous annoncer que l'enquête de la Gendarmerie royale sur cette affaire n'est pas encore terminée. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais je vais limiter mes remarques jusqu'à ce moment. Je suis certain, cependant, que cette enquête établira, hors de tout doute, que je n'ai jamais bénéficié, ni directement ni indirectement de faveurs ou de cadeaux de M. Deslauriers, ni de qui que ce soit, en regard avec des projets d'hippodrome.

A cause des articles malicieux parus dans certains journaux, je me dois de dire ici que j'ai l'intention de me défendre jusqu'au bout et que je ne capitulerai pas devant des accusations ou des insinuations, d'où qu'elles viennent.

Monsieur l'Orateur, si j'ai consenti à remettre ma démission au très honorable premier ministre, c'est un peu parce que je savais d'avance que certains journaux se préparaient à publier des fausseté's sur mon compte, tel que je l'ai mentionné précédemment. Je ne voulais pas que ces rumeurs et que ces calomnies à mon endroit portent atteinte au conseil des ministres, dont je faisais partie.

D'ailleurs, depuis quelque temps, on avait méchamment tenté, sans succès, d'associer mon nom à d'autres prétendus scandales concernant mes collègues du cabinet.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est moi-même qui ai accepté de remettre ma démission, et personne d'autre. Je puis dire ici qu'il existe quelque part une déclaration signée par un individu — et je sais que cette déclaration est à la base de toute l'histoire qui m'a concerné et qui a été fabriquée sur mes supposés ou prétendus intérêts dans la piste de courses.

"Faux document contre moi"

C'est, comme je l'ai dit dans une déclaration remise à la presse le jour de ma démission, en revenant d'un voyage en Asie et en Afrique, où j'ai accompli une mission officielle pour le gouvernement canadien, qu'on m'a informé qu'un individu avait remis à un ministre du gouvernement Lesage une déclaration à l'effet qu'il avait vu le Docteur Deslauriers me remettre $10,000 en argent pour un permis d'hippodrome. Ce ministre provincial, probablement de bonne foi, a fait parvenir au ministre fédéral de la Justice une photocopie de cette déclaration.

Or, monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit plus tôt, je sais qu'il existe un document qui sera révélé en temps et lieu, dans lequel celui qui avait signé ce faux document contre moi ou cette accusation contre moi, admet qu'on lui a fait signer cette déclaration et qu'elle est contraire à la vérité. Il existe aussi un autre document quelque part que j'ai vu de mes yeux et qui est entre les mains de la Gendarmerie royale.

Celui-là est signé par l'instigateur de toute cette affaire qui admet avoir demandé au premier individu de signer un faux document contre moi. Il prétend que c'est un haut personnage politique qui lui a demandé de fabriquer ce document. Ce n'est pas à moi de faire l'enquête, c'est à la Gendarmerie royale.

La Gendarmerie royale a également entre les mains une déclaration assermentée devant un commissaire de la Cour supérieure, à Montréal, et signée par le Docteur Roch Deslauriers qui déclare que jamais je ne lui ai demandé d'argent ni indirectement ni directement.

Monsieur l'Orateur, j'ai cru que ce projet, étant complètement étranger à l'administration fédérale, j'ai préféré quitter le poste que j'occupais au sein du cabinet fédéral. J'ai cru qu'il était de mon devoir de me disculper moi-même, sans engager aucunement la responsabilité de mes collègues du cabinet. Comme l'affaire en litige est de nature provinciale, et qu'elle concerne également mon comté, c'est donc aujourd'hui, à titre de député de Saint-Jean-Iberville - Napierville et non à celui de ministre que je peux me lever dans cette chambre pour dire avec fierté que jamais, au cours de ma carrière politique, ni dans le comté que je représente, ni ailleurs, je n'ai posé de geste incompatible avec mes fonctions d'honnête serviteur du peuple. J'ai décidé de faire toute la lumière sur cette affaire, lumière sera faite en temps et lieu. J'ai la conscience tranquille et je suis convaincu que les résultats de l'enquête présentement en cours corroboreront ce que je viens de dire.

C'est pourquoi je me garderai d'ajouter quoi que ce soit pour le moment. Je dirai tout simplement à ceux qui ont prétendu que ma démission mettrait fin à ma carrière politique que ceux-là ne me connaissent pas. Je ne capitulerai certes jamais devant une odieuse machination.

Monsieur l'Orateur, je termine sur ces mots : "Dans quelque temps, lorsque les résultats de différentes enquêtes seront connus du public, nous pourrons constater que certains individus qui s'étaient donné pour mission d'éclabousser les hommes publics fédéraux ont lamentablement échoué dans leur dégoûtant projet. Et j'espère, monsieur l'Orateur, que nous aurons vécu une fois pour toutes, cette ère de dénigrement qui a considérablement nui à la bonne réputation de nos institutions parlementaires.

Une chose est certaine, ces fabricants de scandales ne s'en tireront pas impunément. Notre gouvernement est composé d'hommes intègres et la population du Canada a confiance en ce gouvernement qui accomplit de grandes choses sous le règne d'un grand premier ministre.

Bellemare demande à Lafrance de déposer la liste complète des "petits agnostiques"

QUEBEC (DNC) — Le ministre du Bien-être social et de la famille, M. Emilien Lafrance, s'est vu demander, hier en Chambre, de déposer la liste complète des personnes agnostiques, ou athées, qui ont un poste important, soit dans la fonction publique provinciale, soit dans les médiums d'information de la province.

Cette demande a été posée, hier, par le député UN de Champlain, M. Maurice Bellemare, et elle faisait suite a un discours que M. Emilien Lafrance avait donné, samedi dernier, au banquet de "la famille terrienne" à Montréal.

Dans ce discours, le ministre avait dénoncé "les petits agnostiques québécois, travestis en pseudo-intellectuels, (qui) sont parvenus à des postes de commande dans l'administration publique et qui font souffler sur la société québécoise des courants malsains et viciés."

La question de M. Maurice Bellemare se posait comme suit : "Est-ce que c'est l'intention de l'honorable ministre de la Famille de déposer sur la table de l'Assemblée législative tous ceux qui, dans les services publics ou dans les médiums de publicité, ont été qualifiés d'agnostiques ?"

Ce qui a valu comme demande de la part du premier ministre Jean Lesage : "Déposer qui sur la table ?", et comme remarque de la part de M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Education : "On les voyait couchés à côté de la masse."

Retraite pour ministres

Reprenant sa question, M. Maurice Bellemare répondit : "Tous les noms de ceux qu'il a qualifiés d'agnostiques après son enquête. Probablement, il a les noms de ces gens-là dans les services publics, ou dans les médiums d'information. Est-ce que le ministre a l'intention de les amener en retraite aussi ?" (Cette dernière remarque faisait allusion au fait que M. Emilien Lafrance avait précédemment prévenu la Chambre qu'une retraite fermée, pour les ministres députés et hauts fonctionnaires provinciaux, se tiendrait dans le cours du mois de mars à la Villa Manrèse, proche de Québec).

La riposte du ministre de la Famille et du bien-être social ne se fit pas attendre.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN
2100, Drummond, Montréal 25

VIANDE Super-Right A&P

A&P NE VEND QUE DU BOEUF DE MARQUE ROUGE! CONSTATEZ PAR VOUS-MÊME QUE LA MARQUE "SUPER-RIGHT" EST SYNONYME DE VIANDE DE QUALITÉ

Quand il s'agit de VIANDE

A&P

Jambons fumés
MARQUE ROYAL CUITS
MIDGETS DESOSSES
2 à 3 LIV. MOY.
99¢

Bacon de côté
Sans couenne — Fumé
Tranché — Allgood
pqt 1 liv. 65¢

Aiglefin
DANS LA PATE
pqt 14-on. 43¢ Eparg. 14c

Eperlans
CUITS ET PANES
lb 33¢ Epargnez 6c

A&P ne vend que la Qualité Super-Right

VENTE DE

Pourquoi payer PLUS?

		BAS PRIX A&P	EPARGNE PAR LIVRE
BIFTECK DE SURLONGE	liv.	97¢	12¢
BIFTECK DELICATISE	liv.	$1.09	10¢
BIFTECK DE RONDE (HAUT DE LA RONDE)	liv.	89¢	20¢
BIFTECK D'ALOYAU	liv.	97¢	12¢
BIFTECK de RONDE (ENTIERE DESOSSE)	liv.	79¢	20¢
BIFTECK DE RONDE HACHE	liv.	79¢	20¢
BIFTECK PORTERHOUSE	liv.	97¢	12¢
BOEUF HACHE (POUR HAMBURGER)	liv.	43¢	6¢
BOEUF HAUT COTE (HACHE, MAIGRE)	liv.	59¢	–
BOEUF A BOUILLIR (DESOSSE)	liv.	59¢	10¢
COTES COURTES (POUR BRAISER)	liv.	29¢	10¢
ROTI DE PALERON (OS DE PALERON ENLEVE)	liv.	43¢	16¢
ROTI DE COTES (COUPE COURTE OU DE TRAVERS)	liv.	59¢	10¢
ROTI D'ALOYAU	liv.	97¢	12¢
ROTI DE CROUPE	liv.	89¢	10¢
ROTI D'EPAULE (OS ROND ROTI DE CASSEROLE)	liv.	39¢	16¢

REDUISEZ LE COUT DES ALIMENTS, VERIFIEZ CES
PRIX TRES MODIQUES chez A&P

FROMAGE EN TRANCHES — pqt. 8 on. 33¢
OLD ENGLISH — ORDINAIRE OU PIMENT — KRAFT DELUXE

CORNICHONS BICK — jarre 32 on. 55¢
MELANGES, SUCREES

DETERSIF "ALL" — bte. 4 liv. 11 on. 1.53

SPAGHETTI CATELLI — 2 pqts. 16 on. 39¢
ON MACARONI LONG, OU COUDES

BISCUITS LIDO — pqt. de 24 39¢
TI-COQ

SHORTENING DOMESTIC — pqt. 1 liv. 35¢
(OFFRE DE 3c DE RABAIS)

TISSU DE TOILETTE — pqt. de 2 roul. 25¢
SOFT-RITE — BLANC OU COLORE

AVOINE ROBIN HOOD — gros pqt. 49¢
RAPIDE OU INSTANTANE

MELANGE A GATEAU ROBIN HOOD — pqt. 45¢
CELEBRATION, BLANC, CHOCOLAT, MIEL EPICE, DUTCH DEVIL, COMBINE A LA BANANE, COCONUT OU CARAMEL

TOUS LES PRIX DANS CETTE ANNONCE SONT GARANTIS JUSQU'A SAMEDI LE 20 FEVRIER, 1965.

ALIMENTS CONGELES EN PRIMEUR

FRAISES A&P — pqt 15-on. 39¢ Spécial
TRANCHEES, DE FANTAISIE

FEVES LIMA — pqt 12-on. 29¢
VENTURA FORDHOOK — Prix rég. pqt 33c—Epargnez 4c

HONEY DEW — 3 btes 6¼-on. 89¢
ORANGE CONCENTREE — Prix rég. bte 35c—Epargnez 16c

POISSON et CHIPS 2 pqts 16-on. 89¢
AIGLEFIN, SEA-SEALD — Prix rég. pqt 49c—Epargnez 9c

PATISSERIES EN PRIMEUR

TARTE A LA CITROUILLE
JANE PARKER
CHACUNE
45c



Prix rég. cha. 55c—Epargnez 10c

GATEAU EN BARRE — cha. 29¢
ESPAGNOL, JANE PARKER — Prix rég. ha. 39c—Epargnez 10c

PAIN VIENNA — pain 24 on. 21¢
JANE PARKER — Prix rég. pain 25c—Epargnez 4c

DOIGTS AU CITRON — pqt 39¢
JANE PARKER — Prix rég. pqt 43c—Epargnez 4c

PETITS PAINS — pqt de 12 29¢
JANE PARKER, chauffez et servez — Rég. pqt 25c—Epargnez 4c

GATEAU-BEIGNES — pqt de 12 29¢
JANE PARKER, ord., sucrés, cannelle — Rég. 33c—Epargnez 4c

GATEAU ETAGE — cha. 69¢
AU COCO, JANE PARKER

VENEZ RENCONTRER
YVON DUCHARME
JEUDI LE 18 FEVRIER
De 7 hres à 8 hres p.m.
au MAGASIN A&P
3955 est, rue FLEURY
GRATIS
CADEAUX — BALLONS — SACS A EMPLETTES

8ième ANNIVERSAIRE — A&P VOUS APPELLE
Du 22 au 26 FEVRIER à C.K.A.C.
GAGNEZ CES PRIX
CAPES DE VISON
Tuques de Fourrure pour hommes
ANDRE LEGROS FOURRURE
3390 est, rue ST. ZOTIQUE
BONS D'ACHATS
DES MAGASINS GREENBERG
Décorations Florales
GARDENIA FLEURISTE
2520 est, rue STE-CATHERINE
PANTABILLES WATERMAN
Téléviseur portatif - Appareil Stéréo
Sécheuse Inglis - Ameublements
JEAN GUY HOGUE
2525 est, rue FLEURY
Montre en or blanc 14 carats
Bijouterie Pierre Lorange
3269 est, rue ONTARIO
Parfum "Ma Griffe" de Carven
Bons d'achats des magasins A&P
Ecoutez C.K.A.C. tous les jours à 2:00 hres p.m.

Les milieux bancaires sont fortement représentés aux funérailles du gérant général de la Banque Canadienne Nationale



Monsieur ANDRE LACASSE

Parmi les nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles de M. André Lacasse, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, à l'église Notre-Dame des Neiges, le vendredi 12 février, on remarquait en plus des parents immédiats du décédé, des administrateurs et des représentants du personnel de la Banque Canadienne Nationale, des membres de l'Association des Banquiers Canadiens, des représentants de la Banque de Montréal, de la Banque d'Expansion Industrielle, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque D'Epargne de la Cité et du District de Montréal, de la Banque du Canada, de la Banque Provinciale du Canada, de la Banque Royale, de la Banque Toronto-Dominion et des Caisses Populaires, ainsi que de nombreux amis et collègues du décédé.

La famille de M. Lacasse était représentée par le fils du décédé: M. Hubert Lacasse; ses frères: Me Bernard Lacasse, MM. Vincent Lacasse, Robert Lacasse, Benoit Lacasse; ses beaux-frères: MM. Lucien Julien, MD., Bernard Mainville, Raymond Ranger, Yves Ouimet, Jacques De Repentigny, Paul Meunier et Pierre Legault; ses neveux: MM. Jean Lacasse, Roger Lacasse, Yves Lacasse, Pierre Lacasse, Yves Julien, Paul Julien et Guy Julien.

La Banque Canadienne Nationale était représentée par de nombreux membres du conseil d'administration et du personnel: Hon. F.-Philippe Brais, C.R. — président du Conseil, M. Louis Hébert — président, MM. Aristide Cousineau, Georges T. Donohue et Henri Ouimet — vice-présidents.

MM. Pierre Beauchemin, Wilbrod Bherer, C.R., Joseph Blain, C.R., André Charron, C.R., Maurice Chartré, C.R., Georges O. Clermont, Etienne Crevier, George A. Daly, Gérard White, C.A., Roger DeSerres, Gaston Elie, Marcel Faribault, Henri Ferron, C.A., Ulric Roberge, Renault St-Laurent, C.R., Alfred Tourigny, C.R. et Hon. Jean Raymond, C.R.

Employés de la Banque Canadienne Nationale

M. René Leclerc — gérant général suppléant; MM. J.-N. Gosselin, J.-T. Turcotte, M. Gervais, L. Lavoie, O. Couture, G. Perreault — gérants généraux adjoints; MM. M. Forest et L.-P. Deschênes — surintendants; M. Y. Desjardins — secrétaire général; M. Jacques La Rivière — directeur du journal; MM. R. Asselin et J.-E. Tremblay — chefs du Service des Crédits; M. J.-L. Guimond — Chef de Bureau; M. G. Dagenais — Inspecteur en chef; M. Luc Morin — Comptable en chef; M. L. Laprade — Chef du Service du Contentieux; M. M. Desrochers — Chef du Service des Immeubles; M. M. Bouchard — Chef du Service des Relations Etrangères; M. A. Tremblay — Chef du Service du Placement; M. Claude Lorange — Chef du Service de la Publicité; M. O. Larivière — Chef du Service de la Sécurité; M. R. DeLeeuw — Chef du Service du Personnel; M. G. Delorme — Chef du Service des Achats; M. N. Berthiaume — Chef adjoint du Service des Immeubles.

MM. J. St-Pierre, Lucien Boileau, Roger Messier, Jean Roy, G. Guay, René Bélanger, J. Campbell, Roméo Harvey, R. Langevin, A. Dagenais, Laurent Décarie, M. Cloutier, N. Bouthillier, M. Maheu, J.-A. Dulude, M. Davignon, F. Bélanger, P.-E. Poirier, G. Vandelac, G. Vézina, R. Meunier, A.-N. St-Jacques, H. Gervais, R. Carrière, A. Lacroix, C. Lecompte, R. Leroux, P. Vincent, Jean Lalonde, J. Guèvremont, R. Tougas, D. Bourdeau, A. Charbonneau, F. Philibert, R. Tremblay, L. Nobert, J.-A. Leblond, Victor Desrosiers, J.-T. Proulx, J.-P. Emond, D. Côté, L. St-Mleux, A. Leborgne, Y. Carignan, G. Charuest, Valmont Delisle, Roger Dufresne, Lionel Mantha, T. Fafard, G. Desharnais, F. Bastien, J.-H. Cardinal, R. Rinaldi, R. Champagne, Charles Dion, Henri Pelland, G. Parent, Marcel Poirier, J.-Y. Bourgeois, C. Racicot, P. Rhéaume, G. Dugal, L. Boily, R. Meunier, J.-G. Giroux, W.-A. Rouleau, R. Charron, P.-E. Asselin.

L'Association des Banquiers Canadiens était représentée par son vice-président, M. Léo Lavoie et MM. H. L. Robson, secrétaire-trésorier et S. B. Clifford, membre du conseil exécutif.

MM. W. T. G. Hackett et E. R. Ernst — gérants généraux adjoints et M. Gilbert Rhéaume, gérant général adjoint pour la région de l'est, représentaient la Banque de Montréal.

La Banque D'Expansion Industrielle était représentée par M. Louis Viau, superviseur adjoint.

La Banque Canadienne Impériale du Commerce était représentée par MM. J. P. R. Wadsworth, vice-président du conseil et R. E. Harrison, gérant général régional.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal était représentée par M. Austin Kennedy, secrétaire exécutif.

M. J. Emile Rochefort représentait la Banque du Canada.

M. L.-P. Larose, gérant général adjoint et M. Gaston Bertrand, gérant et directeur des relations extérieures, représentaient la Banque Provinciale du Canada.

La Banque Royale du Canada était représentée par M. F. E. Case, gérant général, M. John Morgan, gérant général adjoint, MM. G. H. Mercier, J. K. Finlayson, gérants généraux adjoints et M. Robert Derome.

La Banque Toronto-Dominion était représentée par MM. E. Brown, gérant général adjoint pour la région de l'est ainsi que M. G. T. Corlett, surintendant pour la région de l'est. M. Emile Girardin représentait les Caisses Populaires.

MM. Paul Meunier, Roger Giroux, Roger Mondello, Aimé Lapiante, François McKercher, Roger Lapierre, Raymond Daigneault, Maurice Parent, Jean Jobin, Rolland Boisvert, Charles Alie, Gaston Côté, B. Royal, Guy G. Smith, A. Lemieux, Gaston Turmel, Jean Valiquette, C.A., J.-C. Lessard, Albert Girard, Jules Jobin, Achille Denis, Henri Chapleau, Emile Dubuc, Laurent Ouimet, François Meunier, Jules Payette, m.d., D. Calabusy, Marc Sauvé, H. Beauregard, Marcel Pageau, Richard Champagne, Jean Audet, Hector Lefebvre, Guy desGrosbois, Benoit Champagne, Joseph Blais, Jean-Charles Martel, Georges Bourgeois, Jacques Mailloux, Guy Robillard, Victor Abboud, G. Bruneau, Maurice Dion, W. A. Johnson, E. W. Aumand, Raymond Desjardins, Paul Gauthier, L. Léger, notaire, Jean Jobin, Léon A. Nadeau, Louis Dulude, E. Rivard, avocat, J. Desroches, Adrien Gagnon, L.-R. Pelletier, René Côté, Luc Leroux, Pierre l'Abbé, Bernard Tailleur, F. Renaud, Adrien Aubin, Jean Martel, André Liberson, Claude Sigouin, Gérard Lapointe, J.-F. Simard, Marcel Allard, Henri Poulin, Fernand Daigle, Jacques Daigle, Pierre-Paul Daigle, Claude Daigle, Gustave Fontaine, Marcel Prieur, Robert Ouimet.

M. J.-W. Powell, président de RoyNat Ltd., M. Hubert McAvoy, directeur général adjoint au Service auxiliaire de l'Hydro-Québec; Me Jean Archambault, avocat en chef (Hydro-Québec).

Accrochage FTQ CSN autour de l'Expo 67

(J. L.) — Le litige qui a failli conduire à une grève sur les terrains de l'Expo, la semaine dernière, à quand même donné lieu à un incident intersyndical.

Un vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Marcel Raymond, a déclaré qu'il revient à sa centrale syndicale d'avoir réglé le probleme de la sécurité syndicale dans la construction à l'Expo, "et cela en dépit du fait que son groupe aurait été lâchement abandonné par la Confédération des syndicats nationaux".

M. Raymond a poursuivi en déclarant qu'au moment où les syndicats de la FTQ étaient en voie de remporter la victoire sur le principe de la sécurité syndicale, "le porte-parole de la CSN, M. Gérard Picard, s'est dit prêt, en présence des représentants de l'Expo et de l'association de la construction (employeurs) à soumettre le litige à l'arbitrage".

M. Raymond ajoute qu'"en dépit de cette défection, la FTQ a maintenu son attitude ferme et a obtenu gain de cause en négociations directes".

M. Picard répond

M. Picard accuse M. Raymond de vouloir créer l'impression qu'il s'agissait d'une querelle intersyndicale. Il déclare tout d'abord que M. Raymond n'a pas assisté à la réunion conjointe qui a précédé l'intervention d'un conciliateur "au cours de laquelle j'ai exposé le point de vue des syndicats de la CSN de l'industrie de la construction".

Le président du Conseil central des syndicats nationaux (CSN) poursuit en disant que le différend portait sur l'interprétation de certains articles des conventions collectives signées avec l'Expo concernant divers aspects de la sécurité syndicale.

"La délégation syndicale de la CSN était unanime sur le sens à donner aux articles en discussion. J'ai exposé notre point de vue et les unions internationales ont exposé le leur. Nous en sommes arrivés aux mêmes conclusions. Il n'y avait donc aucun désaccord entre nous sur l'interprétation des conventions. L'Expo et l'association patronale de la construction ne partageaient pas notre avis. D'où conflit d'interprétation.

"Là où nous avons refusé de suivre les syndicats internationaux de métiers de la construction, c'est sur le point suivant: à défaut d'entente entre les parties, les syndicats internationaux menaçaient de recourir à la grève, et quant à nous, à défaut d'entente entre les parties, nous nous référions à la procédure d'arbitrage prévue dans la convention de l'Expo.

M. Picard poursuit qu'il avait été convenu de ne pas considérer l'Expo comme un employeur ordinaire. En retour de certaines garanties écrites, et d'une procédure définitive de règlement des griefs dont le dernier stade est l'arbitrage, les organisations syndicales des métiers de la construction s'étaient engagées solennellement et publiquement à ne pas recourir à la grève ni pendant l'exécution des travaux ni pendant la période proprement dite de l'Exposition.

"Le différend survenu à l'Expo, conclut M. Picard, ne devrait pas, à mon avis, devenir matière à polémique publique, ni nourrir la psychose actuelle des rivalités syndicales."

L'électeur doit sensibiliser le député aux conditions du milieu

— le député Denis Hardy

SAINTE-THERESE. (C.B.) — Les électeurs ont le devoir d'aider leur député dans son rôle de législateur et, de son côté, le député se doit de leur laisser sa porte toute grande ouverte. C'est ce qu'a déclaré M. Denis Hardy en traçant un bref aperçu du rôle du député devant les membres du comité féminin de la section de la SSJB, de Sainte-Thérèse.

Alors qu'il venait d'expliquer les implications des nouvelles lois du code civil relative à la femme mariée, le député du comté de Terrebonne a affirmé que la législation doit être conforme aux conditions sociales et à la mentalité du milieu. "Il est très important, a soutenu alors M. Hardy, que le législateur soit éveillé aux conditions de son milieu".

Celui que le conseiller législatif Lionel Bertrand avait présenté quelques minutes auparavant comme le benjamin de l'Assemblée législative a soutenu qu'un député ne pouvait vivre dans une tour d'ivoire loin de ses électeurs et ses mandataires. Il doit demeurer en contact étroit avec toutes les classes de la société pour être sensibilisé à la situation qui les caractérise.

"Par contre, il est du devoir des électeurs de rencontrer leur député et de lui signaler ces conditions, a conclu M. Hardy. Il a déploré que l'on oublie trop souvent son rôle principal de législateur pour considérer le bureau du député comme une agence sociale et de placement.

Régime matrimonial modifié

Relativement au bill 16, dont le député Hardy avait fait l'objet de sa conférence, le jeune avocat a laissé entrevoir la possibilité d'une modification à la légalité du régime matrimonial actuel. "La commission Nadeau, l'auteur des réformes à la juridiction de la femme mariée, étudie présentement un aspect de la question des régimes matrimoniaux".

"Il est fort probable, a-t-il dit, que le régime matrimonial de la séparation de biens devienne légal même dans les cas de mariage sans contrat notarié". C'était la première manifestation officielle du nouveau député de Terrebonne depuis son élection, et 18 janvier dernier.

Avant de légaliser la vente du cidre, il faudra le définir

QUEBEC (DNC) — Le ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, a déclaré hier matin qu'un amendement à la loi des alcools serait possiblement nécessaire pour légaliser la vente du cidre.

Au fait, la loi permet au lieutenant-gouverneur de le faire, mais elle ne donne aucune définition du mot "cidre" comme elle le fait pour l'alcool, les spiritueux, les vins et la bière.

On prévoit trois catégories de cidres: le cidre fort, le cidre doux et le vin de cidre.

L'aspect juridique de ce problème est actuellement à l'étude chez le procureur général.

M. Courcy a déclaré qu'il ne se trouvait aucun autre obstacle devant la légalisation de ce produit.

Il n'a cependant voulu faire aucune déclaration quant aux méthodes de mise en vente.

Pour [illegible] du revolver [illegible] la rue: dix mois

par Gilles Daoust

Un jeune homme de 24 ans, qui avait, le 6 février dernier, troublé la quiétude des Montréalais en déchargeant dans la rue un revolver de calibre .32, a été condamné à un total de 10 mois de prison hier, par le juge R.-T. Hébert de la Cour municipale.

Jacques Deschênes, domicilié au 255 est, rue Lagauchetière, fut condamné à purger trois peines concurrentes de 6 mois, 30 jours et 3 mois.

Trois accusations pesaient contre le jeune homme: celle d'avoir eu en sa possession une arme offensive "dans un dessein dangereux pour la paix publique", celle d'avoir troublé la paix en déchargeant une arme à feu et celle d'avoir été trouvé en possession d'un revolver sans permis.

L'accusé a été reconnu coupable sous le premier chef d'accusation et a reconnu lui-même sa culpabilité dans les deux autres cas. Le juge, en imposant les différentes sentences, a pris en considération le dossier chargé de l'accusé.

Deschênes fut appréhendé le 6 février, à l'angle des rues Lagauchetière et de Bullion, par les policiers Lamarre, St-Germain et Morel.

Des témoins ont déclaré que, peu avant l'arrivée des policiers, ils avaient entendu deux coups de feu dans la rue. Les policiers, pour leur part, découvrirent, au moment d'effectuer l'arrestation, six balles de calibre .32 dans les poches de l'accusé ainsi que, à quelques pieds de lui, dans un banc de neige, le revolver qui venait d'être utilisé.

Les policiers ont par ailleurs révélé que les six balles, trouvées dans le revolver, avaient été percutées, mais que deux seulement avaient éclaté, en raison d'une défectuosité de l'arme.

L'un des policiers déclara également que l'accusé sentait l'alcool au moment d'être appréhendé.

Journée de la Protection civile

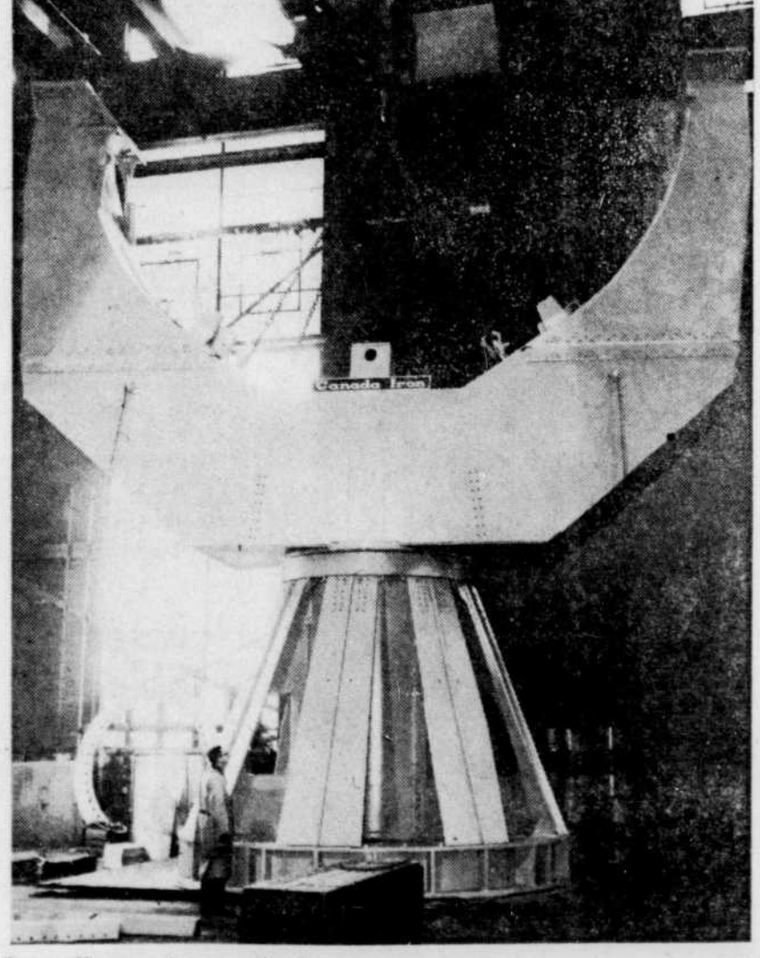
Le ministre des Affaires municipales et responsable de la Protection civile, M. Pierre Laporte, a participé au Palais du Commerce, à la "Journée de la Protection civile". Cette journée était organisée dans le cadre des activités du Salon national de l'Agriculture.

M. Laporte a inspecté un déploiement d'équipements et véhicules provenant des services de protection civile des municipalités de la zone 8 (région de Montréal). Il a ensuite adressé la parole pour souligner que le ministère des Affaires municipales et le gouvernement du Québec attachaient une grande importance au travail de la Protection civile.

Le ministre a loué les efforts des dirigeants pour le bon travail effectué au cours de la catastrophe aérienne de Ste-Thérèse et il a ajouté que cette organisation aurait certainement rendu d'immenses services si elle avait existé du temps des catastrophes de Rimouski, de Cabano et de St-Urbain.

La Bible vous parle

J'écoute! Que dit Yahvé? Ce que Dieu dit, c'est la paix pour son peuple, ses amis, pourvu qu'ils ne reviennent à leur folie. (Ps 85, 9)



Base d'une antenne géante

La compagnie Canada Iron Foundries Ltd., vient de terminer la construction d'une antenne de 85 pieds de diamètre pour la première station de repérage des satellites de communications qui sera érigée en Nouvelle-Ecosse par RCA-Victor. Voici deux éléments de cette antenne, construite par les ateliers de la compagnie aux Trois-Rivières. Le réflecteur sera placé sous un dôme de 120 pieds de diamètre.

Nécrologie

Me Laurent Fauteux, c.r.

Me Laurent Fauteux, c.r., âgé de 65 ans, est décédé après une longue maladie. Il était maître des rôles de la Cour supérieure pour le district de Montréal, depuis plusieurs années.

Il laisse une soeur, Carmel Fauteux-Rhéaume; ses beaux-frères et une belle-soeur M. Paul Rhéaume, de la Cour supérieure, le docteur Noël La Brosse de Montebello, M. et Mme Wilfrid Lemoine.

La dépouille est exposée au 5650 chemin de la Côte-des-Neiges. Le service funèbre sera chanté en l'église St-Antonin, à l'intersection des rues Coolbrook et Snowdon, vendredi le 19 février, à 9 h. a.m. Inhumation à St-Paul d'Aylmer au Québec.

Les décès dans le monde

SANTA BARBARA, Californie — **J. MC. Van Eck,** âgé de 84 ans, fondateur des compagnies Shell Oil au Canada et aux Etats-Unis.

NASSAU — **R. Ray Copeland,** âgé de 54 ans, administrateur de l'hôpital South Peel à Toronto depuis 1956 et ancien administrateur de l'hôpital général de Hamilton.

OSHAWA — **Louis Charles Munroe,** âgé de 36 ans, directeur adjoint de l'enseignement de la langue anglaise au collège McLaughlin; décédé après une longue maladie.

avis de DÉCÈS

ARSENAULT (Edmond) — A Montréal, à l'âge de 66 [illegible] Arsenault, demeurant 5455 [illegible]. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc. 3763 rue Dandurand à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Eugène de Grantham lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Jean-Baptiste) — A Ville St-Michel, le 15 février 1965 à l'âge de 67 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Bellemare, époux de Rose-Delima Aubert, demeurant 9031 - 14e Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc. 8580 Boul. St-Michel à 8 hres 45 pour se rendre à l'église Ste-Lucie où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Sault-des-Recollets, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Marguerite) — Accidentellement à Montréal, le 15 février 1965 à l'âge de 20 ans, est décédée Mlle Marguerite Bergeron, fille de Austin Bergeron et de feu Marie-Jeanne Lalancette, demeurant 3477 Prétontaine. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Dallaire Inc. 781 avenue Ogilvy (Champagneur et Outremont) à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGEVIN (Edmour) — A Beauharnois, le 15 février 1965 à l'âge de 54 ans, est décédé M. Edmour Bergevin, demeurant 75, Chemin St-Louis, Beauharnois, frère de M. le Curé Laurent Bergevin de Ste-Clotilde et de M. Anatole Bergevin. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-B. Reid & Fils, 12 rue Beauce, Beauharnois, pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois où le service sera célébré à 9.15 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Adjutor) — A Montréal, le 15 février 1965, à l'âge de 62 ans est décédé Adjutor Bilodeau, époux de feu Lucie Couture et père de Mme F. Cyr (Florence) Hervé, Mme J.-B. Côté (Lelly) Marie-Ange, Mme H. D. Magown (Fernande) et Jean-Benoit. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 1111, rue Laurier ouest, Outremont, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-David de Lévis, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

BOLDUC (Omer) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Omer Bolduc, époux de Thérèse Bradette, autrefois de la paroisse St-Georges, demeurant au 7290 Bordeaux. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative et Urgel Bourgie Ltée, 2251, rue Jean-Talon Est pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISANDI (Antoni) — A Montréal, le 15 février 1965 à l'âge de 47 ans, est décédé M. Antoni Brisandi, époux de Christina D'Agostina; père de Joseph et Antony; frère de John et Joseph, demeurant à 1504 boulevard St-Joseph ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Adolphe Lemay, Inc., 17 rue Laurier est, à 10 hrs pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNEAU (Hélène) — A Montréal, le 17 février 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve David Bruneau, née Hélène Hebert. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 6259 boul. Monk, pour se rendre à l'église St-Jean-Damascène, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Berthe) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 16 février 1965, à l'âge de 54 ans, est décédée Berthe Angell, épouse de Aleide Brunet, demeurant 309, 3e Ave, De Perrot. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 107 rue Ste-Anne à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Anne-de-Bellevue où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de St-André d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Alice) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme P. Charbonneau, née Alice Brooks, demeurant au 8243, St-Denis. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Eugène Desjardins Enrg. 8328, rue St-Denis à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERMONT (Ubald) — A Cartierville, le 17 février 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Ubald Clermont, époux de Blanche Laviolette, demeurant au 11949 Laviolette. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2095, rue Salaberry à 7 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 15 février 1965 à l'âge de 68 ans, 7 mois, est décédé Jean-Baptiste Côté, époux en 1ières noces d'Alice Degrandmont et en 2èmes noces de Gertrude Duguay, demeurant 4063 St-Hubert, père de Gérard, Fernand, Jean-Louis et Jean. M. Côté était membre du club Canadien depuis de nombreuses années. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Vandelac Ltée, 4340 rue St-Denis, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Arthur) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 72 ans est décédé M. Arthur Couture, celibataire, ancien cordonnier, de 2537 rue Centre, Pointe St-Charles. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Langlois 8628 rue Hochelaga à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUILLERIER (Hervé) — Aux Cèdres, le 15 février 1965, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Hervé Cuillerier, époux d'Albertine Montpetit, père du Rév. Père Gérard Cuillerier, des Clercs de St-Viateur à Lauzon, (Marguerite) Mme Dr Réal Lacroix à Terrebonne, du Dr Jean-Cuillerier à Dorion, de Madeleine, infirmière à Ste-Anne-de-Bellevue, de la Rév. Soeur Marie-Thérèse du Sacré-Coeur, de la Congrégation Notre-Dame à Sorel, Paul-René, professeur à Montréal, Bruno, employé civil à Ottawa, (Marielle) Mme Dr Marcel Phaneuf à Magog, (Marie-Claire) Mme Dr Gaston Barrette à Hudson, de Bernard aux Cèdres, frère des Rév. Soeurs Ste-Marie-Libératrice, Ste-Marie-de-Emilien et St-Cyrille, toutes de la Congrégation Notre-Dame et Orphilia Mme veuve Ulric Leroux. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bissonnette et Frères Aux Cèdres pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANSEREAU (Claudia) — A Montréal, le 14 février 1965 à l'âge de 80 ans est décédée Mme veuve Georges Dansereau, née Claudia Belanger. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 1735 avenue de l'Eglise à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De KONINK (Charles) — A Rome, le 13 février 1965 à l'âge de 56 ans, est décédé M. Charles De Konink, doyen de la faculté de philosophie de l'Université Laval, époux de Dame Zoé Decruydt, exposé jeudi matin à 11 hres à sa demeure, 25 avenue Ste-Geneviève. Les funérailles auront lieu vendredi à 9 hres à la basilique Notre-Dame de Québec. Inhumation se fera au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: G. Lépine de Québec.

De SEVE (Melinda) — A Montréal, le 15 février 1965, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Rodolphe De Sève, née Melinda Dion, mère de Mme Gaspard Rochette (Andrée) et de Lucienna (Nini). Les funérailles auront lieu jeudi le 18, courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Magnus Poirier Inc., 10,526 rue St-Laurent à 8 hrs 30 pour se rendre au sanctuaire St-Jude où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Ste-Dorothée lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEZIEL (Alphonse) — A Jacques-Cartier, le 16 février 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé Alphonse Déziel, époux de Marie-Rose Lavallée demeurant à 1175 St-Thomas. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Darche et Fils Inc. 1370 Ch. Chambly, Jacques-Cartier à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Borromée où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Henriette) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Antonio Ducharme, née Henriette Legendre, demeurant 8466 St-Denis. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Bonnier, Duclos, Bonnier 2503, rue Papineau à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUTEUX (Laurent) — A Montréal, le 15 février 1965, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Laurent Fauteux, avocat C.R., époux de feu Alice Gourdes. Il laisse une soeur Carmel (Mmes Paul Rhéaume). Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. H. Deslauriers Ltée 5650, Chemin Côte-des-Neiges à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Antoine, coin Coolbrooke et Snowdon où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Aylmer, P.Q., lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Adelide) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 30 ans, est decedée Mme Aurélien Gariepy, née Adelide Blais, demeurant au 7140 Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative, 2251, rue Jean-Talon Est pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Guy) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Guy Gendron, instituteur de l'école Régionale des Laurentides, époux de Hélène Durand, père de Louise et Luc, fils de Omer Gendron et Lemina Legault, demeurant à Ste-Adèle. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc. 1415 est, Fleury à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENEREUX (Noé) — A St-Edouard, à Maskinonge, le 15 février 1965, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Noé Généreux, époux de Marie-Louise Lambert. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Irénée Gagnon et Fils Ste-Ursule pour se rendre à l'église paroissiale de St-Edouard où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Lucienne) — A Montréal, le 15 février 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Alphonse Giroux, née Lucienne Le Buis, demeurant à 915 Henri-Bourassa est. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 400, boulevard Henri-Bourassa est à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUPIL-PESANT (Anne-Marie) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 54 ans, est décédée Anne-Marie Goupil, épouse en 1ères noces de Maurice Meunier et en 2èmes noces de feu J. Omer Pesant demeurant 10362 boul. d'Auteuil, mère de Huguette (Mme Gaston Melioche). Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 400 est, boul. Henri-Bourrassa à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Nicholas où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTUBISE (François-Edmond) — Subitement à Québec, le 14 février 1965, à l'âge de 51 ans, est décédé François-Edmond Hurtubise, époux de Maureen Branda Gauvreau, père de Mme Jean Lapointe, Suzanne et Louise, ses frères Marc, Gabriel, Edouard, Alexandre; ses soeurs Mme Jacques Saucier (Aline), Mme André Poliquin (Marielle), Mme Alphonse Paquet (Elise), Mme François Brunet (Lucie). Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée, 5650 Chemin Côte-des-Neiges à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Catherine de Sienne, 7070 rue Somerled, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JACOB (Guy) — A Montréal, le 15 février 1965 à l'âge de 54 ans, est décédé M. Guy Jacob, époux de Cécile Bourdelais, demeurant à 2597 Orléans. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc., 4240 rue Adam, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste de Lasalle où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Albert) — A Montréal, le 16 février 1965, à l'âge de 51 ans et 1 mois, est décédé M. Albert Jolicoeur, capitaine de pompier à la ville d'Outremont, fils de feu Henri Jolicoeur et de feu Marie-Louise Racine. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 6520, rue St-Denis à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Eugenie) — A Outremont, le 15 février 1965 à l'âge de 79 ans, est décédée Eugenie Joly, fille de Michel Joly et de Zenaide Charbonneau, demeurant 5147 Durocher. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 1111 rue Laurier ouest à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière Ste-Rose lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOSTE (Alexandre) — A St-Bruno, le 15 février 1965 à l'âge de 74 ans 3 mois, est décédé M. Alexandre Lacoste, époux d'Eva St-Pierre, demeurant rang des 25 à St-Bruno, père de MM. Philippe (fleuriste), Gérard, Marcel Roland, Maurice (président de Lacoste Electrique), Jean-Louis, Guy et Claude, des Mmes Claire (Marcel Demers), Fernande (Donat Bouthillier), Thérèse (Donat Pépin), Mlle Marie-Rose Lacoste. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Tétrault et Fils Ltée 1559 rue Montarville pour se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno où le service sera célébré à 9 hres 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LADOUCEUR (Lucien) — A Montréal, le 15 février 1965 à l'âge

Grégoire demande la démission du commissaire de la RCMP

Le député créditiste de Lapointe accuse le commissaire McLellan d'être l'ennemi numéro 1 de l'unité nationale et du bilinguisme

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — "Le commissaire de la Gendarmerie royale est l'ennemi public no 1 de l'"Equal Partnership" et du bilinguisme."

C'est ce qu'a déclaré hier le député créditiste de Lapointe M. Gilles Grégoire en demandant qu'on enquête sur la Gendarmerie et surtout sur son commissaire eu égard à l'application par cet organisme des principes du bilingusme.



Gilles Grégoire

M. Grégoire a affublé de cette péroraison percutante une longue intervention motivée par son arrestation "en anglais seulement" par trois gendarmes de la RCMP, devant la Tour de la paix au parlement.

M. Grégoire s'était à son tour levé sur une question de privilège. Quelques minutes auparavant le président du Conseil privé avait tenté de prévenir l'incident en demandant lui-même que toute l'affaire soit référée au comité du parlement sur les privilèges et élections.

M. Grégoire n'entendait pas qu'on lui enlève maintenant un si beau sujet.

Il se leva immédiatement pour accuser la Gendarmerie royale d'avoir violé ses privilèges de député en l'arrêtant sur les terrains même du parlement, signifiant un mandat de dépôt en englais seulement et en le jetant en prison sans qu'il ait pu appeler un avocat.

Récit détaillé

On sait que M. Grégoire a passé quelques heures en prison vendredi dernier pour avoir refusé de payer deux contraventions à la RCMP.

C'est finalement la motion du président du Conseil privé qui eut la priorité. Comme résultat, le comité des privilèges et élections sera convoqué pour étudier toute l'affaire, c'est-à-dire la conduite des policiers. Il se peut que le comité aille plus loin et décide de réétudier toute la question.

M. Grégoire a raconté ainsi les événements qui l'ont conduit en prison :

1 — Il a d'abord reçu à l'automne dernier deux contraventions. Elles étaient rédigées dans les deux langues.

2 — Plus tard il fut sommé de comparaître mais la formule n'était traduite que dans un français minable et le bout de papier qui portait cette partie de la sommation n'était même pas signé.

3 — Le député de Lapointe reçut ensuite un avis de paiement. Il n'était rédigé qu'en anglais.

5 — On l'arrêta finalement en face de la Tour de la paix et on le mit en prison en lui refusant de s'adresser à des avocats.



George McClellan

6 — On lui refusa également de voir le ministre de la Justice.

7 — L'arrestation fut brutale, trois gendarmes totalisant 600 livres s'acharnant sur lui qui n'en fait que 130. On lui tordit le bras droit, on cassa son bracelet de montre et on lui appliqua un coup de genoux dans le bas du dos pour le faire entrer dans une automobile dont il passa près de sortir par l'autre porte.

8 — Enfin, dit-il, "on me jeta, moi, citoyen du Québec, dans une prison ontarienne".

M. Grégoire nia certaines parties de la déclaration faite lors de son arrestation par les représentants de la Gendarmerie royale. Il nia entre autres avoir demandé au corps policier de ne l'arrêter que le jour de la cérémonie sur le drapeau pour s'attirer ainsi un peu plus de publicité.

La tâche du comité

Il affirma que la tâche du comité serait de décider si oui ou non il avait le droit qu'on lui signifie dans les deux langues toute contravention ou document juridique, d'étudier la façon dont on avait traité le député de Lapointe, de décider si oui ou non les privilèges des députés étaient restreints aux édifices du parlement ou s'ils existaient aussi sur les terrains du parlement.

Il y eut un court débat sur la portée des travaux du comité. Finalement c'est la formulation générale du président du Conseil privé qui fut adoptée.

Mais elle ne le fut pas sans que M. Grégoire demande la démission du commissaire de la RCMP M. McClellan, qu'il accusa avec de hauts fonctionnaires de vouloir saboter l'oeuvre d'union nationale entreprises par M. Pearson lui-même.

Seul M. Diefenbaker se porta à la défense de la Gendarmerie.

M. Gérard Chapdelaine, député créditiste de Sherbrooke, fit s'esclaffer les députés en proposant qu'on construise une prison sur les terrains mêmes du parlement pour les cas ressemblant à celui de M. Grégoire.

Un professeur suggère la formation de nouveaux gouvernements locaux

Ces administrations prendraient la place des gouvernements municipaux isolés et même des municipalités fédérées

par Michel van Schendel

TORONTO — Un professeur d'administration publique à l'Université de Toronto a suggéré, hier, la formation au Canada de nouveaux gouvernements locaux. Ces gouvernements, qui régiraient des régions socio-économiques orientées vers un centre urbain, prendraient la place des gouvernements municipaux isolés, ou même des municipalités fédérées ou fusionnées du type de celle qui existe à Toronto et dont on projette la création à Montréal. Les nouveaux gouvernements locaux seraient en même temps le moyen de redonner corps à des pouvoirs locaux dont l'érosion est partout constatée.

La théorie du "pôle de croissance"

Ces remarques du professeur Meyer Brownstone s'inspirent d'une théorie du "pôle de croissance" qui oriente de plus en plus les travaux des spécialistes du développement régional. A la conférence sur le développement régional qui se tient à Toronto sous les auspices du gouvernement de l'Ontario, cette théorie a servi également de référence à deux autres conférenciers. M. Roland Parenteau, directeur du Conseil d'orientation économique du Québec, a démontré la nécessité d'une politique globale de développement qui, tout en régénérant les économies régionales, s'appuierait sur de nouveaux centres régionaux d'une façon qui ne puisse nuire à la croissance de l'ensemble. Dans un groupe de discussion séparé, M. Victor Roterus, conseiller économique de l'administrateur de l'Area Redevelopment Administration des Etats-Unis, a lui aussi reconnu que la croissance économique devrait de plus en plus prendre appui sur des centres urbains situés au coeur des systèmes régionaux et sous-régionaux de développement.

A vrai dire, l'angle de vue des trois conférenciers n'était pas nécessairement le même. Quant à lui, le Dr Brownstone se situait au point de vue plus spécifique de l'administration publique et de sa redistribution.

Cet universitaire de Toronto a d'abord constaté que les municipalités ont fourni et continuent de fournir tous les services essentiels que sont l'éducation, l'eau, l'utilisation des terrains. Cependant, l'examen des structures municipales révèle un chaos généralisé. En effet, non seulement les gouvernements supérieurs, provincial et fédéral, ont largement empiété sur leurs prérogatives, mais les cités et villes ont elles-mêmes fractionné leurs pouvoirs et accepté la concurrence sur leur territoire d'organismes dotés d'un droit de réglementation qui devrait normalement leur appartenir.

Cependant, des tentatives de regroupement régional doivent s'appuyer sur la municipalité. Celle-ci en effet "ressent directement les répercussions du développement qui lui pose de grave problèmes d'ajustement, qu'elle participe elle-même de la croissance ou au contraire de la régression économiques".

Tour d'horizon

A l'heure actuelle, toutes les provinces du Canada ou presque toutes assistent à un regroupement des structures locales. Mais ce regroupement n'est pas toujours consciemment organisé sur une base d'ensemble. C'est ainsi qu'en Ontario, le regroupement se fait de façon relativement anarchique, par annexions ou fusions des municipalités ou tout simplement par l'augmentation de leur espace. La région de Waterloo, où l'on a procédé systématiquement à la fédération des unités municipales et au regroupement des services hospitaliers et scolaires à l'intérieur du nouvel ensemble, offre cependant une exception.

Pour le Québec, le professeur Brownstone s'est contenté de mentionner le rapport de la Commission Parent, point de départ du nouveau système d'éducation à structure régionale. Les travaux de la Commission lui paraissent indiquer clairement qu'une évolution correspondante s'emparera des municipalités et que là aussi, surgiront de plus grandes unités.

Au Nouveau-Brunswick, la Commission d'enquête Byrne a recommandé le remplacement de nombreux gouvernements locaux par des commissions provinciales.

Mais c'est en Saskatchewan et surtout en Alberta que les tendances les plus nettes apparaissent. En Alberta, par exemple, elles datent de la fin des années 30, époque d'un rassemblement des écoles et de la formation de plus grandes unités administratives. Le processus d'intégration fit un nouveau bond, 15 ans plus tard, avec l'unification des districts scolaires et municipaux dans les régions rurales. A leur tour, les comtés se transformèrent. Enfin, au niveau de la planification régionale, on assiste aujourd'hui à la fédération des municipalités rurales et urbaines.

Quatre principes

A partir de là, le professeur Brownstone a formulé les quatre principes qui lui semblent être les fondements du gouvernement régional de l'avenir.

Ce gouvernement régional devra d'abord englober des régions définies par référence à un centre urbain. Le centre urbain, la ville, sera une donnée essentielle des nouveaux rouages administratifs étant donné que l'industrie et la main-d'oeuvre, qui sont les moteurs de la croissance, ne peuvent se développer qu'à travers l'urbanisation.

Toutefois, le gouvernement régional doit être une réalité parfaitement adaptée à son milieu. Dans chaque région, ses dimensions seront appropriées à celles que requièrent des services et une administration modernes.

L'intégration devra se faire tant dans l'espace que dans les fonctions. Il en résultera forcément un accroissement physique et une augmentation de pouvoirs.

Mais il est impossible de ne parler des gouvernements locaux qu'en termes d'orientation spatiale, de dimensions et d'intégration des fonctions. Le point capital est qu'une région orientée administrativement vers un centre urbain constitue une plate-forme générale d'action. Car, à chaque niveau, elle groupe des intérêts communs et réconcilie les influences contradictoires venues de régions villageoises et des régions métropolitaines.

Le mieux serait donc de donner au gouvernement régional les limites du comté, à l'intérieur desquelles les localités rurales et urbaines s'intégreront pleinement. Il faudra cependant faire sauter les frontières des comtés chaque fois qu'elles se révéleront inadéquates.

Selon le professeur Brownstone, la réanimation des gouvernements locaux ne fait pas disparaître pour autant les responsabilités des gouvernements provinciaux. Bien au contraire, leur rôle s'en trouvera accru.

En effet, ils auront pour fonction de définir et de rationaliser les fonctions, les finances et les structures des gouvernements locaux. Ils auront en outre à diriger et à contrôler les programmes de développement des nouvelles entités administratives, dans certains cas même à leur apporter une aide.

Développement et confusion

Parler de développement, c'est prêter le flanc à la confusion. On ne peut mieux s'en apercevoir qu'en assistant à cette conférence torontoise.

La perspective dans laquelle s'est placé le Dr Brownstone appelle, de l'avis d'un observateur québécois, le commentaire officiel fait par M. Michel Bélanger, sous-ministre adjoint des Richesses naturelles, en marge de la présentation de l'une des quelque 30 communications présentées hier à la conférence. Le Dr Baldur H. Kristianson, secrétaire exécutif de la Manitoba Development Authority, venait de définir le rôle de l'investissement public et privé dans le développement régional quand M. Bélanger déclara qu'à l'audition de ce texte on pouvait s'imaginer que l'accent était mis sur la ville et son environnement. "C'est poser la question, dit-il, sous l'angle de la planification physique. Mais la communication du Dr Kristjanson s'intéresse principalement à la croissance économique et au développement industriel. L'angle choisi est alors celui de la planification économique et je pense qu'il apporte une réelle intelligence des problèmes de base".

Une autre confusion peut être notée. Elle concerne la définition de la région. Si, pour le professeur Brownstone, la région a des dimensions très locales correspondant en gros au comté, pour le Dr Kristjanson au contraire, elle paraît englober de très vastes entités dépassant largement le territoire des provinces. C'est du moins l'objection que M. Bélanger a faite à ce dernier, lui opposant l'existence dans la seule province de Québec d'au moins 10 régions.

Parenteau : Une politique globale mais souple

Constatant que le "problème essentiel en matière de développement est le divorce entre un peuplement encore largement dispersé et une tendance sans cesse croissante à la concentration des activités économiques dans des centres importants", M. Roland Parenteau a noté que ce divorce se traduit par des différences considérables des niveaux de productivité. C'est ce qui explique que l'industrie se déplace vers les grands centres, sans entraîner une mobilité correspondante des travailleurs que des facteurs humains de tradition et d'attachement empêchent souvent de quitter les zones de sous-développement. C'est ce qui explique que "les régions déprimées se dépeuplent lentement, mais à un rythme qui n'est pas suffisant pour empêcher un chômage considérable."

La solution n'est certainement pas, pour M. Parenteau, le maintien des modes d'assistance publique auxquels recourent encore les gouvernements.

De fait, quatre solutions peuvent être envisagées. L'une d'elles que le directeur a rejetée consiste à redistribuer l'activité économique par le moyen de subsides sociaux et économiques. Cette méthode est artificielle. Elle est mauvaise car elle contribue à maintenir les populations dans une situation inférieure et trouble l'économie par le prix que les subsides coûtent aux régions les plus développées. C'est cependant une politique qui a cours encore au Canada, a rappelé M. Parenteau. (Hier soir, le sous-secrétaire d'Etat au développement régional de Grande-Bretagne, M. R. R. D. McIntosh, devait rappeler que son pays, après avoir pratiqué avec quelque succès cette politique, en a récemment reconnu l'erreur.)

Une deuxième solution se présente, celle d'une politique de redistribution des populations. Mais, outre qu'une telle orientation suscite des oppositions fondées notamment sur l'attachement au sol, elle a également le désavantage de gaspiller les investissements déjà faits sur place et d'engorger les grands centres.

Les responsables du développement régional peuvent encore préconiser la décentralisation, qui a tendance à rendre les régions plus ou moins indépendantes les unes des autres. Mais le danger est alors celui du fractionnement. Economiquement, elle conduit à la perte du sens de l'émulation et de la concurrence avec les centres plus importants.

Reste alors "une politique globale de développement" qui ne peut être réalisée qu'à travers un compromis entre les exigences du plan national et celles des besoins régionaux. Elle s'appuie sur le choix de centres régionaux et se développe à la faveur de la combinaison de deux ou trois politiques différentes. L'important est de savoir, quand un choix est fait, quelles sont les répercussions économiques et sociales d'une politique particulière.

Victor Roterus

A l'appui de cette thèse, un autre conférencier, M. Victor Roterus, des Etats-Unis, a montré que le centre régional de croissance permet tout à la fois de développer l'arrière-pays, grâce notamment à l'aménagement d'un réseau de communications partant du centre qui se développe, et de respecter les "forces du marché" qui ont fait de ces centres des pôles naturels.

De telles orientations conduisent à l'élaboration d'une politique axée sur deux pivots : le pivot national et le pivot régional. Après la France, la Grande-Bretagne en fait à présent l'expérience. M. Nictosh, hôte d'honneur du gouvernement Robarts hier soir, a en effet révélé que le gouvernement travailliste anglais vient de décider, dans le cadre du plan national de Grande-Bretagne, la création de deux organismes de planification régionale. L'un, l'Office de planification économique régionale, sera composé de représentants régionaux des principaux ministères économiques et sociaux. Il appliquera à l'échelon régional les décisions centrales. L'autre organisme, un conseil de planification économique régionale, agira en étroite collaboration avec le premier. Mais il agira du bas vers le haut et ses membres auront même accès directement aux ministres concernés. Cette dernière disposition est radicalement nouvelle dans un pays occidental.



"LE CREUSET" fonte émaillée vitrifiée

Ces articles simplifieront votre tâche de cuisinière. La fonte emmagasine la chaleur et assure une cuisson mijotée parfaite. L'émail vitrifié à 900° centigrades ne s'altère pas sous l'action des acides. Cette poterie "Le Creuset" va du four à la table. Choix de • turquoise • rouge • cocotte ronde de 4¾ pintes • casserole 2 pintes, manche en fonte • poêlon 9" diam., queue en fonte.

prix courant 25.27

l'ensemble 3 pièces 18.95

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 780



cafetières "PYREX"

contenance 6 tasses — prix courant 5.95

Verre PYREX allant au feu, nettoyage simple et facile. Type percolateur avec bec à verser. Un délicieux café chaque fois. 4.88

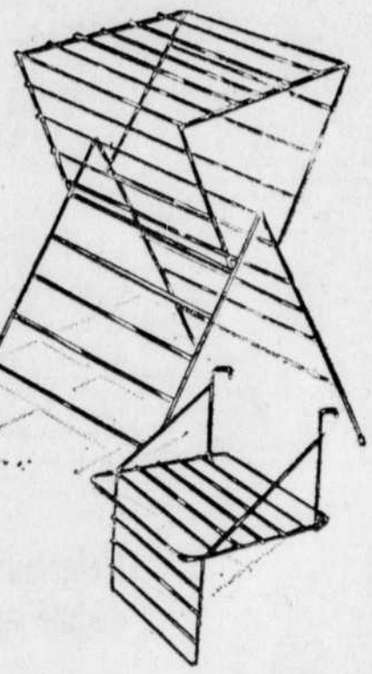


Poêlons "Teflon" "Health Pan"

le tout 3.98

Pour cuisson sans gras voici le poêlon revêtu de "Teflon" magique qui empêche les aliments de coller et ne nécessite que peu ou pas de matières grasses pour cuire. Se nettoie sans poudre, abrasif ou laine d'acier. Une éponge savonneuse suffit. Diam. 9½" à n'utiliser qu'avec la spatule de bois pour ne pas endommager la couche "Teflon" protectrice. Obtenez en PLUS l'ustensile à crêpe (boîtier en plastique).

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 780



Séchoirs pratiques

Achat spécial dans la maison

ordinairement 5.95 — 3.68

Modèle pliant équivalant à 50 pieds de corde à linge. Hauteur 52", encombrement 25 x 32¼" — Tout métal inoxydable.

ordinairement 1.69 — 1.38

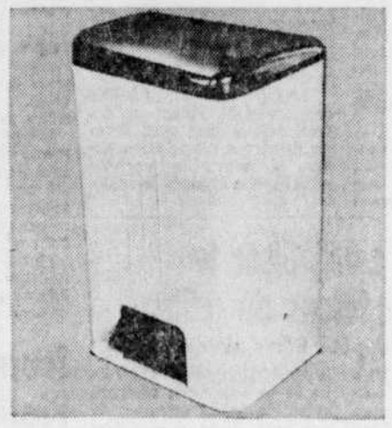
Modèle qui se cale à une porte, une chaise. Métal inoxydable. Assure 20 pieds de corde. ACHAT SPECIAL.



Seaux hygiéniques

prix courant 1.98 — chacun .99

En acier granité blanc, bordures rouges. Couvercle. Hauteur 8", diamètre 9½". Servira à plusieurs fins.



"SANI-KAN" blanc et chromé

Achat spécial — ordinairement 8.95 — 5.99

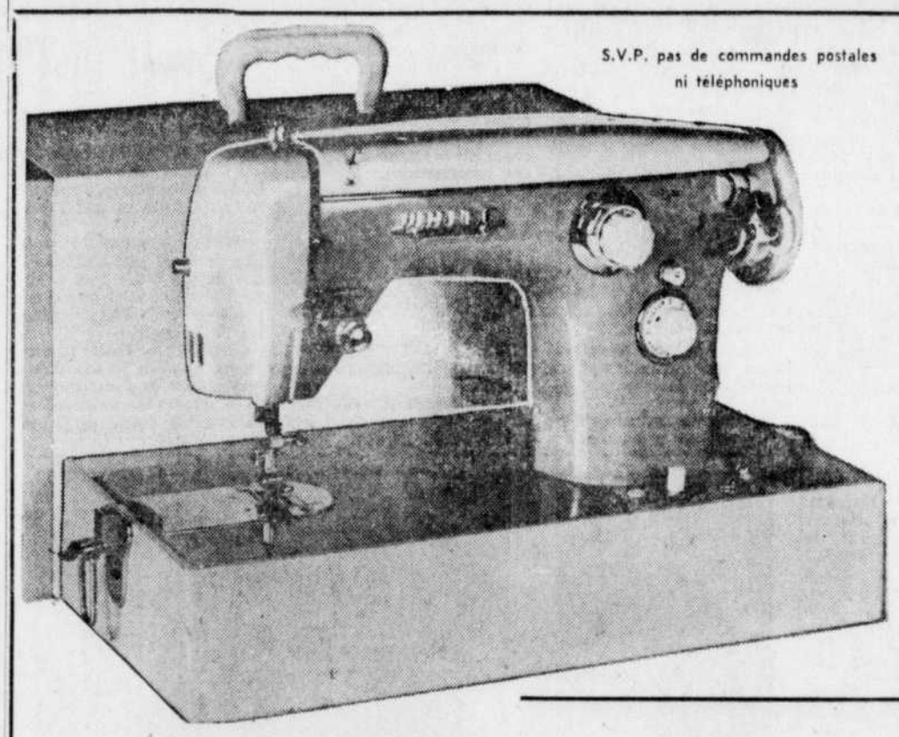
Remplacez la poubelle de cuisine défraîchie par celle-ci en métal émaillé blanc, couvercle chromé, rebord caoutchouc, pédale pour soulever ou abaisser le couvercle. Seau intérieur amovible et en aluminium. Hauteur 18", surface 11 x 10".

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 780

ARTICLES D'UTILITÉ COURANTE AU FOYER

C'est l'occasion de vous les procurer à ces bas prix

S.V.P. pas de commandes postales ni téléphoniques



Machines à coudre portatives WHITE

électrique, tête automatique

BAS PRIX DUPUIS 94.44

aussi peu que 5.00 par mois

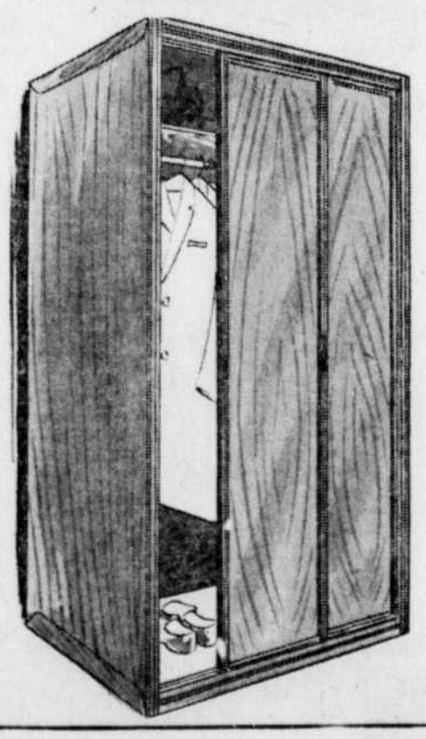
Voici l'occasion de vous procurer une WHITE automatique dans une jolie mallette gainée similicuirette. Format pratique, facile à transporter, prenant peu d'espace.

GARANTIE D'UN AN sur le SERVICE ET LES PARTIES ELECTRIQUES

Vous réaliserez :
- boutonnières
- ourlet invisible
- surfil
- monogrammes
- posage d'appliques

Voici les caractéristiques :
- tête à bobine ronde
- coud avant/arrière
- roulette-sélecteur de points
- tête (grosse) de couleur

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 775



Garde-robes "Stor-Aid"

logeables - hauteur 66"

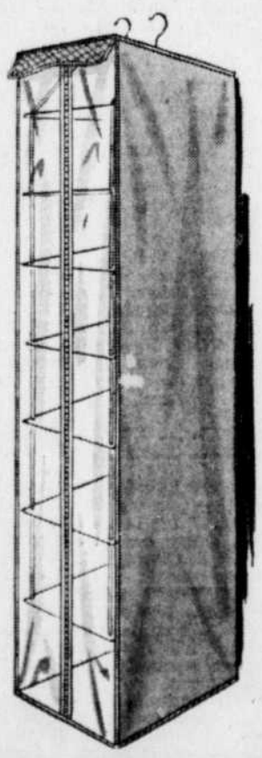
A porte coulissante, encombrement 28 x 30". Extra-robustes en carton ondulé imitant le bois. Cadres de bois. Tablette pleine largeur et barre pour cintres. Modèle apprécié partout dans la maison. 15.95

Housses 8 tablettes

prix courant 3.59 — 2.72

Coins renforcés. Surface matelassée, 2 crochets, glissière totale. Pour le rangement: sacs, souliers, etc. aussi pour habituer les jeunes à avoir de l'ordre.

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 230



VOYEZ NOS AUTRES PAGES

865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL
COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171
AUTRES APPELS : 842-5151

L'hôpital de St-Jean risque de perdre son accréditation

Un conflit opposerait les spécialistes aux médecins praticiens

par Claude Denault

SAINT-JEAN. — Un malaise profond entre les médecins de l'hôpital de Saint-Jean vient d'être mis en lumière par la décision du Conseil canadien d'Accréditation des hôpitaux de retirer à l'institution l'accréditation qu'il lui avait accordée en 1961, pour la rendre "provisoire".

Cette nouvelle a été communiquée à la directrice générale de l'hôpital, Soeur Rachel Tourigny, dans une lettre datée du 16 décembre dernier et signée par le Dr William Ivinson Taylor, directeur du Conseil. Soeur Tourigny en a fait part aux médecins le 26 du même mois. Elle a depuis quitté l'hôpital, mais son départ n'aurait rien à voir avec cette affaire.

Si l'hôpital ne se conforme pas aux standards requis, l'évaluateur du Conseil lors de la prochaine visite d'ici un an, lui retirera son statut d'accréditation.

53 recommandations

La lettre du Dr Taylor est accompagnée d'une liste de 53 recommandations, suggérées par le Dr Jean-Paul Laplante, qui a visité l'hôpital le 10 octobre dernier. Ces suggestions mettent en cause l'administration et le service médical.

Interrogé à ce sujet, Me Roland Tremblay, président du conseil d'administration depuis quelques mois, nous a déclaré que toutes les recommandations ayant trait aux fonctions administratives ont déjà été appliquées ou sont sur le point de l'être. Il a admis cependant que le problème était beaucoup plus complexe au sein du bureau médical.

Bureau médical

Le directeur médical de l'hôpital, le Dr J.-A. Choinière, a cependant déclaré que cette menace de perdre la pleine accréditation ne signifie aucunement que les soins donnés aux patients sont moins bons qu'ailleurs. "Cette décision ne nous vante pas, a-t-il ajouté, elle n'est qu'une invitation à faire des améliorations". Il devait par la suite affirmer que la plupart des 53 recommandations ont déjà été suivies ou sont sur le point de l'être.

Par ailleurs, certaines personnes, proches de l'hôpital, tiennent un tout autre langage. A leur avis, la décision du Conseil est beaucoup plus qu'une invitation à faire encore mieux". C'est, en quelque sorte, la répudiation des méthodes médicales pratiquées à l'hôpital de Saint-Jean.

Ces deux versions, aussi contradictoires que révélatrices, démontrent à quel point la lutte intestine au sein du bureau médical est grave. D'autres sources de renseignements contredisent carrément les affirmations du Dr Choinière que "tout est en voie d'être réglé". "Au contraire, à peu près rien n'a encore été fait", nous dit-on.

Qu'est-ce que l'accréditation ?

Disons tout d'abord que le Conseil d'accréditation des hôpitaux est formé de diverses associations d'hôpitaux et de médecins. Son but consiste à établir des standards d'administration hospitalière. Une pleine accréditation est valide pour trois ans. Celle obtenue par l'hôpital de Saint-Jean en 1961 se terminait donc le 31 décembre 1964. C'est la première fois que cette institution se voit refuser cette reconnaissance.

Les 53 recommandations du Dr Laplante ne sont évidemment pas toutes d'égale importance. Pour sa part, le directeur médical croit que quatre "déficiences" ont provoqué le refus du Conseil : les comités seraient fort peu actifs, les assemblées des différents services seraient rarissimes, des autopsies n'ont été faites que dans 3.3 pour cent des décès, alors que le Conseil exige une moyenne de 20 pour cent, l'administration médicale en général ne fonctionnerait pas comme elle le devrait.

Une "clique" et un conflit

Il semble qu'un fossé entre les spécialistes et les praticiens (médecine générale) s'élargit de jour en jour.

Un médecin dit même qu'une petite "clique" de spécialistes détient actuellement le contrôle de l'hôpital et fait la pluie et le beau temps au détriment des praticiens. Notre interlocuteur a même avoué que le but de cette "clique" serait de "mettre les praticiens à la porte" ou du moins leur enlever toute voix au chapitre. De l'aveu même du directeur médical, certaines mesures adoptées récemment favorisent nettement les spécialistes. A titre d'exemple, citons le cas du service de la pédiatrie, où le spécialiste responsable doit examiner tous les bébés à leur entrée et à leur sortie de la pouponnière. Ces services sont payés par les parents qui n'ont jamais exigé les services de ce médecin.

Le Dr Choinière nous a dit que cette décision a provoqué "de la grêle", mais que tout rentrera bientôt dans l'ordre. Ce n'est toutefois pas l'avis de certains praticiens qui seraient décidés à lutter jusqu'au bout pour conserver leur plein droit sur leurs patients. Ils affirment qu'il leur appartient de recourir aux soins des spécialistes, lorsqu'ils le jugent nécessaire, et non aux spécialistes de s'accaparer leurs malades. "On veut nous faire faire le travail de poubelles et présenter un plateau d'argent aux spécialistes", de dire un médecin.

Trente-six médecins, dont 25 praticiens et 11 spécialistes, fréquentent l'hôpital régulièrement, pratiquement tous les jours. Dix-huit autres s'y rendent occasionnellement.

"Pas de clique"

Le directeur médical s'est dit surpris d'entendre parler d'une "clique" à l'hôpital. Pourtant les personnes qui composent ce groupe sont connues de plusieurs membres du conseil d'administration. D'après le Dr Choinière, il n'y a que de "petits conflits, vite réglés d'ailleurs". Quant au malaise entre spécialistes et praticiens, le Dr Choinière a affirmé que, de part et d'autre, "on se taquine, mais ça ne va pas plus loin".

Des anesthésistes qui ne le seraient pas !

Un autre exemple de présumée anomalie a été cité. Au service d'anesthésie, deux médecins d'origine étrangère recevraient plein salaire, mais ne pourraient légalement pratiquer la profession, puisqu'ils ne seraient pas citoyens canadiens.

Le Dr Choinière a nié ces faits, tout en admettant que les deux hommes ne sont pas naturalisés. "Ils pratiquent, a-t-il ajouté, mais le directeur du service est responsable de leurs actes". Pourtant, certains informateurs ont juré que ces médecins font régulièrement leurs journées de "garde" tout comme les deux autres anesthésistes. Le directeur de ce service est actuellement en vacances.

Suspension sans explication

On a rapporté un autre fait. Un médecin aurait été suspendu en décembre dernier pour une période de 10 jours sans aucune explication du bureau médical. Ce serait un adversaire de la "clique" qui contrôlerait le bureau médical. Enfin, certains problèmes surgiraient au comité des dossiers au sujet des cas de mortalité. Ce comité ne pourrait apparemment étudier ces dossiers avec toute la latitude voulue et cette question serait une autre cause de conflit.

Les recommandations du Conseil d'accréditation

SAINT-JEAN. (C.D.) — Voici les principales recommandations suggérées par le Conseil canadien d'accréditation des hôpitaux à la suite de la visite du Dr Jean-Paul Laplante, le 10 octobre dernier.

— La formation d'un comité conjoint qui devrait fonctionner d'une façon active.

— Un comité médical aviseur devrait être formé et fonctionner activement d'après les normes du Conseil.

— Un pédiatre qualifié devrait avoir la responsabilité médicale de la pouponnière.

— Le taux d'autopsies devrait être d'au moins 20%. Le taux de 3.3% enregistré à l'hôpital n'est pas acceptable.

— On devrait porter plus d'attention aux dangers d'infection.

— On devrait adopter une méthode d'identification anatomique avant les opérations chirurgicales, afin d'éviter les erreurs de patients, membres, doigts, côté (droit ou gauche).

— Les médecins seulement devraient appliquer les anesthésies aux salles d'opération, salles d'accouchement ou la salle d'urgence et seulement à la suite d'une préparation adequate. Seuls les anesthésistes qualifiés devraient avoir le droit d'administrer l'anesthésie dans les cas difficiles, compliqués ou de longue durée.

— Les statuts et règlements du bureau médical devraient être revisés et amendés afin d'être conformes à la loi provinciale des hôpitaux et aux standards d'accréditation.

— Un médecin bien qualifié devrait être nommé chef de chacun des services cliniques. Chacun de ces services devrait être bien organisé et fonctionner de façon active pour assurer la revue, surveillance et contrôle de tout le travail clinique, afin de rendre les meilleurs soins possibles à tous les patients de l'hôpital.

— Seuls les médecins détenant un certificat en règle avec le Collège des médecins et chirurgiens peuvent prendre la responsabilité du traitement des patients à l'hôpital.

— On ne doit pas permettre aux infirmières d'administrer l'anesthésie aux cas d'obstétrique, pas plus qu'aux patients à la salle d'opération ou à la clinique d'urgence.



Nouvel uniforme pour les facteurs

téléphoto UPI

Après cinquante ans de statu quo, les 11.500 employés des Postes revêtiront, le 1er avril, un nouvel uniforme. De couleur bleu marine, l'uniforme "dans le vent", en plus d'un fermoir-éclair, arborera sur l'épaule une feuille d'érable dorée à onze pointes. Le ministre des Postes, M. J. R. Nicholson, a déclaré que son ministère avait mis un an à mettre au point le dessin de ce nouvel uniforme.

$100 d'amende pour s'être soulagé "agressivement"

ST-JEROME. (C.B.) — Penaud, jurant qu'on l'y reprendrait plus, un citoyen de Baie d'Urfé devra dorénavant se chercher un coin isolé et approprié, lorsque la nature lui commandera des impératifs auxquels il est difficile de se soustraire.

Pour avoir voulu trouver une solution plus immédiate, et de façon, le moins que l'on puisse dire, agressive et disgracieuse, le jeune homme a dû payer deux amendes de $50 chacune en plus de s'engager de garder la paix pendant six mois sous un cautionnement de $500.

Quatre jeunes gens de Pont-Viau, la voix encore chargée de ressentiment, ont raconté l'incident au juge Camille-L. de Martigny qui a amené l'intimé à passer une fin de semaine derrière les barreaux en plus de lui faire subir un procès sous des accusations de voies de fait et d'exposition de personne.

Un jeune homme agressif

Les deux accusations sont intimement liées l'une à l'autre. L'inculpé aurait été surpris en train de se soulager sur le capot d'une petite voiture européenne devant ses occupants. Rappelé vertement à l'ordre par le conducteur, le citoyen de Baie d'Urfé, au lieu de s'éloigner, continua son manège mais, cette fois, à l'intérieur de la voiture, par une des fenêtres coincée par le froid.

C'était fatal. Le conducteur et les occupants furieux, dont deux jeunes filles, sortirent de la voiture et menacèrent de corriger... ce manque de civisme.

L'altercation fut courte. L'intimé étendit d'un coup de poing le conducteur rouspéteur. Et calmement s'en fut avec ses amis souper dans un restaurant de Sainte-Adèle, sur le terrain de stationnement duquel s'est déroulé l'incident, le 24 janvier dernier.

La défense, représentée par Me Michel Côté, eut beau argumenter que son client n'avait fait que ce que le roi fait seul et que, s'il y avait eu altercation, c'était dû à la provocation du plaignant. Me Charles-H. Cliche, procureur de l'accusation, à l'instar du tribunal, a reconnu que le fait de se soulager dans un lieu public n'était pas somme toute un crime d'exposition de personne. Mais qu'il y a plusieurs manières de le faire et que dans le cas actuel, celle-ci était loin d'être recommandée...



CHEMISES BLANCHES GARÇONS 6 à 16 ans

ENCOLURES 11 à 14½

SOUS-SOL DUPUIS 1.97

Vu le très bas prix vous en achèterez plus d'une car elles sont pratiques. En fin broadcloth de coton BLANC NEIGE. Col mou, pointes courtes et baleinées. Poignets 2-façons, se portant avec ou sans boutons de manchettes, poche poitrine.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1665



LES GROS CHANDAILS TRICOT "JUMBO"

pour dames et jeunes filles

ordinairement 6.97

SOUS-SOL DUPUIS

4.97

40 — 42 — 44 : 5.97

a) VESTONS de grosse laine rustique, tailles: P.M.G. En • blanc • beige • rose • bleu. Poitrine : 40-42-44. En • blanc • beige • bleu. Fantaisie au col et au bas.

b) VESTONS gros tricot ORLON fantaisie dans un motif dernier cri. Choix de • blanc • beige • rose • bleu. Tours de poitrine pour dames: P.M.G.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1545



AU SOUS-SOL

COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171



NOUVEAUX VESTONS EN "CORDUROY"

Pour 8 à 18 ans. Velours de coton côtelé en noir, brun, beige antilope. Devant droit 4 boutons. Martingale au dos, doublure soyeuse pleine longueur.

SOUS-SOL DUPUIS 8.97

PANTALONS LAVABLES

(6 à 12 ans) 4.97 chacun

(8 à 18 ans) 5.97 chacun

6 à 12 ans, modèle dos de ceinture élastique — 8 à 12 ans, SEMI-CONTINENTAL avec passants de ceinture. Flanelle worsted (rayonne/viscose/laine) gris banquier, charcoal, noir, brun, loden, bleu. 3 ou 4 poches.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1655



Tailles des pyjamas :	A	B	C	D	E
poids de :	115-135	135-155	155-175	175-195	195-225
tour de cou :	13½-14½	14½-15	15½-16	16-17	17-18½
tour de poitrine :	36	38	40-42	44	46

PYJAMAS FINETTE

prix courant 3.97

SPECIAL DUPUIS

chacun 3.37 2 pour 6.50

Pyjamas de finette de coton "Sanforized" dans divers imprimés et rayures aux nuances inaltérables. Col dégagé, manches longues. Poche. Pantalon à ceinture devant boutonné, dos élastique.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625





téléphonez dès 9 h. 842-6171

PANTALONS EXTENSIBLES

POUR LES JEUNES : 6-6x ans

Tout en tricot de nylon élastique s'étirant bien verticalement, horizontalement. Dessins en rouge fond noir, en noir fond rouge et quadrillés rouge, bleu. Sous-pieds amovibles. Plis devant piqués et ceinture élastique.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1555

sous-sol DUPUIS 3.47

COMPLETS POUR LE PRINTEMPS

VESTON AVEC UN PANTALON

Pour hommes et jeunes gens. Tailles : 34 à 46 et statures : ordinaire, courte, élancée et corpulente courte.

ETOFFE LEGERE TOUT LAINE pour les jours plus cléments.

• tons gris • gris moyen • charcoal • acier • bleu • brun.

Veston droit, 3 boutons, les revers effilés, rabat aux poches et dos du veston avec fente à l'arrière. Epaules naturelles. Doublure soyeuse au ¾. LE PANTALON de coupe nouvelle aux jambes plus étroites. Taille avec passants de ceinture ou patte d'ajustement. Poches.

les 2 pièces 39.97

UN PANTALON ADDITIONNEL 10.00

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1605

Dupuis

SERVEZ-VOUS DE VOTRE CREDIT DUPUIS

865 EST RUE STE-CATHERINE, MONTREAL. COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — AUTRES APPELS : 842-5151 — HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

PROFITEZ DES FACILITES DE PAIEMENT QUE DUPUIS VOUS OFFRE POUR OBTENIR CE QUI VOUS INTERESSE

TABLES DE SALON DISCOTHEQUES COFFRES EN CEDRE

11 Discothèques masonite, fini noyer imprimé. Support pour disques à l'intérieur. 32 x 16 x 26". Prix de Solde **12.50**

11 Tables de bout, fini noyer huilé incrustations de céramique. 30 x 16 x 20" Prix de Solde **14.50**

2 Tables-étagères, dessus arborite avec insertion de céramique. 30 x 20 x 22". Tel que vu. Prix de Solde **19.00**

6 Tables étagères, fini noyer satin. Style Conventionnel. 30x20x23" Prix de Solde **19.95**

10 Discothèques en masonite fini noyer imprimé. Deux (2) portes coulissantes et division à l'intérieur. 32x16x30". Prix de Solde **22.50**

2 Discothèques, en masonite fini noyer imprimé. Discothèque sur un côté et banc avec coussin polyfoam sur l'autre côté. 48 x 16 x 26". Prix de Solde **23.50**

1 Table de bout, style Provincial français, fini noyer satin. Bord avec rainure 28 x 18 x 22". Prix de Solde **25.00**

2 Tables-étagères, style Provincial français, fini Fruitwood. 28 x 18 x 25". Prix de Solde **29.00**

7 Tables à café, style Provincial italien, marque Kroehler. Fini Palazzo avec rainure sur le bord. Prix de Solde **29.00**

3 Tables de coin, fini Fruitwood, style provincial italien, 1 tiroir. Prix de Solde **29.00**

1 Table à café style Provincial français, fini Fruitwood. 50x18x16". Prix de Solde **29.95**

1 Table de bout style moderne, fini noyer huilé. 29 x 26 x 17". Prix de Solde **29.95**

6 Tables-étagères. Style Provincial français, fini Fruitwood, bord avec rainure noyer satin. 28 x 18 x 25". Prix de Solde **29.95**

1 Table de bout. Style Provincial français, fini noyer pâle avec dessus en marbre. 21 x 22 x 24". Prix de Solde **32.00**

6 Tables-étagères. Style moderne, marque Kroehler. Fini noyer pâle 30 x 20 x 22". Prix de Solde **34.00**

11 Tables à café marque Kroehler fini noyer pâle, style moderne. 59 x 20 x 15". Prix de Solde **35.00**

9 Tables de coi Style Provincial italien. Marque Kroehler Palazzo, dessus uni-23 x 23 x 22". Prix de Solde **35.00**

5 Tables de bout style Provincial français, fini noyer satin. 28 x 18 x 22". Prix de Solde **35.00**

1 Cabinet à boisson. Style conventionnel, fini noyer. Tablette intérieure en arborite. Deux (2) portes fermant à clé. 26 x 14 x 33" Prix de Solde **39.00**

3 Buffets à boisson en masonite fini noyer imprimé. Le dessus s'ouvre. Deux portes coulissantes dans le bas, avec verrerie. Prix de Solde **42.00**

10 Coffres en cèdre fini noyer satin 12 x 18½ x 25" Prix de Solde **59.00**

1 Buffet à boisson moderne fini noyer huilé. Deux portes coulissantes. Tablette sur un côté, bar sur l'autre, avec verrerie. 46 x 16 x 30". Prix de Solde **77.00**

2 Coffres de cèdre fini noyer satin. Style Conventionnel. Marque "Lane". 48 x 17 x 28". Prix de Solde **99.00**

RAYON 710 — 5E ETAGE

FAUTEUILS, DAVENPORT, SOFAS CONVERTIBLES MOBILIER DAVENPORT

2 Fauteuils rotatifs, bras de bois fini noyer. Tissu ton brun. Prix de Solde **19.00**

5 Fauteuils Chesterfield avec bras rembourrés. Recouvert de frise ton brun. Prix de Solde **24.50**

2 Davenports seuls "Sklar". Les bras se baissent pour former lit. Similicuir vinyle renforcé. 1 brun, 1 or. Prix de Solde **69.00**

11 Sofas convertibles avec matelas à ressorts, largeur double. Coussins du siège en polymousse. Recouvert de frise. 9 brun, 2 bleu. Prix de Solde **109.00**

1 Sofa convertible avec matelas "Marshall" à ressorts 54". Siège en polymousse. Recouvert de frise ton brun. Prix de Solde **127.00**

1 Sofa convertible avec matelas à ressorts 54". Coussins du siège en polymousse. Recouvert de frise de nylon ton brun. Prix de Solde **154.00**

4 Causeuses "Hide-A-Bed" de "Simmons". Style Lawson. Avec matelas à ressorts Deepsleep, largeur 39". Tissu de qualité. 3 olive, 1 brun. Prix de Solde **159.00**

3 Sofas "Hide-A-Bed" de "Simmons" avec matelas à ressorts Deepsleep, largeur 54". Recouvert de tissu en vogue. 1 brun, 2 bleu. Prix de Solde **179.00**

6 Mobiliers davenport 2 pièces. Coussin du fauteuil rembourré de polymousse. Recouvert de frise ton brun. Prix de Solde **79.00**

4 Mob. davenport 2 pièces. Style moderne. Recouvert de tissu d'ameublement très résistant. 1 vert, 3 brun. Prix de Solde **94.00**

1 Mob. davenport 2 pièces. Recouvert de vinyle renforcé ton brun. Bras fini Antique. Prix de Solde **124.00**

3 Mob. davenport 2 pièces. "Singer". Siège et dossier à ressorts (feutre et polymousse). Tissu d'ameublement moderne ton bleu. Prix de Solde **127.00**

3 Mob. davenport 2 pièces. Le fauteuil est rotatif et berçant. Teintes en vogue en vinyle renforcé. Prix de Solde **134.00**

1 Mob. davenport 2 pièces. Style moderne. Avec bras arqués en véritable noyer. Recouvert de tissu "Tweed" ton brun. Prix de Solde **139.00**

8 Mob. davenport sectionnel, comprend un sofa davenport, une table de coin et un demi-sofa. Recouvert de frise ton brun. Prix de Solde **139.00**

2 Mob. davenport 2 pièces. Style moderne. Ressorts rembourrés de feutre et de polymousse. Recouvert de frise de nylon ton gris. Prix de Solde **154.00**

3 Mob. davenport style Italien. Ressorts rembourrés de feutre compressé. Recouvert de vinyle renforcé. 1 ton vert, 1 ton or, 1 ton bronze. Prix de Solde **169.00**

RAYON 711 — 5E ETAGE

LITS "CONTINENTAL"

2 Lits continental. Matelas surfaces piquées. (Série 405 ressorts). Largeur 30". Prix de Solde **44.00**

8 Lits continental "Singer". Surfaces piquées. (Série 405 ressorts). Largeur 39". Prix de Solde **55.00**

3 Lits continental avec tête. Matelas surfaces piquées. Largeur 39". Prix de Solde **59.00**

7 Lits continental "Sealy". Surfaces piquées. Matelas 252 ressorts. 2 de 39", 5 de 54". Prix de Solde **59.00**

4 Lits continental avec tête "Simmons". Matelas surfaces piquées. Largeur 54". Prix de Solde **69.00**

2 Lits continental "Simmons". Surfaces piquées. 520 ressorts. Largeur 48". Prix de Solde **79.00**

5 Lits continental "Serta". Surfaces piquées. Matelas série 527 ressorts. Largeurs : 1 dans le 39", 4 dans le 48". Prix de Solde **79.00**

3 Lits continental "Posture-Pédic" de "SEALY". Largeurs : 1 dans le 39", 2 dans le 54". Prix de Solde **119.00**

2 Lits continental "Perfect-Sleeper" de "SERTA". Légèrement défraîchis. Largeurs : 1 dans le 39", 1 dans le 54". Prix de Solde **119.00**

1 Lit continental "Singer". Surfaces piquées. Echantillon. Largeur 39". Prix de Solde **129.00**

5 Lits continental "Beautyrest" 837 ressorts. Surfaces piquées. Légèrement défraîchis. Largeurs : 1 dans le 39", 1 dans le 48", 3 dans le 54". Prix de Solde **149.00**

RAYON 711 — 5E ETAGE

MATELAS A RESSORTS

12 Matelas "SERTA". Surfaces piquées. 252 ressorts. Echantillons : 1 dans le 39", 1 dans le 48", 10 dans le 54". Prix de Solde **25.00**

5 Matelas "SEALY". Surfaces piquées. 252 ressorts. Largeur 54". Prix de Solde **28.00**

13 Matelas, surfaces piquées, 312 ressorts, centre renforcé. 1 dans le 39", 2 dans le 48", 10 dans le 54". Prix de Solde **29.00**

2 Matelas Posture-Pédic de "SEALY". Largeur 39". Prix de Solde **59.00**

3 Matelas Perfect-Sleeper de "SERTA". Echantillon. Largeur 39". Prix de Solde **59.00**

4 Matelas Beautyrest. Légèrement défraîchis.) Largeurs : 39", 48", 54". Prix de Solde **79.00**

SOMMIERS — TAPISSIERS

4 Sommiers-tapissiers "SINGER". Largeurs : 2 dans le 48", 2 dans le 54". Prix de Solde **19.00**

14 Sommiers-tapissiers "SINGER". Largeurs : 12 dans le 39", 2 dans le 48". Prix de Solde **24.00**

2 Sommiers-tapissiers. Largeurs : 1 dans le 39", 1 dans le 54". Prix de Solde **34.00**

3 Sommiers-tapissiers "SIMMONS". Largeur 39". Prix de Solde **39.00**

RAYON 711 — 5E ETAGE

BUREAUX, COMMODES, LITS, TABLES DE CHEVET DESASSORTIS

9 Lits réguliers, fini noyer, largeur 54". Prix de Solde **9.95**

BROADLOOM ET TAPIS EN PIECES

AU SIXIEME ETAGE

WILTON en laine nutria, 4'6" x 12 pieds. **35.00**

PARKVIEW en laine turquoise, 6' x 12 pieds. **48.00**

WAVERLEY en viscose jaune or, 5'9" x 12 pieds. **28.00**

PALETTE en laine ton beige, 7'10" x 12 pieds. **50.00**

DUPREX en viscose brun, 4'6" x 9 pieds. **17.00**

CARAVELLE broadloom sable, 5'1" x 12 pieds. **30.00**

SEVEN SEAS en nylon brun 3'11" x 12 pieds. **30.00**

SEVEN SEAS en nylon brun, 5'1" x 12 pieds. **40.00**

CANADIAN STAR en nylon or, 6'11" x 12 pieds. **75.00**

CARLTON en viscose épice, 5'11" x 12 pieds. **24.00**

SEVEN SEAS en nylon brun, 6'5" x 12 pieds. **50.00**

CANADIAN STAR en nylon vert, 6'4" x 12 pieds. **55.00**

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 731

TAPIS "WILTON"

Largeur 12 pieds. Motif frisé — Nombre restreint dans quelques nuances seulement. • beige • vert avocat • opale • jaune or • turquoise • champignon • sable • cannelle • épice. A SOLDER LA VERGE CARREE **6.00**

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 731

Pas de commandes postales ni téléphoniques, s'il vous plaît

OFFRES DUPUIS À RABAIS INSURPASSABLES

aucun versement comptant — entreposage gratuit jusqu'à demande

CARPETTES DE PRELART "QUAKER" PAR ARMSTRONG

Nombre restreint dans quelques motifs et dimensions à solder.

60 6 x 9 pieds Chacune **4.00**

26 7 x 9 pieds Chacune **5.00**

28 9 x 10'6 pieds Chacune **7.00**

6 9 x 12 pieds Chacune **8.00**

5 12 x 12 pieds Chacune **11.00**

10 12 x 12 pieds Chacune **13.00**

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 730

CARPETTES ET MOQUETTES

AU SIXIEME ETAGE

	A SOLDER
BRINLOCK en laine, ton bronze, 7'8" x 12 pieds.	61.00
BRINLOCK en laine, ton bronze, 7' x 12 pieds.	55.00
STAMPEDE en nylon, ton vert, 5'7" x 12 pieds.	33.00
BRINLOCK en laine, ton beige, 5'8" x 12 pieds.	40.00
BRINLOCK en laine, ton beige, 5'3" x 12 pieds.	40.00
PENTHOUSE en viscose tweed jaune or, 7'2" x 10'10 pieds.	28.50
PENTHOUSE en viscose tweed jaune or, 4'8" x 10,10 pieds.	18.50
RONDO acrilan vert, 6'6" x 12 pieds.	35.00
RONDO acrilan beige, 7'6" x 12 pieds.	35.00
RONDO acrilan bleu, 7'6" x 12 pieds.	35.00
SEVEN SEAS en nylon brun, 4'10" x 12 pieds.	35.00
BRINLOCK en laine turquoise (bordée) 5' x 12 pieds.	40.00
CHAMPLAIN en laine beige, 5'4" x 12 pieds.	40.00
PARKVIEW en laine turquoise, 3'9" x 12 pieds.	25.00
PARKVIEW en laine turquoise, 4'6" x 12 pieds.	32.00
SUNRAY en laine rose/beige, 6'4" x 12 pieds.	50.00
CARLTON en viscose ton vert, 5'6" x 12 pieds.	20.00
PARKVIEW en laine turquoise, 4'2" x 12 pieds.	25.00
PARKVIEW en laine ton sable, 3'10" x 12 pieds.	22.00
PARKVIEW en laine ton brun, 3'9" x 9'9 pieds.	20.00
BRINLOCK en laine ton vert, 3'8" x 12 pieds.	20.00
CANADIAN STAR en nylon vert, 3'8" x 12 pieds.	25.00
RHAPSODY en laine turquoise, 3'10" x 12 pieds.	20.00
RHAPSODY en laine ton beige, 4'4" x 12 pieds.	25.00
PARKVIEW en laine cannelle, 4'6" x 12 pieds.	25.00
CANADIAN STAR en nylon beige, 6'4" x 12 pieds.	55.00
PARKVIEW en laine ton vert, 9' x 12 pieds.	60.00
BRINLOCK en laine jaune or, 9' x 12 pieds.	60.00
PARKVIEW en laine turquoise, 9' x 12 pieds.	60.00
PARKVIEW en laine ton sable, 9' x 12 pieds.	60.00
PARKVIEW en laine turquoise, 9' x 12 pieds.	60.00
ENVERS caoutchouté, ton or, 9' x 15 pieds.	35.00
DUPREX en rouge, 9'3" x 16 pieds.	75.00
LUCERNE opal, bordée, 8'10" x 12 pieds.	55.00
CORLAINE ton vert, 5'6" x 12 pieds.	30.00
ENVERS caoutchouté mousse, beige, 6' x 9 pieds.	14.00
COLORAY ton orange, 7'3" x 12 pieds.	24.00
BRINLOCK en laine jaune or, 9' x 12 pieds.	60.00
PARKVIEW en viscose turquoise, 9' x 12 pieds.	60.00
MOSAIC en nylon blanc, 9'9" x 12 pieds.	54.00
PALETTE en laine beige, 9' x 12 pieds.	60.00
CARAVELLE broadloom blanc, 9' x 12 pieds.	60.00
BRINLOCK en laine jaune or, 9' x 12 pieds.	60.00
BRINLOCK en laine bronze, 9' x 12 pieds.	60.00
STAMPEDE en nylon jaune or, 9' x 12 pieds.	50.00
BRINLOCK en laine cannelle, 9'4" x 12 pieds.	65.00
HARMONY broadloom champagne, 9'10" x 12 pieds.	55.00
MOSAIC en nylon vert avocat 9' x 12 pieds.	54.00
GRANBY en viscose ton beige, 9' x 12 pieds.	40.00
SUNSET en viscose ton nutria, 9' x 12 pieds.	40.00
RONDO acrilan bleu, 9' x 12 pieds.	50.00
RONDO acrilan vert 9' x 12 pieds.	50.00
RONDO acrilan bleu, 9' x 12 pieds.	50.00

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 731

A L'ELECTRICITE

AU 4e ETAGE

PRIX DE SOLDE DUPUIS

Lampadaire colonial 3 lumières. Un seul **39.95**

2 Lampes table en verre, décor or, abat-jour soie beige. Chacune **59.95**

1 Lampe de table céramique beige, décor floral, abat-jour de soie. **49.95**

1 Lampe table base noyer, tige céramique en brun, décor beige et mandarine, abat-jour parchemin. **15.95**

1 Lampe table base noyer, céramique ton moutarde, abat-jour en blanc. **19.95**

1 Lampe table base noyer, céramique mandarine, abat-jour blanc. **19.95**

1 Lampadaire 3 abat-jour, fabrication solide. **19.95**

6 Divisions de pièce une lumière et plaquette. Chacune **23.95**

1 Lampe table base dorée, poterie multicolore, abat-jour soie blanche. **29.95**

5 Lampadaires base et tige dorés avec poterie anglaise. Abat-jour soie blanche. Chacun **29.95**

1 Lampe table base blanche, 2 chandeliers blanc et doré. Abat-jour ovale en blanc. **30.00**

3 Appliques murales décor noyer. Globe céramique blanc et doré. **7.95**

1 Lampe "TV" base en noyer, abat-jour blanc. **7.95**

4 Lampes boudoir tige en verre, base de métal doré, abat-jour blanc. Chacune **7.95**

1 Lampe table base noyer, poterie argent, abat-jour argent (légèrement défraîchie). **9.95**

2 Appliques murales noyer, avec interrupteur, deux globes de verre blanc. **11.95**

1 Lampe table base et tige métal et noyer, abat-jour blanc. **11.95**

1 Lampe table base et tige noyer, abat-jour blanc/beige. **13.95**

3 Lampes table base en noyer poterie, blanc/beige, abat-jour beige. Chacune **13.95**

13 Lampes table base dorée, tige noyer abat-jour blanc. Chacune **2.95**

3 Lampes boudoir base et tige métal doré, globe plastique blanc sous abat-jour beige. Chacune **3.95**

4 Lampes boudoir base et tige fini doré, globe plastique blanc sous abat-jour blanc. Chacune **3.95**

1 Lampe table base noyer, globe blanc, abat-jour blanc. **3.95**

3 Appliques murales applique métal doré, globe à verre ambre. **4.95**

1 Lampe table poterie blanche décor brun, abat-jour blanc. **5.95**

1 Lampe table poterie en brun et beige, abat-jour blanc. **6.95**

1 Lampe table base noyer, poterie blanche décor brun, abat-jour blanc. **6.95**

1 Lampe table base noyer, poterie blanche, décor or et brun, abat-jour blanc. **7.95**

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 750

STORES-RIDEAUX-DRAPERIES

au cinquième étage

Quantités	Dimens. en po.		A SOLDER CHACUN
7	24 x 64	galon plastique	2.73
4	25 x 64	"	2.73
2	26 x 64	"	2.73
6	28 x 64	"	2.83
1	30 x 54	"	2.88
1	38 x 54	"	3.48
4	40 x 54	"	3.88
2	40 x 64	"	3.88
1	40 x 72	"	3.88
5	42 x 54	"	3.98
1	24 x 44	galon de coton	2.35
1	32 x 64	"	3.40
2	34 x 72	"	3.80
1	40 x 54	"	3.75
3	22 x 44	coquille galon coton	2.35
1	24 x 64	"	2.85
1	24 x 72	"	3.50
1	24 x 44	"	2.35
1	26 x 44	"	2.35
1	32 x 54	"	3.10
1	48 x 64	"	5.00
1	40 x 72	"	5.00
1	54 x 72	"	7.00

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740

COUPONS DE DRAPERIES

Longueur 1 à 5 verges, largeur 45 po. ARNEL. SATIN ANTIQUE. COTON IMPRIME. A solder, la verge **.50**

RIDEAUX "CAFE BISTRO"

Coton glacé et autres, hauteur 36 pouces. Haut cantonnière. A solder, la paire **1.99**

RIDEAUX "TRULON"

Hauteur 90 po. largeur à la paire 54 po. Or, brun, bleu, beige, vert, rose, melon. Lavable, peu de repassage (40 seulement). **2.47**

RIDEAUX "TRULON"

Hauteur 90 po., largeur à la paire 60 po. Blanc ou beige. Lavables, ils sèchent sur la tringle. 23 paires à solder, la paire **2.97**

DRAPERIES "TRULON"

Blanc ou beige. Hauteur 90 po., largeur à la paire 60 po. Lavables, sans repassage. 21 paires à solder, la paire **5.97**

DRAPERIES CONFECTIONNEES

Prêtes à suspendre aux fenêtres. Divers tissus. Motif fond blanc ou beige.

30 paires — 2 laizes pour 48 po. de mur **7.00**

15 paires — 4 laizes pour 96 po. de mur **14.00**

22 paires — 6 laizes pour 144 po. de mur **21.00**

COUVRE-MEUBLES

Fort coton imprimé, les quatre bords avec une frange assortie. (Forme aussi tapis de table).

(10) 72 x 90 po. chacun **3.95**

(16) 72 x 108 po. chacun **5.50**

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740

Dupuis

SPLENDIDES OCCASIONS POUR FOYERS ACTUELS ET FUTURS

865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL — COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — AUTRES APPELS : 842-5151 — HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

1SEM - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mercredi 17 février 1965 / saint Alexis de Falconiéri / 81e année, No 39 / 6 cahiers / 88 pages / La météo : ensoleillé, plus froid / minimum 20 / maximum 25

AUJOURD'HUI

Laporte ne croit pas à la Maison d'opéra du maire Drapeau • En page 3

Dupuis se dit victime d'un complot ourdi par un important "inconnu"

La session reprend dans la tempête ; l'Opposition tente de provoquer un débat d'urgence sur les "scandales" des libéraux

OTTAWA. (PC-DNC) — M. Yvon Dupuis a accusé un personnage politique influent d'avoir ourdi contre lui un vaste complot.

Il a laissé entendre en Chambre hier que ce personnage qu'il n'a pas nommé avait été l'instigateur d'une série de machinations qui ont abouti à la fabrication d'une preuve contre lui.

C'est ainsi qu'il s'est disculpé d'avance de tout ce qu'on lui impute et des accusations qui seraient bientôt portées contre lui.

M. Dupuis a fait ces révélations à la Chambre des Communes en parlant sur une question de privilège au milieu des rires et des sarcasmes de certains de ses collègues.

Ce fut le point saillant de la réouverture de la session hier, l'Orateur ayant jugée irrecevable une motion des conservateurs pour ajourner les travaux de la Chambre et discuter d'urgence l'état dans lequel se trouve le gouvernement par suite de la pluie de rumeurs scandaleuses qui lui tombe dessus depuis plusieurs semaines.

Les tories tentent de provoquer un débat d'urgence

Après la question de privilège de M. Dupuis, les conservateurs ont d'ailleurs tenté d'y revenir en provoquant un débat d'urgence sur les accusations diverses dont est victime le gouvernement de M. Pearson depuis quelques semaines.

M. Pearson tenta brièvement de mettre fin au débat mais un Diefenbaker furieux se leva pour faire une charge contre les libéraux. Il accusa le premier ministre d'avoir eu des blancs de mémoire opportuns dans l'affaire qui a conduit à l'établissement de l'enquête que préside le juge Dorion.

Il a accusé le ministre de la Justice de lâcheté. Il l'a mis au défit de faire en Chambre des déclarations qu'il avait faites en dehors de la Chambre. Il l'a accusé d'avoir dit à la Chambre des choses qu'il savait fausses.

Comme il était chahuté par les membres du gouvernement, il pointa du doigt en levant la tête et dit :

"Voyez, ce sont les acheteurs de meubles qui me harcèlent".

M. Caouette approuva la motion des conservateurs demandant un débat d'urgence.

Voir DUPUIS en page 2



NOS ESPOIRS DE DEMAIN

L'avenir de Fred Rodney, gymnaste à la Palestre, repose sur son acceptation à Michigan ; voir en page 77. Dans la même page : Worsley n'a pas reçu d'ultimatum et il demeurera l'un des deux gardiens du Canadien d'ici la fin de la saison.

LA REGIE DES EAUX

Faute d'alcool, bon nombre de Québécois se sont découvert un penchant insoupçonné pour l'eau. L'occasion est donc toute choisie pour en parler, d'autant plus que l'actualité nous y invite : la nouvelle Régie des eaux du Québec est née il y a quelques jours à peine. (Voir en pages 28 et 29)



Téléphoto UPI

Entretien Johnson-Eisenhower sur le Vietnam

Le président Johnson a sollicité l'avis de l'ancien président Eisenhower sur la politique américaine au Sud-Vietnam, au cours d'un entretien-surprise. Les deux hommes ont également discuté d'autres "problèmes mondiaux". Eisenhower se trouvait à Washington pour passer un examen médical à l'hôpital militaire de Walter Reed. (Nos informations en page 21).

Kierans lui réclame l'impôt de $10,000

par Dominique Clift

QUEBEC. — Le ministre du Revenu Eric Kierans a ordonné au Service de l'impôt sur le revenu de cotiser l'ex-ministre Yvon Dupuis pour des revenus de $10,000 en 1961 advenant le cas qu'ils n'aient pas été déclarés.

M. Dupuis a nié hier à la Chambre des Communes à Ottawa avoir reçu ce montant qui devait servir à vaincre les résistances de fonctionnaires au ministère provincial du Revenu contre l'établissement d'une piste de course à St-Luc, dans son comté.

Ce pot-de-vin, qui aurait été versé par le promoteur de la piste, Roch Deslauriers, n'aurait jamais été versé à ses destinataires. C'est pourquoi le gouvernement provincial tenterait d'aller chercher l'impôt dû sur cette somme de $10,000 au cas où elle n'aurait pas été déclarée dans le rapport d'impôt d'Yvon Dupuis en 1961.

Cette action s'appuierait sur des déclarations d'Yvon Dupuis, Roch Deslauriers et un actionnaire du projet de piste, déclarations faites au ministre du Revenu Eric Kierans au cours de son enquête.

Ce serait à la demande même du cabinet que M. Kierans aurait entrepris de fouiller cette affaire afin d'éclaircir l'insistance insolite que mettaient les promoteurs à pousser leur projet. Le premier ministre Jean Lesage avait déjà oppose un non catégorique à la demande des promoteurs.

L'enquête de M. Kierans a donné naissance a une seconde enquête effectuée par la Gendarmerie royale après que le ministre fédéral de la Justice, Guy Favreau, eût été mis au courant du dossier Kierans vers la fin de décembre 1964.

Deux enquêtes différentes

L'enquête de la Gendarmerie royale, qui n'est pas encore terminée, porterait uniquement sur l'aspect criminel possible des activités d'Yvon Dupuis et d'autres. Elle pourrait donner lieu à des poursuites sous des accusations de corruption.

Par ailleurs, le dossier accumulé par M. Kierans ne pourrait servir à cette fin. Les déclarations qu'il contient sont privilégiées, en ce sens qu'elles ne pourraient être utilisées à d'autres fins que le recouvrement de sommes dues à la province sous forme d'impôt.

Si M. Dupuis était cotisé pour revenus non déclarés, il aurait

Voir KIERANS en page 2

Lesage attend le rapport

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Jean Lesage a nié hier s'être jamais rallié au projet de piste de course à St-Luc.

Le premier ministre a rappelé qu'il s'était prononcé contre le projet en mai 1961, et qu'il n'avait pas changé d'idée par la suite.

Il a dit être complètement ignorant d'une entente intervenue entre les promoteurs du projet et un trésorier du parti libéral provincial pour procurer sans frais à ce dernier un intérêt de 10% dans le projet.

M. Lesage a déclaré que l'enquête de la Gendarmerie royale n'était pas encore terminée et que c'est seulement lorsqu'un rapport définitif serait entre les mains du procureur général que l'on déciderait la décision à prendre . . . si décision il y a à prendre, a-t-il ajouté.

Faillite Deslauriers: action de $26,000 contre un notaire

M. Raoul Gobeil, un des principaux créanciers dans la faillite de M. Roch Deslauriers dont le nom a été mentionné au sujet du projet de piste de course pour St-Luc, vient d'inscrire en Cour supérieure une action en dommages contre Me Jean Boucher, notaire, qu'il accuse d'avoir abusé de sa confiance et d'avoir omis de faire enregistrer deux actes notariés, comme c'était son devoir, alors qu'il était son client.

Le demandeur, par l'entremise de ses avocats, Lefrançois, Goulet, Tellier et Robert, réclame un montant de $26,960.80 comprenant un taux d'intérêt de six pour cent sur les $25,000 qu'il dit avoir perdu à cause de la négligence du notaire. Me Boucher a été député du comté de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie aux Comunes de 1953 à 1957, puis en 1962.

Le 9 mai 1961, M. Gobeil endossait M. Deslauriers pour un emprunt de $5,000 à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, moyennant hypothèque sur un terrain de St-Jean.

Le 28 juin 1961, M. Gobeil se portait encore endosseur pour un emprunt de $20,000 contracté dans les mêmes conditions par M. Deslauriers.

Deux actes qui n'auraient pas été enregistrés

Le demandeur allègue aujourd'hui que Me Boucher a négligé de faire enregistrer, alors qu'il était son client, les deux actes au bureau d'enregistrement jusqu'au 7 janvier 1964, date à laquelle M. Gobeil dit avoir découvert que les actes n'étaient pas enregistrés et avoir accompli lui-même la formalité.

M. Gobeil souligne, dans sa déclaration s'être rendu le 7 janvier 1964 au bureau du notaire "qui entra alors dans une grande colere et dans un langage parsemé de jurons admit qu'il avait oublié de faire enregistrer les actes en question".

Le nombre des hypothèques augmente

Entre-temps, M. Deslauriers accordait à plusieurs autres

Voir FAILLITE en page 2

Bombe au Vatican

CITE DU VATICAN. (AFP-PA) — L'explosion d'une bombe de fabrication artisanale la nuit dernière contre l'enceinte de la Cité du Vatican n'a provoqué que des dégâts matériels. Un portail de bois a été endommagé près de la porte Sainte-Anne et des vitres du quartier de la garde suisse ont volé en éclats.

Les techniciens qui ont examiné les débris de l'engin ont déclaré qu'il devait contenir environ une livre d'explosif. A la suite de cet attentat, un important dispositif de sécurité a été mis en place. La police a ouvert une enquête mais n'a rien découvert jusqu'à présent.

Voir BOMBE en page 2

La Montréalaise Michèle Duclos aurait fourni la matière explosive

On s'interroge sur ses affinités avec le Front de libération noire

La jolie Montréalaise Michèle Duclos vient de se voir projetée au premier plan de l'actualité mondiale, par son arrestation à New-York avec trois Noirs, sous une accusation d'avoir voulu faire sauter, à la dynamite, la statue de la Liberté, le monument à Washington et la "cloche de la liberté".

Les dépêches sont unanimes: Michèle Duclos, la commentatrice blonde de télévision, âgée de 28 ans, est "le personnage le plus marquant de cette conspiration". C'est elle qui a passé à la frontière canado-américaine les 22 pains de dynamite et les trois détonateurs retrouvés par les policiers dans un terrain de stationnement du quartier résidentiel de Riverdale, dans le Bronx (New York).

On ignore les motifs précis de son acte

La presse américaine et étrangère se perd en conjectures au sujet des motifs qui ont inspiré Michèle, fille du major Jean Duclos, qui participa à l'expédition de Dieppe lors du dernier conflit mondial.

Un membre de la famille de Michèle ne pouvait exprimer, hier, à LA PRESSE, que la consternation douloureuse éprouvée à l'annonce de son arrestation. On a appris cette nouvelle à la radio. Mlle Duclos n'avait eu que peu de contacts avec sa famille depuis quelques mois.

"Il a fallu qu'elle soit l'instrument de quelqu'un, a-t-on dit. S'il s'était agi d'un mouvement indépendantiste d'ici, on aurait pu comprendre, mais là on ne comprend rien, on est dans le noir . . . dans une grande inquiétude."

Membre du RIN

Mlle Duclos est membre du Rassemblement pour l'indépendance nationale. Elle est devenue membre en mai dernier.

Le président du RIN, M. Pierre Bourgault, a confirmé que Mlle Duclos est toujours membre en règle de son organisation. Il a dit que la jeune femme possède une personnalité extrêmement enthousiaste, douée d'une grande force de persuasion. Elle semblait douée pour retenir l'attention, se mettre en vedette.

M. Bourgault a précisé que Mlle Duclos a surtout fait du travail de bureau pour le RIN, et qu'elle faisait preuve de beaucoup de dévouement. Il ne l'a toutefois pas revue depuis deux ou trois mois.

Il a dit que si Mlle Duclos a voulu attirer l'attention sur l'indépendance du Québec par son geste, il la désapprouve. Si elle a voulu servir la cause de l'intégration des Noirs, cela la concerne seule. Toutefois elle demeure membre du RIN jusqu'au moment où un jugement sera rendu. Si elle est trouvée coupable, elle sera expulsée.

Speakerine à la radio et à la TV —

Mlle Duclos est bien connue dans les milieux de la radio et de la télévision du Québec. Elle a été speakerine dans les postes de radio de Jonquière, Chicoutimi, Trois-Rivières et Québec, avant de débuter à Montréal au poste CFTM-TV, où elle travailla quelques mois avant d'effectuer un voyage en France et en Algérie. Pendant plusieurs mois, l'an dernier, elle a collaboré à l'émission "Profils et Caractères".

Au début de la présente année,elle a tenté d'obtenir un emploi à la division radiophonique, au quartier général des Nations Unies. Ayant échoué, elle a demandé à être accréditée comme correspondante de l'hebdomadaire séparatiste "L'Indépendance". Le service de presse des Nations Unies lui demanda de fournir une lettre du directeur du journal la mandatant comme correspondante, mais elle ne donna pas suite à sa démarche.



Un complot qui tient un peu du James Bond

NEW YORK (AFP-UPI-PA) — Vivre dangereusement un roman d'aventures doit être une chose passionnante.

A condition de ne pas se faire prendre, doit songer aujourd'hui Michèle Duclos, la Montréalaise arrêtée hier à New York et accusée d'avoir comploté en vue de dynamiter trois monuments chers aux Américains: la statue de la Liberté, à New York; la cloche de la Liberté, à Philadelphie; et le monument Washington, dans la capitale fédérale.

Mlle Duclos a été arrêtée en même temps que trois autres américains que la police a décrit comme des terroristes.

Le commissaire de la police de New York a dit que les conspirateurs ne se souciaient pas du nombre d'innocents touristes qu'ils risquaient de tuer en dynamitant la statue de la Liberté. Il a décrit le complot comme un plan magistral visant à détruire simultanément les trois grands symboles des libertés américaines.

La jeune Canadienne, Mlle Michèle Duclos, qui a transporté lundi les 22 pains de dynamite et les trois détonateurs, fut arrêtée avec trois Noirs identifiés par la police comme des sympathisants pro-castristes et pro-Chine rouge. Ils sont membres du Front de libéra-

Voir COMPLOT en page 2

La statue est bien protégée

NEW YORK. (UPI) — La statue de la Liberté est habituellement sous la protection d'un détachement de 24 gardiens. La statue, qui a toujours été sous surveillance 24 heures par jour, peut être visitée par le public quotidiennement, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Un bateau d'excursion ramène habituellement les derniers touristes de l'île de la Liberté, l'ancienne île Bedlog, un peu après 5 heures p.m.

Le monument est fermé au public le soir et la nuit. Un seul gardien est habituellement de service, et il doit poinçonner près d'une horloge, à chaque heure, en faisant sa tournée. Il peut communiquer par téléphone avec le surintendant Lester McClanahan qui habite la résidence de l'administration dans l'île.

Les 24 gardiens ne sont pas armés.

M. McClanahan dit que la

Voir STATUE en page 2

La PP serait sur le point de l'arrêter

OTTAWA. (PC) — Yvon Dupuis a dit aux journalistes hier qu'il avait été averti que la police provinciale du Québec est à la veille de l'appréhender, mais il ne craint pas les poursuites, parce qu'il est innocent.

M. Dupuis a fait cette déclaration à l'extérieur des Communes, après avoir dit à la Chambre que la Gendarmerie royale fait enquête sur les allégations voulant qu'il ait reçu une commission de $10,000 en 1961 pour aider à l'obtention d'un permis d'hippodrome à St-Luc, dans son comté.

M. Dupuis a dit que les allégations étaient fausses et fabriquées par certaines personnes qui voulaient mettre fin à sa carrière politique.

"Hier soir, a-t-il dit au cours de l'entrevue, j'ai reçu un appel téléphonique de Québec. Quelqu'un m'a dit : Tu ne devrais pas te rendre à la maison — à Hull — parce que la police provinciale t'attend".

"Ce matin, on m'a dit : ne prends pas ton automobile, parce qu'ils te surveillent sur la route principale qui conduit à Ottawa."

M. Dupuis a dit qu'il est venu à Ottawa en automobile en empruntant la route habituelle. Il a refusé d'identifier les personnes qui l'ont averti de son arrestation possible.

"Je n'ai pas peur d'être poursuivi", a-t-il dit. "Si quelqu'un veut me poursuivre, qu'il le fasse".

Lesage ajuste son horloge

Tous les peuples ont leurs complexes. Et nous avons les nôtres, profondément ancrés par l'histoire et tout l'attirail de la tradition.

Complexe de supériorité provincialiste, à l'intérieur de nos propres affaires politiques, complexe d'infériorité vis-à-vis le reste du Canada et le monde extérieur. Tout cela se traduit par une attitude méfiante face à l'incon-

Voir DEMOCRATIE en p. 2

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Gignac était avec Maurice Poirier quand la RCMP le trouva à Québec

par Jacques Pigeon
et Jean-V. Dufresne

OTTAWA. — Robert "Bob" Gignac se trouvait en compagnie d'un homme qu'on croyait recherché pour meurtre, lorsque l'inspecteur Drapeau, de la RCMP, et son collègue, le sergent Crevier, montèrent l'interroger dans une chambre d'hôtel de Québec.

L'interrogatoire de Gignac qui eut lieu au début de septembre, peu après que l'inspecteur Drapeau eut été assigné à l'affaire Rivard, dura une quinzaine d'heures.

En pénétrant dans la chambre, déjà surveillée par un "poteau" de la RCMP, les deux agents y trouvèrent Maurice Poirier, Robert Colin, Claude Roy et Robert Gignac.

Un contrôle devait permettre d'établir cependant que Maurice Poirier était le frère de celui que la police recherchait pour meurtre.

Conduit aux bureaux de la RCMP, rue Grande-Allée, Gignac fut interrogé de 9 h. 15 le matin jusqu'à minuit et quarante le lendemain. Il accepta ensuite de signer une déclaration écrite, qui a été produite ce matin.

"Cet homme m'a semblé débonnaire", a dit l'inspecteur Drapeau, tandis que de son employé Guy Masson, interrogé quelques jours plus tôt à Montréal, le témoin a dit qu'il paraissait nerveux, très prudent dans ses réponses et qu'il fallut même le contre-interroger pour obtenir des renseignements.

Le témoignage de l'inspecteur Drapeau à la Commission d'enquête Dorion a débuté hier. M. Drapeau fut assigné à l'interrogatoire de la plupart des personnes impliquées dans l'affaire Rivard, déclenchée par suite des révélations de Me Pierre Lamontagne, un avocat de Montréal, à la RCMP.

Me Pierre Lamontagne, chargé d'obtenir l'extradition de Lucien Rivard, accusé aux USA de trafic de stupéfiants, soutient l'existence d'une conspiration pour faire libérer le prévenu sous cautionnement.

M. Drapeau a interrogé tour à tour MM. Guy Masson, organisateur politique qui offrit ses services à Mme Lucien Rivard pour $1,000, et intervint à Ottawa en faveur de son mari ; Raymond Rouleau, frère de Me Guy Rouleau, député libéral fédéral de Dollard, auprès de qui Mme Rivard intervint elle-même afin qu'il obtint pour elle l'aide de son frère, secrétaire parlementaire de M. Pearson ; Raymond Daoust, criminaliste, procureur de Rivard, qui sollicita contre son propre gré une requête en libération sous cautionnement à la "demande expresse" de sa cliente qui insistait ; et Guy Lord et André Letendre, deux adjoints particuliers du ministre de la Justice, M. Guy Favreau.

Pièces en main, M. Drapeau a repris une à une ce matin les déclarations écrites de ces personnes, au dépôt desquelles l'avocat de la Gendarmerie, s'est opposé pour le principe, chaque fois qu'elles étaient soumises conformément à la décision du tribunal.

Avant la reprise des séances cet après-midi, le juge Dorion a tenu une réunion à huis clos de tous les avocats de la commission, pour s'entretenir avec eux de problèmes "de régie interne" soulevés par la procé-

Voir DENIS en page 2

La "Bible" de la RCMP n'existe qu'en anglais

OTTAWA. — La "Bible" de la Gendarmerie royale du Canada, une énorme brique qui renferme quelque 4,000 règlements à l'usage des agents de la RCMP, n'existe qu'en anglais.

Le surintendant Joseph-Arthur Thivierge, interrogé hier après-midi par l'avocat du Nouveau parti démocratique, Me Paul Jolin, dit ignorer l'existence d'une version française du document.

Le gros volume, qui porte le titre "Rules, Regulations and Orders Book of the RCMP", contient les règlements et procédures qui régissent les enquêtes, et plus généralement, l'activité de la police fédérale.

Il s'agit, bien évidemment, d'un ouvrage que le procureur de la RCMP, Me Norman Mathews, juge confidentiel; mais l'avocat du parti conservateur, Me Ross Drouin, a obtenu du juge Frédéric Dorion qu'on étudie l'opportunité d'en soumettre un exemplaire au tribunal, pour le consulter.

— Et aussi, un exemplaire français, d'ajouter candidement Me Paul Jolin, soupçonnant qu'une traduction existait peut-être de cet important document.

Le juge Dorion doit rendre sa décision aujourd'hui, après avoir consulté la loi constituant

Voir ENQUETE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 53 à 63
Bandes dessinées / 28
Décès, Naissances, etc. / 81
Editorial / 4
Education / 63
Finance / 24, 25
Groupes ethniques / 16, 17
Horoscope / 35
Immeuble / 50, 51
L'automobile / 30, 31
Les patrons / 58
Loisirs et récréation / 48
Mach / 26
Mots croisés / 57
Navigation / 39
Nouv. internationales / 21, 22
Radio et Télévision / 52
Sciences / 10
Session fédérale / 68, 82
Session provinciale / 65, 68, 74
Spectacles et Concerts / 70, 71
Sports / 77 à 80
Tribunaux / 8, 9
Vie féminine / 40 à 44
Vie mondaine / 41
Vie religieuse / 36 à 38
Vie syndicale / 18 à 20
Votre médecin / 34

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

nu, face à l'aventure, et par des coups d'une audace et d'une brutalité peu communes contre les institutions que nous possédons en propre.

Et malheur à celui parmi les Canadiens français qui refuse la consigne du groupe !

Ainsi l'histoire nous a faits, ainsi nous vivons, et c'est à partir de ce phénomène, qui a jusqu'aujourd'hui assuré la survivance québecoise, qu'il faut tenter de comprendre ce qui choque et surprend dans le comportement de Jean Lesage.

C'est qu'il viole les règles sacralisées du jeu politique québécois.

Ce ministre fédéral il devient premier ministre du Québec. Premier accroc à la tradition. Cela ne devait jamais arriver. Il a démontré que tous ceux qui, sur la foi du passé, croyaient la chose impensable n'étaient que des endormis.

Pendant qu'il est au pouvoir, il monte, sur les fronts canadien, américain et Européen, une offensive imposante pour la construction d'un Etat fort et autonome.

Deuxième initiative qui ne s'ajuste pas au cadre de la tradition et qui devrait se terminer par un échec. Mais il y réussit en bonne partie et rallie les autres provinces à une ligne de pensée nouvelle.

Aujourd'hui, il songe, semble-t-il, au tour de force difficile entre tous : quitter Québec pour aller prendre en main les destinées du gouvernement d'Ottawa.

Là, alors, c'est la levée des boucliers ! Non, jamais ! Il s'agit là de la réaction instinctive et traditionnelle du milieu. Au moment où nous écrivons ces lignes, elle est quasi unanime. Les amis et les ennemis, les nationalistes et les socialistes, tous ces gens sont d'accord pour dire que c'est impossible, que ce n'est pas opportun, que le Québec se tournera contre lui ou que les anglophones ne voteront jamais pour lui.

Or voilà une situation en or pour Jean Lesage, non pas parce qu'il a raison et que tout le monde a tort mais parce que Lesage se nourrit de l'action, du mouvement, et que les groupes tendent à la consolidation.

L'oscillation, le mouvement perpétuel entre la retraite et l'attaque, voilà l'essence même du personnage Lesage.

...Cela est également l'essence même de notre époque.

C'est pourquoi il ne faut pas prendre Jean Lesage au sérieux quand il dit qu'il est de centre gauche. Demain, il pourrait bien être de centre droite.

Tout dépend des circonstances.

Au fond, cette terminologie n'intéresse pas vraiment Jean Lesage. Ce qui l'intéresse, ce sont les fluctuations des principaux courants politiques de l'heure.

Personne jusqu'ici n'a mieux que lui ajusté son horloge.

(Tous droits réservés)

STATUE

SUITE DE LA PAGE 1

statue mesure 305 pieds et un pouce de sa base à la torche. La couronne peut accueillir 30 personnes à la fois. Le public n'a pas accès à la partie du flambeau. Il n'y a pas d'escalier conduisnt au flambeau, où les présumés conspirateurs auraient voulu placer leur dynamite. On peut y monter seulement au moyen d'une échelle de 40 pieds menant à une porte fermée à clef.

Le surintendant est d'avis qu'une charge importante d'explosifs aurait pu causer certains dommages à la couronne, mais que la "configuration" de la rouronne rend impossible toute tentative d'y déposer de la dynamite sans être aperçu des gardiens. Six gardiens sont de service ensemble à la statue.

Autre complot à Philadelphie

PHILADELPHIE. (UPI) — Les habituelles mesures de sécurité ont été resserrées à l'historique "Independance Hall", hier, après la découverte d'un présumé complot pour dynamiter la "cloche de la Liberté, ici, ainsi que la statue de la Liberté, à New York, et le monument de Washington, dans la capitale américaine.

L'"Independance Hall" est habituellement sous surveillance de deux gardes armés 24 heures par jour. La garde a été doublée. Le surintendant du lieu historique, M. M.-O. Anderson, a noté que l'un des présumés conspirateurs, arrêtés à New York; Walter Augustus Bowe, âgé de 32 ans, est natif de Philadelphie.

La météo

Minimum : 10 Maximum : 25
Minimum cette nuit 20
Maximum demain 25

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions du Montréal et Ottawa ; Cantons de l'Est ; région de Québec :** Ensoleillé après-midi ; nuageux, moins froid, neige légère intermittente ce soir ; demain, généralement ensoleillé, plus froid. Brises légères après-midi ; vents du sud-ouest de 15 milles ce soir ; vents du nord-ouest de 20 milles cette nuit ; brises légères demain après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Sherbrooke, 20 et 25 ; Ottawa, 18 et 20 ; Québec, 15 et 25.

Laurentides et Mauricie : région du lac Saint-Jean : Nuages croissants après-midi ; neige légère intermittente au début de la soirée ; demain, ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux. Moins froid ce soir. Brises légères après-midi ; vents du sud-sud-ouest de 15 milles ce soir ; vents du nord-ouest de 20 milles cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Sainte-Agathe, 15 et 20 ; La Tuque et Chicoutimi, 10 et 20.

Pontiac-Témiscamingue et Abitibi : Nuages, neige légère intermittente, moins froid aujourd'hui ; ciel dégagé cette nuit ; demain, ensoleillé, plus froid. Vents du sud-ouest de 15 milles après-midi ; vents du nord-ouest de 20 milles cette nuit ; brises légères demain après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, 5 et 10 ; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 3 sous zéro et 5 au-dessus.

Régions de Rimouski, de Gaspé, de la Baie Comeau et des Sept-Iles : Généralement ensoleillé sauf quelques nuages et un peu de neige éparse rive sud, cesnant après-midi. Nuages et neige légère intermittente cette nuit ; neige légère éparse demain matin. Moins froid demain. Brises légères ; vents de 20 milles cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Baie-Comeau, 10 et 20 ; Gaspé, 5 et 20 ; Sept-Iles, 5 sous zéro et 20 au-dessus.

COMPLOT

SUITE DE LA PAGE 1

tion noire décrit "comme plus extrémiste et plus à gauche" que toutes les autres organisations extrémistes existantes.

Les trois Noirs sont Robert S. Collier, âgé de 28 ans, marié et père d'un enfant, chef du Front de libération noire ; Walter A. Bowe, âgé de 32 ans, marié et également père d'un enfant, moniteur de judo ; et Khaleel S. Sayyed, âgé de 22 ans, célibataire, et ancien étudiant à l'Ecole de génie de l'Université Howard, à Washington.

Le complot a été déjoué grâce à une étroite coopération entre le FBI, la Gendarmerie royale du Canada et la Police de New York.

Le commissaire de police de New York a apporté les précisions suivantes au sujet de cette affaire :

1. La police ne sait pas la date que, éventuellement, les conspirateurs avaient choisie pour mettre leur plan à exécution.

2. Dans une confidence à un informateur de la police, Robert Collier déclara que son groupe avait l'intention de détruire des installations aux Etats-Unis, qu'il souhaitait entraîner des équipes de démolition de trois hommes et qu'il aurait des contacts le 29 janvier, à Détroit et au Canada, afin de se procurer de la dynamite.

3. La police canadienne et le FBI ont été tenus au courant, par la police newyorkaise, des progrès de l'enquête qui a conduit hier à la quadruple arrestation.

4. Walter Bowe, le moniteur de judo, affirma par ailleurs qu'il pourrait se procurer la clef de la porte menant au bras dressé de la statue de la Liberté, et que la charge qu'il pourrait y installer soufflerait aisément la tête et le bras de "cette sacrée vieille sorcière".

5. Le sabotage du monument à Washington — obélisque de 154 mètres de haut — et de la cloche de la Liberté — souvenir de la révolution américaine — devait avoir lieu en même temps que celui de la statue de la Liberté, oeuvre d'Auguste Bartholdi, que la France donna aux Etats-Unis en 1886.

C'est grâce à un simple agent de police noir de New York que le complot visant au dynamitage de trois monuments nationaux américains, dont la Statue de la Liberté, a pu être démasqué, a révélé M. Michael Murphy, préfet de police de New York.

Raymond Wood, mesurant six pieds une pouce et pesant 201 livres parvint, il y a trois mois, à s'infilter au coeur de l'organisation extrémiste du "Front de Libération Noire", et à gagner la confiance de Robert Collier, l'un des chefs du "complot des monuments". Tandis que le FBI et la police canadienne étaient tenus informés des progrès de l'enquête, Wood — qui a été nommé détective, mardi, en remerciement de ses services — fut mis au courant des plans de Collier et de ses acolytes, et se rendit avec lui, début février, au Canada pour tenter de s'y procurer des explosif.

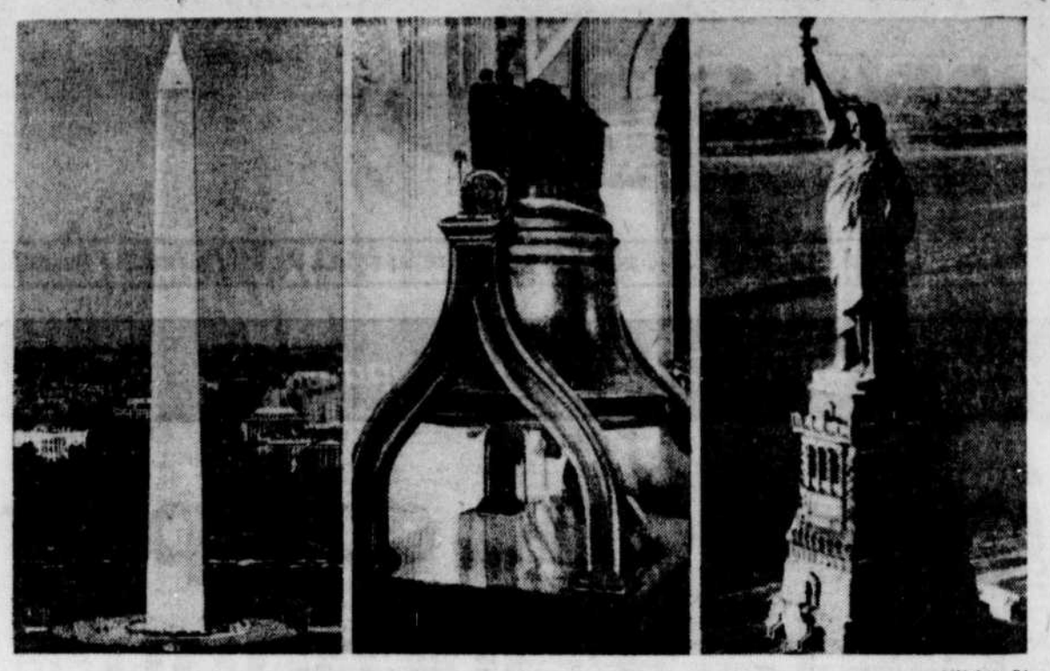
Dans la journée de lundi la police signala l'entrée aux Etats-Unis d'une blonde commentatrice de télévision, Mlle Michèle Duclos, — membre de l'organisation séparatiste québécoise Rassemblement pour l'Indépendance Nationale. — Bien qu'elle soit parvenue à "semer" les policiers qui poursuivaient sa voiture, — chargée de 22 pains de dynamite et de trois détonateurs, — il était clair que l'étau se resserrait.

Elle déposa la "marchandise" dans un terrain de stationnement automobile de Riverdale — zone résidentielle du quartier new-yorkais de Bronx — et rencontra, dans la nuit, le comploteur-policier Raymond Wood pour le mettre au courant. Mardi matin, Wood accompagna Robert Collier au terrain de stationnement. Ayant retrouvé la caisse d'explosifs, les deux hommes s'apprêtaient à la charger dans la voiture de Collier quand le FBI intervint, tandis que l'agent Wood — héros de cette assez rocambolesque affaire — reprenait sa véritable identité. Les autres complices furent arrêtés peu après, soit chez eux, comme les deux autres Noirs, soit dans la rue comme Mlle Duclos.

Les conspirateurs ont comparu, mardi soir, devant le juge. Collier, qui a expliqué son geste en disant qu'il voulait "attirer l'attention sur la condition de (sa) race", a été accusé de possession illégale d'explosifs avec intention de l'utiliser illégalement. Michèle Duclos — dont la caution a été fixée à $100,000 dollars — et les deux autres Noirs, Walter Bowe et Khaleel Sayyed, — dont les cautions ont été fixées à $50,000 chacun — sont accusés de complot pour détruire la propriété du gouvernement.

La Bible vous parle

La supplication fervente du juste a beaucoup de puissance. (Jac 5, 16)



télephoto PA

Les trois objectifs des dynamiteurs

La garde est doublée depuis hier autour de trois monuments nationaux chers aux Américains que des terroristes, dont une Canadienne, voulaient dynamiter. Ce sont, de gauche à droite: le monument Washington, situé près de la Maison Blanche dans la capitale fédérale; la cloche de la Liberté, conservée à Philadelphie dans l'"Independence Hall" et enfin, la statue de la Liberté que des millions de voyageurs ont pu admirer dans le port de New York.

BOMBE

SUITE DE LA PAGE 1

D'après le témoignage d'un gardien de nuit, deux individus d'une trentaine d'années auraient déposé l'engin devant le portail vers deux heures du matin et se seraient enfuis, après l'explosion, à bord d'une puissante automobile dont le numéro d'immatriculation a été relevé. La bombe a explosé à environ 600 pieds de l'appartement où dormait le pape Paul VI.

On estime dans certains milieux que l'attentat pourrait être relié à l'interdiction par le préfet de Rome, des représentations de la pièce "Le Vicaire" de Rolf Hochhut.

La préfecture de Rome a défendu les représentations en vertu du Traité de Latran de 1929 qui exige des autorités italiennes de protéger la papauté contre les offenses publiques. "Le Vicaire" attaque l'action de Pie XII durant la dernière guerre mondiale.

KIERANS

SUITE DE LA PAGE 1

alors l'alternative de payer ou d'en appeler devant le tribunal désigné à cette fin par la loi provinciale.

Il est évident que le ministère provincial du Revenu se sent suffisamment armé pour s'attaquer à Yvon Dupuis et aller chercher un impôt sur le revenu sur ces $10,000.

Ce geste, cependant, n'a rien à voir avec la possibilité que d'autres poursuites ne soient entamées au criminel contre M. Dupuis.

Le procureur général Claude Wagner avait déclaré au début de la journée d'hier que l'enquête de la Gendarmerie royale n'était pas encore terminée. Il a ajouté que s'il y a lieu de porter des accusations contre M. Dupuis, cela pourrait se faire tout aussi bien par le ministre fédéral de la justice ou par les procureurs généraux du Québec ou de l'Ontario.

D'autre part, M. Kierans n'a eu qu'un bref commentaire hier sur la déclaration d'Yvon Dupuis aux Communes.

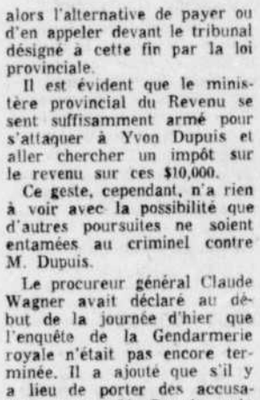
"90% de ce qu'il a dit ne se rapporte pas à l'accusation d'avoir pris les $10,000", a-t-il dit.

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 1

A son tour il accabla les libéraux pour leur conduite dans les diverses affaires qui font les manchettes depuis le mois de décembre.

M. Robert Thompson, leader des créditistes, déclara qu'il



M. Yvon Dupuis

approuvait également le geste des conservateurs. Les néo-démocrates de leur côté ne voyaient pas l'urgence du débat et ne voyaient surtout pas comment la Chambre pourrait confier à un comité spécial de la Chambre une vaste enquête sur toutes les accusations scandaleuses alors même que l'enquête Dorion procède normalement.

L'orateur trancha la question et il n'y a pas d'appel sur ce genre de décision en vertu d'une entente conclue entre les partis au début de la session, en février 1964.

La déclaration de M. Pearson

Au début de la séance, le premier ministre Pearson a déclaré qu'il avait décidé, le mois dernier, de demander la démission d'Yvon Dupuis comme ministre après avoir pris connaissance d'un rapport préliminaire sur les accusations portées contre l'ancien ministre d'Etat.

M. Pearson donna instruction qu'une enquête soit tenue sur ces imputations après que certaines pièces reliant M. Dupuis à des transactions effectuées en 1961, lui eurent été communiquées en décembre.

L'enquête n'est pas terminée, mais un rapport préliminaire a été transmis au procureur général de la province de Québec, M. Claude Wagner.

M. Pearson ne voulait préjuger de l'enquête, mais il décida qu'il vaudrait mieux pour M. Dupuis de quitter le ministère. M. Dupuis consentit à donner sa démission et remit sa lettre en ce sens le 22 janvier.

Dès que M. Pearson eût achevé son discours, M. Dupuis demanda la parole en invoquant une question de privilège.

L'intervention de M. Dupuis n'a surpris personne. On s'étonne toutefois de l'accueil qu'elle a reçu, les députés ne manquant pas par moments de s'esclaffer et d'interpeler à qui mieux mieux le député de St-Jean-d'Iberville-Napierville qui a parlé durant plus d'une demi-heure.

M. Dupuis s'est efforcé de répondre à deux questions qui étaient restées en suspens selon lui à la suite des "rapports libelleux, mensongers et diffamatoires de LA PRESSE et du journal "Le Devoir".

— L'ex-ministre a-t-il exercé une influence indue dans le projet d'établir une piste de courses avec pari mutuel dans la région de St-Jean ?

"L'ex-ministre a-t-il demandé ou reçu la somme de $10,000 du principal promoteur du projet, le Dr Deslauriers, de St-Jean ?"

Réponses par la négative

M. Dupuis a répondu par la négative dans les deux cas et il a longuement étayé ses réponses au sujet de chacune des deux accusations lancées, dit-il, par les journaux.

En réponse à la première question, il a raconté par le menu détail les transactions qui ont eu lieu pour l'obtention d'un permis de piste de courses.

Il a dit s'être associé avec le groupe Deslauriers entre avril 1961 et février 1962. Selon lui, le projet n'avait rien de secret, rien d'un complot. Il s'y était intéressé parce que le projet permettrait d'atténuer le chômage dans la région de St-Jean.

Il a raconté les moindres circonstances de la promotion faite autour du projet.

Il a dit que M. Paul Earl, alors ministre du Revenu dans le cabinet Lesage avait une première fois refusé d'accorder le permis, mais que plus tard il avait demandé au promoteur de St-Jean, le Dr Deslauriers de changer d'associés. C'est alors qu'entre en scène M. René Hébert l'un des trésoriers du parti libéral provincial. Ce dernier dirigeait un second groupe intéressé à ce que la piste soit érigée ailleurs que dans le comté de St-Jean. Suit alors le récit de toutes sortes de rencontres et de décisions.

M. Dupuis déclare que par la suite il fut décidé que la piste ne serait ni à Drummondville où la voulait le groupe Hébert, ni à St-Luc où la voulait le groupe Deslauriers. Il fut cependant convenu que la piste n'étant pas située dans la région de Drummondville, le groupe Deslauriers accordait au groupe Hébert absolument pour rien, 10% des actions de la future piste de courses.

M. Dupuis a déposé sur la table du greffier, un document attestant de la véracité de cette entente entre les deux groupes. M. Dupuis raconte enfin que lorsqu'il fut décidé que la piste ne serait pas dans son comté, il cessa de s'occuper du projet.

Selon lui, il s'y était intéressé pour servir son comté et en conséquence il ne saurait être question de l'accuser d'avoir indûment fait jouer son influence.

Liste de documents mystérieux

M. Dupuis a-t-il touché $10,000 du Dr Deslauriers pour services rendus ?

M. Dupuis prétend que non. Il prétend surtout qu'il existe de mystérieux documents qui attestent de son innocence à cet égard.

Voici la liste des documents.

1—Il existe un document qui, dit M. Dupuis, est à la base de toute l'histoire. Toujours selon M. Dupuis le document aurait été remis à un ministre du gouvernement Lesage. Le document établissait que celui qui l'a remis avait vu M. Dupuis recevant des mains du Dr Deslauriers la somme de $10,000.

2—Il existe un second document dans lequel le personnage qui a signé le premier déclare qu'il n'a jamais vu le Dr Deslauriers remettre à M. Dupuis la somme en question.

3—Dans un troisième document, l'instigateur de toute l'affaire — qui en fait ne l'est pas, comme on le voit par ce qui suit — admet que c'est un haut personnage politique qui lui avait demandé de signer le document parvenu dans les mains du ministre du cabinet Lesage.

4—Dans un quatrième document, le Dr Deslauriers lui-même atteste que M. Dupuis ne lui a jamais rien demandé pour son zèle.

Telle serait l'histoire complexe de l'Affaire Dupuis.

"J'ai la conscience tranquille, a déclaré d'une voix ferme le ministre. Je ne capitulerai jamais devant une aussi odieuse machination".

Le ministre a dit qu'il avait lui-même démissionné afin que les éclaboussures qu'il prévoyait depuis quelque temps ne marquent pas ses collègues au cabinet, tous des collègues intègres et loyaux.

Il a déclaré également que s'il avait mis tant de temps à parler, c'est qu'il croyait devoir le faire d'abord devant les membres de la Chambre.

Il a dit qu'il avait été la victime d'un procès par la presse qui voulait créer une image irréparable de sa culpabilité.

Il a en particulier accusé de méchanceté et de jaunisme "Le Devoir" et LA PRESSE.

DENIS

SUITE DE LA PAGE 1

dure à suivre durant la deuxième phase de l'enquête Dorion, qui porte sur le comportement de la Gendarmerie dans l'affaire Rivard.

L'inspecteur Drapeau rappelle ses rencontres avec Me Raymond Denis

Ce matin, l'inspecteur Drapeau a rappelé au juge Frédéric Dorion les rencontres qu'il a eues avec Me Denis au cours de son enquête.

Le 24 juillet dernier, a-t-il raconté en substance au tribunal, Me Denis, en présence de deux agents de la RCMP, rédigeait dans son bureau (celui de l'inspecteur Drapeau) une déclaration sur sa participation à l'affaire Rivard, et pensait tout haut.

Il se rappelait le début d'une conversation qu'il avait eue à la Gare centrale de Montréal, avec son ami M. Guy Masson, venu le chercher au train qui l'amenait d'Ottawa :

Masson: "Y a-t-il quelque chose de nouveau?"

Denis: "Non, il n'y a rien de neuf."

L'inspecteur Drapeau, surpris d'entendre de tels propos, qui dans son esprit revêtaient une extrême importance, demanda à M. Raymond Denis de répéter ce qu'il venait de penser tout haut.

M. Denis refusa de répéter ces paroles, et alla même jusqu'à nier qu'il ait tenu de tels propos devant les deux agents de la Gendarmerie.

L'inspecteur chargé de la conduite de l'enquête a fait part au tribunal des nombreuses difficultés qu'il a éprouvées au cours des deux entretiens qu'il a eus avec l'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration, M. René Tremblay.

D'après l'inspecteur, M. Denis fut très réticent à donner des renseignements au cours de la première entrevue, mais, par la suite, il révéla de nombreux faits qu'il avait omis de mentionner au cours de la première rencontre.

M. Drapeau a aussi interrogé, en marge de cette affaire, le chef du cabinet du ministre de la Justice, M. André Letendre, et un adjoint de M. Guy Favreau, M. Guy Lord. Il a soutenu devant le tribunal que les interviews avec ces deux hommes se sont déroulés sans aucune difficulté. D'après lui, MM. Letendre et Lord lui ont donné, et sans réticence, au cours d'une seule entrevue, tout ce qui, semblait-il, était à leur connaissance en marge de cette affaire.

L'inspecteur Drapeau a dit avoir vérifié les registres du motel de Ville, situé à Eastview, en banlieue d'Ottawa, afin d'y découvrir si M. Masson s'y était enregistré au cours des mois de juin et juillet 1964.

M. Drapeau a fait part de cette constatation à Me Denis. Ce dernier, qui le premier avait mentionné le motel de Ville, a rappelé que son entrevue avec M. Guy Masson avait eu lieu dans une chambre située au deuxième étage.

"Mais il n'y a pas de deuxième plancher à ce motel," répliqua M. Drapeau.

M. Denis dit ensuite à l'inspecteur qu'il s'était rendu au motel en taxi, et qu'il pourrait vérifier, grâce au coupon qu'il avait remis au chauffeur de taxi en guise de paiement, à quel endroit s'était vraiment tenue la rencontre.

Ce billet de taxi révéla en effet que M. Denis s'était rendu, non pas à Eastview, mais à Hull, au motel Fontaine bleue.

L'inspecteur J.-P. Drapeau a également consulté au cours de son enquête les registres du Château Laurier pour le mois de juillet. Ces derniers révèlent que M. Guy Masson a séjourné à trois reprises dans cet hôtel, entre le sept et le 21 juillet, et qu'au cours de ces trois séjours, il a logé cinq appels téléphoniques au ministère de l'Immigration, et plus précisément aux bureaux du ministre Tremblay, où travaillait M. Denis.

Après sa première entrevue avec M. Raymond Denis, l'inspecteur Drapeau a rappelé le chef de cabinet du ministre Tremblay pour lui demander s'il pouvait le rencontrer à nouveau. Denis lui dit que ce jour-là, il devait prendre un train pour Montréal, qu'il avait peu de temps de disponible, et qu'en somme, il n'avait à peu près rien à ajouter.

M. Denis déclara à l'inspecteur Drapeau qu'il voulait, avant de le revoir, rencontrer le ministre de la Justice et appeler Me Pierre Lamontagne.

Quelques instants plus tard, l'inspecteur Drapeau appelait son collègue de Montréal, l'inspecteur Carrière, et lui demandait "de couvrir cette conversation téléphonique." Ce qui d'ailleurs fut fait par l'inspecteur Crevier.

L'inspecteur Carrière avait donné ordre à Crevier, non pas d'enregistrer sur bande magnétique la conversation, mais plutôt de l'écouter sur un autre appareil et de prendre des notes.

Au cours de la fin de semaine qui suivit, l'inspecteur Drapeau reçut par livraison spéciale les notes que MM. Crevier et Lamontagne avaient prises au cours de cette conversation téléphonique, et le lundi suivant, il convoqua M. Raymond Denis à son bureau.

C'est au cours de cette seconde entrevue, d'après l'inspecteur Drapeau, que M. Denis commença à se rappeler les propos qu'il avait tenus avec Me Pierre Lamontagne, dans son bureau le 14 juillet, sur l'affaire Rivard. Et c'est aussi à ce moment que le nom d'un dénommé "Bob", que lui aurait présenté M. Guy Masson, lui serait revenu à l'esprit. Jusqu'ici, plusieurs témoins ont affirmé, entre autre M. Guy Masson, que ce personnage était nul autre que Robert "Bob" Gignac, un ami de Lucien Rivard, détenu à la prison de Bordeaux sous une accusation de meurtre.

C'est Me André Desjardins, procureur de la commission, qui, cet avant-midi, a interrogé (en anglais) l'agent francophone de la RCMP. L'inspecteur Drapeau passera probablement le reste de la journée dans le box, pendant que les autres procureurs le contre-interrogeront.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 1

la Gendarmerie royale du Canada.

— Je serai alors en mesure de déterminer si ce document peut être produit, a-t-il expliqué.

Dans cette éventualité, Me Mathews s'opposera à ce que plus d'un exemplaire soit déposé.

— Je soumets respectueusement, a dit le procureur, que la Gendarmerie est la seule, jusqu'à ce jour, qui ait produit ses pièces en plusieurs exemplaires; on réclame maintenant ce document. Trop de sucre sur le gâteau . . .

La deuxième phase de l'enquête

La commission Dorion examine cette semaine la manière dont la RCMP s'est acquittée de l'enquête, qu'elle entreprit en août dernier, après que Me Pierre Lamontagne l'eut saisie d'une prétendue conspiration visant à soustraire M. Lucien Rivard à la justice américaine.

M. Rivard est impliqué dans un trafic de stupéfiants et les autorités américaines, qui réclament son extradition, ont chargé Me Pierre Lamontagne de l'obtenir; et, par voie de conséquence, de s'opposer à sa libération sous cautionnement.

Me Lamontagne accuse Me Raymond Denis de lui avoir offert $20,000 s'il cessait de s'opposer à une requête de cautionnement qui mettrait M. Rivard en liberté.

La production des règlements de la RCMP permettrait aux avocats de déterminer si la police a agi, dans cette affaire, conformément à la procédure établie.

Documents "Top Secret"

La déclaration que Me Pierre Lamontagne a dictée à la sténographe de l'inspecteur Carrière constituait, au mois d'août dernier, un document ultra-secret qui fut tiré à quatre exemplaires.

Deux de ces derniers furent conservés sous cadenas dans le bureau de l'inspecteur, et les deux autres furent expédiés à Ottawa, au commissaire McClellan.

Hier, le commandant de la division du Québec de la RCMP, le surintendant J.-A.-I. Thivierge, a dit au commissaire Dorion pourquoi les deux premiers exemplaires du document avaient été conservés dans le bureau de son subalterne, l'inspecteur Carrière :

—C'est pour des raisons de sécurité que les copies de la déclaration de Me Lamontagne ont été conservées dans le bureau de M. Carrière. Nous croyions, d'après les accusations qu'on portait, que des membres du gouvernement pouvaient être impliqués dans cette affaire. En conservant des documents dans le bureau de M. Carrière, ils ne devenaient accessibles qu'après l'autorisation de l'inspecteur Carrière et de la mienne.

Le commandant Thivierge, qui compte plus de 32 ans au service de la RCMP, a expliqué au procureur du parti conservateur, Me Ross Drouin, que les documents pouvaient être classés de trois façons, selon le caractère plus ou moins confidentiel des pièces en question :

—Il existe d'abord un "Central Registry" où sont conservés les documents que tout membre de la RCMP peut consulter.

—D'autres pieces de nature plus secrete sont entreposées dans les classeurs cadenassés et ne sont accessibles qu'aux officiers supérieurs des corps policiers.

—Enfin lorsque des documents sont du plus grand secret, l'officier qui les a recueillis, avec le consentement de son supérieur immédiat, les garde dans son bureau, sous clef.

En somme, dans le cas qui nous occupe, les documents étaient à Montréal, sous la garde de MM. Thivierge et Carrière.

La Bible vous parle

Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Lui qui n'a pas épargné son propre Fils mais l'a livré pour nous tous, comment avec lui ne nous accordera-t-il pas toute faveur. (Rom 8, 31-42)

La pension à 65 ans en 1970

OTTAWA. (PC) — Le premier ministre, M. Pearson, a annoncé aujourd'hui, aux Communes, que l'âge pour obtenir le paiement d'une pension sous le régime de retraites du gouvernement fédéral sera abaissé par étapes d'ici 1970. Ainsi, en 1970 une personne pourrait recevoir le paiement de cette pension lorsqu'elle aura atteint l'âge de 65 ans.

A l'heure actuelle, toute personne ayant atteint l'âge de 70 ans bénéficie du versement de $75 par mois en vertu du régime des pensions de vieillesse. En janvier prochain, la somme de $75 sera versée aux personnes âgées de 69 ans et ainsi de suite tous les ans jusqu'en 1970, année où les personnes âgées de 65 ans toucheront une pension.

Les instituteurs de Chauveau débrayent

QUEBEC. (DNC) — Depuis ce matin, 147 nouveaux professeurs de la régionale Chauveau ont débrayé et ont rejoint leurs 506 confrères en journée pédagogique. Cette décision affecte 3,000 étudiants, qui, en se rendant à leurs écoles ce matin, ont trouvé les portes closes.

Par ailleurs, 42 religieux et religieuses enseignant à cette même régionale, ne se sont pas présentés au travail ce matin.

Un membre de l'exécutif du syndicat des instituteurs du comté de Québec, section de la régionale Chauveau, M. Marcel Demers, a précisé que cette décision a été prise cette nuit afin principalement de poser un geste de solidarité vis-à-vis de leurs 506 collègues actuellement en session pédagogique depuis deux semaines et demie.

"Nous avons posé ce geste, a-t-il dit, parce que nous voulons protester contre les Commissions scolaires qui engagent des suppléants plus ou moins qualifiés, afin de briser l'arrêt de travail décrété par nos 506 collègues."

FAILLITE

SUITE DE LA PAGE 1

créanciers des hypothèques sur le même terrain d'une valeur de $44,000, si bien qu'au 7 janvier 1964 la valeur des hypothèques prenant rang avant celles de M. Gobeil était de $43,000 "et la garantie hypothécaire consentie au demandeur devenait purement et parfaitement illusoire".

Un triple assassinat politique au Congo

CONGO-BRAZAVILLE. (UPI) — La radio d'Etat du Congo-Brazaville annonce aujourd'hui que trois membres éminents du gouvernement ont été assassinés, présumément par des ennemis politiques.

Dans son bulletin de midi, "la voix de la révolution congolaise" a fait savoir qu'un groupe de commandos non identifiés ont enlevé, puis assassiné MM. Lazare Matsokota, procureur général, Joseph Pouabou, président de la Cour suprême et Anselme Massouemi, directeur de l'agence d'information congolaise.



Me Jean Boucher

Entre le 28 juin 1961 et le 7 janvier 1964, M. Gobeil dit avoir consulté à plusieurs reprises Me Boucher qui, à chaque fois, l'aurait rassuré sur la solidité de ses garanties.

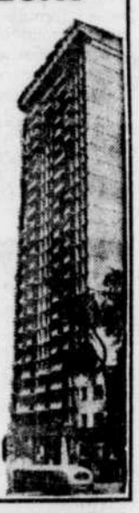
Aujourd'hui, M. Gobeil reproche d'abord au notaire de ne pas avoir fait enregistrer les deux actes de garantie collaterale comportant hypothèques.

Le créancier accuse Me Boucher d'inhabilité, de négligence et d'incompétence parce qu'il aurait négligé de l'avertir des risques du non-enregistrement ; qu'il n'aurait pas rempli son devoir de conseil que l'usage et la loi lui imposent en tant que notaire ; qu'il aurait trompé sa bonne foi en l'assurant que son argent ne courait aucun risque. En somme, il accuse Me Boucher d'avoir "abusé de la confiance" qu'il avait mise en lui.

La Bible vous parle

Agissez en hommes libres, non pas en homme qui font de la liberté un voile sur leur malice, mais en serviteurs de Dieu. (I Pierre 2, 9).

GRAND CHOIX DE
Garçonnière de Luxe
(aussi 1 app. avec 2 chambres à coucher et 5 apps. avec 1 chambre à coucher)
Maintenant les loyers modiques comprennent :
1. Air climatisé central.
2. Tapis mur à mur.
3. Electricité gratuite.
4. Grandes draperies à toutes les fenêtres
5. Piscine chauffée sur le toit.
6. Antennes pour les canaux de télévision.
7. Cuisine avec commodités G.E.
8. Thermostat dans chaque chambre.
9. Intercom particulier à plusieurs lignes.
10. Salle de jeu moderne.
11. Portier et préposé au stationnement.
12. Voitures de location à prix spéciaux.
Cantlie House
1110 ouest, rue Sherbrooke et Peel
Ouvert tous les jours de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Samedi et dimanche jusqu'à 6 h. p.m.
LOCATION et DIRECTION
WALDORF CORPORATION — 845-3241



VENTE SENSATIONNELLE DE TAPIS
VOYEZ nos échantillons chez vous, sans aucune obligation. Service téléphonique de 24 hres
3 PIÈCES DE TAPIS "MUR À MUR"
Faites poser un superbe broadloom dans votre salon, chambre à coucher, salle à manger ou vestibule et escalier. Variete de couleurs.
GRATIS AUTHENTIQUE BISSEL BALAYEUSE ou APPAREIL À SHAMPOOING avec votre achat
$129. INSTALLATION COMPLETE JUSQU'A 300 PI. CAR.
Seulement $1.50 par sem.
AUCUN VERSEMENT INITIAL
1er versement en mai 1965
BELAIR CARPET Corp.
5676, rue Paré, Montréal
Appelez : 731-7736

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 17 FEVRIER 1965 — 81e ANNEE — No 39

Laporte: Pas de Maison d'opéra avant 10 ans

Le ministre affirme qu'on n'en a pas actuellement les moyens financiers et qu'il est plus urgent de doter toutes les régions de centres culturels.

par Michel Lapalme

QUEBEC — La Maison d'opéra, ce n'est pas pour aujourd'hui. Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, reporte le projet à beaucoup plus tard. "C'est une question d'années", dit-il, en lançant même un chiffre : dans une dizaine d'années peut-être.

C'est en répétant qu'il "différait d'opinion" avec le maire de Montréal, qu'il "avait peut-être le même objectif, mais pas la même façon d'y parvenir", que M. Pierre Laporte a fait cette déclaration hier devant les membres de l'Assemblée législative.

"Je suis et nous sommes absolument en faveur de la création éventuelle d'une compagnie d'opéra permanente à Montréal, a dit M. Laporte.

"Il ne m'apparaît pas que nous ayons, pour l'instant, les moyens pécuniaires, ni la ville de Montréal, ni le gouvernement de la province de Québec, pour créer une compagnie d'opéra immédiatement à Montréal, a-t-il cependant ajouté.

"Si l'on demande au gouvernement de la province de Québec ou à la ville de Montréal de séparer à parts égales le déficit de l'ordre de $5 millions que représenterait une compagnie permanente d'opéra avec 120 représentations par année, c'est absolument hors de portée."

Le député de St-Jacques, M. Paul Dozois, fait remarquer que ça ne correspond pas à la déclaration du maire de Montréal.

"Oui, dit M. Laporte, c'est un minimum de $2 millions. Mais c'est un minimum de $2 millions avec un maximum de $5 millions."

Le débat fut soulevé par M. Dozois lors de la deuxième lecture du bill no 11 — Loi modifiant la Loi de la Place des Arts — qui a pour but de permettre au ministre des Finances de payer à même le fonds consolidé du revenu la part des déficits que le gouvernement s'est engagé à défrayer à la Place des Arts.

M. Dozois a demandé si les déficits d'une Maison d'Opéra seraient compris dans ceux que le gouvernement paie.

"Je crois que dans l'ordre des priorités, a dit M. Laporte dans sa longue réponse, nous devons voir à ce que les moyens de culture qui sont actuellement surtout centralisés à Montréal — l'orchestre symphonique, les Grands Ballets canadiens, les diverses troupes de théâtre — ; je trouve qu'il y a une priorité plus grande à voir à ce que ces moyens de culture, avec les moyens financiers dont nous disposons, soient d'abord mis à la disposition de toutes les régions de la province de Québec.

"Lorsque nous aurons atteint ce développement idéal pour toutes les régions de la province de Québec, nous pourrons, je pense, à ce moment-là, songer à doter Montréal d'une compagnie d'opéra".

Notant qu'il y avait déjà eu quatre opéras à la Place des Arts, M. Laporte ajoute : "Si l'an prochain nous en avions, au lieu de quatre, six, et que petit à petit, à mesure que le buc et des Affaires culturelles et le budget de la ville de Mont l pour les affaires culturelles vont se développer, on pourra sur une période de dix ans créer une compagnie."

Affirmant que le gouvernement, selon l'entente générale, doit payer la moitié du déficit. M. Laporte ajoute qu'il est possible que la Régie de la Place des Arts se fasse impresario.

"Ils ont le pouvoir de le faire, fait remarquer M. Dozois.

— Alors, nous espérons que, dans certains cas, ils vont s'en servir, a sèchement répliqué le ministre des Affaires culturelles.

Le bill no 11 a ensuite été adopté par la Chambre.



AU COURS D'UNE BRÈVE CÉRÉMONIE, ON A HISSÉ LE NOUVEAU DRAPEAU ET JETÉ LES DISCOURS DE DIEFENBAKER ...

Drapeau présentera son projet dans quelques mois

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a déclaré hier soir qu'il travaille à l'élaboration d'un "projet précis pour l'établissement d'une Maison d'Opéra dans la métropole" afin de le présenter dans "quelques mois" au gouvernement provincial.

Il dit : "J'approcherai le gouvernement avec tous les chiffres et je crois être en mesure de le convaincre".

Rejoint au téléphone, M. Drapeau a affirmé "qu'aucun projet précis, concret" n'a encore été présenté au gouvernement de Québec. Il précise qu'il n'a fait que discuter "l'idée" d'une Maison d'Opéra avec quelques ministres provinciaux. Il a volontiers identifié les ministres, dont l'un a depuis quitté le cabinet Lesage, soit M. Georges-Emile Lapalme, titulaire du portefeuille des Affaires culturelles, son successeur, M. Pierre Laporte, qui a formulé des doutes aujourd'hui quant à la possibilité de réaliser le projet avant une dizaine d'années, et le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque.

M. Drapeau a dit que jusqu'à maintenant il s'est surtout borné à saisir l'opinion publique de son projet d'une Maison d'opéra. Invité à préciser le moment où il entend saisir officiellement le gouvernement québécois d'une projet précis, M. Drapeau s'est contenté de répéter dans "quelques mois", précisant qu'il ne saurait être question d'années.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Devant les studios du poste de radio CJMS

Quelque 300 Chevaliers de l'indépendance et membres du club Parti pris ont envahi le trottoir devant le poste de radio CJMS, pendant près d'une heure hier soir, protestant contre la politique générale de cette station radiophonique. On voit ici une partie des manifestants, brandissant des pancartes sur lesquelles apparaissaient des slogans de toutes sortes.

Manifestation calme de 300 séparatistes

Scandant des slogans tels que : "Le Québec aux Québécois", "Révolution", "Le Québec aux ouvriers", "A bas CJMS", etc., plus de 300 séparatistes ont manifesté pendant près d'une heure, hier soir, devant les studios du poste de radio CJMS, rue Berri, protestant contre la politique générale de cette station radiophonique.

Dans l'ensemble, tout s'est déroulé assez calmement, même si la police a dû appréhender six des manifestants.

Les manifestants s'étaient tout d'abord rassemblés devant l'école de boxe de Reggie Chartrand, au 1611 rue Visitation et, de là, s'étaient mis en marche vers le Palais du commerce, où se trouvent les locaux du poste CJMS.

La police à l'écart

Contrairement à la politique adoptée dans le passé par la police à l'endroit de telles manifestations, on n'a pas fait de grand déploiement de force policière.

Mais la police était quand même aux aguets et suivait tous les faits et gestes des manifestants. A peine quelques policiers sur les lieux et le long du parcours emprunté par les manifestants pour se rendre devant le poste CJMS, mais ces quelques policiers étaient munis d'appareils de radio portatifs "walkie-talkies" et étaient prêts à signaler immédiatement tout désordre qui aurait pu survenir.

De leur côté, les policiers chargés d'intervenir en cas de tumulte se tenaient dans les rues environnantes, assez près pour gagner les lieux rapidement et assez loin pour ne pas être remarqués.

Cette nouvelle façon de procéder de la police qui laisse les séparatistes manifester tout en se tenant à l'écart semble porter des fruits, du moins plus que les grands déploiements policiers lors des manifestations à la Place des Arts, à la Place Ville-Marie et au square Dominion.

Les raisons

Le groupe des manifestants était composé de Chevaliers de l'indépendance et de membres du club Parti pris.

Un porte-parole de ce groupe nous a révélé à la suite de la manifestation les raisons qui l'ont motivée.

Tout d'abord les séparatistes prétendent que le poste CJMS a injurié les Québecois en descendant de son mât le drapeau fleurdelisé pour le remplacer par l'unifolié que les séparatistes qualifient de "subtil symbole du colonialisme canadien".

Le porte-parole du groupe a ajouté également que la manifestation avait pour but de protester contre la politique antisyndicale du poste CJMS, principalement contre l'émission de Jean Bruchési qu'il a qualifiée d'antisyndicale et de méprisante pour les ouvriers.

Leader appréhendé

Dès le départ du groupe des séparatistes, le leader de la manifestation, l'ex-boxeur Reggie Chartrand, a été appréhendé par la police. Il devait être relâché environ une heure plus tard.

Interrogé à ce sujet, un officier de police du poste no 4 a révélé que le leader avait été appréhendé pour "enquête". Trois ou quatre autres manifestants ont également été appréhendés pour la même raison et ont été relâchés par la suite.

Voir MANIFESTATION en p. 7

FAITS divers

Une auto tue une fillette et blesse ses deux frères

Une fillette de St-Hubert a été mortellement blessée, au début de la soirée d'hier, et ses deux frères ont été grièvement blessés lorsque les trois enfants ont été renversés par une auto à l'angle des rues Donville et Payé, à St-Hubert.

Le conducteur de l'automobile a négligé de s'arrêter après avoir renversé les trois enfants et l'alerte a été donnée à tous les corps policiers de la région. Des témoins de la tragédie ont donné une bonne description de l'automobile du chauffard.

Les victimes sont : Suzanne Therrien, âgée de 9 ans, fille de M. et Mme Gérard Therrien, de même que ses deux frères Gérard et Robert, âgés respectivement de 7 et 6 ans. Suzanne est morte dans l'ambulance qui la conduisait à l'hôpital, tandis que ses deux frères demeurent dans un état critique à l'hôpital Général de St-Lambert.

Trois cagoulards armés visitent deux logements

Trois cagoulards armés ont terrorisé trois personnes domiciliées au 6410 et au 6412 est, rue Jarry, vers 8 h. 30 hier soir, avant de prendre la fuite en emportant une somme de $650.

M. Hector Roy, domicilié au 6410 est, rue Jarry, l'une des victimes du vol, a révélé à la police qu'il avait vu l'automobile des cagoulards s'arrêter devant sa maison et qu'il avait également vu les cagoulards en descendre.

Voyant qu'il avait affaire à des bandits, il a dit avoir verrouillé sa porte, tentant ainsi de les empêcher de s'introduire dans son logis. A ce moment, le fils de M. Roy, Jean-Pierre, qui habite le logis du deuxième étage, au 6412, descendait l'escalier et a été appréhendé par le trio.

En brisant une vitre, les cagoulards ont réussi à se faufiler à l'intérieur et, tenant en joue M. Roy, sa femme et son fils, ils ont tout mis sens dessus dessous, en cherchant à mettre la main sur l'argent.

Ils ont ensuite enfermé leur trois victimes dans un placard, leur conseillant de ne pas tenter d'en sortir. Pendant ce temps, ils sont montés au logement du deuxième étage et y ont tout saccagé pour trouver l'argent.

Selon les déclarations des victimes, les sommes volées aux deux endroits atteindraient $650.

Un incendie jette trois familles sur le pavé à Verdun

Un incendie, qu'une trentaine de pompiers ont mis à peu près une heure à circonscrire, a jeté trois familles à la rue, vers 7 h. 45 hier matin, à Verdun.

Les flammes, dont on ignore l'origine, ont pris naissance dans un hangar à la hauteur du troisième étage et ont causé des dégâts matériels de plus de $10,000.

Les pompiers ont utilisé six jets pour combattre le sinistre.

Voir FAITS DIVERS en page 7

MACHINE à ADDITIONNER
BURROUGH'S
ELECTRIQUE
• Clavier de 10 clefs
• Soustraction
• Capacité 7 colonnes totalisant 999,999.99
• Fabrication très robuste
• GARANTIE DE 1 AN
• SERVICE A DOMICILE
PRIX REG. : $195.00
SPECIAL $150.00
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
750 Beaubien 274-6487
8359 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-7081
851 Décarie St-Laurent 748-7961

examen de la vue
VERRES DE CONTACT
LUNETTES MODERNES
optométristes
B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.
3e ETAGE 842-5151 POSTE 538
Dupuis

NOUVEAU BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $27.95
SPECIAL 15.95
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
845-7251
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
OUTILS et ÉQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION
273-2411
Perco LTEE
5272 BOUL. ST-LAURENT
OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

VOICI
La Gioconda
$17.95
Chaussure par excellence tant par sa souplesse, sa flexibilité, que par son élégance. Offert en veau noir ou brun, en suède gris ou café au lait. AAA, AA et B — 4½ à 9½.
Louis Des Lauriers Limitée H. Giroux & Fils Inc.
6914 ST-HUBERT — 273-2813 (angle Bélanger)
1500 est, MT-ROYAL — 521-3164
4029 est, ONTARIO — 521-9414



Photo LA PRESSE

Le feu ravage une école abandonnée

Elément destructeur par excellence, le feu a aidé considérablement aujourd'hui à la démolition d'un édifice voué à disparaître, mais le danger a appelé sur les lieux quelque 150 pompiers de la brigade des incendies de Montréal. L'école Notre-Dame-de-l'Espérance, l'ancienne école Aberdeen, avait été abandonnée la semaine dernière à cause du danger que représentaient de nombreuses fissures dans ses murs. Le feu s'est déclaré peu après midi aujourd'hui à l'étage supérieur mais on ignore encore pour le moment quelle peut en être la cause. On craignait cet après-midi que l'un des murs s'écroule sur le chantier du métro voisin de l'immeuble. L'école occupait un terrain délimité par les rues St-Denis, Rigaud, Berri et de Malines.

POUR CONSTRUIRE
ACHETER·REFINANCER
Obtenez rapidement un
PRÊT
1ère HYPOTHÈQUE
6½%
LE TAUX LE PLUS BAS!
Montréal et banlieue • Aucune commission • Que vous soyez client ou non • Consultez le Gérant
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
66 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 8 h.

Studebaker
"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE
'65 COMMANDER
6 cylindres, 2 portes, essuie-glace 2 vitesses, briquet, alternateur.
AUCUN COMPTANT
$65 PAR MOIS
PRIX SPECIAL de CLOUETTE $2295.
CLOUETTE Automobiles
4590 rue St-Denis Tél. : 844-4445

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

qui a éprouvé les familles de MM. Jean Mantha, Lucien Faucher et Victor Beaudoin, qui étaient respectivement logées aux appartements 3190, 3186 et 3188 du boulevard Lasalle.

Saisie d'alcool à Québec

QUEBEC. (PC) — Des agents de la Sûreté provinciale ont saisi 180 bouteilles d'alcool mardi dans une maison privée de Québec. Les policiers ont fait savoir que les bouteilles étaient marquées du sceau d'une régie d'une autre province. Ils n'ont toutefois pas précisé laquelle. Aucune arrestation n'a été faite.

Hold-up dans deux établissements

Deux hold-up, l'un de $70, l'autre de $50, ont été perpétrés presque simultanément, vers midi aujourd'hui, dans deux établissements commerciaux de Montréal. Les bandits, dans les deux cas, étaient seuls.

Vers midi, un individu, armé d'un revolver de calibre .45, s'est introduit à la station-service Esso, située au 1086 rue Wellington, à Verdun. Le bandit y a menacé le commis, M. Lucas Leui, du 1453 rue Wellington et s'est fait remettre une somme de $50. Il prit ensuite la fuite à pied, en direction du tunnel Wellington.

Vers 1 h. p.m., un autre individu, habillé de noir et armé d'un couteau, réussissait à s'emparer d'une somme de $70 au restaurant Miss Carol, situé au 1279 rue Marianne, après avoir menacé une serveuse, Mlle Francine Poirier, du 4341 rue St-Denis. Le bandit prit la fuite à pied.

Violent incendie à Victoriaville

VICTORIAVILLE. — Un violent incendie finissait de transformer en cendres, vers 3 h. aujourd'hui, une maison d'appartements de 3 étages située à l'angle des rues des Forges et du Presbytère, à Victoriaville.

L'incendie, qui a presque complètement détruit les 12 appartements de la maison, a débuté vers 11 h. ce matin et a nécessité la présence de tous les pompiers de Victoriaville, soit une quarantaine d'hommes. Deux de ces pompiers ont par ailleurs été transportés à l'hôpital, souffrant d'asphyxie.

Les dégâts sont évalués à environ $100,000.

Chute mortelle dans un escalier

Un homme a fait une chute mortelle dans un escalier, peu avant 1 h. hier matin.

Il s'agit de M. Armand Charland, 50 ans, dont le domicile est situé au 2341 Terrasse Guindon. Il a été trouvé étendu sur le dos, le crâne fracturé, au bas de l'escalier du Café Figaro, établissement situé au 4475 boulevard St-Laurent.

Le corps a été transporté à la morgue et une enquête du coroner doit avoir lieu dans le cours de la semaine au sujet de cet accident.

Deux messagers victimes de vols

Deux messagers ont été attaqués et soulagés de leur argent au cours de la soirée d'hier, le premier vers 8 h., le deuxième vers 10 h. 30.

Dans le premier cas, Raymond Sabourin, à l'emploi de la pharmacie Taillefer, au 192 est, rue St-Zotique, a été victime d'un vol à main armée, en face du 6770 rue Casgrain.

Le jeune messager a été accosté par deux individus, dont l'un était armé d'un revolver et, sous la menace de l'arme, a dû remettre à ses agresseurs une somme de $4.58, tout l'argent qu'il avait sur lui.

A la suite du vol le messager a signalé à la police que l'arme qui a servi au vol pouvait être un revolver-jouet.

"Donne-moi ton argent", a lancé un suspect accompagné d'un compère, vers 10 h. 30 hier soir, lorsqu'il a abordé le messager de la pharmacie Sarrazin & Choquette, du 4497 rue St-Denis.

L'adolescent, René Thomas, 15 ans, du 4302 rue Laval, lui a remis l'argent qu'il avait sur lui, soit approximativement $15. Le vol a eu lieu en face du 4005 rue Drolet.

Hold-up de $45 dans un restaurant

En présence de quatre clients, deux suspects apparemment armés ont commis un hold-up de $45, vers 11 h. 30 hier soir, au restaurant Lina Snack-Bar, situé au 4480 de la rue St-André.

Les suspects se sont fait remettre le contenu de la caisse par Mme Lina Fisette, après quoi ils ont pris la fuite à pied.

Cambriolages dans deux maisons

Une téléphoniste à LA PRESSE a été victime d'un cambriolage au cours des dernières heures. Il s'agit de Mlle Claudette Hébert, demeurant au 1465, rue Mackay, appt. 4, dans l'ouest de la métropole.

Mlle Hébert évalue sa perte à $950, soit un manteau, un appareil de télévision, et une certaine quantité de disques.

D'autre part, et probablement avec la venue du printemps, un autre voleur s'est emparé de 33 gants de baseball, d'un appareil de télévision, ainsi que d'une somme de $130 en espèces, soit un total de $836, à la résidence de Mme Pierre Nadon, au 3565, rue Messier, appt. 1.



Photo LA PRESSE

Pour agrémenter la retraite

Deux employés de LA PRESSE qui viennent de prendre leur retraite, après plus de 40 années de service, ont reçu en fin de semaine une marque de reconnaissance des autorités du journal. En effet, à l'occasion d'une fête intime, à l'hôtel Ritz Carlton, M. René Raymond, (42 ans) à gauche, et M. Sylvio Lamalice, (49 ans), qui occupaient tous deux des fonctions de chefs au service de la correction-traduction du quotidien, ont reçu chacun une magnifique montre, le premier des mains de M. Jean-Paul Malo, directeur du service du Personnel, et l'autre de M. Charles-Arthur Berthiaume, secrétaire de la Compagnie de Publication de LA PRESSE.

Un candidat qui ne savait pas la signification de ses discours

par Léopold Lizotte

Un vendeur d'autos qui s'était porté candidat "indépendantiste" et . . . anti-wagnérien lors de l'élection complémentaire de décembre dernier, dans le comté provincial de Terrebonne, a avoué devant le juge Armand Chevrette, hier après-midi, qu'il ne connaissait tout d'abord pas la signification de plusieurs expressions employées dans ses "discours".

Lucien Dulude a également avoué que ces discours qu'il avait surtout faits . . . par la poste, n'étaient pas de son cru.

Il les avait bien signés, mais c'est un autre (qu'il n'a pas identifié) qui avait rédigé ces diatribes contre le présent gouvernement provincial, sa violence épistolaire ne lui rapportant par ailleurs que quelques centaines de votes, le jour du scrutin.

Dulude a fait ces étonnantes révélations alors que le contre-interrogeait le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, au procès d'Alphonse Lefebvre, accusé d'une quarantaine de vols d'autos.

Au cours de la détention prolongée de Lefebvre, aux quartiers généraux de la Sûreté provinciale, celui-ci aurait "exceptionnellement" eu la permission de faire et de recevoir de très nombreux appels téléphoniques.

Mais pour son malheur et celui de ses interlocuteurs, la ligne téléphonique qui le reliait avec l'extérieur était constamment "tapée", comme on dit dans le milieu.

C'est ainsi qu'au cours du contre-interrogatoire de Dulude, tout aussi bien que pendant celui de l'accusé lui-même, Me Boilard a pu leur demander "d'identifier" telle ou telle phrase qu'il leur imputait, et qu'il leur rappelait textuellement.

Et c'est ainsi qu'il a demandé à Dulude ce qu'il pouvait bien avoir voulu dire lorsque, au cours de l'une de ces conversations, il avait parlé à plusieurs reprises de "la robe bleue".

Le procureur de la Couronne lui suggère qu'il s'agissait d'une Pontiac de couleur bleue, et il le fait avec d'autant plus d'à-propos que, à un certain moment le témoin aurait parlé "d'un enregistrement qu'il fallait, pour se promener avec".

Mais Dulude déclare qu'il ne sait pas de quoi il s'agissait.

C'est alors que le représentant du ministère public lui demande :

— Est-ce qu'il vous arrive ainsi souvent de dire des choses dont vous ne connaissez pas le sens ?

Le témoin répond évidemment dans la négative.

Mais, immédiatement, les discours du candidat défait sont mis en cause, et c'est là que ce dernier avoue que quelques-unes des expressions que l'on pouvait trouver dans ces écrits, il n'en savait pas la signification, au tout début.

"Mais je me suis renseigné par après", ajoute-t-il.

La "robe bleue" n'était pas la seule expression énigmatique de ces conversations téléphoniques entre Lefebvre et ses amis de l'extérieur.

C'est ainsi que Dulude lui aurait rappelé que "les vidanges passaient deux fois par semaine" et qu'il y avait "une douzaine d'oeufs par poule".

Selon Me Boilard, la première expression aurait voulu dire qu'un certain témoin, aujourd'hui manquant, passait le voir deux fois la semaine, tandis que la seconde signifiait que chaque auto devrait se vendre $1,200.

Le témoin, toutefois, n'a pas voulu confirmer ces "explications".

En fin d'audience, le procureur de Lefebvre, Me Gérard Hébert, c.r., devait demander l'ajournement de l'instruction à cet après-midi, en déclarant qu'un témoin de la défense manquait, et que le témoignage de ce dernier était essentiel.

L'accusé est alors intervenu dans le débat pour suggérer que . . . c'était la Couronne qui cachait présentement ce témoin.

Comparution de trois manifestants

Trois des six jeunes gens appréhendés à l'occasion de la manifestation séparatiste d'hier devant les studios de CJMS ont plaidé non coupables, ce matin, aux accusations qui ont été portées contre eux en cour municipale et devront subir leurs procès le 1er mars prochain.

MM. Jacques Poitras, 20 ans, électricien domicilié au 3621, rue Ste-Catherine est, Réal Mathieu, 18 ans, expéditeur, 4253, rue Brébeuf, et Etienne Lapointe, 22 ans, commis, 330, Place Christin, ont obtenu leur liberté provisoire sous cautionnement : $100 pour M. Poitras (déjà condamné, en mai dernier, à $25 d'amende à l'occasion d'une autre manifestation) et $25 pour les deux autres.

Les trois autres personnes appréhendées hier ont été relâchées dans la soirée et n'ont pas eu à comparaître ce matin.

Lesage : aucune mise à pied à la RAQ à cause de l'automation

QUEBEC. (DNC) — "Je veux de nouveau assurer les employés de la Régie des alcools, y compris le personnel des entrepôts, qu'ils n'ont pas à craindre de la part de leur employeur, d'être victime d'une mise à pied, soit pour cause d'automation, soit à la suite de réorganisation administrative, ou pour toute autre raison qui pourrait conduire à un surplus de personnel. Et, même, advenant le cas où une partie de ce personnel serait transférée dans d'autres ministères, c'est-à-dire au Service civil, comme je l'ai laissé entendre, il en sera ainsi pour eux."

C'est l'assurance formelle qu'a tenu à donner hier, en Chambre, le premier ministre Jean Lesage, en réponse à un article paru dans un quotidien montréalais, en fin de semaine, et qui laissait entendre qu'il y aurait sous peu des mises à pied à la Régie des alcools.

"Le vendredi 12 février, a commencé le premier ministre, au début de la séance, j'ai fait une déclaration au sujet de la grève de la Régie des alcools. J'avais donné l'assurance que les employés ne seraient pas mis à pied pour cause d'automation.

"Ce matin, a-t-il continué, dans un quotidien montréalais, on rapporte une entrevue téléphonique, ou autre, avec M. Power, au cours de laquelle ce dernier aurait confirmé la construction de deux entrepôts modernes, dont l'un à Québec, et l'autre à Montréal.

"Il aurait ajouté, je cite, que ces deux entrepôts permettront à la Régie de réduire son personnel. Evidemment, ce qui est contraire à ce que j'ai dit. Il semble y avoir contradiction. Alors j'ai communiqué avec M. Power, qui m'a dit qu'évidemment il n'avait pas fait cette déclaration. Il a bien déclaré qu'il y aurait deux entrepôts modernes, que ces entrepôts modernes permettraient d'avoir moins d'employés, mais que les autres entrepôts vont continuer d'exister."

Et c'est alors qu'il affirma que sa parole serait tenue, et que, de plus, M. Lorne Power, administrateur de la Régie des alcools, se trouvait totalement en accord avec lui.

Les négociateurs patronaux et syndicaux passent de longues heures chaque jour depuis la semaine dernière à mettre au point le texte définitif de la convention collective de travail. On ne veut pas indiquer combien de temps il faudra encore avant d'en venir à un accord.

Une fois ce texte rédigé, il sera soumis aux assemblées générales. Une première réunion aura lieu à Québec, et la seconde à Montréal afin que les mêmes dirigeants syndicaux puissent expliquer la convention aux membres, au lieu de tenir simultanément des assemblées dans toute la province. Le dépouillement du scrutin secret sur l'acceptation ou le rejet de la convention se fera après la dernière assemblée. Il semble bien qu'en étant optimiste, la grève ne pourrait prendre fin dans ces conditions avant vendredi matin, en supposant que l'assemblée des membres de Québec ait lieu ce soir.

Toute vitesse et toute action imprudentes susceptibles de mettre en péril la sécurité, la vie ou la propriété, sont prohibées sur les chemins publics.

MANIFESTATION

SUITE DE LA PAGE 3

Après avoir déambulé pendant une quarantaine de minutes devant le Palais du commerce, les manifestants ont mis le feu à un drapeau unifolié, nouvel emblème officiel du Canada. Cependant, la police est immédiatement intervenue, a appréhendé trois manifestants et saisi le drapeau à demi consumé.

La manifestation s'est déroulée sous les yeux de centaines de spectateurs, soit la plupart des gens qui s'étaient rendus au Palais du commerce pour visiter le Salon de l'agriculture.

Le différend entre la Ville et ses fonctionnaires semble s'envenimer

M. André Lanciault, 1er vice-président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal se déclare fort mécontent de la tournure des négociations entre son syndicat et les représentants de la ville. Il laisse entendre que l'on s'achemine vers une grève que les fonctionnaires pourraient légalement déclencher à la fin du mois de mars.

Il existe un malaise assez marqué chez les fonctionnaires de l'hôtel de ville qui ont décidé d'avoir recours à la conciliation après des mois de négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention collective de travail.

S'adressant, par l'entremise de "Bonsecours", une publication du syndicat, aux 4,100 cols blancs syndiqués, M. Lanciault dit que "la Ville de Montréal, après avoir discuté comme un employeur qui cherche véritablement à s'entendre avec le syndicat de ses employés, a fait tout à coup volte-face et nous a soumis des contrepropositions qui ne tiennent même pas compte des clauses sur lesquelles nous nous étions entendus auparavant".

Après avoir souligné que "le service du personnel qui négocie toutes les conventions collectives des divers groupes d'employés de la Ville de Montréal est littéralement débordé ne sait plus où donner la tête et n'ose faire de concessions à un syndicat de peur qu'un autre syndicat ne s'en prévale comme d'un précédent, etc.", M. Lanciault dit que "ce petit jeu de cache-cache peut nous mener bien loin et peut même nous rapprocher de la date où notre syndicat pourra légalement faire la grève, soit vers la fin du mois de mars".

Toutefois, M. Lanciault ne désespère pas. Il déclare : "Nous osons croire cependant que les négociateurs de la Ville sauront prendre leurs responsabilités. Nos demandes ne sont pas exagérées. Sur la plupart des clauses non réglées, il suffirait d'un petit effort et le tour serait joué. Cependant, comme nous avons déjà démontré notre bonne foi, il faudra cette fois que la Ville fasse de même".

Et M. Lanciault termine : "Sinon c'est la Ville qui supportera l'odieux d'avoir conduit ces négociations à un échec devant toute la population de Montréal. Nous ne pouvons toujours pas plier au point de nous casser les reins. De la collaboration, nous en avons donnée plus qu'il n'en faut. Au service du personnel de faire son petit bout de chemin".

Comparution pour vol à l'étalage

Le comédien bien connu Roger Garceau, qui joue présentement un rôle important dans la pièce de Marcel Dubé "Les beaux dimanches", a comparu hier devant le juge René Théberge sous l'accusation de vol à l'étalage.

L'accusé a nié sa culpabilité et son procès a été fixé au 23 février.

L'offense reprochée à Garceau aurait été commise au grand magasin Eaton où il aurait volé deux nappes d'une valeur totale de $6.90.

En Cour hier on a appris qu'il s'agissait d'une deuxième offense du même genre, le comédien ayant déjà été condamné pour un vol à l'étalage en octobre dernier. Il a obtenu sa liberté, hier soir, lorsqu'une personne dont on ignore l'identité a déposé la somme demandée pour garantir sa présence au procès.

A partir d'aujourd'hui,
les annonces Morgan
seront toujours publiées dans les
dernières pages du deuxième cahier de la Presse
Lisez attentivement chacune d'elles, vous trouverez des aubaines avantageuses tous les jours.
Et n'oubliez surtout pas...
IL N'EN COUTE PAS PLUS CHER CHEZ MORGAN

NOS GRANDS SPECIAUX DE FEVRIER chez

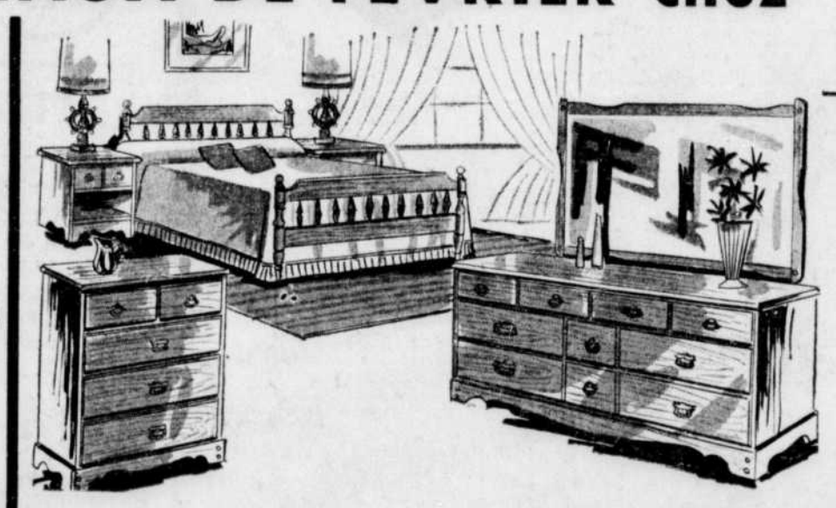
F Courtemanche — 5 ETAGES DE MEUBLES DE CHOIX



Pour votre vivoir ou votre sous-sol. Sofa confortable avec fauteuil, tissu remarquable.

LES 2 MCX TRES SPECIAL **$199**

(FAUTEUIL BERÇANT : SPECIAL $79)



Ce mobilier **"Colonial"** donnera à votre chambre un cachet particulier. Chiffonnier — Bureau — Lit régulier.

LES 3 MCX TRES SPECIAL **$249**

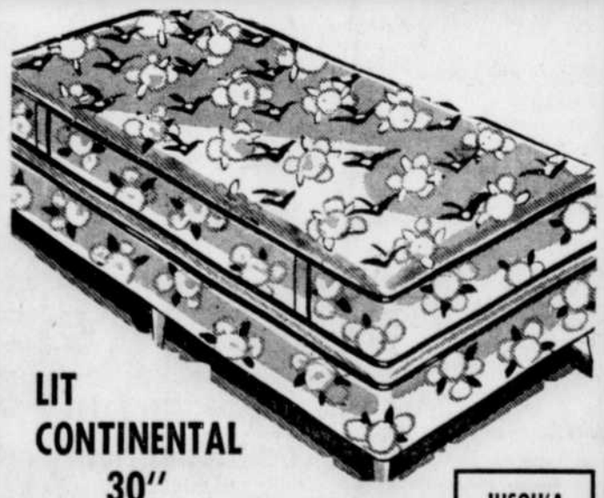
Nous avons consacré UN PLANCHER COMPLET à nos mobiliers d'INSPIRATION COLONIALE pour pouvoir vous offrir UN CHOIX TRES VARIE.



Joli mobilier "dinette" Colonial. Table ronde et 4 solides chaises.

LES 5 MCX TRES SPECIAL **$199**

Devrait se vendre $239



LIT CONTINENTAL 30"

Matelas et sommier-boîte à centaines de ressorts et pattes . . . Très solide.

Valeur $47.95 SPECIAL **$32.95**

JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER



Devrait se vendre **79.50**

Le "LAFAYETTE"

LIT CONTINENTAL 39" AVEC TETE COMPRISE

spécialement conçu pour F. Courtemanche Ltée par un de nos manufacturiers des plus réputés. Ce matelas piqué est de construction robuste et à centaines de ressorts. LE TOUT comprenant : MATELAS, SOMMIER-BOITE, TETE et PATTES.

LA PLUS BELLE VALEUR A MONTREAL Tel qu'illustré

GRAND SPECIAL **57.95**

Aussi disponible en 36" sur demande

OUVERT JEUDI et VENDREDI jusqu'à 10 h.

F.C. F. Courtemanche LTEE

6729, ST-HUBERT AU NORD DE ST-ZOTIQUE CR. 2-1137-38

Au service d'une distinguée et nombreuse clientèle depuis plus de 26 ans

CAHIER No 2 / PAGES 21-32 — LA PRESSE — FINANCE / BANDES DESSINEES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MERCREDI 17 FEVRIER 1965 — 81e ANNEE — No 39

Pékin ferait exploser bientôt sa 2e bombe-A

d'après PA, AFP, Reuter, UPI

Plusieurs capitales affirment aujourd'hui être en possession d'informations selon lesquelles la Chine populaire se prépare à procéder à une nouvelle explosion nucléaire dans le proche avenir.

A Londres, on souligne que ces informations, recueillies indépendamment des Etats-Unis, coïncident avec celles du gouvernement américain. A la Nouvelle-Delhi, le président de l'Inde, M. Radhakrishnan, parlant à la cérémonie d'ouverture du Parlement, a dit qu'une deuxième explosion nucléaire chinoise pourrait avoir lieu bientôt.

De même, le gouvernement de Formose se dit en possession d'informations corroborant celles en provenance de Washington et Londres et demande à ses alliés d'adopter au plus tôt des "mesures positives" tendant à empêcher le gouvernement de Pékin de s'assurer la maitrise de l'arme nucléaire.

Le porte-parole du secrétariat d'Etat américain, M. Robert McCloskey, à déclaré hier que cette prévision était basée sur les "derniers renseignements disponibles". Depuis la dernière explosion nucléaire chinoise, le 16 octobre 1964, les milieux officiels américains ont indiqué à plusieurs reprises qu'il fallait s'attendre à une nouvelle expérience.

"Le gouvernement américain, a poursuivi le porte-parole, déplore cette indication que les dirigeants de la Chine communiste, malgré la condamnation mondiale des essais nucléaires dans l'atmosphère, continuent de telles expériences."

Interrogé sur la possibilité qu'une aide soviétique ait été fournie à nouveau à la Chine dans le domaine atomique, M. McCloskey a affirmé que le gouvernement américain n'avait aucune raison de penser que cette aide ait recommencé ni que la préparation de la seconde expérience atomique chinoise soit liée d'une façon ou d'une autre au voyage que le premier ministre de l'URSS, M. Alexis Kossyguine, vient d'effectuer en Asie.

"Psychologiquement, a ajouté le porte-parole, cette nouvelle explosion chinoise n'aura aucun effet sur notre détermination de respecter nos engagements de défense mutuelle en Asie, ni sur celle de nos alliés."

M. McCloskey a, d'autre part, déclaré que le gouvernement américain avait déjà partage avec plusieurs pays alliés les informations récentes qui lui permettent de prévoir une nouvelle explosion chinoise. Il s'est toutefois refusé à nommer aucun de ces pays en particulier.

M. McCloskey a également refusé de dire si la prolongation des expériences atomiques chinoises dans l'atmosphère pourrait éventuellement amener les Etats-Unis à reprendre leur liberté d'action dans ce domaine, malgré le traité de Moscou de 1963.

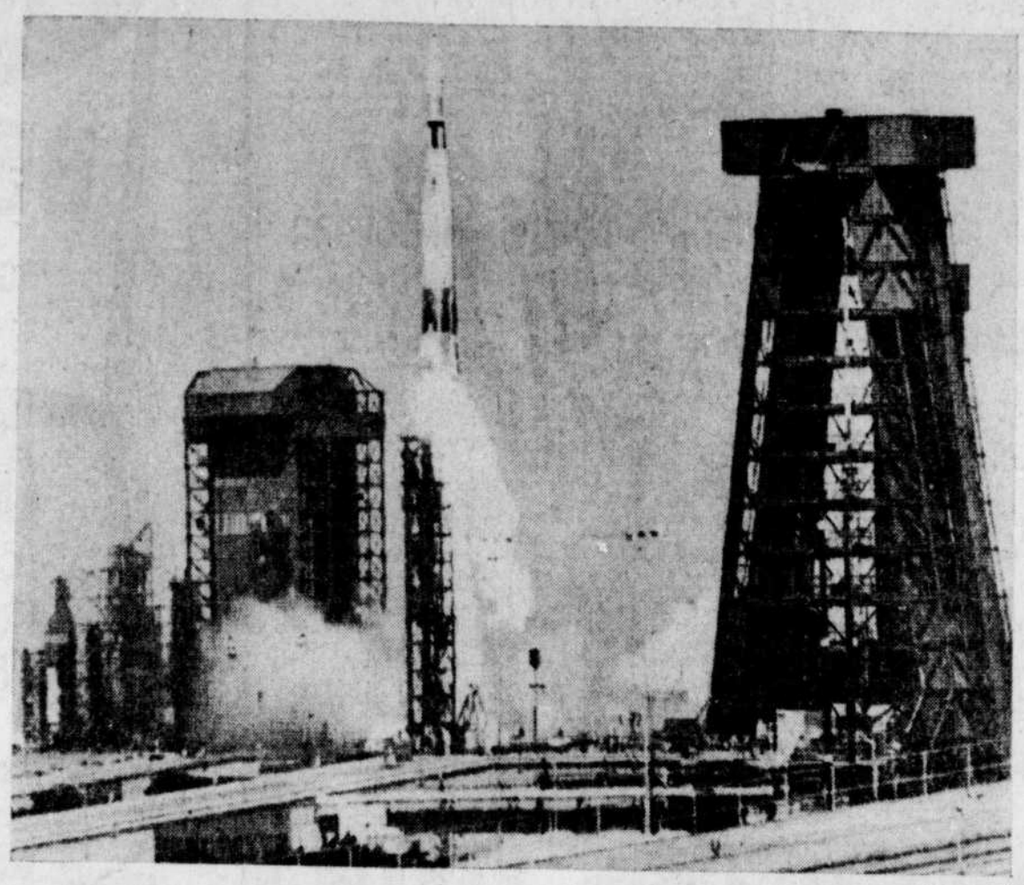
Syrie: expulsion d'un diplomate américain

DAMAS, Syrie, (UPI, PA) — Le gouvernement syrien a donné l'ordre au deuxième secrétaire de l'ambassade américaine à Damas, M. Walter Snowdon, de quitter le pays dans les 48 heures. Le diplomate sera expulsé de Syrie en raison de ses prétendues activités d'espionnage.

Des fonctionnaires du gouvernement syrien ont fait savoir que M. Snowdon aurait offert à un officier syrien la somme de deux millions de dollars en échange d'informations sur les forces armées de la Syrie. Le diplomate a versé un acompte de neuf mille dollars à l'officier qui a informé ses supérieurs. Cette somme aurait été saisie.

Selon un journal syrien, le diplomate dirigeait un réseau d'espionnage qui était intéressé à obtenir des renseignements au sujet de l'équipement militaire de l'armée syrienne. Plusieurs Syriens ont été arrêtés, mais l'ambassade américaine a dit tout ignorer de l'arrestation d'un ressortissant américain.

Les autorités syriennes ont réussi à retracer les activités du réseau grâce à la collaboration de l'officier de l'armée que M. Snowdon tenta de soudoyer. L'officier en question, au lieu de divulguer des renseignements au diplomate américain, espionnait les membres du réseau et en informait les autorités syriennes.



téléphoto PA

"Ranger-8" s'élance vers la lune

Les Américains ont réussi à lancer à 12 h. 05 aujourd'hui leur engin lunaire "Ranger-8" dont la mission est de prendre quelque 4,000 photographies de la lune. La cible visée est cette fois la Mer de Tranquillité, à 900 milles de la région qu'a pu si bien photographier "Ranger-7" l'an dernier. Si tout se passe comme prévu, l'appareil couvrira les 250,000 milles qui le séparent de la lune en 65 heures, ce qui veut dire qu'il atteindra son objectif vers 5 h. du matin samedi.

Coup de théâtre de l'Albanie à l'assemblée de l'ONU

En réclamant un vote pour la reprise des travaux, l'Albanie cherche à provoquer un affrontement URSS-USA

NATIONS UNIES (AFP) — A l'Assemblée générale des Nations unies qui, de séance insipide en séance insipide, s'acheminait vers un ajournement lugubre, l'Albanie fit éclater hier l'un des coups de théâtre les plus surprenants de l'histoire de l'ONU.

A la fin d'un discours dénonçant avec véhémence la paralysie et le prochain ajournement de l'Assemblée générale, le délégué de l'Albanie, M. Halim Budo, a, en effet, déposé formellement une motion pour la reprise des travaux de l'assemblée en commençant par des élections à l'exécutif et l'adoption de l'ordre du jour. Cette démarche de l'Albanie devait déclencher automatiquement une confrontation américano-soviétique sur l'article 19 de la charte, confrontation que par tous les moyens les Nations unies se sont efforcées jusqu'à présent d'éviter.

L'arbitraire des grandes puissances

M. Budo avait pris la parole dès le début de la séance pour proclamer le devoir de l'Assemblée générale "de ne pas tolérer la domination et l'arbitraire des deux grandes puissances aux dépens des autres pays membres". Cet appel à la révolte contre l'URSS et les USA n'a pas déplu à plusieurs délégations du Tiers monde.

Le discours du délégué albanais a soulevé des brouhahas et des applaudissements dans la salle, mais a pris les délégués tellement par surprise que ceux-ci n'adoptèrent pas la motion proposée et le vote n'eut pas lieu.

N'empêche que cette "bombe chinoise", comme on dit maintenant à l'ONU, a réveillé les délégations et suscite de nombreux commentaires. On se demande maintenant si Pékin, par les bons soins de l'Albanie, ne prépare pas un mauvais tour aux USA et à l'URSS.

Décision reportée à demain

La tactique du délégué albanais a été bloquée par un jeu de procédure qui prit fin lorsque le président de l'assemblée, M. Alex Quaison Sackey, décida l'ajournement tandis que M. Budo cherchait à reprendre la parole.

Mais il reste possible que l'Albanie revienne à la charge et obtienne un vote lorsque l'assemblée se réunira de nouveau, jeudi après-midi.

Un tel vote produirait l'affrontement qu'on avait réussi à éviter jusqu'à maintenant, si les Etats-Unis continuent de réclamer l'application de l'article 19 de la Charte. Cet article prévoit que tout pays membre ayant des arriérés de plus de deux ans dans ses cotisations peut être privé de son droit de vote à l'assemblée.

Un coup de la Chine ?

Certains diplomates occidentaux sont convaincus que le geste de l'Albanie a été inspiré par la Chine communiste. On sait que l'Albanie s'est rangée du côté des Chinois dans la querelle sino-soviétique et qu'elle a souvent servi de porte-parole à Pékin pour dénoncer la politique du Kremlin.

Un délégué occidental a attribué la proposition albanaise à la crise vietnamienne et au mécontentement des Chinois depuis les raids aériens contre le Nord-Vietnam.

Un porte-parole canadien a noté que les discours des autres délégués indiquent bien que les Albanais agissaient "à l'encontre de la volonté de toute l'assemblée".

Dans les corridors de l'ONU, on se demande si la manoeuvre de l'Albanie pourra être bloquée. Certains diplomates pensent que oui, si M. Quaison-Sackey exerce ses pouvoirs présidentiels d'une façon rigoureuse. Il se peut toutefois que toute manoeuvre tendant à supprimer la requête albanaise suscite une vive opposition.

L'Albanie résiste à tous les appels

Chose certaine, la tactique albanaise est venue compliquer les plans soigneusement préparés pour ajourner l'assemblée jusqu'en septembre prochain afin de poursuivre dans le calme les négociations destinées à régler la crise financière des Nations unies et le problème des opérations de paix.

Le délégué albanais a refusé de retirer sa demande en dépit des appels répétés du président de l'Assemblée et des délégués de l'Ethiopie, de la Guinée, du Libéria, du Cameroun, de la Suède, de Chypre, de l'Uruguay et du Nigéria.

Finalement, après des consultations à la hâte, M. Quaison-Sackey déclara que l'ensemble des membres désiraient un ajournement et il leva la séance.

Le Nord-Vietnam a été l'agresseur — Pearson

OTTAWA, (PC) — Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré hier aux Communes qu'il faudra probablement, de toute nécessité, une "conférence, quelle qu'elle soit" pour trouver une solution qui tienne au problème vietnamien.

Toutefois, il ne voit pas très bien ce que donnerait une conférence organisée sans une certaine certitude d'en voir respecter les résultats.

M. Pearson et le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, ont, toutefois, évité de répondre directement aux questions des députés de l'opposition au sujet de l'attitude exacte du gouvernement canadien devant les actions américaines au Vietnam.

M. Pearson a dit, néanmoins, que les Etats-Unis se trouvaient là-bas à la demande du gouvernement sud-vietnamien. "Il ne faut pas oublier, a-t-il dit, que le Nord-Vietnam a été l'agresseur depuis le début."

Le leader néo-democrate, M. Douglas a invité le premier ministre à faire savoir s'il avait l'intention de faire des pressions sur la Grande-Bretagne et l'URSS en vue de négociations.

Ces deux pays connaissent notre position, a dit M. Pearson, de même que les Etats-Unis.

Le chef créditiste, M. Thompson, a demandé des précisions sur l'attitude du Canada vis-à-vis la demande faite par le Nord-Vietnam de retirer les équipes de la Commission internationale de contrôle. Notre pays fait partie de la CIC avec l'Inde et la Pologne.

M. Martin a dit qu'il espérait que les équipes pourront rester au Nord-Vietnam, malgré les risques à affronter. Il a ajouté qu'il était possible d'envoyer les équipes à Hanoi, la capitale, plutôt que de les laisser dans les zones frontalières.

Il a dit qu'il aurait probablement des précisions à donner là-dessus, avant la semaine prochaine.

Pékin accuse le Canada et l'Inde de se faire les complices des USA au Vietnam

HONG KONG (Reuter) — Le "Quotidien du peuple", organe du parti communiste chinois, a accusé aujourd'hui les délégués du Canada et de l'Inde à la Commission internationale de contrôle au Vietnam de se faire les complices des "actes d'agression" des Etats-Unis.

Le journal considère comme pleinement justifiée la demande faite par le Nord-Vietnam la semaine dernière en faveur du retrait des équipes de la Commission. Il n'y a aucune raison pour que ces équipes poursuivent leurs activités au Nord-Vietnam, dit le journal, "puisqu'elles sont incapables de voir à ce que soient respectées les dispositions de l'accord de Genève et que cesse l'agression des Etats-Unis".

Ces commentaires du journal sont parvenus à Hong Kong par l'intermédiaire de l'agence de presse chinoise.

La Commission internationale de contrôle qui est formée d'un délégué du Canada, de l'Inde et de la Pologne, a été créée en 1954 par la Conférence de Genève sur l'Indochine. On l'avait chargée alors de la surveillance de la trêve au Vietnam.

Le Nord-Vietnam a demandé à la Commission de retirer ses équipes de surveillance quand il est apparu qu'elles n'ont pas pu garantir la sécurité du pays lors des récents raids aériens des Etats-Unis et du Sud-Vietnam. On dénombre cinq équipes de la Commission au Nord-Vietnam. Elles sont postées à Dang Dong, Lao Kay, Dong Doi, Vinh et Haiphong. Leur quartier général est à Hanoi. Dang Dong et Lao Kay ont des lignes de chemin de fer directes avec la Chine communiste. Haiphong est le plus grand port de mer du Nord-Vietnam.

Dong Doi a été bombardée par des avions américains et sud-vietnamiens la semaine dernière. Vinh a été attaquée à la suite des incidents du golfe du Tonkin en août dernier.

Il faudrait qu'intervienne un accord entre Hanoï, Saigon et la Commission pour que s'effectue soit un retrait soit un déclacement des équipes.

Johnson et Eisenhower se sont entretenus du Vietnam

WASHINGTON, (PA, UPI, Reuter, AFP) — Le président Johnson s'est entretenu aujourd'hui avec l'ancien président Eisenhower au sujet de la politique américaine au Vietnam, et a sollicité son opinion à ce sujet. L'entretien a été décidé à la dernière minute, semble-t-il.

Le secrétaire de presse de la Maison Blanche, M. George Reedy, a déclaré que les deux hommes avaient évoqué "les problèmes généraux dans le monde", et en particulier la crise du Vietnam. L'ancien président s'était rendu à Washington pour subir un examen médical à l'hôpital militaire de Walter Reed.

Par ailleurs, deux sénateurs démocrates, M. George McGovern, représentant du Sud-Dakota, et M. Frank Church, de l'Idaho, se sont prononcés, dans des discours, en faveur d'une paix négociée au Vietnam. Le premier a notamment affirmé qu'il recevait de ses électeurs du courrier indiquant que, dans la proportion de 15 contre 1, "le peuple était en faveur d'efforts gouvernementaux pour un cessez-le-feu et une négociation au Vietnam".

Voici par ailleurs divers autres événements reliés au problème du Vietnam :

A Londres, le premier ministre Wilson s'est entretenu aujourd'hui, pour la seconde fois en moins de 24 heures, de la crise au Vietnam avec l'ambassadeur américain M. David Bruce.

—L'ambassade américaine à Saigon ne possède aucune information sur l'éventuelle arrivée de missiles soviétiques au Nord-Vietnam.

—L'aviation sud-vietnamienne a coulé un navire de guerre nord-vietnamien à 235 milles au nord-est de Saigon.

—L'ambassadeur Maxwell Taylor a déclaré que les raids américains au Nord-Vietnam avaient eu un effet plus psychologique que militaire et avaient ainsi contribué à remonter le moral des Vietnamiens du Sud.

—Les pertes enregistrées au Sud-Vietnam au cours de la semaine du 7 au 13 février se chiffrent à 1,555 gouvernementaux tués, blessés ou disparus, 232 Américains tués, blessés ou disparus, et 900 Vietcong tués ou prisonniers.

—Plus de 500 Vietcong ont attaqué aujourd'hui trois postes sud-vietnamiens, à 32 milles au sud-est de Saigon, avec succès, tuant six soldats et emportant 22 armes.

USA: bill sur la liberté d'information du citoyen

WASHINGTON, (UPI) — Une campagne a été lancée aujourd'hui par des membres du Congrès américain en vue de l'adoption d'un projet de loi pour permettre au public de prendre connaissance de certaines archives gouvernementales.

Une vingtaine de législateurs des deux partis ont proposé l'adoption de projets de loi portant sur la "liberté de l'information". Un projet de loi sur la liberté de l'information a été adopté par le Sénat l'an dernier, mais n'a pas encore été étudié par la Chambre des représentants. Le projet de loi prévoit que tout organisme du gouvernement fédéral américain devrait permettre au public de consulter ses archives, mais des exceptions sont également prévues. En général, celles-ci touchent les questions de sécurité et du personnel gouvernemental, et les renseignements que les entreprises privées doivent divulguer au gouvernement.

Le projet de loi prévoit une procédure judiciaire dans les cas où l'administration refuserait de permettre à un citoyen de consulter les archives. L'individu en question pourrait demander à une Cour de district fédérale d'ordonner à l'administration de produire les documents. Il appartiendrait au gouvernement de prouver que son refus est justifié et que les renseignements demandés ne doivent pas être divulgués parce qu'ils doivent demeurer confidentiels aux termes de la loi. Le projet de loi sur la liberté d'information prévoit des sanctions judiciaires contre les fonctionnaires récalcitrants qui refuseraient d'obéir aux ordres du tribunal.

Les huit catégories de renseignements que l'administration pourrait refuser de divulguer sont les suivantes :

1) Les secrets touchant la sécurité nationale dont la divulgation est interdite en vertu d'un ordre présidentiel.

2) Les documents touchant uniquement les questions du personnel gouvernemental et les pratiques de l'administration.

3) Les renseignements dont la divulgation est interdite en vertu d'autres lois en vigueur.

4) Les renseignements de nature commercial obtenus du public, tels que les secrets de fabrication ou de distribution par exemple.

5) Les mémoires des organismes gouvernementaux touchant uniquement les questions juridiques ou de politique générale.

6) Les dossiers portant sur la conduite et la santé du personnel gouvernemental.

7) Les dossiers de la police concernant les enquêtes.

8) Les rapports présentés par les institutions financières aux organismes gouvernementaux chargés de leur surveillance.



(téléphoto PA)

La course aux millions

M. John Perring, musicien de Chicago, était tout sourire à son arrivée, hier, à l'hôtel Savoy de Londres. Et pour cause. Il a fait le voyage pour réclamer $1,120,000,000 de la Banque d'Angleterre. Il prétend descendre en ligne directe d'un Perring qui participa à la fondation de la Compagnie des Indes orientales, en 1703, et d'un autre Perring qui fut lord-maire de Londres, en 1803. Il y a sept ans, dit-il, la Banque de Montréal l'avait avisé qu'il pouvait retirer $56,000 d'un compte ouvert par son arrière-grand-père, il y a un siècle. Mais l'Américain n'a pas voulu s'arrêter là. Il a fait appel à de nombreux avocats grâce auxquels il espère devenir milliardaire.

Erhard réclame pour l'Allemagne de l'Ouest le droit de parler seule au nom de toute l'Allemagne

BONN, (PA, AFP) — Le chancelier Erhard a prié hier ses principaux alliés occidentaux — les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne — de soutenir les efforts déployés par Bonn en vue d'affirmer au Proche-Orient le droit de l'Allemagne fédérale de parler seule au nom de toute l'Allemagne.

Prenant la parole devant le groupe parlementaire chrétien-démocrate, M. Erhard a déclaré que l'Union soviétique a déclenché une offensive de grand style envers les pays neutralistes pour obtenir d'eux une reconnaissance de "son régime communiste satellite en Allemagne".

"Le gouvernement fédéral espère que les trois alliés occidentaux nous soutiennent, afin de tenir avec nous un langage commun et clair", a dit, entre autres, le chancelier ouest-allemand, en ajoutant qu'il était persuadé que la solidarité entre alliés "produira son effet".

A cette occasion, le chancelier Erhard a souligné que l'Allemagne fédérale a rempli toutes ses obligations envers l'OTAN. "Je constate, a-t-il conclu, que la crise fomentée au Proche-Orient par l'Union soviétique montre quelle importance revêt la discussion entre l'Allemagne et ses alliés."

Coopération renforcée entre la RAU et la RDA

Entre temps, faisant allusion aux résultats attendus de la prochaine visite de M. Walter Ulbricht au Caire, l'agence du Moyen-Orient a annoncé hier que le renforcement de la coopération scientifique entre la RAU et l'Allemagne de l'est sera étudiée au cours de cette visite de l'homme d'Etat allemand.

L'agence a précisé que cette coopération pourrait se traduire, notamment, par des bourses scolaires et par l'échange d'experts entre les deux pays.

Du côté d'Israël

Par ailleurs, à Tel Aviv, aucun élément nouveau n'est apparu hier dans la crise surgie entre Bonn et Israël, à la suite de l'arrêt des livraisons de matériel militaire par l'Allemagne de l'ouest.

Le président du conseil israélien, M. Levi Eshkol, a réaffirmé hier soir que " le gouvernement allemand a fait preuve d'une effrayante faiblesse morale en cédant au chantage arabe."

On sait qu'auparavant le gouvernement de Tel Aviv avait rejeté les propositions du chancelier Erhard tendant à remplacer les fournitures d'armes par des compensations financières.

Les dirigeants allemands semblent, de leur côté, soucieux de ne rien précipiter. On se contente de rappeler, dans les milieux gouvernementaux de Bonn, qu'à tout prendre Tel Aviv n'aurait rien à gagner à l'installation d'un ambassadeur de l'Allemagne de l'est au Caire et que les réactions de Bonn répondent, en définitive, à l'intérêt bien compris des Israéliens.

En revanche, une certaine déception se manifeste à Bonn à l'égard des Occidentaux, en particulier des Etats-Unis, qui, comme l'a révélé sans les nommer l'ex-chancelier Adenauer, ont incité l'Allemagne de l'ouest à accorder une aide militaire à Israël.

Cours d'élégance féminine

- démarche
- maintien
- garde-robe
- maquillage
- coiffure
- étiquette
- charme de la voix
- mémoire
- conversation
- emploi du temps
- équilibre psychologique
- maturité
- psychologie féminine et masculine
- confiance en soi
- relaxation

La beauté est un droit de naissance pour la femme.
Le principal ingrédient de votre beauté, c'est vous !
Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous êtes invitée.

Entrevue privée de midi à 6 p.m. tous les jours

Démonstration gratuite : mercredi le 17 février à 8 heures p.m. Palais du Commerce suite 219, entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur, 842-8186.



Jean-Guy Leboeuf, président, Auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur ! et croyez au succès !"

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Pour devenir plus dynamique en paroles, en paroles et en actions

UNE AUTRE GRANDE PRIMEUR A PRIX INCOMPARABLE — A. FORGET

Il n'y a qu'une façon d'apprécier la valeur de cette chaise pivotante : s'y asseoir. Vous n'en voudrez plus sortir ! Le dossier, le siège et les bras contour vous y retiennent. Tout est rembourré de caoutchouc-mousse! La couverture est de vinyle extra doux et vous avez le choix des teintes de noir, or, vert ou kaki. La base piedestal à 5 pattes est en acier fini noyer à embouts auto-niveleurs.



TEL QU'ILLUSTRE

$39.95

VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE où le choix est le plus complet à Montréal



7 ETAGES POUR UN PLUS VASTE CHOIX DE MEUBLES ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES

OUVERT JUSQU'A 9 h. 30 LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIRS

A. FORGET INC.

6707-6739 ST-LAURENT NORD ST-ZOTIQUE Tél.: 274-5568

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 hre
1800	Abitibi	13⅜	13¼	13¼
1070	Allan CCA	13	13	13
—	Algoma	75	75	75
1425	Alumin	30⅝	30½	30½
—	Alum 4¼ p	43¼	43¼	43¼
—	Alum 1 p	23½	23½	23½
25	Alum 2 p	49¾	49¾	49¾
25	Ang Cdn p	28¾	28¾	28¾
20	AngT 4½ p	49¾	49¾	49¾
—	AngT 265 p	53¾	53¾	53¾
100	AngT 290 p	54½	54½	54½
—	Argus	19¾	19¾	19¾
—	Arg 2.50 p	19½	19½	19½
—	Arg 2.60 p	53½	53½	53½
—	ArgC pr	15¾	15¾	15¾
1930	Asbestos	25¼	25¼	25¼
—	Atl Sug	18⅛	18⅛	18⅛
—	Bail 5 p	25¼	25¼	25¼
—	Bail 5 5¼ p	26	26	26
25	Bq CN	75¼	75	75¼
50	Bq Imp	70	70	70
100	Bq Mont	67½	67½	67½
150	Bq N-E	80	79	79
25	Bq PC	56	56	56
300	Bq Roy	80¼	80¼	80¼
—	Bq Tor-D	69¼	69¼	69¼
100	Bathurst P	26¼	26½	26¼
100	Bath P A	63¼	63	63¼
—	Bathur P p	11¾	11½	11½
1025	Bell Phone	52½	52	52
—	Bow Mer Pr	62	62	—
—	Bow Paperf	6¾	6¾	—
100	Brazil	3¼	3¼	3¼
—	BA Biz N	69	69	—
—	BA Oil	36¼	36¼	—
620	BC Forest	30⅝	30⅝	30⅝
—	BC Phone	64¼	64	—
—	BC Ph 4½	94	94	—
—	BC Ph 4½ p	97¼	97¼	—
60	BC Ph 6¼	105	105	105
1180	Brinco	5¼	5¼	5¼
—	Brockvl	7¾	7¾	—
—	Brown	13⅜	13⅜	—
100	Bruck A	30½	30½	30½
600	Bruck B	17¾	17¾	17¾
—	Bulolo	7½	7½	—
—	Burrard Pr	8	8	—
420	Cal Pow	20⅜	20⅜	20⅜
—	Cal P 5% p	102¼	102½	—
775	Can Cem	56¼	56¼	56½
—	Can Cem Pr	29¼	29¼	—
—	CD Sugar	25¾	23¾	—
400	Cl Fndy	46¼	46	46¼
—	Cl Fdry 4¾	96	96	—
—	Can Malt	24	24	—
—	C S 4.40pr	100	100	—
—	C S L	36	35¼	—
—	C S L Pr	6¾	6¾	—
250	C Aviat E	14¾	14¾	14¾
4200	C Brew	11¼	10⅞	10⅞
175	C Brew A	48½	48½	48½
—	C Brew B	54	54	—
—	CBr Alum	15	15	—
—	CBAL Aw	320	320	—
—	C Bronze pr	95¾	95½	—
100	C Chm w	10⅝	10½	10⅝
—	C Fndtn	7	7	—
—	C Fndtn APr	18¾	18¾	—
—	C Hydro	27	27	—
100	C I L	23¾	23¾	23¾
—	C I L Pr	82	82	—
1870	CI Pow	22½	22½	22½
—	CI Pw Pr	50¼	50	—
720	C Marconi	5¼	5¼	5¼
2380	C P R	67¼	66¾	67¼
1020	C P P	15¾	15⅝	15⅝
—	C Po P	19	19	—
—	C P A	23½	23½	—
—	C Refract	17½	17½	—
—	C Vickers	21¾	21¾	—
100	Central D	865	865	865
100	Chemcell	19	19	19
—	Ch 1.75 P	40	40	—
—	Chrysler	59⅜	59¾	—
300	Coghlin	13⅜	13⅞	13⅜
—	Col Cell	10	10	—
2510	Con MS	44	44	44
2023	Cons Paper	45	44¾	45
105	Cons Text	29	29	29
—	Cons Gl	11¼	10¾	—
—	Corby A	21	21	—
950	Coronation	5½	5½	5½
100	Crain RL	22	22	22
—	Créd Fonci	28½	28½	—
—	Cr Cork	105	105	—
—	Cr Zell A	33¾	33¾	—
123	Crush Int	14½	14¾	14½
53	Denison	25¾	25¾	25¾
875	Dist Seag	35¾	35¾	35¾
95	D Bridge	25½	25	25
—	D Coal P	7½	7½	—
—	D Corset	14	14	—
200	Do Fasco	26¾	26½	26¾
950	D Glass	16¼	16	16¼
—	D Glass Pr	5¾	5¾	—
—	D Lime	6	6	—
700	Dosco	16	16	16
575	D Stores	26½	26½	26½
100	D Tar	23¾	23¾	23¾
25	D Text	36½	36½	36½
265	Donohue	9¾	9¾	9¾
80	D Penn	53¾	53¾	53½
—	Du Pont P	82¾	82¾	—
25	Duruis (A)	14	14	14
—	Eddy Match	47	47	—
—	Enamel (B)	7	7	—
—	Falcon	88½	88½	—
350	Fam Play	23¾	23¾	23¾
—	Fleetwood	21	20¾	—
25	Fraser	32	32	32
—	Fr Pete	370	370	—
—	Frost A	22	22	—
—	Gen Bake	7	7	—
50	Gen Dynam	42	42	42
—	GR BRCI	15½	15½	—
—	GR BRCI P	51	51	—
—	Gr Wpg	18¾	18¾	—
300	GL Paper	24½	24½	24½
150	Hawk Sidd	8¾	8¾	8¾
—	Hawk Sidd	102	102	—
—	Hollinger	32¼	32¼	—
—	Holl Ren	17	16¾	—
370	Home O A	20	19¾	19¾
—	Home O B	21⅜	19¾	—
—	Horne Pf	300	300	—
135	Hud Bay M	77	77	77
—	Hud's Bay	14⅜	14½	—
205	Husky O	12½	12½	12½
—	Husky O Pr	53	53	—
1252	Imp Oil	57¾	56¾	57¾
1425	Imp Tob	16	15¾	16
—	I Tob Pr	65	65	—
1000	Ind Accep	26¼	26	26¼
—	I Ac 4.50	97¾	97¾	—
140	Inland N Ga	11	10¾	11
—	Int Bronze	27½	27½	—
713	Int Nickel	68	65½	66
—	Int Paint	34¾	34½	—
2185	Int Util	31¾	31¾	31¾
—	Int Util Pr	58½	58½	—
230	Interpro PL	94½	94¼	94½
—	Labatt	20¾	20¾	—
—	Laur Fin	17¾	17¾	—
—	Laur F 2.00	42	42	—
200	Loblaw A	8½	8½	8½
358	Loblaw B	8¾	8¾	8¾
700	Loeb M	12¾	12¾	12¾
630	MacLar (A)	21¾	21¼	21¼
—	MacLad (B)	23¾	23¾	—
330	MacM-Pow	34¾	34¼	34¾
50	Maritime E	22¾	22¾	22¾
235	Maritime T	22	22	22
2608	Mass F	31½	31¼	31½
—	Miron 6%	14	13½	—
—	Midl. Pac Gr	5½	5¼	—
—	Midl. Pac. p	27	27	—
—	MitchR (A)	10	10	—
75	Molson (A)	41¾	41¾	41¾
—	Molson (B)	43¾	43¾	—
200	Mtl Loco	14¾	14¾	14¾
715	Mtl Trust N	24	24	24
50	Moore Corp	60½	60½	60½
—	Morse (A)	15½	15½	—
—	Mussens	17	17	—
100	NFLD Light	11	11	11
100	Nia Wire	19½	19½	19½
795	Noranda	54⅝	54½	54¾
600	N Ont NG	24¼	24¼	24½
155	NS Light	30	29½	30
—	Ocean Fish	7¼	7¼	—
280	Ogilvie	15	14⅝	15
—	Oshawa A	37½	37¼	—
—	Pac Pete	11¾	11½	—
—	Penmans p	117	117	—
100	Placer	27½	27¼	27¼
110	Pwr Corp	16	15⅝	16
35	Price Br	46½	46½	46½
—	Probuild	125	125	—
17150	QN Gas	11¼	11⅛	11¼
20	QNG p	149	149	149
—	Que Phone	26	26	—
—	Qu PH 56 p	21½	21½	—
—	Qu PH 61 p	21½	21½	—
—	Reitman's	10½	10½	—
—	Reitman's A	9	9	—
—	Rio Algom	13⅜	13⅜	—
—	Rockwell	28¼	28½	—
260	Rolland A	12	12	12
—	Rolland B	14	14	—
—	Rolland Pr	93	93	—
4775	Rothmans	24¼	23¾	24¼
—	Royalite P	26	26	—
—	Russell A	14	13¾	—
200	Royal T 5%	23	23	23
—	St-L Cem A	36	35¾	—
—	St-L Cem w	17	16½	—
—	St-L Corp	21¾	21¾	—
—	St-L Corp A	104	104	—
3200	Salada F	12¾	12¾	12¾
—	Scott LaS	14¼	14¼	—
150	Shell Can	18¼	18½	18½
—	Shell U Pr	27¼	27¼	—
—	Shell U w	660	660	—
—	Sher W	45	45	—
405	Shop Save	17	17	17
250	Sicard	7	7	7
230	Simpsons	28¼	28¼	28¼
100	Soc GF	8	8	8
—	Sogemin Pr	14	14	—
10	Southam	33½	33½	33½
—	SS Steel	18	17¾	—
1661	Steel Can	28¼	28¼	28¼
1185	Steinbg A	41½	41¼	41½
—	Texaco Can	58	57	—
—	T Fin A	14¼	14⅜	—
—	T Fin B	10½	10½	—
825	Tr C Cp	11	10⅝	11
80	Tr C PL	38½	38½	38½
800	Tr Mt PL	21½	21	21½
—	Triad Oil	2.60	2.96	—
150	Turnbull	12¾	12¾	12¾
145	U Carbidge	28¾	28¼	28¼
—	Union Oil	16¼	16	—
400	Un Steel	150	150	150
—	Viau	12½	12½	—
250	Welwood	14¼	13¾	14
212	Walk GW	39	39	39
—	W Knapp	25	24	—
450	W Coast T	15½	15½	15½
1005	Weston A	18	17¾	18
900	Weston B	18¼	18¼	18¼
330	Wellers	15	15	15
—	Zellers Pr	31	31	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h
1600	Ajax	9½	9½	9½
—	Alpha (A)	110	100	—
—	Alscope	100	95	—
500	Alsof	13½	13½	13½
2000	AMg Beau B	28	27	28
5000	Ameranium	6	6	6
—	Anthonian	6½	6½	—
—	Arno	4½	4½	—
6300	Augustus	32	31½	32
—	Baker Tale	8	8	—
—	Band-Ore	10½	10½	—
23000	Bateman	7	6	7
—	Beauce Pl	14	14	—
—	Beld-C Pr	13¾	13¾	—
—	Bethlehem	770	770	—
25300	Blk Hawk	300	285	300
16500	Black River	19	17½	19
—	Blue Bon	320	315	—
—	Bornite	7½	7½	—
—	B Carpet	$ 46	45	—
—	Bruce Pres	18	17	—
300	Burnt Hill	30	30	30
—	Cal Ed	$ 20¾	20¾	—
3000	Calumet	7	7	7
3000	Camflo	330	325	325
—	C Dredge	330	330	—
25	C Ind Gas	$ 12½	12½	12½
—	C Intero	315	315	—
4100	C Magnste	83	78	78
—	Cartier	100	120	120
1000	Crtier Q	10	10	10
—	Casavant	470	471	—
300	Cassiar	$ 13½	13¾	13½
1100	Cenind	380	365	380
200	Chemfloy	110	107	107
—	Chemhur	13	13	—
—	Chb Coppr	7	6½	—
—	Chpman	24	27	—
34000	Clevelnd	6½	6	6½
—	1190 Cm H'M	80	60	80
12100	Cm O'G	54	58	62
—	235 Commod	$ 53¾	53¾	53½
200	Commd w	433	430	435
—	Coming	12	12	—
3000	C Canoram	52	51	51
14000	C Mogador	38	36	36
—	C Monpas	6	6	—
—	C New Pac	12	12	—
7700	Cons Man	53	50	50
—	C Persh	10	10	—
—	CQ Yell	10½	10½	—
500	Co Virginia	43	43	43
1000	Constream	15	15	15
—	Couvre A	$ 31¼	31¼	—
100	Cr MG	12½	12½	12½
—	Cr SCL A	$ 10½	10½	—
1000	Crown B C	41	41	41
6000	Dauphin Ir	33	34	34
—	Delta Elec	275	270	—
75	Denaul A	$ 11¼	11¼	11¼
6000	Dolsan	15	15	15
—	Dome	$ 39¾	39¾	39¾
3500	Dom Exp	13	13	13
2000	Dom Lease	27½	27½	27½
750	D Oilcist	$ 33¼	33¼	33¼
—	Dumagam	83	83	—
8500	Dupont	31	30	30
—	E Koot 7pr	190	190	—
—	East Vent	35	35	—
—	Electrolier	9½	9½	—
—	Emp Oil	5½	4½	—
11500	Equity Ex	26	25	25
12500	F Fab Met	22	21½	21½
—	Fabi	$ 5½	5½	—
900	Fano	13	12	12
—	First M. M	500	475	—
—	Fiscal pr	$ 15	15	—
—	Flint Rock	54	53	—
2000	Fortana	5	5	5
2500	FT Reliance	34	34	34
5500	Fox Lake	16½	15½	10½
—	Frigisters	64	64	—
—	Fundy	3½	3½	—
—	Futurity	43	40	—
3500	Ghislau	33	33	33
—	G Autotr	200	200	—
—	Glacier	12	12	—
300	Glen Lake	172	172	172
—	Garney	37	39	—
500	Grissol	265	285	265
—	Gui-Por ur	30	30	—
—	Hastings	370	370	—
—	Hubbd A	$ 29	29	—
—	Inland Ch	$ 5¼	5¼	—
—	Inspiratn	185	195	—
—	Int Atlas	145	135	—
—	Int Ceram	5½	5½	—
—	Int Dred	11¼	11¼	—
—	Inv Fd	$ 52	52	—
—	Inv FD 6 p	53	53	—
—	Israel Oil	10	10	—
1000	Jockey	$ 5½	5½	5½
600	Jubilee	170	170	170
1000	K Desmond	50	50	50
—	Kentz Av	$ 3½	3½	—
1700	Kiena	290	285	285
600	Kodiac et	170	165	165
—	Kontiki	6½	6½	—
200	Lab Acc A	$ 10	10	10
—	Labradr	$ 40½	40½	—
—	Laduboro	48	45	—
—	Lait Leclerc	8½	8½	—
—	L Shore	210	210	—
—	Lambt A	$ 18	17½	—
—	Lamon A	$ 21½	21	—
—	Lithium	7½	7	—
—	Lowney	$ 28	28	—
14000	Louanna G	26	24	25½
2800	Malartic HY	34	29	34
3000	Massval	10	10	10
1500	Matachew	35	31	31
—	McKinney	31	30	—
—	Melchers	$ 19	19	—
160	Melch Pr	5½	5	5¼
3000	Merc Chip	12	11	11
—	Merrill	56	56	—
—	Mid Chib	26½	24	—
—	Midepsa	220	220	—
5500	Mistango	31	30	30½
—	Molyb	41	41	—
3000	Monpre	11½	11½	11½
—	Mount C	26	24	—
2550	Mt Pleast	103	100	102
—	MR Dairie	$ 475	475	—
—	MR Rice	$ 14½	14¼	—
—	Mussens	$ 17	17	—
200	NAut Vend	115	115	115
—	Native Min	14	14	—
1000	N Formaq	8	8	8
5700	N Imperial	220	216	217
—	Newrich	25	24	—
—	NW Amulet	6½	6	—
—	Nocana	8	7½	—
—	NA Asbestos	7	6	—
—	NA Rare M	34	30	—
100	NorthEx	199	199	199
—	NW Canalas	14	14	—
—	Opem Ex	17	14½	—
—	Opemiska	815	815	—
—	PA Inv	4.25	4.25	—
—	Paton	$ 9	9	—
108600	Pat Silver	42	39½	41
2500	Paudash	7	7	7
100	Peace Riv	470	470	470
4000	Pennbec	8½	7	7
200	Peso S	163	163	165
—	Phoenix O	70	70	—
6000	Pitt Gold	5	5	5
42500	Porcupine	22½	21½	21½
—	PowC 1 Pr	$ 49¼	49	—
100	PowC 2 Pr	$ 16½	16½	16½
—	Q Chib	16	16	—
2700	Q Cobalt	185	165	165
—	Q Indust M	38	35	—
500	Que Smelt	29½	29½	29½
85	Que PH 50	$ 21	20¾	21
—	id 51	$ 21	21	—
50	id 55	$ 21	21	21
—	id 56	$ 21	21	—
—	RM Bear (A)	17¼	17½	—
—	Red Crest	4	3½	—
—	Rusty L	52	50	—
700	Ruby Foo	350	340	340
4200	id wts	35	30	30
6200	Sapawe	38	35	37
—	St. Lucie	32	30	—
4300	St-L Colum	360	355	355
—	St-L Lds	75	75	—
—	Sangamo	$ 7¾	7¾	—
100	Select F	5¾	5¾	5¾
—	Silver Sun	23½	23	23
1000	Silver Town	38	38	38
—	Siscoe	340	340	—
—	Sobey's A	$ 17½	17½	—
—	S Dufault	8	8	—
150	Sogena	10½	10¼	10¼
10000	Spartan A	60	58	58
1600	Spartan w	14	14	14
7300	Stairs Ex	135	132	135
10000	Std Gold	12	12	12
1200	Sullivan	405	405	405
25	Superpak	375	375	375
—	Suptst Or	$ 26½	26½	—
—	Surlaga	31	31	—
6000	Tache	10	9½	10
1600	Talisman	75	70	75
—	Tazin	9	7½	—
—	Texa C pr	$ 91	91	—
—	Tib Expl	7	6½	—
—	Titan	7½	7½	—
—	Tooke	200	200	—
—	Tooke Pr	325	325	—
1100	Tor El	375	375	375
6000	Trsterre	65	63	65
100	Tru Wall	445	445	445
—	U Corp B	$ 13¾	13¾	—
3000	Un Obalski	39	38	39
—	U Tow E	$ 16½	16	—
—	Val-Mar	$ 5½	5½	—
550	V D Hout	115	100	115
4000	Vanguard	7	7	7
—	Wabasso (B)	65	65	—
2500	Westb	140	130	130
—	W Hei	48	46	—
25700	Westville	40	34	34
4000	White Star	47	45	47

Légère amélioration de la cote

MONTREAL — L'aspect général de la cote ne présentait pas tellement de changement. L'indice combiné de la Bourse, à 2 heures, gagna 0.1 à 160.7.

Le secteur des papeteries affichait la meilleure tenue, leur indice s'établissant à 143.8, un gain de 0.4; Great Lakes s'éleva de ⅜.

Chez les industrielles, Rothmans, le titre le plus actif, gagne 1 point à 23¾.

Parmi les titres de commerce et de finance, Steinberg perdit 1 point.

Les services publics étaient également plus faibles, BC Phone et Quebec Nat Gas déclinent de ½ et ¼ respectivement.

Chez les minières, Black Hawk gagne 20 cents à 3.00, Cons. Manitoba perd 3 à 50 cents.

* * *

TORONTO — La tendance de la cote industrielle était mixte à plus élevée et modérément active à Toronto.

Les métaux usuels étaient également plus élevés tandis que les mines d'or et les pétroles de l'ouest marquaient de légers déclins. L'indice de la Bourse s'inscrivit en hausse de .04 à 159.96.

Rothmans, ses revenus étant plus élevés pour les derniers six mois, gagne ⅞ à 23⅞. United Steel, actuellement en faillite, fut très actif et après avoir touché $1.75, s'inscrivit en hausse de 5 cents à 1.20.

Cominco, dont les revenus rapportés sont plus élevés, gagne 1⅝ à 44⅜.

Chez les spéculatives, Anglo United Development perd 4 cents à 51 cents.

* * *

NEW YORK — La tendance des cours présentait plus de fermeté vers l'approche de la clôture.

L'indice Dow Jones s'éleva de 2.30 à 883.65 mais par contre



l'indice des chemins de fer recula de 0.13 à 207.80.

Du Pont était faiblement en avance cependant que Eastman Kodak fléchissait.

Chrysler gagna une fraction tandis que General Motors fléchissait un peu. IBM après une reprise de 5 points était inchangé.

* * *

LONDRES. (Reuter) — Dans l'espoir que la surtaxe de 15 pour cent sur les exportations sera réduite sous peu, la livre sterling et l'allure générale des cours à la Bourse de Londres se sont raffermies.

Les valeurs de tout repos étaient en meilleure position.

BMC, Laylands et Jaguars ont tous monté. Les avionneries étaient stables avec Rolls Royce en tête. Bowaters, Associated Cement, Turner and Newall, Unilever, Distillers, Vickers, Guest Keen et Tube Invest ont tous progressé. Les tabacs ont légèrement baissé.

Les actions négociées en dollars étaient généralement irrégulières.

Les aurifères étaient en baisse sur un large front, puis ils sont raffermis à un niveau inférieur. Les cuivres sont restés calmes mais les étains ont progressé. Les pétroles étaient calmes également.

* * *

PARIS. — Aucune amélioration dans le comportement général du marché. La réponse des primes n'apporte aucun appoint d'activité et c'est dans le calme le plus grand que se poursuit l'effritement de la cote des valeurs françaises.

La mise en place des engagements conditionnels s'est faite au cours de ces dernières séances. Elle se résoud d'ailleurs dans la grande majorité des cas par l'abandon pur et simple des primes étant donné la fâcheuse tendance manifestée par le marché depuis le mois dernier.

Les rentes françaises ne varient guère et aux obligations indexées, la caisse de l'énergie s'inscrit en recul. Lourdeur des banques et notamment de la Banque de Paris et de la Banque Indochine, aux sociétés de portefeuille, c'est la financière qui accuse lourdement les ventes dont elle fait l'objet. Glissement des constructions, particulièrement appréciable sur les Machines Bull. De nouveaux déchets sont notés aux métallurgiques. Une certaine résistance se manifeste aux pétroles. Les produits chimiques sont à peine soutenus de même que les valeurs d'alimentation. Irrégularité des grands magasins.

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	2 h.
Abitibi	3138	$ 13⅜	13¼	13⅜
Abit pr	460	400	400	400
Ackland	150	$ 23⅜	23⅜	23⅜
Alta Gas	2635	$ 39	39	39
Alta G B	35	$107⅜	107⅜	107⅜
Alta G w	1900	$ 12¼	12	12¼
Alta Nat	150	$ 20¾	20¼	20¾
Alg Nat	150	$ 20⅜	20⅜	20⅜
Alg Cen	400	$ 10⅝	10	10⅝
Algoma	765	$ 74¾	74	74¾
Alumini	69220	$ 30⅜	30¼	30⅜
Alum 4¼ p	120	$ 43	43	43
Alum 1p 4	240	$ 23¼	23⅛	23¼
Al 2p 4½	250	$ 49¾	49½	49¾
Analog	4850	$ 5⅜	5½	5⅜
Analog w	400	90	80	85
Anthes A	760	$ 38¼	37½	38
Argus	275	$ 19¼	19½	19½
Arg Bp	50	$ 54	54	54
Arg CP p	600	$ 15⅝	15½	15½
Arg 250 p	25	$ 32½	32½	32½
Arg 260p	25	$ 32½	32½	32½
A CP4½p	200	$ 28⅜	28½	28⅜
Ash Tm B	200	$ 8¾	8¾	8¾
Ashdwn A	652	$ 20	20	20
Analog w	400	90	80	85
Anthes A	760	$ 38¼	37½	38
Argus	275	$ 19¼	19½	19½
Arg Bp	50	$ 54	54	54
Arg CP p	600	$ 15⅝	15½	15½
Arg 250 p	25	$ 32½	32½	32½
Arg 260p	25	$ 32½	32½	32½
A CP4½p	200	$ 28⅜	28½	28⅜
Ash Tm B	200	$ 8¾	8¾	8¾
Ashdwn A	652	$ 20	20	20
Atl Sugar	335	$ 18¾	18¾	18¾
Atl Sug S	250	$ 24¾	24¾	24¾
Atlco Cp	300	$ 25½	25½	25½
Bank Mont	368	$ 67¾	67	67½
Bank NS	35	$ 79½	79½	79½
Bartaco	100	300	300	300
Bath P	125	$ 26½	26½	26½
Beav Lum	220	$ 41	42	41
Beav L p	210	$ 28¾	28¾	28¾
Bell Pho	2980	$ 62½	62	62¼
Bicks	110	$ 11¾	11¼	11¾
Bowater	28	$ 6½	6½	6½
Brazil	523	$ 5⅛	5⅛	5⅛
BA Oil	1155	$ 35⅜	35⅜	35⅜
BC Forest	390	$ 30⅛	30½	30⅛
BC Phone	80	$ 64¼	64½	64½
BC Ph 4¾ p	25	$ 96	96	96
Brockville	225	$ 8	8	8
Bruck A xd	235	$ 30½	30	30
Bruck B	1400	$ 19¼	17½	18
Bulolo	500	$ 7½	7½	7½
Burns	1375	$ 21¼	21	21½
Cebol	605	33	33	33
Cal Pow	925	$ 20½	20¼	20¼
Can Bread	235	$ 13	13	13
Can Cem	149	$ 56¾	56½	56¾
Can Cem p	47	$ 29¾	29¾	29¾
CD Sug	50	$ 25	25	25
Can Frits A	50	$ 25	25	25
C Foils A	50	$ 34	34	34
CI Fndry	280	$ 46¾	46¼	46½
Can Malt	256	$ 24	24	24
C Packr A	50	$ 85	85	85
Can Perm	220	$ 77¼	77¼	77¼
C Safe 4pr	10	$100¼	100¼	100¼
Cdn Jnl	210	$ 35½	35½	35½
CSL pr	100	$ 6½	6½	6½
CAE	1216	$ 14¾	14¾	14¾
C Braw	6167	$ 11¼	11	11¼
C Br Apr	55	$ 48½	48½	48½
C B AlA	225	$ 15⅜	15⅜	15⅜
C B Al Aw	100	325	325	325
Cdn Can A	275	$ 15¼	15¼	15¼
C Chem w	375	$ 10½	10½	10½
C Curt w	200	72	69	70
C Found	100	$ 6¾	6¾	6¾
C Found pr	250	$ 18⅜	18⅜	18⅜
C Hydro	25	$ 27	27	27
C Imp BkC	650	$ 70¼	70	70¼
C Ind Gas	2650	$ 12¾	12¼	12¾
C Ind Gasp	125	$ 15¼	15¼	15¼
C I L	250	$ 23¾	23⅝	23¾
C I L pr	25	$ 82	82	82
C Marc	108	$ 5¼	5¼	5¼
C P R	5006	$ 67¼	66¾	67
Cdn Pete	5981	$ 15⅞	15⅝	15⅝
C Tire A	1100	$ 43¾	43¾	43¾
C Util	215	$ 40	40